

				
	<p><b>Rapport d'Activité et de Responsabilité Sociétale</b></p>			
				

#MondeEnCommun

# Annexes Du Rapport d'activité et de responsabilité sociétale 2021

<b>I. L'activité du Groupe</b> .....	<b>4</b>
1. Nos chiffres clés.....	4
2. Nos cinq engagements.....	13
2.1 100 % Accord de Paris – stratégie Climat et Développement (2017-2022) #ODD13.....	13
2.2 100 % Lien social .....	20
2.3 Agir en 3D .....	27
2.4 Priorité au non souverain .....	35
2.5 Adopter un réflexe partenarial.....	37
3. Nos géographies d'intervention .....	55
3.1 L'activité en Afrique .....	55
Focus sur les pays prioritaires de l'aide au développement française .....	62
3.2 L'activité dans les Trois océans.....	69
3.3 L'activité en Orient.....	74
3.4 L'activité en Amérique latine.....	78
Focus sur les très grands émergents .....	82
4. Les grandes transitions .....	84
4.1 Transition démographique et sociale.....	84
4.2 Transition énergétique.....	97
4.3 Transition territoriale et écologique .....	104
4.4 Transition numérique.....	133
4.5 Transition économique et financière.....	138
4.6 Transition politique et citoyenne .....	146
<b>II. La responsabilité sociétale</b> .....	<b>154</b>
1. Structurer la démarche de responsabilité sociétale.....	154
1.1 Normes et standards.....	154
1.2 La politique RSO 2018-2022 du groupe AFD.....	155
1.3 Mise en oeuvre de la démarche .....	156
1.4 Animation de la démarche.....	158
1.5 Évaluation de la démarche .....	159
1.6 Transparence en matière de responsabilité sociétale.....	159
2. Assurer le développement durable dans les interventions.....	161
2.1 Maîtrise des risques et des impacts environnementaux et sociaux .....	161
2.2 Contribution de l'activité du Groupe au développement durable.....	168

2.3	Dispositif d'analyse et avis développement durable.....	177
2.4	Dispositif de mesure des résultats et des impacts de Proparco .....	183
2.5	Répondre aux réclamations des tiers.....	184
3.	<b>Faire diligence.....</b>	<b>187</b>
3.1	Stratégies sectorielles .....	187
3.2	Diligences relatives aux Droits Humains .....	190
3.3	Maîtriser les risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme .....	191
4.	<b>Promouvoir un cadre de travail porteur de sens.....</b>	<b>193</b>
4.1	Les valeurs du groupe AFD .....	193
4.2	Conditions d'emploi .....	194
4.3	Promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité.....	195
4.4	Développement des compétences et employabilité .....	198
4.5	Dialogue social .....	200
5.	<b>Réduire l'empreinte environnementale et sociétale directe.....</b>	<b>201</b>
5.1	Le bilan carbone et la compensation carbone .....	201
5.2	Ancrage territorial .....	203
5.3	Sensibilisation des collaborateurs.....	204
5.4	Achats responsables.....	205
<b>III.</b>	<b>La production de connaissances... 206</b>	
<b>IV.</b>	<b>Périmètre et méthodologies ..... 209</b>	
1.	<b>Les données d'activité .....</b>	<b>209</b>
1.1	Synthèse de l'activité du groupe AFD par pays.....	209
1.2	Les données d'activité du groupe AFD .....	215
1.3	Les données d'activité de l'AFD .....	218
1.4	L'AFD en Afrique.....	220
1.5	L'AFD dans les Trois Océans.....	221
1.6	L'AFD en Orient .....	222
1.7	L'AFD en Amérique latine.....	223
1.8	L'AFD dans les Pays prioritaires .....	224
1.9	L'AFD dans les très grands émergents.....	226
1.10	Les données d'activité de Proparco .....	228
1.11	Les versements du groupe AFD .....	231
2.	Les principaux projets financés par l'AFD en 2020 .....	232
3.	Les pays d'intervention de l'AFD et les partenariats différenciés.....	235
4.	Les implantations du groupe AFD .....	237
5.	Périmètre de l'activité du groupe AFD .....	239
6.	Présentation du dispositif Analyse et avis développement durable .....	242
7.	Note méthodologique .....	246

# I. L'activité du Groupe

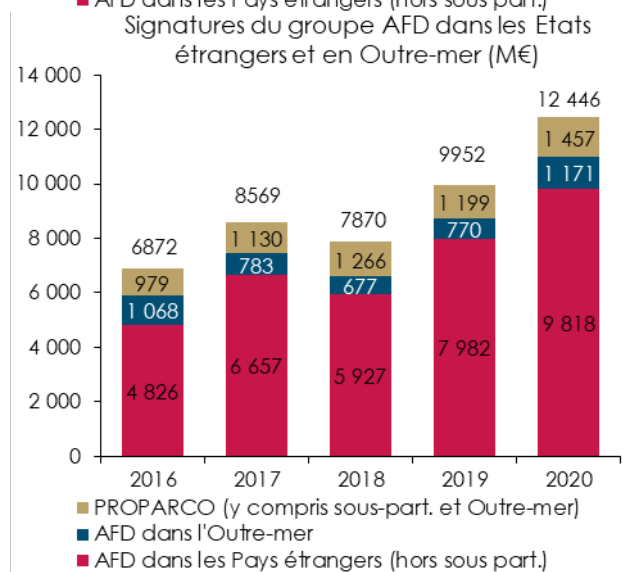
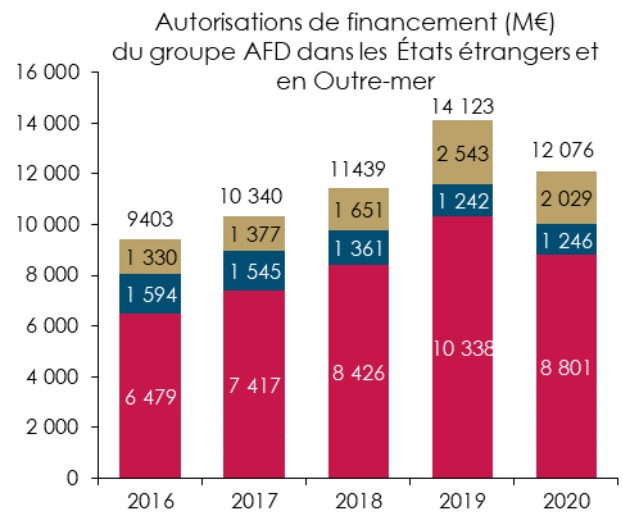
## 1. Nos chiffres clés

**Des engagements en repli mais des signatures et versements en forte hausse**

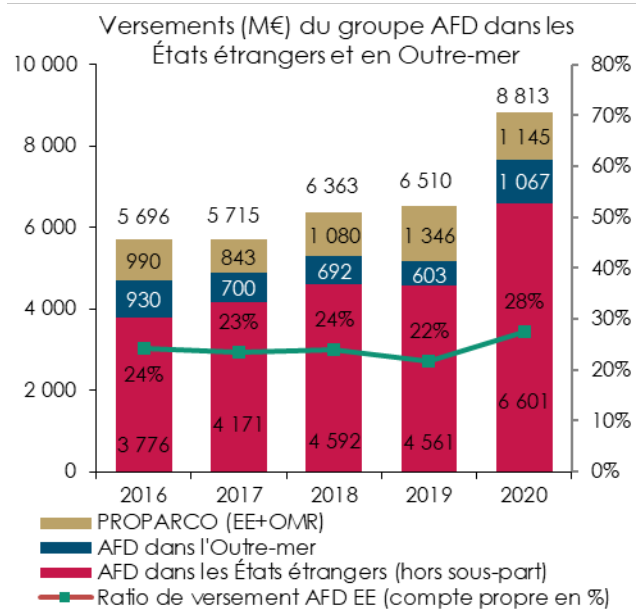
L'ensemble des financements du groupe AFD se sont élevés à 12,1 Mds€ en 2020. Les engagements signés atteignent 12,4 Mds€, soit le plus haut niveau absolu pour le groupe AFD. Les versements s'élèvent à 8,8 Mds€, ce qui constitue également le plus haut niveau de versements pour le Groupe.

Les autorisations de financement dans les États étrangers et dans les Outre-mer s'élèvent à 12,1 Mds€ soit une baisse de 14 % par rapport à 2019. Les financements du Groupe ont diminué de 2 Mds€ en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire qui a engendré le report de certains projets et perturbé l'instruction de nouveaux projets. La baisse de l'activité est entièrement concentrée dans les États étrangers avec 8,8 Mds€ pour l'AFD (-15 % par rapport à 2019) et 2 Mds€ pour Proparco (-20 % par rapport à 2019). L'activité de l'AFD dans les Outre-mer est stable à 1,2 Md€ en raison notamment des financements en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie liés à l'initiative Outre-mer en commun.

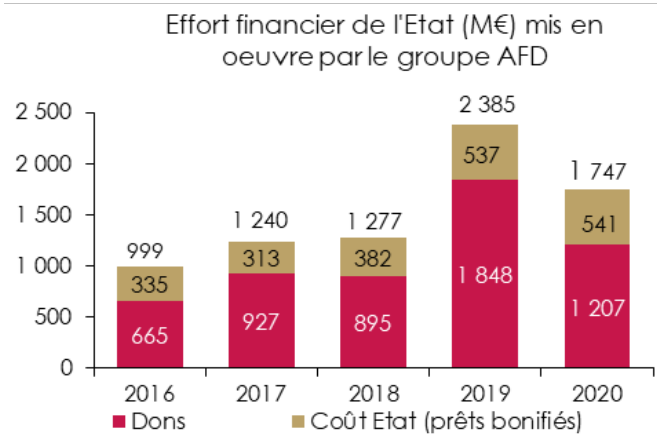
Les signatures du groupe AFD ont atteint 12,4 Mds€ en 2020, en augmentation de 25 % par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique principalement par la réponse à la crise sanitaire de la Covid-19 apportée par l'AFD, qui s'est traduite par une accélération des signatures permettant la mise en œuvre plus rapide des projets et par la mise en œuvre des engagements de l'année 2019 avec, sur le périmètre AFD, 40 % des engagements 2019 signés en 2020.



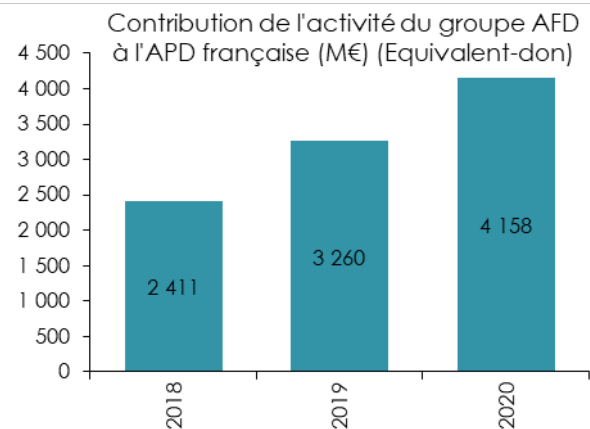
**Les versements du groupe AFD ont atteint 8,8 Mds€ en 2020, en croissance de 35 % par rapport à 2019.** L'accélération des versements en 2020 s'explique à la fois par la réponse exceptionnelle à la crise sanitaire qui s'est traduite par des projets à décaissements rapides mais aussi par l'accélération de la mise en œuvre des projets dont les financements ont été octroyés en fin d'année 2019. Ainsi 65 % des versements réalisés en 2020 proviennent de financements octroyés en 2019 et 2020.



**L'AFD a bénéficié de 1,7 Md€ d'effort financier de l'État en 2020 (-27 % par rapport à 2019).** Malgré une baisse en 2020, le niveau d'effort financier reste élevé, avec plus d'un milliard d'euros de ressources en dons et 0,5 Md€ pour la bonification des prêts.

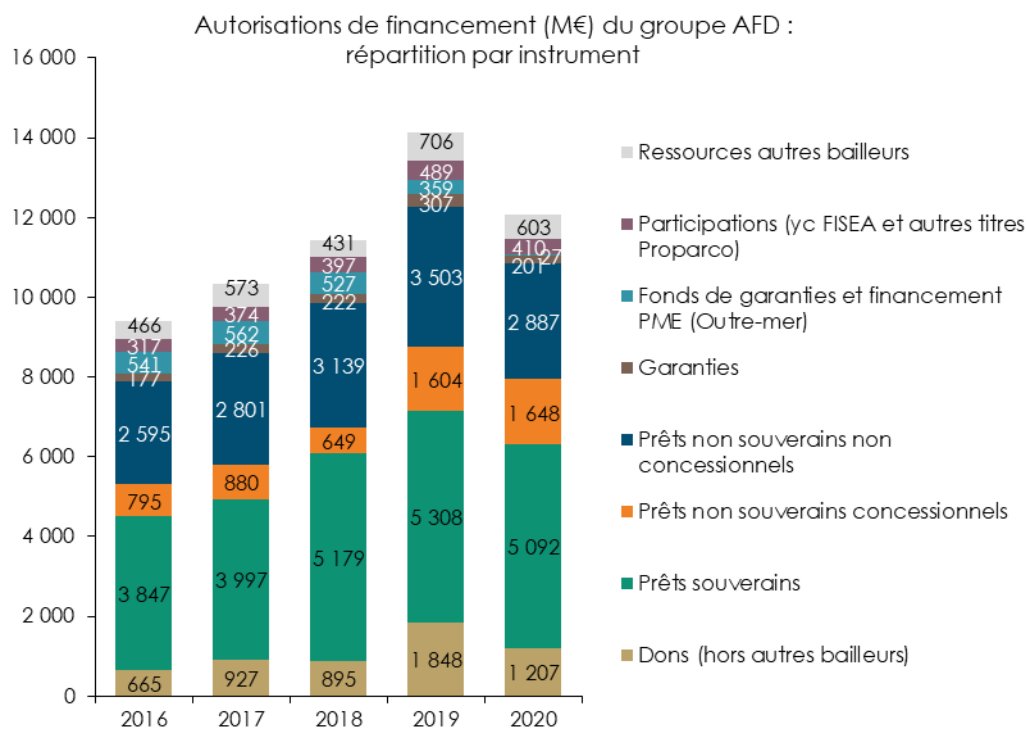


**Le groupe AFD a contribué en 2020 à hauteur de 4,2 Mds€ à l'aide publique au développement française selon la méthode de l'équivalent-don (+28 % par rapport à 2019).** La hausse de la contribution à l'aide publique au développement française est en lien avec l'augmentation des versements liés aux prêts.



### Le prêt, premier mode d'intervention du groupe AFD

Le prêt souverain aux Etats Étrangers reste le premier instrument de financement du groupe AFD avec 5,1 Mds€ en 2020 soit 42 % de l'activité totale.



Les activités de prêts non souverains dans les États étrangers s'élèvent à 4,5 Mds€ en 2020. Un certain repli par rapport à 2019 (-11 %) est à noter, dû à la crise sanitaire qui a mené au report de quelques projets. Plus d'un tiers des financements non souverains sont concessionnels (prêt à taux préférentiel en-dessous du taux de marché).

L'activité en don atteint 1,2 Md€ en 2020, soit une baisse de 35 % par rapport à l'année passée. Néanmoins, elle reste nettement supérieure à

celle de 2018 (+ 35 %). L'activité en don avait en effet connu un niveau record en 2019.

Les crédits délégués s'alignent avec la baisse générale de l'activité du groupe AFD, puisqu'ils décroissent également de 14 % en 2020. Ces chiffres démontrent la mobilisation constante du Groupe pour se voir déléguer des ressources externes, notamment auprès de l'Union européenne.

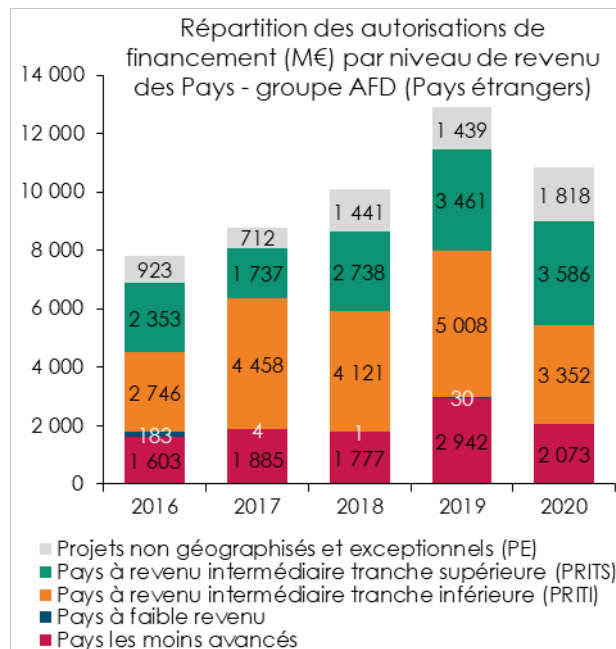
### Priorité maintenue à l'Afrique

En 2020, les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) s'élèvent à 4,4 Mds€ (hors Océan Indien <sup>1</sup>), soit 36 % de l'activité du Groupe, ce qui en fait la première région d'intervention du Groupe.

La baisse de l'activité en Afrique s'explique à la fois par la situation sanitaire qui a amené au report de certains projets et instructions et par la dégradation des risques de contreparties du fait de la situation macroéconomique de certains pays. L'Afrique a bénéficié de deux tiers de l'effort financier de l'État mobilisé dans les États étrangers en 2020.

Les autorisations de financement du groupe AFD dans la région Océans se sont élevées à 2,9 Mds€ en 2020, ce qui correspond à 24 % de l'activité du groupe AFD. L'activité en Amérique latine s'établit à 2 Mds€, soit 16 % de l'activité du Groupe.

En 2020, les engagements financiers de l'AFD dans la région Trois Océans ont atteint 2,1 Mds€, soit 18 % de l'activité totale du Groupe. L'activité dans les Trois Océans est en augmentation de 10 % par rapport à 2019, tirée par l'activité dans les États étrangers et la stabilisation de l'activité en Outre-mer malgré l'arrêt des activités pour le compte de Bpifrance.

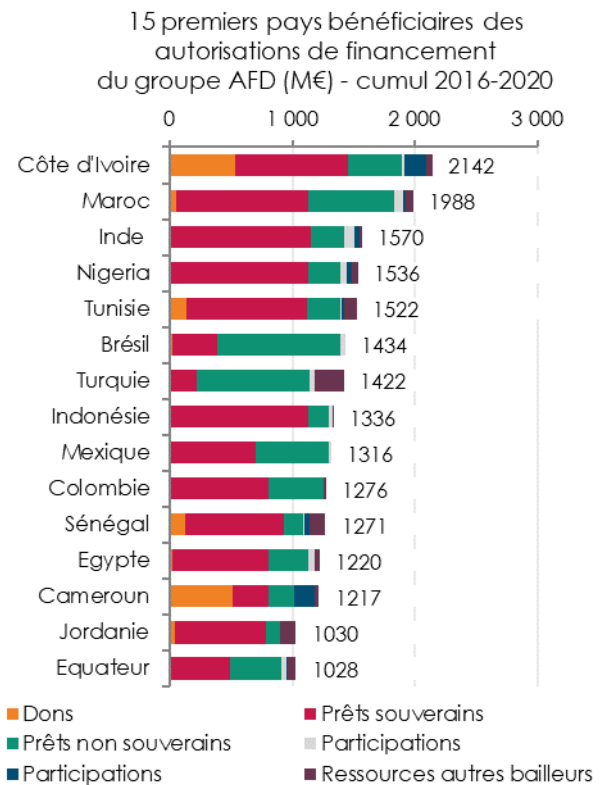
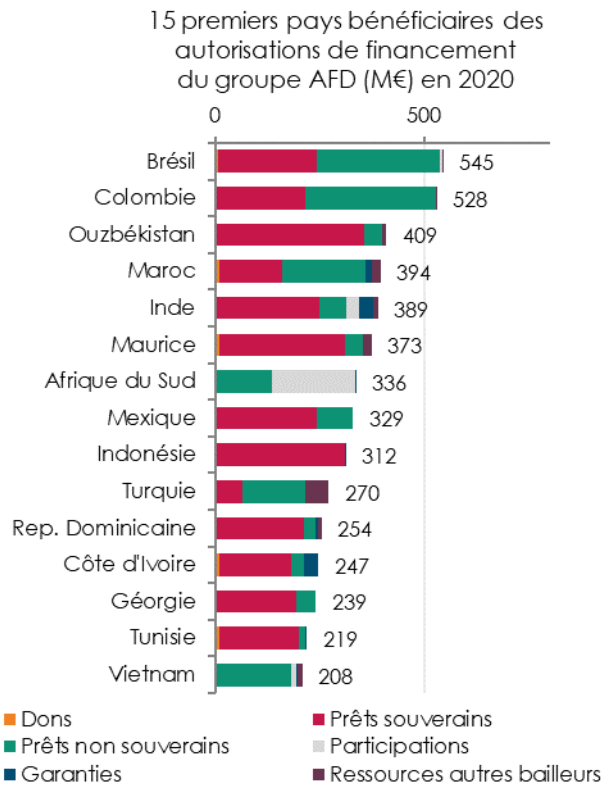


Un tiers de l'activité du groupe AFD dans les États étrangers a été réalisée dans les pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure, tandis que ceux de tranche inférieure représentent 31 % de l'activité du Groupe. L'activité dans les pays les moins avancés atteint près de 2 Mds€, soit 19 % de l'activité du Groupe dans les États étrangers.

<sup>1</sup> En ajoutant l'activité dans l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice) incluse dans la région Trois

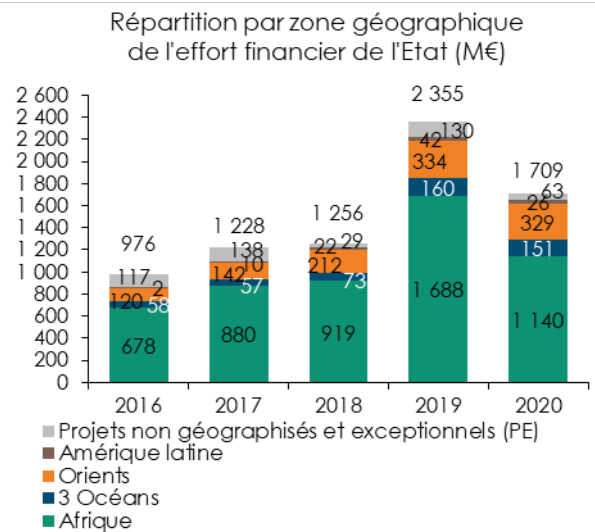
Océans, l'activité en Afrique s'élève à 4,93 Mds€ en 2020.

La Côte d'Ivoire, le Maroc et l'Inde sont les trois premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD sur la période 2016-2020. Le Brésil, la Colombie et l'Ouzbékistan sont les trois premiers pays bénéficiaires des autorisations en 2020.



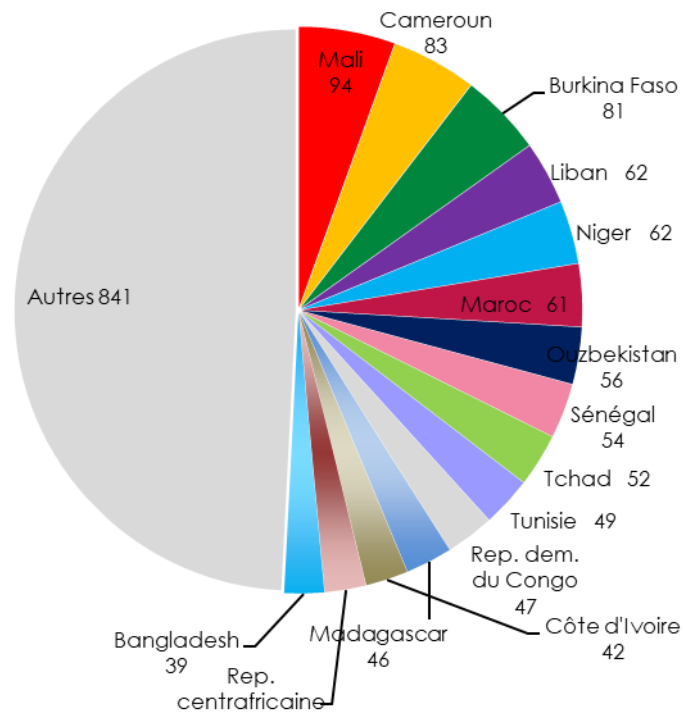
L'effort financier de l'État<sup>2</sup> mobilisé par l'AFD est en baisse à 1,7 Md€ en 2020 (- 27 % par rapport à 2019, année qui avait connu une forte hausse de l'effort financier de l'État du fait des ressources additionnelles en dons). L'effort financier de l'État est mesuré comme la somme des dons et du coût-État des prêts (bonification des prêts notamment).

67 % de l'effort financier est concentré sur l'Afrique, conformément au mandat donné à l'AFD. Les trois premiers pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2020 sont des pays africains. Trois pays prioritaires de l'aide française (Mali, Burkina Faso et Niger) comptent parmi les cinq premiers bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2020.

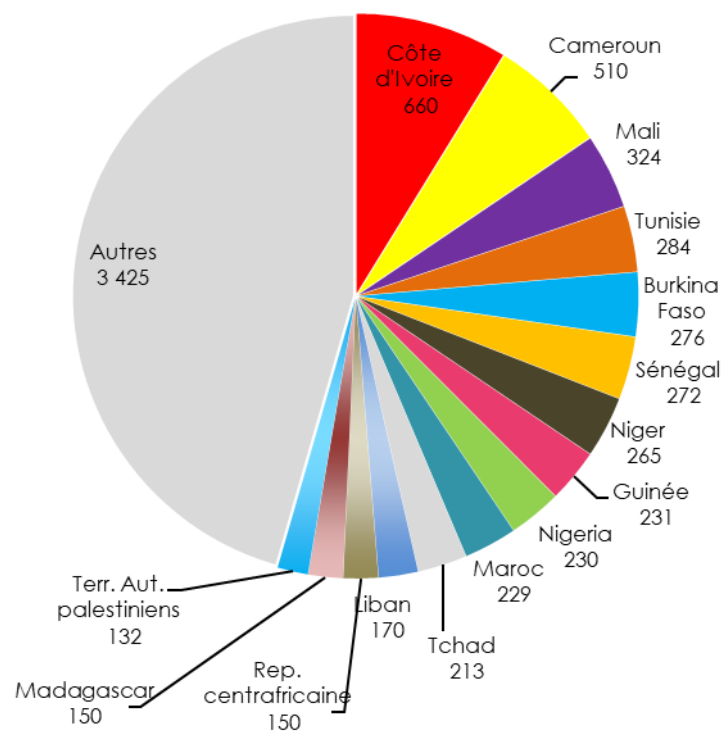




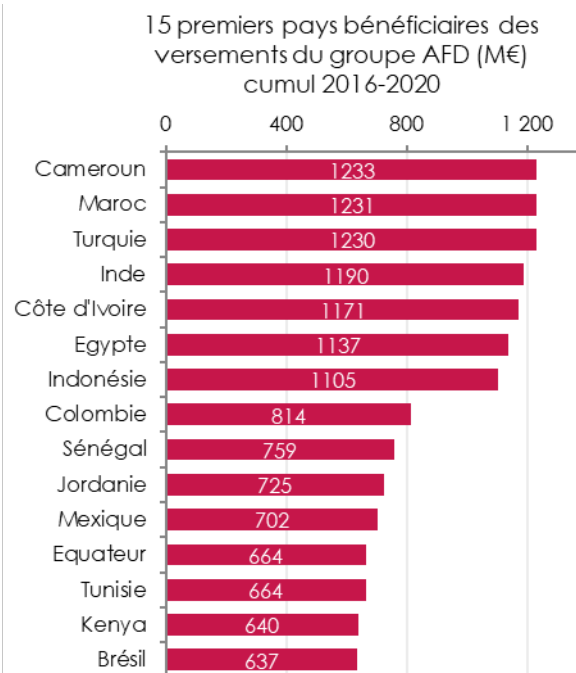
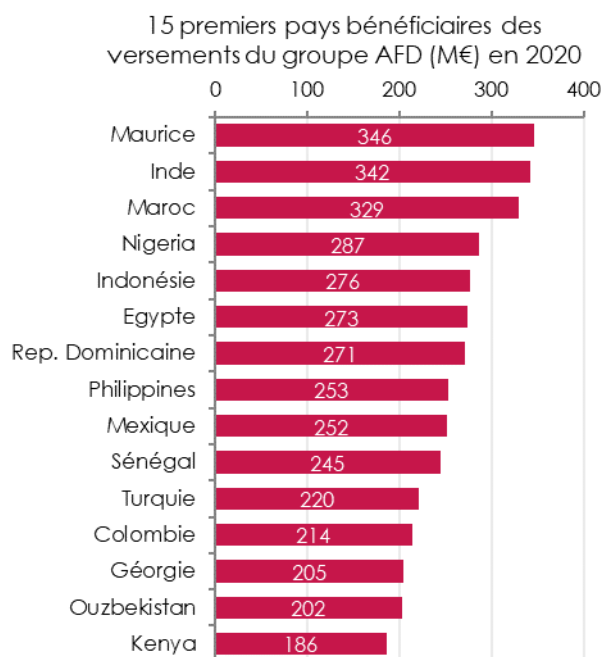
Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'État en 2020 - M€



Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'État cumul 2016-2020 M€



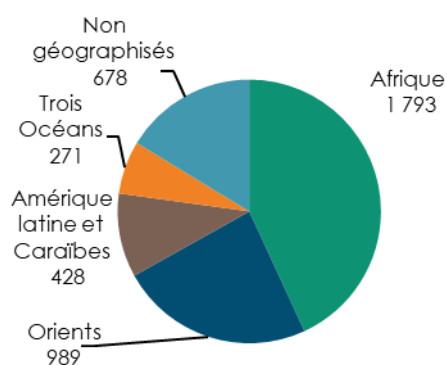
**Maurice, l'Inde et le Maroc sont les trois premiers bénéficiaires des versements du groupe AFD en 2020.** Ces versements reflètent la dynamique des engagements dans ces pays au cours des années passées et l'utilisation des outils de financement à décaissement rapide en lien avec la réponse à la crise sanitaire.



**L'Afrique subsaharienne a été la première région bénéficiaire de l'APD générée par l'activité du groupe AFD en 2020, avec 1,8 Md€ d'aide publique.** Ce résultat est en hausse par rapport à l'année 2019 (1,4 Md€). Il s'explique par la concentration sur l'Afrique des moyens en dons et des prêts les plus concessionnels.

Les autres régions d'intervention du groupe AFD ont bénéficié de 2,4 Mds€ d'APD générée par l'activité du groupe AFD en 2020.

Contribution du groupe AFD à l'APD en 2020 - Répartition par géographie (M€)



## Les secteurs d'intervention

**Le groupe AFD a adopté une vision stratégique des objectifs du développement durable fondée sur six transitions qui agrègent les 17 ODD.**

Le groupe AFD a octroyé 5,1 Mds€ pour contribuer à la transition territoriale et écologique en 2020. La transition territoriale et écologique contribue à l'atteinte des ODD 2, 6, 11, 14 et 15. Le Groupe finance notamment des projets dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'assainissement, de l'environnement et des ressources naturelles, et du développement urbain. Le financement de la transition économique et financière est le deuxième secteur d'intervention du Groupe avec 2,3 Mds€. La transition démographique et sociale est le troisième secteur d'intervention du Groupe avec plus de 2,2 Mds€ de financements en 2020 (contre 1,4 Md€ en 2019).

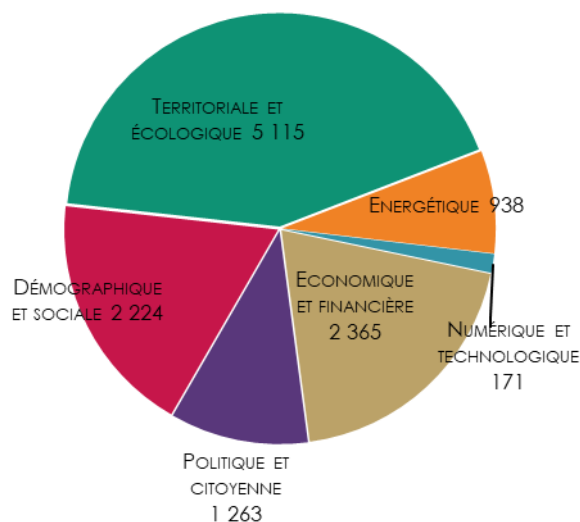
**Dans le détail, le soutien au secteur productif est le premier secteur d'intervention du groupe AFD en 2020 avec 2,3 Mds€ de financements portés par la dynamique de Proparco.**

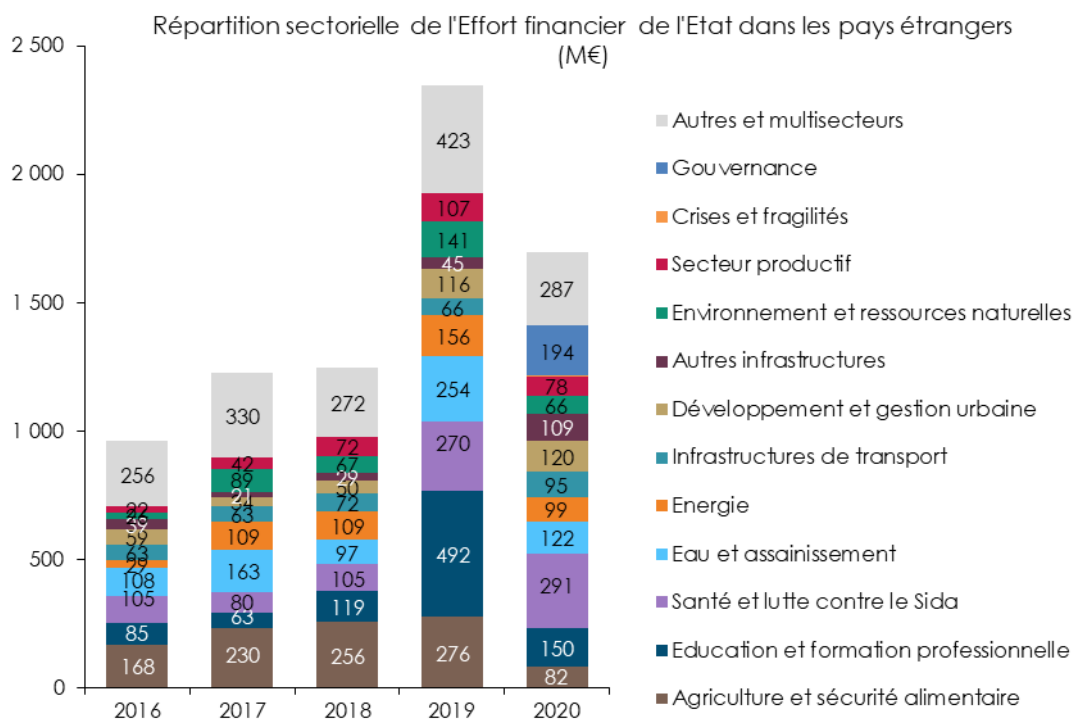
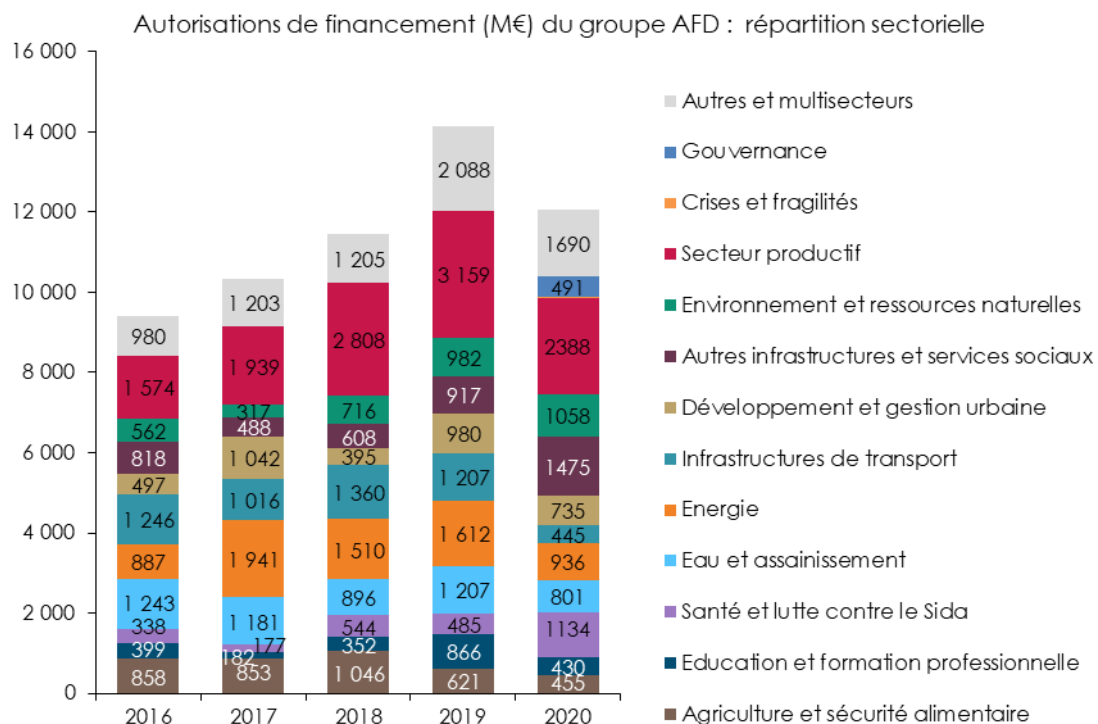
**L'activité de financement d'infrastructures du groupe AFD reste prépondérante** avec 445 M€ dans le domaine des infrastructures de transport, 936 M€ de financements dans le domaine de l'énergie et 1,4 Md€ pour les autres infrastructures et services sociaux.

**Les secteurs sociaux (éducation et santé) ont bénéficié de 1,5 Md€ de financement, soit le plus haut niveau de la période 2016-2020.** L'année 2019, quant à elle, établissait également un record de financement pour les secteurs sociaux.

**Plus d'un milliard d'euros ont été dédiés au secteur de l'environnement et des ressources naturelles,** conformément aux objectifs stratégiques que le groupe AFD s'est fixés.

Autorisations de financement (M€)  
du groupe AFD par transition en 2020





## 2. Nos cinq engagements

### 2.1 100 % Accord de Paris – stratégie Climat et Développement (2017-2022) #ODD13

Adoptée en novembre 2017, la stratégie « Climat et Développement » (2017-2022) s'inscrit dans la dynamique engendrée par l'Accord de Paris pour le climat. Elle a suscité des attentes fortes à l'égard des financeurs du développement, notamment en matière d'alignement des flux financiers avec un développement bas carbone et résilient aux effets du dérèglement climatique.

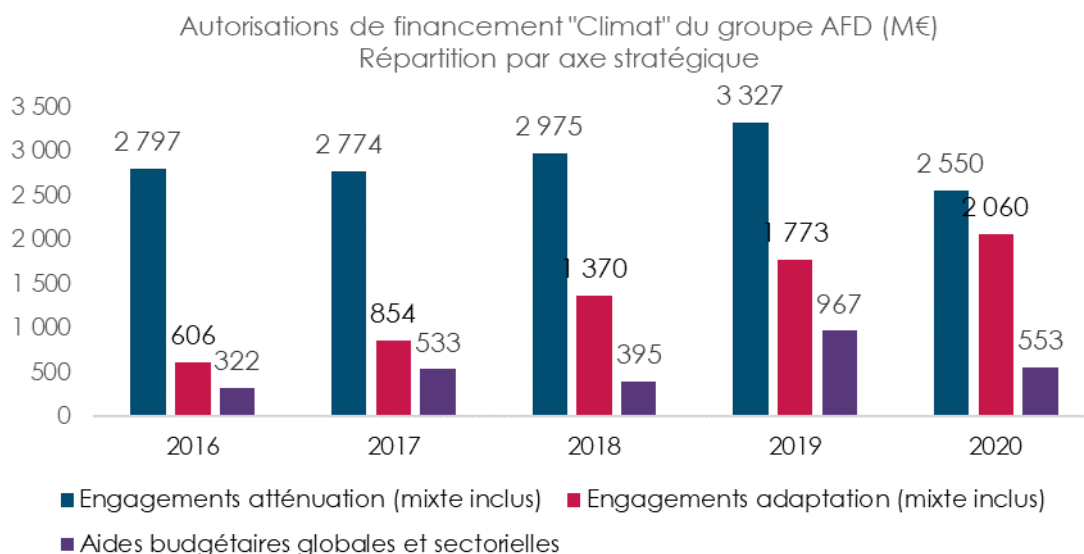
Pour rappel, la stratégie fixe quatre engagements pour le groupe AFD :

- Assurer une activité « 100 % Accord de Paris »
- Augmenter les volumes de finance Climat
- Contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement
- Co-construire les solutions et peser sur les normes

#### 1. 2020 : Des objectifs « climat » atteints malgré le contexte difficile de la Covid-19

En 2020, le groupe AFD a engagé 5,2 Mds€ de financements « climat » dans les États étrangers, correspondant à une participation au financement de 202 projets de développement ayant des co-bénéfices en matière de lutte contre le dérèglement climatique et ses effets. Ce résultat est en repli par rapport à 2019 mais au-delà de l'objectif sur lequel l'AFD s'était engagée en 2015, à savoir fournir 5 Mds€ de financement pour le climat par an d'ici 2020

dans le cadre de la COP21. Ces chiffres sont en grande partie imputables à la crise de la Covid-19 à laquelle le Groupe a riposté par le programme Santé en commun et par des projets de réponse rapide à la crise économique, peu propice à des co-bénéfices climat. L'objectif de 1,5 Md€ de finance adaptation a été en revanche largement dépassé avec un montant de 2,29 Mds€, soit une part de près de 45 % du total des



financements pour le climat. Les activités d'adaptation ont sans doute été perçues comme plus pertinentes dans un contexte de crise que les activités d'atténuation. Les financements pour le climat en 2020 représentent 47 % des engagements totaux en incluant l'Outre-mer, 51 % sans l'Outre-mer.

Avec près de 4,61 Mds€ d'autorisations de financement « climat » octroyés dans les Etats étrangers en 2020, l'AFD (hors Proparco) atteint 55 % d'octrois « climat »<sup>2</sup> et affiche une baisse en volume de 14% par rapport à 2019.

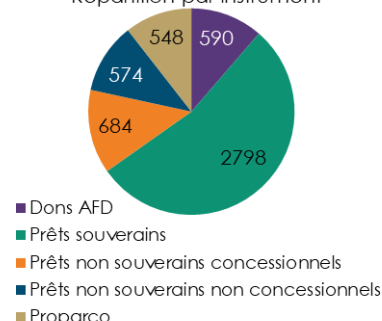
Avec 548 M€ d'autorisations de financement « climat », 32 % des activités de Proparco ont un co-bénéfice « climat ». Ces financements ont essentiellement contribué à des programmes privés d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Le groupe AFD a engagé depuis 2005 plus de 45,1 Mds€ de financements ayant un co-bénéfice « climat ».

Sur le plan géographique, l'activité dédiée au « climat » (hors Proparco et ONG) s'est d'abord concentrée en Afrique avec 1,66 Md€ (soit 48 % de l'activité de l'AFD dans la zone), puis en Orient avec 1,56 Md€ (soit 67 % de l'activité dans la région), 733,7 M€ en Amérique latine (soit 50 % de l'activité de la zone), et 302 M€ pour la région Trois Océans (soit 39 % de l'activité de la zone<sup>3</sup>).

Les financements du Groupe octroyés en 2020 en faveur de projets d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) atteignent 2,55 Mds€ (hors prêts de politiques publiques), avec de nombreux projets d'agriculture durable, de gestion des ressources naturelles, de transports urbains durables et de lignes de crédits favorisant l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Les financements de projets dans le domaine de l'adaptation ont augmenté significativement (+15 % par rapport à 2019), atteignant 2,06 Mds€, et représentant plus de 40 % de

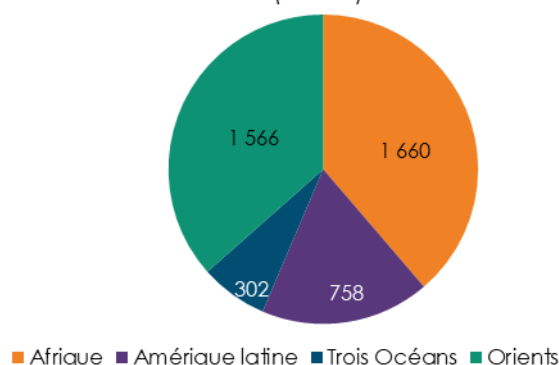
<sup>2</sup> Ce ratio est calculé sur la base des octrois annuels dans les pays en développement, hors aides budgétaires globales (ABG), mécanisme de désendettement (C2D), garanties, FEXTE. Les sous-

Financements "Climat" du groupe AFD en 2020 (M€)  
Répartition par instrument



l'activité « climat » totale (hors prêts de politiques publiques).

Autorisations de financement "Climat" de l'AFD en 2020 : répartition par géographie (en M€)



Enfin, l'activité « climat » réalisée au travers d'aides budgétaires, sectorielles ou en appui à une politique climat transversale s'élève à 553,48 M€, ce qui équivaut à 11 % de l'activité « climat » du Groupe en 2020.

La revue à mi-parcours de la stratégie climat menée en 2020 a confirmé que l'AFD est en bonne voie d'atteindre ou a déjà atteint nombre des objectifs fixés en 2017. Des résultats

participations de l'AFD aux financements de Proparco sont incluses dans les engagements de Proparco).

<sup>3</sup> Les montants multi-pays non géographisés s'élèvent à 352,9 M€ en 2020.

significatifs sont à souligner en matière de volume de finance climat, d'influence dans les débats liés à l'alignement avec l'Accord de Paris, de positionnement du Groupe comme acteur de référence sur le climat, de reconnaissance du rôle des banques de développement et de leur plateforme IDFC.

## 2. Un rôle d'influence sur les sujets Climat auprès des autres bailleurs et partenaires

Le partenariat du groupe AFD avec le Fonds vert pour le Climat (FVC) s'est poursuivi avec l'approbation en 2020, par le conseil du Fonds, d'un cofinancement de 38 MUSD pour le projet EBAIO (*Ecosystem-based adaptation* dans l'océan Indien). A ce jour, cinq projets portés par l'AFD ont été cofinancés par le Fonds vert pour un montant total d'environ 330 M€. L'instruction de projets et de programmes pour 2021/2022 est déjà en cours de préparation, ainsi que le sont des activités partenariales entre le FVC et IDFC.

L'AFD a également entretenu un échange régulier avec les organisations de la société civile (OSC) climat françaises et internationales dans le cadre du Comité des partenaires, composé des ministères, de *think tanks*, d'OSC françaises et d'autres acteurs de la société civile, mais aussi dans le cadre de réunions de consultation sur l'évolution des méthodologies de finance climat et d'implication sur le Sommet Finance en Commun.

### L'AFD et IDFC mobilisés pour porter la voix des banques publiques de développement dans l'agenda climat et ODD

En 2020, malgré les reports des principales échéances des agendas climat et biodiversité, l'AFD a joué un rôle décisif pour maintenir le climat et les ODD en haut de l'agenda international. **Le sommet Finance en Commun co-organisé par l'AFD dans le cadre du Forum de Paris sur la Paix s'est tenu les 11 et 12 novembre avec de très bons résultats sur les plans politique, académique et médiatique.** Ce sommet 100 % virtuel a donné lieu à de nombreuses déclarations, dont une déclaration conjointe signée par les 10 réseaux des banques de développement et 6 banques de

Plusieurs chantiers lancés dans le cadre de cette revue à mi-parcours vont dans le sens d'une application plus complète et ambitieuse de la stratégie climat et préparent les fondations de la future stratégie post-2022.

développement multilatérales. Ce sont environ 450 banques publiques de développement qui s'engagent à aligner leurs financements avec l'Accord de Paris, à sortir du charbon, à agir en faveur de la biodiversité, ou encore à accélérer les investissements dans les énergies renouvelables. Lors du sommet *Climate Ambition* tenu le 12 décembre 2020 pour les 5 ans de l'Accord de Paris, le directeur général, en tant que président d'IDFC, a pu présenter la coalition des banques publiques de développement pour le climat et les ODD.

Une deuxième édition du Sommet Finance en Commun est envisagée fin 2021 pour poursuivre la mobilisation des coalitions et pour rendre compte de l'avancement des engagements pris en 2020 par les banques publiques de développement.

### Avec IDFC

L'AFD assure depuis octobre 2017 la présidence de l'International Development Finance Club (IDFC), un réseau unique de 26 banques nationales et régionales de développement. L'AFD joue un rôle important au sein de ce réseau, qui représente une capitalisation totale de plus de 4 000 MdsUSD, en co-animant le groupe de travail climat qui vise à promouvoir les investissements en faveur du climat et la mise en œuvre de l'Accord de Paris. En 2020, l'IDFC a largement contribué au succès du Sommet Finance en Commun. Dans le but de soutenir le renforcement de capacité et l'échange de connaissance entre ses membres sur la finance climat, l'IDFC s'est doté d'une Facilité Climat dont l'unité de coordination est logée à l'AFD et qui a obtenu en 2020 un cofinancement du Fonds vert pour le climat.

**Le groupe AFD apporte sa contribution à l'initiative *Mainstreaming Climate Action in Financial Institutions*** pour promouvoir l'adoption des cinq grands principes pour une intégration plus systématique du climat dans les institutions financières, à savoir : 1) s'engager sur des stratégies climat ; 2) gérer les risques climatiques ; 3) promouvoir des objectifs climat ; 4) améliorer la performance climatique ; 5) rendre compte de son action climat. Rassemblant à ce jour 46 institutions publiques et privées des pays du Nord et du Sud (avec un bilan cumulé de 13 Mds\$), cette initiative est cruciale dans le cadre du Plan d'orientation stratégique du groupe AFD comme du Cadre d'intervention transversal (CIT) climat dont le quatrième engagement vise à « Co-construire les solutions et peser sur les normes ».

#### **A travers les éditions du *One Planet Summit***

L'AFD a continué à jouer un rôle actif dans les *One Planet Summits*. S'il n'y a pas eu de nouveau sommet en 2020 compte tenu de la crise sanitaire, l'AFD a poursuivi le travail de redevabilité des coalitions dans lesquelles elle est impliquée.

Par ailleurs, l'AFD, via son directeur général Rémy Rioux, continue de s'impliquer dans les travaux du *One Planet Lab*, le laboratoire d'idées proposé par le président de la République.

#### **Renforcer la définition du concept d'alignement avec l'Accord de Paris**

Afin de prendre en compte les enjeux climat de ses pays d'intervention, l'AFD a poursuivi la réalisation des fiches climat permettant d'améliorer la connaissance de la politique climat des pays concernés, de leur contribution déterminée nationale (CDN), de leur vulnérabilité face aux impacts du dérèglement climatique et des principaux secteurs d'émissions de gaz à effet de serre.

En parallèle, le groupe AFD poursuit également l'intégration des risques financiers climatiques dans ses processus d'analyse de risque à travers

En 2020 a débuté une nouvelle étude menée pour le compte de l'IDFC par les consultants I4CE et NCI qui vise à décliner en des outils pratiques le cadre conceptuel et les recommandations opérationnelles pour guider les institutions financières et les banques de développement nationales et régionales à s'aligner avec l'Accord de Paris. Cette étude, le rapport de l'OCDE sur l'alignement de la coopération pour le développement ainsi que l'approche des banques multilatérales autour des six piliers, ont contribué à concrétiser le concept d'alignement avec l'Accord de Paris pour la communauté financière dans son ensemble.

#### **Mesurer l'exposition aux risques climatiques**

Les risques financiers climatiques se répartissent en trois grandes catégories : tout d'abord les risques physiques associés aux impacts du dérèglement climatique, puis les risques de transition résultant des dynamiques de transition vers un monde bas carbone et en particulier des politiques publiques susceptibles d'être mises en œuvre (taxes carbone, régulation...) et enfin les risques de contentieux climatique. Dans le cadre de sa stratégie climat et en vertu de son mandat et de son souci d'exemplarité en matière climatique, le groupe AFD a décidé d'investir ces sujets de manière volontariste à travers divers chantiers.

Dans un premier temps et afin de nourrir ses dialogues de politique publique, l'AFD développe des analyses approfondies sur les risques engendrés par les transitions climatiques dans certains pays, dont une première étude produite sur l'Afrique du Sud en partenariat avec le *think tank Climate Policy Initiative*. Le Groupe envisage de poursuivre le développement de ces études auprès d'autres pays intéressés en fort lien avec les ministères des finances et les banques centrales.

divers chantiers. Une première cartographie de l'exposition actuelle du portefeuille de l'AFD au regard des risques physiques a été réalisée. Elle a conduit à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des risques physiques et à la mise



en place d'outils opérationnels permettant au groupe AFD de mesurer systématiquement ces risques à l'octroi de nouveaux prêts. Elle a également permis d'engager systématiquement le dialogue avec les

### **3. Projets emblématiques 2020**

#### **Réduction des risques d'inondation au Liban - 13,8 M€ de subventions aux ONG**

Projet dans la Bekaa qui allie des investissements de gestion des inondations avec une approche d'urgence en offrant des opportunités d'emploi aux populations locales notamment issues des camps de réfugiés. Ce projet est mis en œuvre par un consortium d'ONG libanaises, françaises et internationales via le fonds Minka de l'AFD.

#### **Prêt de politique publique Énergie-Climat de 150 M€ à l'État ouzbek**

Prêt destiné à soutenir le programme de réformes du gouvernement ouzbek vers une économie bas carbone. Dans cette perspective, il vise à améliorer la soutenabilité financière du secteur de l'électricité, à améliorer la qualité de service énergétique dans les zones rurales du pays, à décarboner le mix électrique, à renforcer les économies d'énergie du réseau de transport et distribution et à limiter et améliorer la prévisibilité de la demande en électricité.

#### **Protection sociale adaptative en Mauritanie, 5 M€ en subventions**

emprunteurs pour les accompagner dans la mise en place d'éventuelles stratégies d'adaptation aux risques physiques. La prochaine étape concerne l'intégration des risques de transition dans les analyses de risques.

L'AFD a appuyé en 2020 le fonds de protection sociale adaptative en Mauritanie qui réalise des transferts monétaires aux ménages pauvres et vulnérables dont les revenus et moyens de subsistance sont impactés par les chocs climatiques ou l'épidémie de la covid-19. Le projet va permettre d'institutionnaliser ce mécanisme de réponse aux chocs pour assurer la résilience des populations vulnérables et réduire également la survenance de conflits violents entre communautés. Le programme se base sur une participation citoyenne active pour sa mise en œuvre et cible 75 000 ménages. Compte tenu de l'intensification des chocs climatiques et sanitaires, ce mécanisme contribue au ciment social du pays.

#### **Projet de promotion des solutions fondées sur la nature pour la protection des écosystèmes critiques de l'océan Indien - co-financement de 38 MUSD du Fonds vert en subvention**

Le projet vise à la fois à adapter les territoires aux effets du changement climatique, à préserver la biodiversité locale et à assurer des moyens de subsistance aux populations insulaires. Parmi les actions susceptibles d'être mises en œuvre – selon les résultats des appels à projets – figure notamment la restauration de zones naturelles endommagées : forêts, mangroves ou récifs coralliens.

4. Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	Cible	2017	2018	2019	2020
1	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les États étrangers (AFD, Proparco et ONG en M€)	Nd.	4 013 M€	4 784 M€	6 067 M€	5 194 M€
2a	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les États étrangers (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) ( AFD hors ONG )	50 %	3 367 M€ 50 %	4 249 M€ 55 %	5 350 M€ 55 %	4 615 M€ 55 %
2b	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les États étrangers en montants (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (Proparco)	30 %	647 M€ 47 %	536 M€ 32%	717M€ 31 %	548 M€ 32 %
3a	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en AFRIQUE (en M€ et en % de l'activité AFR inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	30 %	1 370 M€ 48 %	1 795 M€ 47 %	2 065M€ 43 %	1660 M€ 36 %
3b	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat ORIENTS (en M€ et en % de l'activité d'ORE inclus dans le périmètre Climat) (AFD)			1 425 M€ 58 %	1582 M€ 58 %	1566 M€ 34 %
3c	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en AMÉRIQUE LATINE (en M€ et en % de l'activité AML inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	70 %	668 M€ 64 %	685 M€ 80 %	1429 M€ 87 %	734 M€ 16 %
3d	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en TROIS OCÉANS (en M€ et en % de l'activité OCN inclus dans le périmètre Climat) (AFD) (hors outre-mer)			209 M€ 86 %	212 M€ 41 %	302 M€ 7 %
4a	Part des octrois annuels contribuant à l'atténuation du changement climatique (%)(hors prêts de politique publique en faveur de l'atténuation) (hors mixtes)	Nd.	2 511 M€ 63 %	2 485 M€ 52 %	2248 M€ 37 %	1580 M€ 34 %
4b	Part des octrois annuels contribuant à l'adaptation au changement climatique (%) (hors prêts de politique publique en faveur de l'adaptation) (hors mixtes)	Nd.	626 M€ 16%	1 012 M€ 21 %	1008 M€ 17 %	852 M€ 18 %
4c	Part des octrois annuels contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (%)	Nd.	343 M€ 8 %	893 M€ 19 %	1875 M€ 31 %	2178 M€ 47 %
4d	Part des octrois annuels en appuis budgétaires aux politiques de lutte contre le changement climatique (%)	Nd.	533 M€ 13 %	395 M€ 8 %	967 M€ 15 %	553 M€ 11 %

## Focus sur la dimension climat de l'Avis développement durable

### Les dimensions climat de l'Analyse et Avis Développement Durable (AADD)

Mis en place en 2013, le dispositif AADD vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans les opérations de financement du Groupe. Il a évolué en 2017 pour intégrer les orientations de la stratégie climat 2018-2022 et la cohérence des projets avec l'Accord de Paris : la grille d'analyse détaille les critères de notation de projets « bas carbone » (dimension 5a) et/ou « résilients » (dimension 5b), selon une approche largement qualitative.

La notation a une amplitude de - 2 à + 3 : les projets devant recevoir une note négative sont ceux « incohérents avec les objectifs de politique climat du pays ou les enjeux identifiés dans le cadre d'analyse de sa trajectoire bas carbone », « incohérents avec les objectifs adaptation des politiques publiques et représentant un risque d'accroître la vulnérabilité de la zone », « exposés à des risques climatiques négatifs sans prendre de mesure d'adaptation pour y faire face », ou « impliquant un effet structurant de verrouillage à long terme ». Les notations positives traduisent la mobilisation par le projet d'un à trois leviers de transition.

La sélectivité supposée par l'engagement "100% Accord de Paris" est tout d'abord réalisée par les équipes opérationnelles, lors de l'identification des projets, avec un possible appui de la division climat en tant que membre de l'équipe projet. Afin de renforcer cette sélectivité et de mieux caractériser le type de projets alignés ou non alignés, les fiches climat pays, des grilles sectorielles, comme par exemple sur l'énergie, ou encore des revues de portefeuilles de prospection ont été développées. Lors des instructions, l'analyse de l'alignement à l'Accord de Paris est à nouveau faite par les équipes projet au regard de la grille mais repose aussi sur l'avis DD et sur les instances de décision interne.

### L'analyse des résultats des projets soumis à avis développement durable<sup>4</sup> met en évidence l'alignement de l'activité de l'AFD avec l'Accord de Paris.

Aucun projet n'a d'impact strictement négatif en 2020, grâce à un effort de sélectivité des projets en amont du cycle d'instruction. **La proportion des projets contribuant positivement (effets modérés (+1), significatifs (+2) ou structurants (+3)) à la transition bas carbone se maintient au niveau de 2019 (70 %). La part des projets contribuant positivement à la résilience au changement climatique progresse en volume financier par rapport à 2019 et 2018, grâce à une progression notable de la proportion de projets à impacts significatifs ou structurants en 2020. S'agissant de la transition bas carbone (D5a), le niveau de 70 % des projets agissant favorablement est maintenu en 2020.**

---

<sup>4</sup> Echantillon de 182 opérations de l'AFD ayant fait l'objet d'un avis développement durable, d'un montant cumulé de 7,5 Mds€ octroyés en 2020. Cela représente 78 % des montants engagés par l'AFD.

## 2.2 100 % Lien social

En 2020, l'AFD a finalisé les grandes orientations relatives à l'engagement 100 % Lien social de son Plan d'orientation stratégique IV. Cet engagement vise prioritairement à réduire les inégalités multidimensionnelles, dont les inégalités entre les femmes et les hommes, à améliorer le bien-être et l'accès aux biens et services essentiels, à favoriser l'insertion socio-économique des populations et des territoires, tout en développant des modes de gouvernance participatifs dans l'instruction des financements du Groupe. Tout comme le 100 % Accord de Paris, la stratégie 100 % Lien social va irriguer chacune des six stratégies de transition du Groupe. A travers cette stratégie, le Groupe a pour objectif de contribuer pleinement à l'agenda international, et à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en donnant autant de poids aux enjeux sociaux qu'aux enjeux environnementaux.

### Genre et réduction des inégalités femmes-hommes

#ODD 5

Conformément à la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) et en cohérence avec le Plan d'orientation stratégique (POS) du groupe AFD 2018-2022, l'AFD poursuit sa mobilisation autour de l'intégration transversale du genre dans ses opérations à travers son Plan d'action égalité femmes-hommes (2019-2022).

Composante centrale du POS, notamment dans l'engagement de la nouvelle stratégie transversale « 100 % lien social », le Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes entend intégrer le genre dans tous les secteurs d'action du groupe AFD et donne la priorité au continent africain. Il a pour finalités opérationnelles principales :

- **Promouvoir** : l'égal accès aux ressources et aux opportunités économiques, ainsi que la défense des droits des femmes et des filles ;
- **Prévenir** : en luttant contre les inégalités de genre et contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
- **Émanciper** : en accompagnant les partenaires dans leur mobilisation pour l'autonomisation des femmes et des filles.

Le genre est en outre l'une des six dimensions des analyses et avis développement durable, ce qui permet de systématiser l'intégration des enjeux de genre dans les cycles de projet de l'AFD et, de renforcer les capacités internes en assurant un pilotage institutionnel inclusif et partenarial. Ainsi, 100 % des projets de l'AFD sont analysés au prisme du genre.

Cette ambition se traduit dans les nouveaux objectifs d'engagements d'ici 2022 : 50 % du volume d'engagements notés 1 ou 2 selon le marqueur genre du CAD de l'OCDE et 700 M € annuels de projets marqueur CAD 2.

## 1. De nouveaux objectifs atteints en 2020

L'AFD a poursuivi en 2020 sa mobilisation en faveur de l'égalité femmes-hommes. En 2020, la totalité des projets et programmes financés par l'AFD dans les États étrangers ont fait l'objet d'un questionnement sur les enjeux de genre et d'une notation selon le marqueur genre du CAD de l'OCDE.

L'objectif fixé par la Stratégie internationale de la France sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2020 était de 45 %, en volume d'engagements, de projets notés 1 ou 2 selon le marqueur CAD sur le Genre. **En 2020, 67 % des projets de l'AFD ont présenté un co-bénéfice pour l'égalité femmes-hommes et 43 projets à visée transformationnelle et structurante (CAD 2) ont été mis en place pour un montant de 375 M €.**

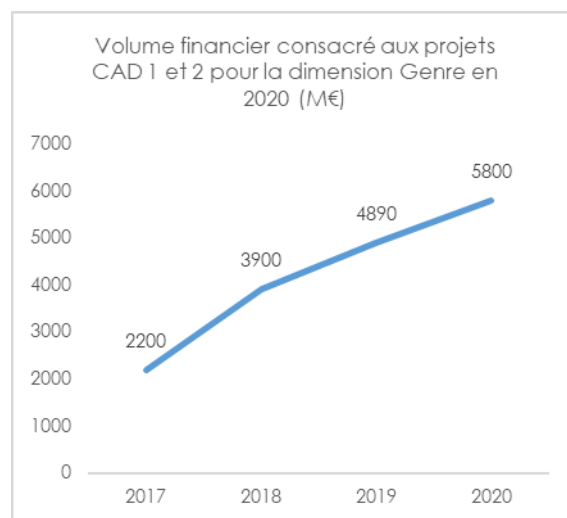
Cet objectif a été largement atteint, puisque sur le périmètre retenu, le pourcentage de projets « genre » atteint 67 % en volume pour les engagements 2020

Les volumes consacrés aux projets notés 1 ou 2 ont considérablement augmenté, passant de 2,2 Mds€ en 2017, 3,9 Mds€ en 2018, 4,89 Mds€ en 2019 à 5,8 Mds€ en 2020.

Au cours de cette période, 43 projets à visée transformationnelle et structurante (CAD 2) ont été mis en place pour un montant de 375 M€.

Les projets ayant le genre comme objectif significatif ou principal objectif (CAD 1 et 2) ont été principalement réalisés dans les secteurs de la santé, l'agriculture, les systèmes financiers, le développement des infrastructures comme l'accès à l'eau et à l'assainissement ou en co-financement des projets portés par des OSC.

En 2020, près de 80 % de projets OSC ont intégré la dimension de genre (1 ou 2).



Dans le cadre de la préparation du Forum Génération Égalité, reporté en 2021 en raison de la pandémie de la Covid-19, **le groupe AFD s'est engagé aux côtés du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en s'affirmant en tant qu'agence féministe.**

Concrètement cet **engagement féministe s'est traduit en 2020 par la mise en œuvre d'initiatives stratégiques sur le genre :**

- Lors de l'évènement Finance en Commun en novembre 2020, en incitant **26 banques** de développement à se positionner en tant qu'actrices motrices du financement de l'égalité femmes-hommes dans le développement, notamment dans le cadre de l'ODD 5 dédié au genre à travers la signature de la déclaration des banques de développement sur l'égalité de genre et l'émancipation des femmes ;
- Par le travail de concertation avec les organisations féministes de la société civile pour la **construction du fonds emblématique en direction des organisations féministes des pays partenaires de la politique de coopération et de solidarité internationale française,**

aboutissant au lancement du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) pour un montant de 41 M€ co-financés par l'AFD et le MEAE en 2020 ;

- En faisant partie de l'équipe en charge de l'organisation du Forum Génération Égalité ;
- En structurant **une offre de service** pour l'adapter au plus près des besoins des équipes de terrain, traduite par la mise en place :
- **D'une offre de formation** sur le genre auprès des agents de niveau débutant à confirmé, adaptée aux exigences des objectifs à atteindre, des contextes spécifiques et des contraintes des instruments financiers du groupe AFD. La finalité opérationnelle de cette offre vise la prise en compte systématique des enjeux de genre dans les opérations de l'AFD, doit permettre de les appréhender transversalement, et faire progresser en volume engagé les projets (CAD 2 et CAD 1) tout en renforçant la qualité genre de leur contenu. Ainsi, en 2020 **20 heures de formation ont été proposées** sur l'intégration du genre dans les projets de développement (formation sur la prospection, formation généraliste, approfondissement thématique), touchant plus **de 180 agents et agentes**.

Le groupe AFD a également remobilisé activement son réseau de **120 référents genre (Divisions Techniques et Géographiques) au siège et dans le réseau afin d'accompagner les équipes pour atteindre les objectifs et embarquer les équipes dans l'agenda international**.

Il a également activement participé aux premières étapes de la production du MOOC genre aux côtés du MEAE et d'EF, dont le parcours de formation sera disponible auprès des agents dès septembre 2021.

Il a reconduit la Facilité d'Amorçage de Préparation et de Suivi de Projets (FAPS) « Égalité Femmes-Hommes » d'un montant de 5 M€ pour le financement d'études à visée opérationnelle.

Enfin, le Groupe s'est attaché à promouvoir une politique RH sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en maintenant dans son nouvel accord les engagements du premier accord, en fixant des objectifs de féminisation du management par niveau hiérarchique, en proposant des actions en soutien aux victimes de violences conjugales, en renforçant l'accompagnement des aidants familiaux et en doublant la durée du congé paternité avec maintien du salaire.

## 2. Mobiliser nos partenaires pour la promotion de l'égalité femmes-hommes

Cette année, l'AFD a pu pleinement jouer son rôle fédérateur en matière d'égalité femmes-hommes en proposant un espace de concertation, de dialogue auprès de ses partenaires et banques bi-multilatérales autour de l'ODD 5.

Concrètement, l'AFD a pu lancer une plateforme de dialogue international autour de l'égalité femmes-hommes, notamment lors de l'évènement international organisé en France dédié aux banques de développement en novembre 2020 (Le FiCS). Ceci s'est traduit par :

- La publication de la déclaration des banques de développement sur l'égalité de genre et l'émancipation des femmes du Sommet Finance en Commun : 26 banques de développement signataires. L'objectif de ce document est de positionner les banques de développement en tant qu'actrices motrices du financement de l'égalité femmes-hommes dans le développement, notamment dans le cadre de l'ODD 5 dédié au genre.
- Le lancement de groupes de travail avec 50 banques de développement sur le financement de l'égalité et sur les bonnes pratiques et la redevabilité avec UNW en vue du Forum Génération Égalité.

## 3. Projets emblématiques (2020)

### Le Projet Féministes en action – Subvention 15 M€

« Le projet Féministes en action » est un appel à projets d'un montant de 15 M€ à destination des OSC féministes des pays partenaires sur les droits, la santé sexuelle et reproductive, les violences basées sur le genre, l'autonomie économique et l'accès aux droits.

Le projet est porté par un consortium qui va concevoir, mettre en œuvre et gérer le dispositif de financement, de renforcement de capacités et la mise en réseau des OSC féministes des Suds. Le consortium est mené par CARE France et

constitué d'OSC comme Oxfam et Équilibres et Populations, qui dispose d'une expertise éprouvée dans le renforcement de capacités des organisations féministes d'Afrique de l'Ouest, ainsi que de deux fonds féministes (également appelés *Women funds*) : le Fonds pour les Femmes en Méditerranée et le Fonds pour les femmes francophones (XOESE), et une association burkinabè, l'Initiative Pananetugri pour le Bien-Être de la Femme (IPBF).

Le projet aura un impact favorable sur l'amélioration de l'accès aux droits et à la santé des femmes, la prévention et la réduction des différentes formes de violences basées sur le genre, la lutte contre le harcèlement, les discriminations et le respect des droits des femmes et LGBTQI+. Le projet entend contribuer à la réduction des inégalités d'accès à l'emploi des femmes et aux ressources économiques, et au renforcement de l'accès et de la participation des femmes aux sphères décisionnelles. Enfin, le projet inclut les femmes à toutes les instances de participation et de décision du projet.

### Taller Abierto : Promotion des droits humains et de la non-violence en Colombie - Subvention 270 K€

Le projet « Taller Abierto II », vise à accompagner la mobilisation des enfants, des jeunes et des femmes pour leurs droits, la non-violence et le développement d'alternatives communautaires et culturelles à Buenaventura (ville portuaire du pacifique colombien). Durant la première phase du projet, les enfants, les jeunes et les femmes ont développé leur leadership et se sont organisés au sein de « groupes ». Cette fois dans un souci de pérennité, il s'agit de consolider ces processus organisationnels et leur leadership. En outre, dans la continuité de la phase 1, le projet vise à renforcer le travail entamé avec les institutions éducatives, les familles et les communautés afin que ces structures deviennent des environnements plus protecteurs pour les enfants, les jeunes et les femmes face aux violations de droits qu'ils et elles subissent. Le projet s'articule également autour d'activités de

communication et de plaidoyer auprès des autorités nationales, régionales et internationales.

Les principaux impacts du projet concernent :

- Éducation aux enjeux de genre ;
- Réduction des violences basées sur le genre ;
- Mobilisation citoyenne des femmes et des minorités ;
- Autonomisation / *empowerment* des femmes

#### Le fonds genre Sahel - Subvention 5 M€

Ce projet entend appuyer des initiatives innovantes portées par des OSC locales visant à

renforcer l'égalité femmes-hommes en ciblant de manière transversale l'autonomisation économique et politique des femmes ainsi que la réduction des inégalités de genre.

Il vise à accompagner les changements structurels en matière de lutte contre les violences de genre, d'amélioration des modalités de participation des femmes aux espaces locaux de décision politique, d'éducation à la sexualité, d'accès et de maintien des jeunes filles à l'école ainsi qu'en matière de lutte contre les stéréotypes de genre et de questionnement des rôles sociaux.

#### 4. Synthèse des indicateurs de suivi du Cadre d'Intervention Transversal (CIT)

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2017	Résultat 2017	Cible 2018	Résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019	Résultat 2020
1	Part (en % des projets) des projets AFD marqués selon le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité Hommes-Femmes	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
2	Part (en % du nombre de projets) de projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	50 %	46 %	50 %	55 %	50 %	51 %	57,5 %
2bis	Part (en % du volume) de projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	Nd.	Nd.	35 %	50 %	35 %	48,5 %	67,1 %



## Sport et développement

### 1. Le Sport, un levier d'action transversal pour atteindre les ODD

L'AFD a fait du sport un des nouveaux axes de son action comme levier de réalisation de l'Agenda 2030 et a adopté en février 2019 sa stratégie « Sport et Développement ». Celle-ci s'intègre pleinement dans l'engagement « 100 % Lien social » du Groupe et accompagne la mise en œuvre de stratégies « sport pour tous », favorisant l'égalité d'accès à la pratique du sport, avec un accent particulier porté aux questions d'égalité femmes-hommes. A travers cette stratégie, l'objectif pour l'AFD est de faire du sport un axe de sa coopération avec les pays du Sud et notamment les pays d'Afrique pour accompagner leur développement durable.

L'objectif poursuivi par le groupe AFD est de rapprocher le monde du financement du développement et celui du sport. L'AFD a également lancé en mai 2019 un appel à projet avec la Ministre des Sports, afin d'appuyer les associations locales, porteuses de micro-projets, qui utilisent le sport comme vecteur de développement en Afrique.

Dans le domaine du Sport & Développement, l'activité de l'AFD a également augmenté en 2020 avec l'octroi de 7 concours, soit 7,45 M€ engagés. L'activité, basée en Afrique, se décline principalement sous forme de concours multi-pays et se répartit autour de cinq axes principaux : le sport scolaire et le soutien au secteur de l'éducation, l'émancipation des filles et femmes à travers le sport, le renforcement de la gouvernance et de la stratégie, le renforcement des infrastructures de proximité et leur animation et le renforcement du tissu sportif et associatif.

Un nombre croissant de projets intégrant une composante sport est en cours d'identification avec les différentes directions et le réseau des agences (notamment dans les secteurs du développement urbain et de l'éducation).

### 2. Des partenariats innovants

Pour participer à la mise en œuvre de sa stratégie « Sport et Développement », l'AFD a lancé plusieurs partenariats qui ont permis de lancer différents projets en 2020 :

- **Paris 2024** : L'AFD a signé en février 2020 un partenariat innovant avec le Comité Organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. À travers un volet national et international, cette collaboration inédite dans l'histoire des Jeux témoigne de la volonté de Paris 2024 d'aligner l'événement avec les Objectifs de développement durable. Par cet engagement, Paris 2024 prolonge au-delà des frontières nationales sa stratégie d'héritage et ses actions dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'égalité femmes-hommes et du handicap. Un programme d'incubateur de 26 athlètes qui souhaitent lancer leur projet à impact social et/ou environnemental a été lancé dans le cadre de ce partenariat, et d'autres sont en préparation pour 2021.
- **L'INSEP** : L'AFD finance l'expertise apportée au Comité National Olympique Sénégalais par l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance dans le cadre d'un FEXTE (Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences). Ce partenariat permet de former des administrateurs, encadrants, entraîneurs et sportifs, afin de renforcer la structuration des fédérations sportives sénégalaises et plus généralement du mouvement sportif sénégalais. C'est en s'inspirant des transformations réalisées par l'INSEP à la fin des années 2000 que ce projet a été élaboré au bénéfice du développement du sport au Sénégal, et de ses impacts sur la jeunesse locale.

Outre ces partenariats signés en 2020, l'AFD avait déjà noué des partenariats avec d'autres acteurs sportifs en 2018 et en 2019, telles que la NBA et la FIFA, qui ont permis de lancer différents projets en 2020.

### **3. Projets emblématiques lancés en 2020 sur la dimension sport et développement**

#### **« Plateforme Sport en Commun » - subvention de 1,6 M€**

Lancée fin septembre 2020 et inaugurée en marge du 1<sup>er</sup> sommet des banques publiques de développement en novembre 2020, la plateforme Sport en Commun vise à promouvoir le sport en tant que vecteur de développement économique et social fort en Afrique. Son objectif est de rassembler les acteurs du monde du développement et ceux du monde du sport.

Après 6 mois d'activité, près de 800 porteurs de projets et une quarantaine de structures de financement et d'accompagnement se sont inscrits sur la plateforme. Avec plus d'une centaine de projets relayés, une vingtaine d'appels à projets et offres de services référencés et une série d'articles et ressources médias très largement consultés, la plateforme a ainsi pu progressivement prendre ses marques au sein de l'écosystème sport et développement. Une vingtaine d'athlètes de haut niveau, en activité ou reconvertis, appuient et soutiennent le développement de la plateforme à travers la communauté des *Sport Impact Leaders*. Ils bénéficient en retour d'un accompagnement sur-mesure dans le cadre du développement de leurs actions entrepreneuriales ou à but non lucratif. Enfin, plusieurs partenaires financiers et techniques soutiennent également le développement de la plateforme dont la JICA, l'ONG *Peace&Sport*, le think tank Sport et Citoyenneté et la *Swiss Academy for Development* (sportanddev).

#### **« Championnes : le football pour l'égalité filles-garçons » - avec la FIFA - Subvention de 2,85 M€**

L'AFD s'est associée avec la FIFA et l'ONG Plan International France autour du programme « Championnes » au Togo, en Guinée et au Bénin. L'objectif du projet est de contribuer, grâce à la pratique du football, à la promotion du leadership des filles et à l'égalité des genres dans un environnement protecteur, les écoles.

Le projet sera mis en œuvre au Bénin, au Togo et en Guinée. Il est prévu de renforcer les capacités et l'estime de soi de 5 540 filles, 2 030 garçons et 580 encadrants. En moyenne âgées de 12 à 24 ans, les filles vont avoir la possibilité de jouer au football dans des infrastructures réhabilitées et équipées. Ce programme bénéficie également aux leaders de 180 organisations communautaires afin de les accompagner en matière de promotion de l'égalité des genres et de sensibilisation sur les normes sociales et les stéréotypes.

#### **« Incubateur d'athlètes entrepreneurs » - avec Paris 2024 - Subvention de 700 K€**

L'AFD finance en partenariat avec Paris 2024 l'incubation de 26 athlètes – dont 16 financés par l'AFD en Afrique – afin de les accompagner dans la concrétisation de leur projet entrepreneurial à impact social et ou environnemental. Concernant l'AFD, les 16 athlètes dont l'accompagnement est financé mettront en œuvre leur projet dans 11 pays d'Afrique. Le lancement de ce programme d'incubation de 8 mois a été annoncé officiellement avec Tony Estanguet en février 2021 lors de la *Global Sport Week* (à l'occasion du premier anniversaire du partenariat AFDxParis 2024).

## 2.3 Agir en 3D

#ODD 16

### Stratégie Vulnérabilités aux crises et résilience (2017-2022)

L'AFD a adopté en juillet 2017 une nouvelle stratégie d'intervention dans les contextes de crises et de sortie de conflits. Cette stratégie s'inscrit comme la déclinaison opérationnelle de la stratégie française « Prévention, Résilience et Paix durable » portée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Trois principes d'action caractérisent l'approche du groupe AFD dans les contextes de crises :

1. L'AFD investit dans **l'anticipation et l'action en amont des crises** ;
2. **Le Groupe assume pleinement une action durant la crise**, dans le cadre de coalitions articulant les savoir-faire complémentaires des différents acteurs, notamment de la diplomatie et de la défense dans le cadre de l'approche globale « 3D » (Défense, Diplomatie, Développement), mais également de l'humanitaire, du développement et de la recherche ;
3. Le groupe AFD priorise dans toutes ses actions l'inclusion économique, sociale, politique, culturelle et le respect des droits humains pour lutter contre les phénomènes de fragilisation des sociétés, **en lien avec son objectif « 100 % Lien social »**.

Pour répondre à ces différents enjeux et à la complexité du terrain, le groupe AFD travaille à être :

- **plus agile** à travers, une démarche d'opérationnalisation des ressources humaines, une gestion plus dynamique et flexible des risques, une démarche d'analyse, de veille et d'anticipation des évolutions des contextes, une démarche de suivi-évaluation dynamique des projets ;
- **plus partenarial**, en mobilisant les coalitions d'acteurs légitimes, et en articulant les avantages comparatifs de partenaires : au sein du dispositif français, parmi ses pairs internationaux et parmi les acteurs locaux (secteur privé, organisations de la société civile, collectivités locales) ;
- **plus innovant**, en poursuivant la transformation de ses méthodes d'analyse et de conception de projets ainsi que sa gamme d'instruments financiers.

Un point d'étape à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie Vulnérabilités a été présenté au conseil d'administration de juin 2020. Il a été convenu de l'extension d'un an de la Stratégie, qui devait s'achever en 2021, portant son terme à 2022.

**« Le nombre de bénéficiaires en zones fragiles est estimé à 12 millions de personnes pour les engagements de l'AFD 2020. Les activités financées par le Fonds Minka concernent la moitié d'entre eux : 6 millions de bénéficiaires estimés pour les engagements du Fonds Minka 2020. »**

**Le POS 2018-2022 a fait de la question des vulnérabilités et de la résilience l'un des enjeux centraux de la stratégie de l'AFD. L'approche 3D y constitue la pierre angulaire de ses interventions dans les contextes de crise**

La crédibilité de l'AFD a été renforcée par la poursuite du renforcement des liens avec les acteurs du nexus humanitaire-développement-paix. L'AFD a continué d'œuvrer à l'opérationnalisation de l'approche 3D, en renforçant encore plus ses liens avec les ministères impliqués dans la réponse aux crises et aux conflits internationaux (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère des Armées, ministère de l'Intérieur). En 2021, en partenariat avec les autres bailleurs du développement, la coordination et la synchronisation se poursuivront au Sahel, au service d'une stratégie intégrée appuyant notamment le retour de l'État dans la région du Liptako-Gourma.

Le Fonds Paix et Résilience Minka, créé en 2017, a mobilisé 194,9 M€ en 2020 en faveur de 32 projets, un volume inférieur à celui de l'année 2019 (263,8 M€) mais en ligne avec l'objectif fixé par le CICID (200 M€/an à horizon 2020).

**« 6 millions de bénéficiaires estimés pour les engagements du Fonds Minka 2020 »**

Le total des montants attribués par le Fonds Minka depuis sa création s'élève à plus de 650 M€ soit 21 % des subventions octroyées par l'AFD sur la période 2017-2020. Le Fonds Minka soutient quatre « initiatives » qui constituent des réponses régionales à des bassins de crises : le Sahel, le bassin du Lac Tchad, la RCA et le Moyen-Orient.

**Avec 107,6 M€ en 2020, le Sahel demeure la principale zone bénéficiaire de Minka, devant le Moyen-Orient (59,1 M€).**

L'année 2020 est marquée par la consolidation des actions du Fonds Minka : le Fonds contribue de plus en plus à la consolidation de la Paix. Après un resserrement de sa doctrine en 2019, le Fonds a démontré cette année ses capacités en matière d'adaptation. En effet,

l'AFD a dû faire face à la multiplication des crises politiques, sécuritaires, économiques et sanitaires dans les bassins d'intervention du Fonds Minka (Mali, Liban). Dans ce contexte, l'AFD a réussi à financer rapidement et grâce au Fonds Minka de nouveaux projets ciblant les conséquences régionales des crises au Sahel comme au Moyen Orient. Elle a par exemple mobilisé 13 M€ pour le relèvement de Beyrouth à la suite de l'explosion du 4 août 2020.

En 2020, le Fonds Minka a suivi l'évolution des méthodes de l'AFD en investissant davantage dans la compréhension des contextes locaux et en généralisant le principe des projets à réalisation rapide (dans les six premiers mois après l'octroi) couplés à des effets structurants de moyen-long terme. La majorité des projets financés par le Fonds Minka a recours à des dispositifs de suivi-évaluation adaptés (plus fréquents, sensibles aux dynamiques de conflits et participatifs), afin d'assurer la réactivité des opérations à l'évolution d'un environnement souvent instable. Cette flexibilité s'est également accrue grâce à la mise en place de procédures adaptées.

Le Fonds Minka travaille depuis sa création avec une large palette d'acteurs, sélectionnés en fonction de leur capacité à intervenir et à contribuer à la consolidation de la paix. Cette diversification s'est poursuivie en 2020. Les financements Minka bénéficient aux gouvernements partenaires (41 %), aux organisations de la société civile françaises (28 %) et internationales (14 %) ainsi qu'aux organisations locales. En Afrique comme au Moyen-Orient, une part croissante des financements du Fonds Minka (plus d'un tiers au Moyen-Orient en 2020) vient structurer et financer directement ou au sein de consortiums des acteurs locaux, très souvent en première ligne dans la réponse aux crises.

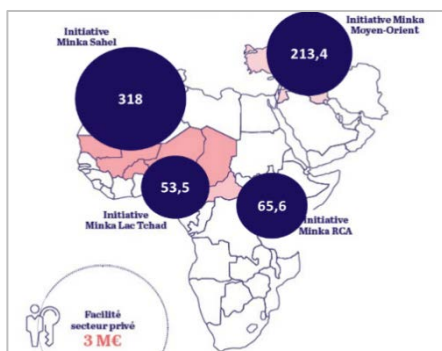
L'expertise des opérateurs français tels que CFI (Filiale du groupe France Médias Monde) ou l'IRD (l'Institut de Recherche et du Développement) est également mobilisée par le Fonds Minka. L'AFD continue à renforcer ses relations avec les organisations internationales,

et délègue des financements à d'autres bailleurs (UE) ou opérateurs internationaux (GIZ). Enfin, là où c'est possible, l'AFD mobilise le secteur privé.

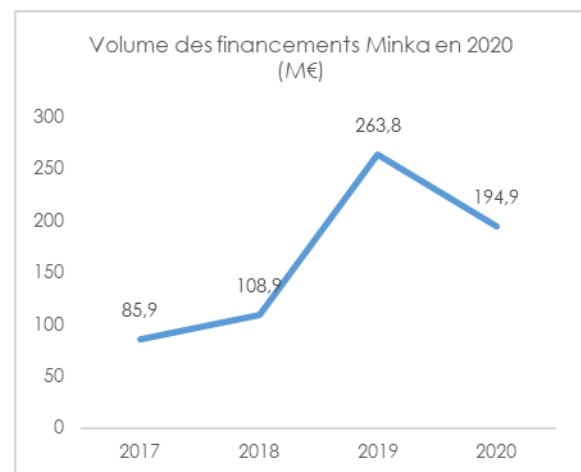
Le Fonds Minka matérialise également la volonté de l'AFD d'avoir une approche Groupe dans les zones de crise. Avec plus de 38 M€ octroyés et une dizaine de projets mis en œuvre depuis 2017, Expertise France est l'un des principaux acteurs du Fonds Minka. C'est également le seul partenaire à être mobilisé sur les quatre initiatives du Fonds Minka. Les projets reflètent la large palette d'expertise de l'opérateur français : sécurité-développement (protection civile), secteurs sociaux (éducation, santé) et renforcement de la société civile locale. Proparco, de son côté, met en œuvre un outil de garantie créé en 2018, ARIZ TPE Minka, qui vise les institutions

financières choisissant de financer des entreprises de moins de 10 employés, pour des prêts d'un montant minimum de 500€. La facilité est désormais complètement utilisée et son réabondement est en cours de discussion.

Sur la période 2017-2020, 78 % des projets Minka ont un objectif d'égalité de genre principal ou significatif (marqueur 1 ou 2 du CAD de l'OCDE). Un montant croissant des financements Minka orientés pour permettre aux populations et institutions situées dans des contextes fragiles ou en crises d'accroître leurs capacités à répondre aux catastrophes exacerbées par le changement climatique est également à noter. Le montant alloué à ce type d'intervention était de 5 M€ en 2019 (Jordanie), puis de 13,6 M€ en 2020 (Liban). La mise en place d'activités de protection civile en zones fragiles est également explorée.



Répartition des engagements Minka par initiative 2017-2020



### Structurer les connaissances et les partenariats sur les thématiques des vulnérabilités aux crises et de la résilience

Conformément à son objectif fixé en 2019 de devenir un bailleur de référence de la lutte contre les fragilités d'ici à 2022, l'AFD a structuré en 2020 un réseau d'experts « Fragilités » couvrant l'ensemble du groupe AFD (AFD,

Proparco et Expertise France). En 2020, le Groupe s'est également doté d'une capacité interne de capitalisation, de diffusion des connaissances et de formation sur cette thématique. Le Groupe a participé au débat d'idées français et international sur les enjeux de consolidation de la Paix, en lien avec le Forum de Paris pour la Paix dont l'AFD est partenaire.

Le Groupe a également participé en 2020 au prix Bayeux et Normandie pour la Paix, ainsi qu'à la Conférence nationale humanitaire.

**Les socles analytiques mis en place ou renforcés permettent de mieux articuler recherche et opérations.** Des projets de recherche sur les thématiques des vulnérabilités aux crises et de la résilience renforcent le capital de connaissances de l'AFD et soutiennent l'élaboration de projets visant la consolidation de la paix.

Les travaux de recherche et d'analyse dans les zones fragiles visent à renforcer la compréhension des facteurs de conflits pour mieux informer l'élaboration et la mise en œuvre des projets, dans le souci de « Ne Pas Nuire » et de contribuer à identifier les causes profondes des conflits.

Pour mener ces analyses / travaux de recherche, l'AFD s'est dotée de plusieurs outils tels que le Fonds d'Études et d'Expertise en Sortie de Crise (FEESC), la Plateforme d'Analyse, de Suivi et d'Apprentissage au Sahel (PASAS) ou encore la Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi des projets (FAPS) sur le sujet de l'anticipation des conflits.

Une connaissance plus précise des contextes complexes doit permettre d'élaborer des réponses efficaces et adaptées aux zones de crise. L'AFD met ainsi en œuvre des études de contextes sensibles au conflit à différentes échelles (régionales, nationales ou locales).

Ces rapports nourrissent l'élaboration des projets et l'ajustement permanent des activités au contexte. Ils permettent également d'initier des activités conjointes avec d'autres bailleurs (Banque mondiale, coopération belge, etc.) sur la base d'un diagnostic partagé.

Au Moyen-Orient, depuis 2018 l'AFD et l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) ont signé un accord qui se traduit notamment par le financement de deux thèses sur la question de l'accès au logement des populations réfugiées et vulnérables au Liban et en Jordanie.

Au Sahel, la Plateforme d'Analyse, de Suivi et d'Apprentissage au Sahel (PASAS) opérée par l'IRD au Mali permet désormais de financer différents travaux d'analyse pour la préparation d'opérations (caractérisation de la zone des Trois Frontières, analyse de contexte en matière de pêche au Mali etc.).

**La démarche d'apprentissage du groupe AFD sur les crises exige un dialogue constant entre recherche, stratégie et opérations.** Poursuivant l'approche suivie ces dernières années, l'essentiel des travaux sur la thématique « vulnérabilités et résilience » impliquera ainsi des **équipes multidisciplinaires** issues de ces trois domaines.

L'AFD structure des partenariats avec les différents acteurs de la gestion des crises pour que son action en contextes vulnérables s'inscrive dans le cadre d'une « approche globale », au service de la politique extérieure de la France.

- Outre les liens anciens développés avec le groupe URD, spécialiste de ces enjeux, l'AFD étend ses partenariats avec **des think tanks et organisations spécialisés** sur le sujet des vulnérabilités et des conflits. La collaboration avec l'*International Crisis Group* en format « 3D » a été renouvelée. L'AFD a développé et nourri en 2020 des collaborations importantes sur les fragilités, par exemple avec l'*Overseas Development Institute* et l'observatoire PHAROS pour amplifier son corpus de connaissances et monter en expertise sur le sujet des fragilités, ou encore avec le Forum de Normandie pour la Paix ou le Forum de Paris pour la Paix, pour accroître la visibilité de l'AFD.
- Comme l'année dernière, les **organisations de la société civile** constituent des partenaires naturels pour agir dans les situations de vulnérabilité et de crise. L'AFD continue de dialoguer avec les OSC françaises sur les enjeux spécifiques liés aux zones vulnérables (LCB/FT, sûreté etc.). Elle renforce le lien avec les OSC internationales avec qui plusieurs conventions de financement ont été signées (*Mercy Corps*,

Norwegian Refugee Council, etc.). Enfin, elle contribue au renforcement des OSC locales, en particulier au Liban.

- L'AFD continue de nouer des relations fortes avec les **bailleurs et agences des Nations Unies** : délégation du DANIDA au Liban, délégation à la GIZ au Tchad et en Irak, co-financement avec l'Union européenne sur le pourtour syrien, etc. L'AFD a commencé cette année 2020 à structurer sa relation avec le **Haut-Commissariat aux Réfugiés**. Cela a permis de définir un type de partenariat où les analyses conjointes de contextes et de situations constitueront le principal point de collaboration. Des actions communes de plaidoyer en faveur des populations réfugiées pourraient également être entreprises.
- Le partenariat avec le **Comité International de la Croix-Rouge (CICR)** s'est formalisé par la signature fin 2019 d'un contrat-cadre de financement ainsi que d'un protocole d'entente prévoyant notamment un échange de personnel entre les deux institutions. Cette signature fut suivie par celle d'un accord particulier pour le financement du renforcement de l'accès aux soins de santé à l'hôpital universitaire Rafic Hariri de Beyrouth complété par un avenant à cette convention permettant au CICR de contribuer à la lutte contre la pandémie de la Covid-19 et à la réponse à l'explosion du port de Beyrouth. Ce partenariat s'est caractérisé par la qualité et la fluidité des échanges, tant entre les sièges respectifs qu'entre les réseaux de terrain.

#### Projets et programmes emblématiques 2020

L'année 2020 a été marquée par un effort important dans le suivi des impacts de l'action du Groupe en zones fragiles.

#### Agir au cœur des crises et mobiliser avec des approches innovantes pour la consolidation de la paix

##### Le projet SOCLE – Mali – Subvention de 11,5 M€

Le projet SOCLE (Soutien Opérationnel à la Continuité et à la Légitimité de l'État) a pour

objectif d'accompagner le retour de la puissance publique et l'amélioration tangible de la délivrance des services essentiels dans des zones marginalisées du pays, à travers quatre pôles déconcentrés stratégiques et des services publics itinérants, sous un pilotage effectif et visible des administrations locales. Son approche pragmatique et innovante du retour de l'État alliée à sa méthode participative d'identification des besoins contribuera à l'objectif de prévention et d'endigement des conflits violents porté par l'Initiative Minka Sahel, en renforçant la confiance des populations envers leurs institutions.

#### Couvrir tous les niveaux de fragilités : la réduction des risques de catastrophes (RRC), un outil essentiel :

##### Le projet RRC Liban – Subvention de 11,1 M€ et délégation du DANIDA de 2,5 M€

Ce projet de réduction des risques d'inondation a été octroyé en 2020 à travers le Fonds Minka. Il promeut la réduction des risques de catastrophes comme vecteur de consolidation de la paix. Il cible deux vallées, la Bekaa et de l'Akkar au Liban et est mis en œuvre par un consortium d'ONG (Solidarités Internationales, Croix Rouge française, Croix Rouge libanaise). Prenant le relais d'une première phase d'urgence financée par le Centre de Crise du MEAE, le projet vise à prévenir durablement l'occurrence d'inondation, en s'articulant avec les institutions, les collectivités locales ainsi que populations Libanaises et réfugiées.

##### Le projet ECODRR nature risque – Mozambique – Subvention de 6,29 M€

Le projet « Nature risque » est labélisé « ECO RRCi », il promeut une approche intégrée dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration des écosystèmes et le développement de conditions de vie durables. Ce projet a pour objectif principal de renforcer les capacités des institutions Mozambicaines impliquées dans la gestion des risques tout en favorisant la résilience des écosystèmes de mangrove. Ce projet vise à renforcer les

capacités des acteurs au niveau des communautés locales et de la Croix-Rouge Mozambicaine afin de réduire le risque de catastrophe. Il prévoit la protection, la restauration et la gestion durable des écosystèmes de mangroves (cette composante prévoit notamment la gestion durable de 15 000 hectares de mangroves et la restauration écologique de 390 hectares de mangroves) ; la participation au fonds de dotation de BIOFUND et l'intégration d'un protocole « fonds de catastrophe climatique ».

**Minka, fer de lance de l'approche genre et de l'approche transfrontalière, des premiers résultats sur le terrain :**

**Le projet Média Sahel – Burkina Faso, Mali et Niger - Subvention de 10 M€**

Ce projet mis en œuvre depuis deux ans par Canal France International vise à favoriser, à travers les médias, l'inclusion de la jeunesse sahélienne marginalisée. Il s'agit d'un projet multi-pays de communication pour le développement visant à favoriser l'inclusion des jeunes par les médias. A ce jour, 3 962 magazines et journaux ont été émis par 169 radios partenaires en dix langues nationales. En réponse à la crise sanitaire le projet s'est adapté et a également contribué à la

production de 392 vidéos et émissions diffusées pour lutter contre la propagation de la Covid-19.

**Le projet I YEKE OKO – RCA – Subvention de 12 M€**

Ce projet transfrontalier, financé par le Fonds Minka et octroyé en 2018, présente des résultats visibles sur le terrain. Le projet vise à appuyer les territoires impactés par les déplacements forcés de populations à la frontière Cameroun-Centrafricaine. Le projet a été adapté pour participer à la réponse aux crises sanitaire et économique engendrées par le virus de la Covid-19 : émissions de radio en français et en langues locales, formation de leaders communautaires aux gestes barrières, etc. Au second semestre 2020, 480 personnes ont participé aux formations « des champs écoles paysans ». La constitution d'associations villageoises d'épargne et de crédit a permis la mise en place de systèmes d'épargne et de prêt communautaires. Par ailleurs, 18 000 personnes ont été sensibilisées sur les risques liés au coronavirus ainsi que sur les violences basées sur le genre (cet enjeu s'avérant plus important que prévu, la distribution de « kits de dignité » sera renforcée, 60 kits ont d'ores et déjà été distribués).



Grille révisée des indicateurs Vulnérabilités aux crises et résilience du CIT 2018-2023 suite au bilan à mi-parcours de la stratégie (juin 2020)

NOUVEAUX INDICATEURS		CIBLE	Commentaire	2019	2020
<b>INTEGRATION DES MODES OPERATOIRES ADAPTES AFIN DE REJOINDRE LES STANDARDS DE QUALITE DE L'AIDE EN CONTEXTE FRAGILE</b>					
<b>STRATEGIES</b>					
1A	Proportion des projets financés sur MINKA qui intègrent une analyse Ne Pas Nuire (NPN) en % des projets)	100 % en 2021	Pas de changement	67,9 %	72 %
1B	Proportion des projets financés sur MINKA qui intègrent un système de suivi-évaluation renforcé <sup>5</sup> (en % des projets)	100 % en 2021	Pas de changement	74,1 %	71 %
2	Engagements du Fonds Minka qui auront un objectif genre principal ou significatif (marqueur 1 ou 2)	50 % CAD 1 ou 2 dont 20 % CAD 2 en 2021 (en montants)	Ajout de l'indicateur pour alignement avec la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) et les standards de l'APD	Indicateur adopté en 2020	70 % CAD 1 ou 2 dont 10 % CAD 2
<b>METHODOLOGIES</b>					
3	L'ensemble des Cadre d'Intervention Pays (CIP) et Cadre d'Intervention Direction Régionales (CIDR) du périmètre CCC Minka (cercle 1 et 2) intègre le traitement des vulnérabilités comme enjeu central de l'intervention de l'AFD 100 % des CIP et CIDR en 2020	100 % des CIP	Révision du périmètre de l'indicateur pour un meilleur alignement avec les géographies prioritaires identifiées dans la feuille de route CCC (cercles)		6 2% (100 % des CIP du cercle 1)
<b>MISE EN OEUVRE DE CHANTIERS POUR RENFORCER LA CAPACITE DE L'AFD DANS LES CONTEXTES DE CRISE</b>					
4	Chantier évolution des pratiques de sécurité du Groupe	Priorité 2017-2018	Ajout d'indicateur de points d'étape	en cours	finalisé
5	Gestion dynamique des risques des projets	Echéance 2021	Suppression du chantier	abandonné	abandonné
6	Politique de gestion des ressources humaines dans les situations fragiles	Echéance 2020	Changement de l'échéance	finalisé et prolongé	finalisé et prolongé
7	Processus de veille et alerte précoce interne en lien avec le dispositif interministériel français	Echéance 2018	Ajout d'indicateur de points d'étape	en cours	en cours
<b>OPERATIONS EMBLEMATIQUES SUR DES THEMATIQUES NOUVELLES</b>					
<b>THEMATIQUES NOUVELLES</b>					

<sup>5</sup> On conserve ici le terme de dispositif de suivi-évaluation renforcé (DSER) pour garder la cohérence entre la stratégie « Vulnérabilités » et la feuille de route CCC. Il faut tout de même préciser que le terme DSER couvre également les dispositifs de suivi-évaluation adaptés, majoritairement mis en place.

Eléments d'information GRI 203-1

8	Opérations prévention de la violence urbaine	Au moins 1/an	Pas de changement	3 sur 3 ans	4 sur 4 ans
9	Opérations avec une composante psychosociale	Au moins 10/an	Pas de changement	10 sur 3 ans	13 sur 4 ans
10	Opérations ciblant les déplacés ou les populations hôtes	Au moins 15 opérations entre 2017-2021	Pas de changement	21 opérations depuis 2017	32 opérations depuis 2017 objectif atteint et dépassé
11	Opérations contribuant à la prévention de la radicalisation	10 opérations entre 2017-2021	Pas de changement	5 opérations depuis 2017	6 opérations depuis 2017
12	Opérations intégrant un dispositif de participation des bénéficiaires	Au moins 10 entre 2017-2021	Pas de changement	7 opérations depuis 2017	8 opérations depuis 2017
13	Volume des opérations RRC (y compris protection civile) financées sur l'ensemble des géographies	250 M€/an en subvention ou prêt	Ajout de l'indicateur. La cible tient compte de la création des prêts de contingences et de la moyenne des montants en cours d'instruction sur ces instruments.	Indicateur adopté en 2020	322,88 M€
14	Nombre de projets financés par Proparco, autorisés dans les zones frontalières	60 projets cumul 2020-2022	Alignement avec la stratégie Proparco 2020-2022	Indicateur adopté en 2020	23
15	Part des projets d'Expertise France en zones de fragilités	35 %	Indicateur COM d'EF validé au CA le 19 mai 2020	Indicateur adopté en 2020	58 %
<b>OPERATIONNALISATION DE LA FILIERE POUR ASSURER LA TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE</b>					
<b>FORMATION</b>					
16	Sensibilisation des agents aux thématiques crise et conflit ( <i>on-boarding</i> , formations au départ, interventions en réunion de service au siège et en agence).	200 personnes par an	Ajout de l'indicateur en ligne avec la feuille de route CCC	140 personnes formées, plus de 200 personnes formées ou sensibilisées Suite à la révision de l'offre de formation	200 en 2020
17	Part des focaux/référents « Fragilités » qui ont participé à la formation de base dispensée par CCC.	100 % à partir de 2021	Ajout de l'indicateur	Indicateur adopté en 2020	42 % en 2020
<b>CAPITALISATION</b>					
18	Définition d'un programme de recherche sur la thématique « Vulnérabilités » (piloté par ECO avec CCC/CIT)	1 tous les 2 ans	Ajout de l'indicateur en ligne avec la feuille de route CCC	Indicateur adopté en 2020	1 en 2019
19	Production de notes de doctrine ou d'éléments de langage	3 par an sur les thématiques prioritaires	Ajout de l'indicateur	Indicateur adopté en 2020	3 en 2020

<sup>1</sup> « ECO RRC » : Promouvoir la gestion améliorée des écosystèmes dans les pays vulnérables pour un développement durable et résilient aux catastrophes (UNEP).

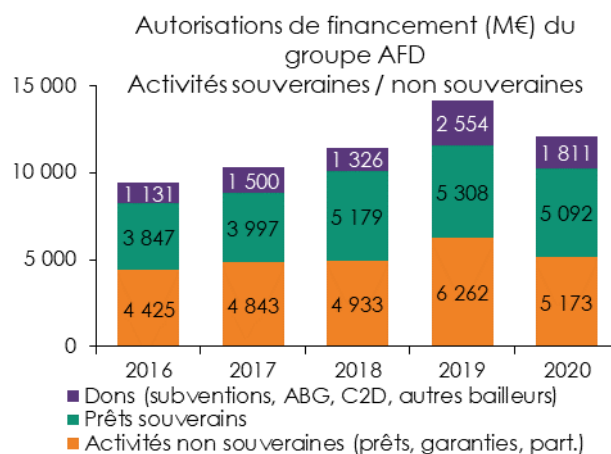
## 2.4 Priorité au non souverain

Avec 5,2 Mds€ en 2020, l'activité non souveraine (prêts, garanties, participations) du groupe AFD est portée par les projets de sa filiale Proparco et les activités non souveraines de l'AFD à destination des institutions financières et entreprises publiques et dans les Outre-mer. L'activité non souveraine représente 50 % des activités du Groupe en prêts, garanties et participations.

L'activité non souveraine du Groupe dans les États étrangers a atteint 3,9 Mds€ en 2020, dont 1,9 Md€ pour l'AFD et 2 Mds€ pour Proparco<sup>6</sup>.

Proparco est devenue en 2019 le point d'entrée unique du Groupe en ce qui concerne les financements du secteur privé. Les autorisations de Proparco pour l'année 2020 sont de 2 Mds€, ce qui représente une baisse de 20 % par rapport à l'année 2019 (2,54 Mds€). La baisse de l'activité de Proparco s'explique par les difficultés rencontrées du fait des conséquences de la crise sanitaire sur les projets d'investissements du secteur privé.

Face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, Proparco s'est immédiatement mobilisée pour soutenir ses clients les plus touchés puis a déployé des dispositifs plus larges pour répondre aux besoins générés par la crise et préparer la reprise. Dès mars 2020 Proparco a proposé à ses clients les plus touchés un premier soutien: reports d'échéances, restructurations de prêts et apports de financements complémentaires. Au-delà de cette réponse financière et en soutien à ses clients, Proparco a également apporté des conseils et son expertise à ses clients. Le volume de signatures réalisées en 2020 est de 1,5 Md€, comparé à un volume attendu de 2 Md€ pris en compte pour la définition des objectifs d'impact pour 2020.



Proparco a autorisé 548 M€ de financements à co-bénéfices climat pour 24 projets. 94 % de ces financements à co-bénéfices climat portent sur des projets contribuant à l'atténuation du changement climatique, pour l'essentiel dans le secteur des énergies renouvelables.

En 2020, Proparco a également poursuivi ses engagements financiers en faveur de l'adaptation au changement climatique à travers l'autorisation de trois projets permettant une meilleure gestion de la ressource en eau.

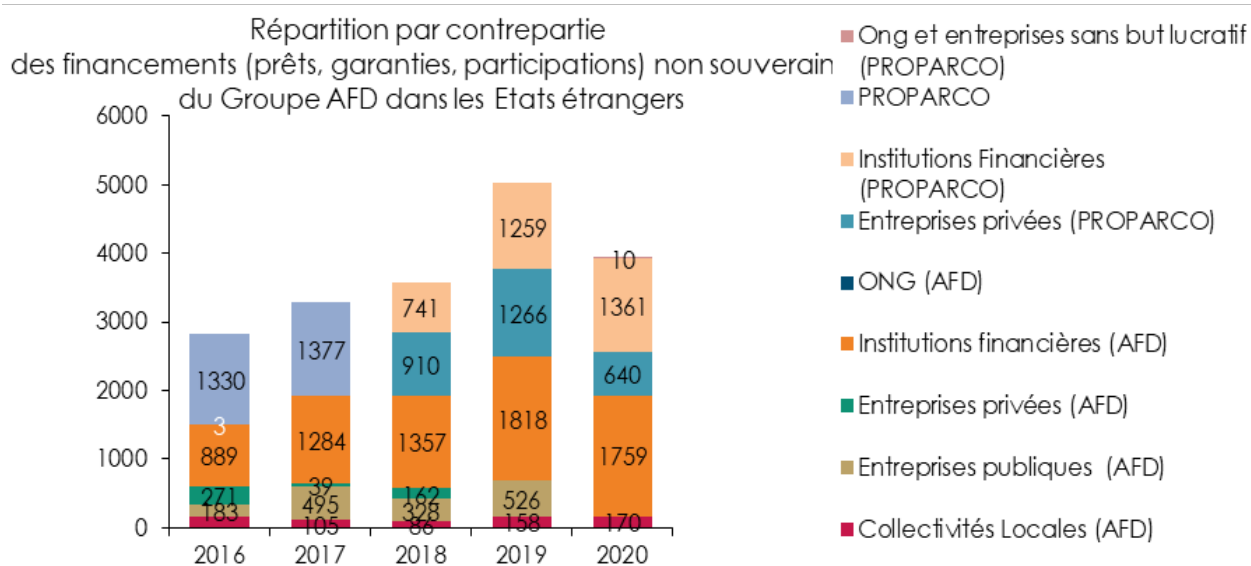
**Les activités non souveraines de l'AFD atteignent 1,9 Md€ grâce à la dynamique des financements à destination des institutions financières publiques (1,7 Md€ en 2020).**

Depuis la crise financière internationale de 2008, les systèmes financiers ont connu de profondes mutations et continuent d'en subir les conséquences dans de nombreux pays en développement. Le groupe AFD a mis en place une stratégie pour contribuer à bâtir des systèmes financiers inclusifs, pérennes et responsables. Ainsi l'AFD s'est adaptée et accompagne désormais le financement des

<sup>6</sup> Le transfert des activités secteur privé de l'AFD à Proparco est effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les volumes

d'activité antérieurs à 2019 sont donc présentés avant transfert.

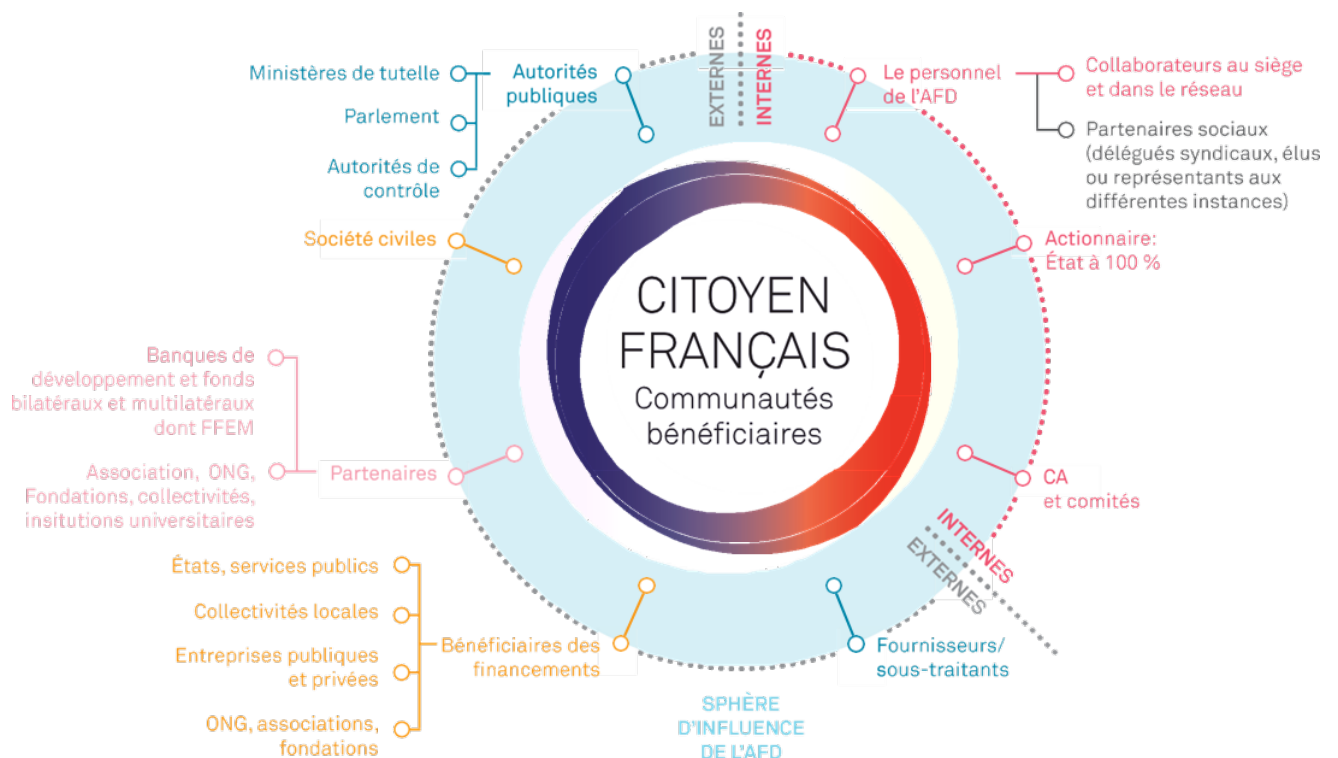
très petites, petites et moyennes entreprises en diversifiant la palette d'instruments du Groupe. Elle promeut également le Social & Inclusive Business qui regroupe des acteurs économiques qui font du développement social et/ou environnemental une priorité. Dès 2015, l'AFD a lancé une première initiative de soutien à l'entrepreneuriat social dans les pays d'intervention du Groupe.



## 2.5 Adopter un réflexe partenarial

#ODD 17

Le dialogue de l'AFD avec ses parties prenantes



### Le dialogue avec les parties prenantes, une ambition renouvelée

L'Agenda 2030 du développement durable invite l'ensemble des acteurs (étatiques et non étatiques) à coopérer pour relever les défis de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, le dialogue avec les parties prenantes est une démarche incontournable pour articuler de façon vertueuse la stratégie et les activités du groupe AFD aux enjeux de cet agenda. Le Groupe a pour cette raison l'ambition de développer son approche partenariale avec tous les acteurs du développement : les OSC, les collectivités territoriales, les entreprises, les institutions françaises et internationales...

C'est pourquoi la politique de transparence et de dialogue du groupe AFD reconnaît que :

- le dialogue constitue un pilier de la responsabilité sociétale, au sens où il contribue à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique et de Droits Humains dans la stratégie et les pratiques de l'organisation ;
- le dialogue est enrichi par la publication régulière d'informations sur les activités et projets soutenus par l'AFD et Proparco ;

- la démarche de dialogue prend en compte la diversité et la divergence des opinions, des cultures et des expertises de chacun dans un esprit d'ouverture, et s'attache à favoriser une meilleure compréhension des points de vue en favorisant l'expression de consensus et de discussions ;

- le dialogue constitue un vecteur de changement pour une organisation mais aussi pour ses parties prenantes. Il s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue, d'apprentissage mutuel, d'innovation et d'impact. En ce sens, il va au-delà des démarches d'information ou de communication.

Dans l'instruction et la mise en œuvre des projets qu'il soutient, le groupe AFD s'assure, par des clauses et des accompagnements, que le maître d'ouvrage consulte les différentes parties prenantes.

Pour les projets présentant des risques d'impacts environnementaux et sociaux importants, le groupe AFD applique le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, dont la révision en 2016 a introduit notamment des mesures concernant la responsabilité d'associer les parties prenantes à tous les stades d'un projet.

Dialoguer avec les autorités, les communautés et les associations locales sur les projets proposés au financement, notamment lorsque ceux-ci présentent des risques environnementaux et sociaux, est une nécessité, pour prendre en compte leurs avis et préoccupations et assurer ainsi l'amélioration des conditions de vie des populations et la pérennité des projets.

Principales modalités et finalités du dialogue avec les parties prenantes du groupe AFD



### **Dialoguer autour des stratégies**

Les documents stratégiques élaborés par le groupe AFD qui déterminent ses axes d'intervention, sectoriels, géographiques ou transversaux, font l'objet d'une consultation des administrations et des parties prenantes (organisations de la société civile, collectivités territoriales, entreprises, instituts de recherche, etc.) avant leur passage en conseil d'administration. Une fois validés, ces documents stratégiques sont consultables sur le site Internet du groupe AFD.

### **Dialoguer autour des enjeux du développement**

Le groupe AFD accorde beaucoup d'importance au dialogue avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement. Ce dialogue permanent permet de mieux appréhender ce qui est fait par chacun, d'ouvrir des perspectives, d'enrichir les réflexions et de renforcer mutuellement ses actions.

Le Groupe entretient en particulier un dialogue étroit avec les organisations de la société civile. En 2020 cette démarche, qui relève d'une

responsabilité partagée par toutes les directions du Groupe, s'est concrétisée selon les principales modalités suivantes :

- des réunions de dialogue de haut niveau assurées par la direction générale du groupe AFD avec les représentants de plusieurs grandes organisations de la société civile, à l'occasion notamment de la préparation des rendez-vous internationaux ;
- la participation des organisations de la société civile aux réunions de concertation et de consultation organisées dans le processus d'élaboration des stratégies du groupe AFD (et notamment du nouveau Plan d'orientation stratégique) ;
- un dialogue continu avec Coordination SUD sur les modalités de financement des OSC françaises et la co-organisation de séminaires thématiques ;
- des réunions de dialogue organisées par l'AFD et par Proparco dans des contextes d'interpellations de la part d'ONG ou de leurs campagnes de plaidoyer.



**Le dialogue avec les principaux acteurs du développement**

	Finalité du dialogue	Modes de dialogue
<b>Organisations internationales et européennes</b>	S'informer sur les standards internationaux Rendre compte de l'engagement dans les initiatives internationales	Participation aux forums internationaux Financement d'initiatives internationales <i>Global Compact</i> : rapport annuel
<b>Banques de développement et institutions financières internationales</b>	Disposer d'outils communs Intégrer les meilleures pratiques	Collaboration sectorielle, cofinancements, programmes d'échanges communs
<b>Secteur privé</b>	Influencer les pratiques du secteur privé Intégrer les bonnes pratiques et les solutions du secteur privé	Colloques et évènements Revue « Secteur privé et développement » de Proparco Club des Investisseur
<b>Milieu académique et think tanks</b>	Participer aux réflexions Intégrer et diffuser les bonnes pratiques	Publication d'études, groupes de travail, forum
<b>OSC</b>	Assurer l'efficacité et la pérennité des projets Consulter la société civile sur les choix stratégiques du Groupe Communiquer sur l'utilisation de l'aide publique au développement	Partenariats et/ou consultation lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets Dialogue autour des stratégies Groupes de travail, séminaires, communications communes sur des thématiques spécifiques

## Agir avec les Organisations de la société civile (OSC)

Les principales finalités du Cadre d'intervention transversal CIT OSC (2018-2023) se déclinent en trois grands axes :

**Axe 1** : augmenter les moyens financiers mis à la disposition des OSC et apporter un appui à la conception et au suivi-évaluation de leurs interventions. Notre soutien aux OSC vise à contribuer aux dynamiques de transformation économique, écologique et sociale au bénéfice des populations vulnérables tout en renforçant l'autonomie des partenaires locaux ;

**Axe 2** : accompagner les efforts des OSC françaises dans leur évolution institutionnelle tout en renforçant leur visibilité et leur plaidoyer aux niveaux international et national, et encourager les démarches pluri acteurs ;

**Axe 3** : renforcer les collaborations entre l'AFD et les OSC pour enrichir leurs pratiques respectives de solidarité internationale à travers des cadres de dialogue renforcés et le soutien à la recherche et à l'innovation des OSC.

Plusieurs groupes de concertation post-CIT ont été mis en place depuis 2018 sur les thématiques : « Territoires », « Partenariats », « Financement des OSC françaises via le dispositif Initiatives OSC », « Éducation à la citoyenneté et au développement (ECSI – ex EADSI) » et « Jeunesse ».

En 2020, la totalité des montants octroyés pour les projets de terrain participent à la réalisation des Objectifs du développement durable, pour un montant de subventions de 115 M€ et un montant cumulé de projets de 225 M€. La répartition des interventions par ODD indique une nette prépondérance pour les ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » : 19 projets financés (22 M€, soit 19 %) ; 4 - Éducation : 18 projets financés (21 M€, soit 18 %) ; 2 - Éradiquer la faim, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable : 18 projets financés (15 M€, soit 13 %) ; 17 - Partenariat mondial : 10 projets (14 M€, soit 12 %) et 1 - Lutte contre la pauvreté : 7 projets (9 M€, soit 8 %)

### 1. Des engagements croissants en faveur des projets OSC

L'année 2020 a été marquée par une poursuite de l'augmentation des financements OSC qui ont atteint près de 115 M€ dans le cadre du dispositif Initiatives (contre 93 M€ l'année précédente). Aux 105 M€ initialement délégués par le MEAE se sont ajoutés 10 M€ en réponse à la crise COVID par réaffectation de subventions du programme 209. Au total, 121 projets initiés par des OSC françaises avec leurs partenaires des pays en développement ont été financés en 2020. Les premières conventions de partenariat pluriannuel (CPP) signées en 2018 ont été renouvelées en 2020 à l'issue d'une

première phase de mise en œuvre de deux ans. Elles concernent trois OSC avec lesquelles l'AFD entretient des partenariats durables : Humanité et Inclusion (Handicap International), Médecins du Monde, Action Contre la Faim. Une nouvelle CPP a été signée en 2020 avec l'OSC Sidaction.

**A fin 2020, le portefeuille de projets en suivi de mise en œuvre comportait 494 projets OSC pour un montant global de cofinancement de l'ordre de 410 M€.**

**En 2020, près de 383 M€ ont été mobilisés par le groupe AFD en faveur des OSC (341 M€ en 2019),** en incluant l'ensemble des financements : « Initiatives-OSC », FISONG, FFEM, APCC, Minka, appels à projets sectoriels mais hors délégations UE et octrois aux OSC d'Expertise France.

Les financements octroyés par l'AFD aux projets des OSC se sont élevés à 115 M€ dans le cadre du seul dispositif Initiatives OSC contre 93 M€ en 2019, et 84 M€ en 2018. La progression des financements sur ce guichet est conforme à l'engagement du gouvernement de doubler le montant de l'APD transitant par les OSC au cours de la période 2017/2022.

Selon les déclarations des OSC, les projets de terrain en 2020 ciblaient plus de 13 millions de bénéficiaires, et près de 4 150 OSC partenaires du Sud ont été appuyées. L'AFD a ainsi participé au financement de 121 projets à travers 99 OSC françaises, dont 15 qui accèdent pour la première fois au dispositif Initiatives OSC. Deux études ont également été financées pour un montant de 0,2 M€.

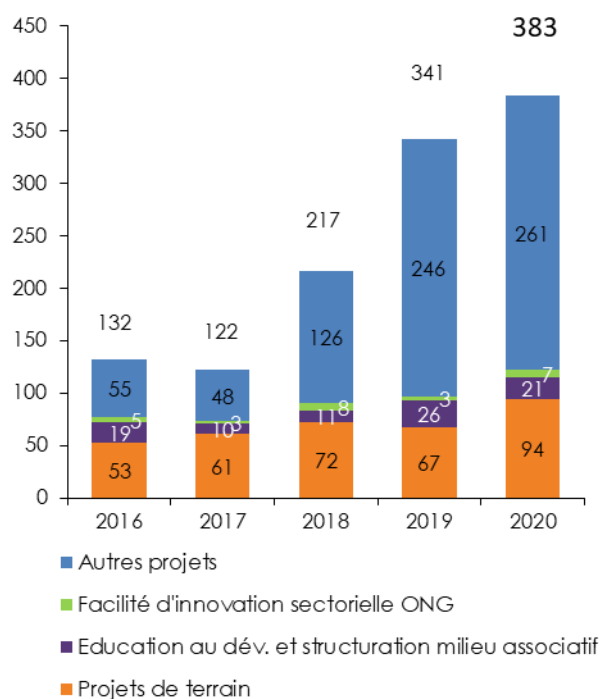
Le taux moyen de cofinancement s'élève à 51 %, à un niveau assez stable par rapport aux quatre dernières années. L'octroi moyen par projet est de 0,95 M€, en hausse par rapport à 2019 (0,86 M€), ce qui s'explique notamment par le renouvellement de trois CPP et de subventions conséquentes en matière de structuration du milieu associatif (Coordination SUD, F3E, Forus, Agence des micro-projets).

Les Initiatives OSC concernent deux grands types d'appuis :

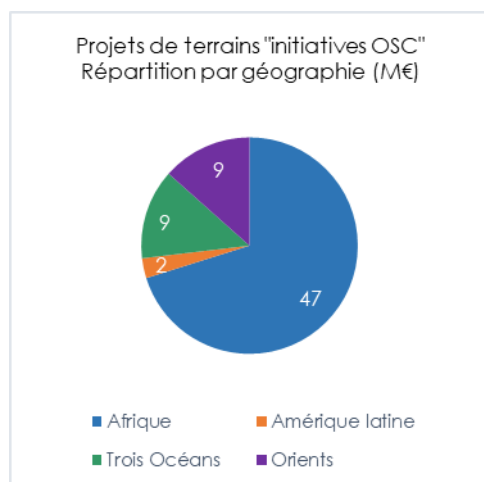
- Les financements en faveur de projets de terrain, qui en 2020 ont bénéficié d'un montant total de 94 M€, soit près de 82 % des financements octroyés, un chiffre en hausse par rapport à 2019 (72 %).
- Les financements en faveur des projets dits « d'intérêt général » (regroupant Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale – ECSI (ex EAD-SI) -

et Structuration du milieu associatif français – SMA). En 2020, 18 % des financements octroyés l'ont été en faveur de projets d'intérêt général, soit 20 M€, dont 13 % au bénéfice de projets de structuration du milieu associatif et 5 % au profit de projets d'ECSI. Sur la période 2014-2020, les projets « d'intérêt général » ont représenté en moyenne 19 % des subventions totales, ce qui est proche de la cible de 20 %.

Financements AFD aux OSC\* (M€)  
Répartition par axe stratégique



\*n'inclut que les financements suivis dans le CIT OSC



**La répartition géographique des projets de terrain** lissée sur les cinq dernières années est conforme aux orientations de la stratégie, les projets mis en œuvre en Afrique subsaharienne ayant bénéficié majoritairement des financements de l'AFD depuis 2014. En 2020, l'Afrique a bénéficié de 69 M€ de financements, soit 73 % du total des financements des projets de terrain. La zone Trois Océans a bénéficié de 13 M€ soit 14 %. La zone Orient a représenté 10 M€ en 2020 (11 %) et les financements à destination de la zone Amérique latine 2 M€ (2 % du total).

**En termes sectoriels**, pour les projets de terrain, les secteurs de la santé et de la lutte contre le SIDA (21 %), de l'éducation (21 %) (en nette progression), de la gouvernance/droits de l'Homme (17 %), de l'agriculture (quoiqu'en baisse) (8 %), sont, cette année encore, les secteurs les plus prégnants dans les financements de l'AFD aux initiatives OSC.

En 2020, l'objectif que deux tiers des financements accordés concernent des projets notés 1 ou 2 pour l'indicateur genre du CAD a été largement dépassé (77 % des engagements). Les thématiques transversales de l'adaptation au changement climatique, de la jeunesse et de l'entrepreneuriat social

sont stables dans l'ensemble par rapport à 2019.

**En termes d'instruments de financement**, la part des financements programmatiques (dans le cadre des conventions-programmes des conventions de partenariat pluriannuel (CPP) et des programmes concertés pluri acteurs (PCPA) a été moins forte (43 %) en 2020 par rapport à 2019 (50 %). Les cofinancements de projets dits « classiques » ont représenté 57 % des cofinancements totaux en 2020.

Près de 82 % des financements octroyés en 2020 ont bénéficié à des interventions de terrain. L'Afrique concentre la majorité de ces interventions. Les financements ciblent toujours des secteurs variés, par ordre d'importance la santé, l'éducation/formation professionnelle, les droits humains et la gouvernance, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et dans une moindre mesure, le climat/biodiversité, puis le développement économique et l'entrepreneuriat, et l'eau/assainissement. 18 % des financements octroyés l'ont été en faveur des projets d'intérêt général, dont 70 % au bénéfice de projets de structuration du milieu associatif et 30 % au profit de projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI – ex EAD).

L'année 2020 a été marquée par les conséquences de la crise sanitaire qui a fortement entravé un certain nombre de projets (notamment au travers d'une enveloppe complémentaire dédiée de 10 M€ au bénéfice de 17 projets cofinancés par le dispositif I-OSC). Si la crise a mis en fragilité certaines OSC, elle a été également l'occasion d'une mobilisation intense et remarquable de la société civile. Enfin le Sommet des banques publiques de développement a pleinement ouvert ses portes aux OSC et encouragé leurs contributions aux débats et aux engagements pris par les États.

## 2. Production de connaissances et partenariat

### Partenariats et dialogue avec les OSC

Le dialogue stratégique avec les OSC inclut :

- Un dialogue politique de haut niveau porté par la Direction générale, la Direction exécutive SPC et la Direction DPA :
  - lors des rencontres avec Coordination SUD (une rencontre annuelle a été instituée depuis 2007),
  - lors des rendez-vous réguliers avec les responsables des principales OSC partenaires de l'AFD (Climat, Biodiversité, Éducation, Genre, Sahel, Droits de l'Homme, FISONG... etc.).
- Un dialogue stratégique, conduit par la Direction exécutive SPC et la Direction des Opérations, comprenant :
  - la poursuite des groupes de travail post CIT mis en place en 2018 ; il s'agit de groupes de réflexion et de concertation destinés à enrichir l'AFD dans sa volonté d'opérationnaliser la stratégie 2018-2023,
  - des rencontres régulières avec Coordination SUD pour discuter de sujets stratégiques et du partenariat avec les OSC,
  - des rencontres régulières avec les OSC de plaidoyer sur les enjeux du financement du développement à l'international comme en France.
- Un cadre formel de dialogue mis en place dans le cadre de la politique RSO, qui définit les exigences de dialogue, de transparence et de redevabilité vis à vis des parties prenantes du Groupe, notamment des OSC ; des concertations sectorielles ont ainsi été organisées dans le cadre de l'élaboration des documents stratégiques de l'AFD : Stratégie 100 % Lien social, stratégies de transitions Sociale et démographique,

Citoyenne et politique.... Des rencontres ont également été initiées avec les grands réseaux internationaux d'OSC, comme la plateforme internationale des OSC ( Forus, Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH), OXFAM), appuyée par l'AFD notamment.

En 2020, l'AFD et les OSC ont réussi à organiser, malgré le contexte sanitaire, plusieurs conférences et webinaires notamment sur l'ECSI, les Champions de l'éducation avec les principales OSC éducatives, les migrations, l'agriculture avec Agrisud, les droits de l'Enfant avec la plate-forme Enfance, le genre avec les OSC impliquées.

Cette culture du dialogue s'est également développée ces dernières années dans les agences et directions régionales AFD du réseau les plus concernées par les projets d'OSC. Elles rencontrent ainsi régulièrement les OSC. Dans de nombreux pays, le Service consulaire d'action culturelle (SCAC) et l'agence AFD organisent conjointement des réunions annuelles avec les OSC françaises et leurs partenaires locaux.

### Production de connaissances

En 2020, plusieurs études ont été finalisées :

- Un guide méthodologique sur les foyers améliorés et les pratiques des OSC dans ce domaine,
- Un document d'argumentaire collectif sur l'ECSI,
- Une recherche sur les sociétés civiles post-printemps arabes au Maghreb avec la CDC et l'Université d'Aix-Marseille,
- Un bilan/capitalisation des Programmes concertés pluri acteurs (PCPA), avec le MEAE

### 3. Projets et programmes emblématiques 2020

#### **Inter Aide - Projet d'appui aux agricultures familiales (Éthiopie, Haïti, Madagascar, Malawi et Sierra Leone)- Subvention de 2 M€**

Programme d'appui à l'agriculture familiale dans cinq pays (Éthiopie, Haïti, Madagascar, Malawi et Sierra Leone), le projet s'adresse à des familles d'agriculteurs de zones rurales isolées, qui disposent d'une agriculture de subsistance sur des exploitations inférieures à un hectare et qui peinent à maintenir leurs productions. Les actions du programme ont pour objectif de tester, diffuser et modéliser des pratiques agroécologiques répondant à des besoins de sécurité alimentaire immédiate, de protection des ressources naturelles et de préservation des milieux. L'objectif est de maintenir en milieu rural une agriculture rémunérée, durable et attractive, notamment pour les jeunes. Plus de 100 000 familles vont bénéficier des activités du projet.

#### **Santé Diabète - Programme visant à consolider un réseau multiacteurs autour du diabète pour améliorer la prévention, la prise en charge et l'accompagnement des personnes diabétiques au Mali, au Burkina-Faso et en Union des Comores - Subvention de 2 M€**

Ce programme permet de poursuivre la structuration de réseaux rassemblés autour de la mise en place de maisons de la prévention du diabète. Il met la société civile au centre et propose des actions pilotes ambitieuses. Santé Diabète est la seule OSC française de solidarité internationale sur cette thématique. Trois associations de professionnels de santé, trois associations nationales de personnes atteintes de diabète, 53 OSC et 1 317 professionnels de santé seront directement accompagnés et formés à l'issue du projet. 12 620 élèves et 228 enseignants, 40 000 personnes atteintes de diabète, 4 000 personnes handicapées et 900 enfants diabétiques seront également suivis. Enfin, le projet permettra l'amélioration de trois programmes nationaux de lutte contre le diabète. En France, le programme

accompagnera deux associations nationales de patients, 720 jeunes scolarisés et 1 440 parents, 64 enseignants, deux instituts de formation en soins infirmiers et leurs élèves, dix associations travaillant avec les personnes à risque, trois CHU, 500 personnels de santé, 10 000 personnes grand public sensibilisées, 75 mineurs non accompagnés et 10 000 personnes issues de la migration subsaharienne.

#### **Forus - Forum International des Plateformes d'ONG - Contribuer à une société civile influente et coordonnée pour la réalisation de l'Agenda 2030 aux niveaux national, régional et international - subvention de 1 M€**

Le Forus est le seul réseau permanent et non thématique à l'échelle mondiale qui rassemble des plateformes d'ONG nationales et régionales. Sa finalité est de renforcer leur structuration et leurs capacités.

Cette seconde phase accompagnera la mise en œuvre de la nouvelle stratégie 2021-2025 du Forus structurée autour de trois axes : connecter, renforcer, influencer. L'enjeu sera d'encourager plus fortement l'action collective des membres entre eux et avec leurs partenaires, mais aussi d'accroître la représentativité et l'inclusivité du Forus. Concernant le renforcement de capacité, le Forus continuera de financer les initiatives de ses membres au travers de fonds dédiés en priorisant plus particulièrement cinq thématiques clés, dont l'environnement des acteurs de la société civile. S'agissant de plaidoyer, il s'agira d'accompagner la participation et l'influence des OSC plus particulièrement sur deux thématiques fondatrices du réseau : la mise en œuvre de l'Agenda 2030 notamment les ODD 16 et 17 et la protection d'un environnement favorable à la société civile. Le périmètre géographique reste global, et couvrira les 68 pays et 7 régions représentés au sein du Forus. Le projet bénéficiera directement aux 68 plateformes nationales et 7 coalitions régionales membres, et indirectement à 22 000 OSC bénéficiaires à travers le monde.

**Projet finalisé en 2020 :**

**ECPAT France - Prévenir l'exploitation sexuelle des enfants à Madagascar - 0,2 M€ (2017/2020)**

Face aux fléaux de la prostitution infantile et du tourisme sexuel, interdits et punis par la loi, le projet d'ECPAT France avait pour objectif de s'attaquer à la tolérance sociale qui entoure l'exploitation sexuelle des enfants à Madagascar. Il entendait mobiliser le secteur du tourisme, en informant les enfants de leurs droits, et mobiliser les communautés, en prenant en charge les victimes et en les accompagnant dans leur reconstruction

psychosociale et dans leurs procédures judiciaires. Identifiant les inégalités de genre comme cause profonde de l'exploitation sexuelle des jeunes filles, la démarche prévoyait aussi des ateliers, notamment avec les médias, pour travailler sur les représentations femmes-hommes. Le projet a bénéficié à près de 6 000 enfants victimes et à risque, un millier de fonctionnaires et acteurs de la protection de l'enfance, 640 professionnels et étudiants du secteur du tourisme. 150 000 touristes seront destinataires des campagnes de sensibilisation.

**4. Indicateurs de suivi**

N°	Indicateurs de suivi	Cible annuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1	Montant octroyé chaque année en faveur d'une ou plusieurs FISONG	5 M€	5 M€	5 M€	4,8 M€	7,5 M€	3,4 M€	6,8 M€
2	Nombre d'OSC du Nord appuyées chaque année dans le cadre des projets d'initiatives d'OSC françaises, dont le nombre de collectifs ou plateformes d'OSC	n.d.	59	79	88	89	82	99
3	Nombre de partenariats entre une OSC française et une OSC du Sud financés chaque année	n.d.	607 (dont 139 OSC dans le cadre des PCPA)	1 134 (dont 427 OSC dans le cadre des PCPA)	2 007	2 000	2 150	4 150
4	% des engagements (en montants) sur des projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	66 %	60 %	72 %	74 %	78 %	70 %	77 %

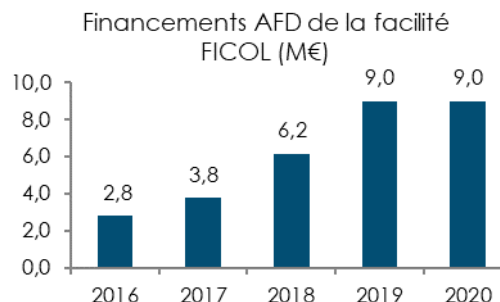
## Avec les collectivités territoriales françaises

Reconnu formellement par le CICID de 2016 comme un financeur de l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT), le groupe AFD appuie la mobilisation des collectivités locales en faveur du développement.

Le portefeuille de projets « Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (Ficol) » actifs de l'AFD en 2020 compte 79 projets portés par 61 collectivités territoriales engagées à l'international auxquelles s'ajoutent les acteurs territoriaux impliqués à leurs côtés (Entreprises publiques locales, ONG, fondations...).

Malgré les circonstances très exceptionnelles dues à la crise sanitaire, l'AFD a maintenu un dialogue soutenu et continu avec les collectivités territoriales, dialogue bilatéral ou dans des rencontres à initiative de la Délégation à l'action extérieure des collectivités (DAECT) ou des Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA). Au niveau stratégique, ce dialogue s'est concentré sur le plaidoyer en faveur de l'AECT : comment conforter les collectivités ayant une politique d'action extérieure, notamment dans la période actuelle et convaincre de nouveaux exécutifs de l'intérêt de cette politique publique. Au niveau opérationnel, il a principalement été question des aménagements à apporter tant dans l'instruction que dans le suivi des projets pour tenir compte des contraintes fortes induites par la pandémie.

Le montant engagé pour financer des projets s'est maintenu à 9 M€ en 2020, soit la totalité de l'enveloppe budgétaire. Les projets financés cette année reflètent la diversité des compétences des collectivités. Les régions prioritaires telles que le Sahel demeurent au coeur des engagements. Les collectivités montrent également un intérêt pour des géographies nouvelles (Arménie, Indonésie, Ouganda, Argentine...).



L'AFD s'est pleinement mobilisée pour poursuivre le travail d'identification de projets de coopération susceptibles d'être soutenus (13 nouveaux projets sont entrés en instruction en 2020). La prospection et la disponibilité de l'équipe ont conduit de nouvelles collectivités à présenter des projets au guichet FICOL, confirmant ainsi la place du dispositif aux côtés des autres sources de financement. Cela illustre également la volonté d'une partie des collectivités d'accroître la taille de leurs projets.

Enfin, l'engagement conjoint de l'AFD et de la Caisse des Dépôts en faveur de l'internationalisation des expertises des territoires s'est poursuivi avec la signature d'accords de partenariats tripartites avec *Tours Métropole* d'une part et la *Fédération des Entreprises Publiques Locales* d'autre part et avec le cofinancement de *Cités Unies France* du fonds DCOL appuyant les stratégies et la préparation des projets des collectivités. Le rapprochement entre ONG et entreprises au service de l'action internationale a été encouragé par le soutien au projet COEXIST porté par les collectivités du Genevois Français.

En 2020, l'AFD a financé de nouvelles opérations dans les PMA d'Afrique et pays prioritaires de la politique française :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne la Région des Hauts Bassins (**Burkina Faso**) dans une expérience pilote en matière de maraîchage biologique (cofinancement AFD de 0,23 M€) ;



- Le Département de la Savoie poursuit la consolidation de la politique d'action sociale du Département de Bignona (**Sénégal**) et enrichit également ses propres pratiques (cofinancement AFD de 0,45 M€) ;
- La ville de Saint-Louis du Rhin appuyée par GESCOD travaille au renforcement de l'accès aux services de base de la commune urbaine de Ambato Boeny et de la commune rurale d'Ambesisika à **Madagascar** (cofinancement AFD de 0,79 M€) ;
- La ville de Strasbourg et son opérateur GESCOD accompagnent la ville de Kampala (Ouganda) dans une démarche de développement durable (agriculture / espaces verts / biodiversité) (cofinancement AFD de 1,5 M€) ;
- La Région Réunion appuie le développement de systèmes d'information géographique à Madagascar et aux Comores, dans le cadre de la coopération régionale des collectivités (cofinancement AFD de 0,32 M€).

#### **Projets et programmes emblématiques 2020**

##### **Projet CEFOM : préfiguration d'un centre de formation pour les municipalités du Liban – Subvention d'1 M€ - Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Ce projet a pour objectif de préfigurer un centre unique de formation pour les élus et techniciens des municipalités libanaises, en renforçant les compétences des collectivités et du processus de décentralisation. Il vise la définition d'un modèle institutionnel et financier pérenne, la proposition d'un plan national de formation pour les élus et les techniciens des municipalités libanaises, ainsi que la conception des formations, dont certaines seront testées à titre pilote. Une collaboration entre la Région Sud-PACA, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), l'Agence des villes et territoires méditerranéens (AVITEM) et le Bureau technique des villes libanaises/Cités unies Liban (BTVL) s'est mise en place pour réaliser ce projet, initié et fortement soutenu par le MEAE et le Ministère de l'Intérieur et des municipalités.

##### **Projet SIG : Développement d'infrastructures géographiques et renforcement de capacités aux Comores et à Madagascar - Subvention de 322 K€ - Région Réunion**

Ce programme vise à accompagner quatre partenaires de la collectivité réunionnaise à Madagascar et aux Comores dans une démarche de mutualisation et de structuration de l'information géographique à travers la mise en place d'infrastructures géographiques (IG) et le renforcement des capacités techniques. Il doit également permettre d'appréhender l'organisation territoriale de l'information géographique, de l'échelon national au local tout en favorisant les synergies dans l'océan Indien. La Région Réunion pilote l'ensemble des activités avec le concours de ses trois partenaires malgaches, l'Institut Géographique de Madagascar (FTM), la Région Diana, la Communauté Urbaine de Morondava et de son partenaire comorien, la Direction de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat.

##### **Bâtir une ville durable, apprenante et inclusive à Kampala : espaces de biodiversité et d'agriculture - Subvention d'1,5 M€ - Ville de Strasbourg (GESCOD)**

Le projet vise à contribuer à faire de Kampala une ville plus verte, durable et inclusive en réduisant la vulnérabilité de son territoire via notamment une agriculture urbaine de qualité, durable, productive, mieux organisée et plus rentable qui permet de renforcer la sécurité alimentaire et économique des habitants et des producteurs. Par ailleurs, le projet entend multiplier les espaces verts urbains tout en améliorant leur gestion, dans un souci d'intégration des enjeux du changement climatique et de la biodiversité. De plus, le projet vise à renforcer l'offre périscolaire de la ville et les compétences éducatives à tous les niveaux pour faire de Kampala un territoire apprenant. Pour ce projet, *Kampala Capital City Authority* est assistée de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg EMS et de Grand Est Solidarités et coopérations pour le développement – GESCOD.

## Avec les acteurs économiques français

Avec les entreprises françaises : L'AFD a renforcé son dialogue avec le secteur privé par le biais des acteurs de l'Équipe France (Direction Générale du Trésor, Business France, BPIFrance, etc.) et des fédérations professionnelles. L'AFD a aussi organisé des groupes de travail et des consultations d'entreprises sur ses modes d'intervention pour cerner les contraintes sur le terrain mais aussi les initiatives portées par le secteur privé en faveur des ODD. L'AFD a également contribué à l'identification d'une vingtaine de démarches innovantes du secteur privé pour la réduction et la valorisation des déchets dans le cadre d'un appel à projets d'une enveloppe de 10 M€.

## Avec ses partenariats européens et internationaux

### Le Sommet mondial des banques publiques de développement - FICS

Le groupe AFD a organisé au mois de novembre dernier à Paris le premier Sommet mondial des banques publiques de développement (BPD). Cet événement a réuni pour la première fois toutes les BPD et les acteurs de leur écosystème déterminés à créer un système financier plus cohérent et coordonné. La biodiversité constitue dorénavant la base de la coalition globale « Finance en Commun », pilier essentiel pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, des ODD et de l'Accord de Paris.

### Une occasion de présenter des mesures concrètes

Ce sommet, 100 % virtuel, a abouti à de nombreux engagements pris par des sous-coalitions thématiques de BPD, ainsi qu'à une déclaration conjointe des BPD. Cette déclaration constitue la feuille de route ambitieuse que les BPD se sont donnée pour soutenir la transformation de l'économie et des sociétés vers un développement durable et résilient. Les Banques y ont pris des engagements forts, comme l'alignement de leurs financements avec l'Accord de Paris, la sortie du charbon, l'action en faveur de la biodiversité, une meilleure prise en compte de la lutte contre les inégalités (notamment entre les femmes et les hommes), ou encore l'application des standards environnementaux et sociaux les plus exigeants. Elles se sont

également engagées à former la coalition mondiale « Finance en Commun » déterminée à promouvoir la coopération et à agir de façon cohérente au service de la planète et des populations.

La 14<sup>ème</sup> Conférence internationale de recherche de l'AFD sur le développement, « La main visible : les banques de développement en transitions », a eu lieu dans le cadre du Sommet Finance en Commun. Cette conférence a permis d'identifier les principales caractéristiques des BPD et de mieux appréhender leur rôle dans l'architecture financière globale. Mobilisant des chercheurs et des experts du monde entier, y compris de Chine et des États-Unis, ce rendez-vous a permis la publication de seize papiers de recherche inédits, démontrant le rôle que pourrait jouer une infrastructure financière publique intégrée et axée sur le développement, pour amplifier et accélérer le passage à l'échelle des financements alignés sur les ODD et sur l'Accord de Paris. À l'issue d'un dialogue entre les praticiens et les universitaires, dix recommandations ont été énoncées afin d'encourager les décideurs à renforcer le mandat des banques publiques de développement et de leur donner les moyens de jouer pleinement leur rôle de « mains visibles » de l'économie.

**Le groupe AFD a poursuivi en 2020 l'approfondissement de son ambition partenariale. En 2020, le groupe AFD a bénéficié de 603 M€ de délégations de fonds d'autres bailleurs.**

#### **Avec les acteurs européens**

L'année 2020 aura été une année charnière pour l'Europe avec une coordination accrue en format « Équipe Europe » en réponse à la crise engendrée par la Covid-19, dans les négociations du nouvel Accord Post Cotonou, celles du prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Union européenne et du lancement de la programmation géographique qui en découle.

**Le groupe AFD a bénéficié de 460 M€ d'octrois de l'Union Européenne en 2020<sup>7</sup>.**

L'année 2020 aura également été marquée par l'aboutissement des négociations du règlement établissant le nouvel instrument de voisinage de coopération au développement et de coopération internationale. Le dialogue alimenté par les réflexions du « Groupe des Sages » sur la future architecture financière de l'aide européenne (dont l'articulation des mandats et activités entre la Banque Européenne d'Investissements (BEI) et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) est un volet central) s'est poursuivi et devrait arriver à terme au premier semestre 2021.

L'AFD a continué dans ce cadre à plaider pour la mise en place d'un système européen ouvert, inclusif et cohérent, permettant l'accès direct et égal aux garanties et fonds délégués de l'UE par toutes les banques de développement européennes afin de mobiliser un maximum de ressources et d'expertises complémentaires. L'année 2020 aura également été marquée par la poursuite de l'opérationnalisation du Plan d'investissement extérieur (PIE), avec la signature par l'AFD des deux premiers accords

de garantie avec la Commission européenne dans le cadre du Fonds européen de développement durable (FEDD).

En 2020, le groupe AFD a également lancé la mise à jour de son accréditation auprès de l'Union européenne qui devrait être officiellement validée en 2021 par la Commission européenne avec trois piliers additionnels (publication des informations sur les bénéficiaires, protection des données personnelles et politique d'exclusion en matière d'accès aux financements). Cette mise à jour devrait permettre de simplifier nos modalités contractuelles et donc faciliter la gestion de fonds délégués européens.

Dans ses relations avec les acteurs bilatéraux européens, l'AFD a continué à renforcer sa relation avec les institutions allemandes, dans le cadre de la présidence allemande de l'Union européenne et par le biais de nos relations avec la Banque allemande de développement la KfW, notamment sur l'architecture européenne de l'aide et les enjeux liés au club IDFC (*The International Development Finance Club*). L'AFD a également engagé un nouveau dialogue avec le FCDO britannique (ministère ayant remplacé le DFID au 1er septembre 2020) afin notamment de faciliter les délégations de fonds de cet acteur vers l'AFD. Un expert climat de l'AFD a en outre été mis à disposition du FCDO afin d'appuyer les préparatifs de la COP26. Enfin, dans une démarche d'« inclusivité » vis-à-vis des plus petits acteurs européens du développement, des échanges avec les institutions de coopération de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale (République Tchèque, Estonie) ont été engagés.

Avec la BEI, l'année 2020 aura là aussi été marquée par la négociation du nouvel instrument de voisinage de coopération au développement et de coopération internationale ainsi que par les ambitions de la

---

<sup>7</sup> Les engagements comptabilisés par le groupe AFD dans ses financements autres bailleurs sont considérés

au regard des engagements approuvés par son conseil d'administration soit 363 M€ en 2020.

BEI de créer sa propre filiale de financement du développement dans ce cadre. Elle s'est également traduite par l'accueil d'un collègue mis à disposition par la BEI au sein de la division Villes durables de l'AFD. Cet accueil sera suivi d'une mise à disposition d'un agent de l'AFD auprès des équipes Afrique de la BEI. La collaboration avec la BEI se poursuivra en 2021, avec entre autres l'objectif d'organiser un *deep dive* entre l'AFD et la BEI.

Enfin, concernant la CEB (Banque du Conseil de l'Europe), sa participation active au sommet « FiCS », en particulier sur le thème des Infrastructures sociales pour lequel elle a pris un rôle de pilote, devrait renforcer la relation entre l'AFD et cette institution dans le cadre d'une coalition des banques de développement qui se dessine.

#### **Avec les acteurs internationaux**

##### **Avec les banques multilatérales et régionales de développement**

Les partenaires structurants pour l'activité du groupe AFD, à savoir le Groupe Banque mondiale (GBM), la Banque asiatique de développement (BAsD) et la BID, ont continué de faire l'objet d'un pilotage renforcé malgré la crise de la Covid-19 qui a restreint les opportunités de rencontres entre les équipes des sièges et des réseaux, à l'exception du *Deep Dive* que le groupe AFD a organisé avec la BID en mai 2020.

Avec le GBM, une coordination renforcée a caractérisé le premier semestre 2020 avec une mutualisation en temps réel des informations sur le portefeuille d'interventions conjointes. Elle a donné lieu, notamment, à une information diffusée simultanément aux réseaux de l'AFD et du GBM (dont un rappel des modalités de l'accord-cadre de cofinancement) visant à faciliter la coordination des équipes sur le terrain. La densité des dialogues géographique et technique entre l'AFD et le GBM a perduré en 2020, à l'exemple du *Deep Dive* consacré à l'Afrique subsaharienne de janvier 2020 qui a mobilisé un large effectif aussi bien à l'AFD qu'au GBM.

La réédition du *Deep Dive* sur l'Afrique de début 2020 revêt une importance majeure dans un contexte complexifié par la répartition des activités du GBM sur le continent.

Le Groupe de la Banque mondiale (GBM) a confirmé en 2020 son rôle structurant dans la mobilisation de ressources extérieures de notre groupe, que ce soit pour l'AFD ou pour Proparco.

Le dialogue pour des collaborations dans le cadre du suivi du FiCS 2020 a été engagé immédiatement après le sommet, en complément de celui sur le genre avec une triangulation entre le GBM, l'AFD et la coalition des 25 signataires de la déclaration du FiCS sur le genre.

L'AFD a renforcé sa coopération avec la BID tout au long de l'année 2020 autour d'un dialogue renforcé en termes stratégiques et opérationnels, y compris dans la réponse COVID avec un prêt de politique publique (PrPP) en République dominicaine. L'AFD et la BID ont tenu virtuellement en mai 2020 leur *deep dive* annuel qui a permis d'identifier et de renforcer certains axes de collaboration sur les enjeux climat et biodiversité, notamment autour du *Natural Capital Lab*, mais également en termes d'innovation financière, de genre, de gouvernance, d'infrastructure et de soutien au secteur privé via Proparco et IDB Invest. Les deux institutions poursuivent également le programme d'échange de personnel avec la mise à disposition d'un expert climat de la BID auprès de l'AFD et d'un expert biodiversité de l'AFD auprès du *Natural Capital Lab* qui prendra ses fonctions en janvier 2021.

Le partenariat avec la Banque africaine de développement (BAfD) n'a pas permis de finaliser la signature du renouvellement de l'accord-cadre de cofinancement échu en novembre 2019 en raison de problématiques d'ordre juridique. Toutefois ces dernières semblent avoir été levées en novembre 2020 et la signature d'un nouvel accord-cadre de partenariat qui inclurait le cofinancement avec délégation de tâches de l'AFD à la BAfD et un

échange de personnel devrait être signé courant 2021. Par ailleurs, le partenariat avec la BAfD a donné lieu à des échanges stratégiques tout au long de l'année 2020 et a été marqué par le soutien appuyé de la BAfD comme partenaire principal du Sommet des banques de développement ; la BAfD a pris le pilotage d'un *High Level Event* sur la fragilité, participé aux échanges techniques sur le genre et mobilisé la présence du Président Adesina.

Avec la BAsD, des réunions de revue de portefeuille et de coordination stratégique ont eu lieu en 2020. Cependant, la priorité opérationnelle donnée par la BAsD à une action contracyclique de court terme et à décaissement rapide n'a pas permis, en 2020, de synergies en réponse immédiate à la crise.

#### **Avec le Fonds monétaire international**

Le dialogue s'est poursuivi en 2020 pour une coopération analytique sur la modélisation et les préconisations de politique publique pour des trajectoires de développement bas carbone (projet de publication conjointe d'un manuel au préalable de la COP 26 en 2021). Un appui est en cours afin de valoriser et de capitaliser sur l'expertise « Gemmes » au moment où les enjeux et les risques climatiques pourraient rentrer dans le périmètre du mandat de surveillance du FMI.

#### **Avec les agences des Nations Unies**

Les relations de l'AFD avec les Nations Unies se sont renforcées en 2020, avec notamment la participation active de l'AFD, dans le cadre de la présidence d>IDFC, à plusieurs grands rendez-vous onusiens (Forum Politique de Haut niveau en juillet 2020, Assemblée générale et Sommet biodiversité en septembre 2020).

Dans le cadre des relations entre la France et les Nations Unies, l'AFD a signé en janvier 2020 un « *memorandum of understanding* » (MoU, un protocole d'entente) et un accord-cadre de délégation de fonds avec l'UNICEF. Par ailleurs, plusieurs nouvelles opérations ont vu le jour en 2020 avec notamment la FAO, le FIDA, ONU Femmes.

#### **IDFC acteur majeur de l'alignement des flux financiers avec l'Accord de Paris et les Objectifs de développement durable**

Le directeur général de l'AFD a poursuivi en 2020 son second mandat à la tête de l'*International Development Finance Club* (IDFC), réseau qui illustre avec force la démarche partenariale du groupe AFD. A travers sa présidence, l'AFD a cherché à insuffler une nouvelle dynamique au Club, en élevant davantage encore l'ambition sur la finance climat et l'alignement avec l'Accord de Paris et l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

Le climat constitue l'un des principaux piliers de l'activité du Club et IDFC a poursuivi son engagement vis-à-vis de l'Accord de Paris à travers une étude de l'opérationnalisation de l'Accord. Le Club rapporte annuellement ses engagements verts et climat, participe aux réflexions internationales sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et a poursuivi un partenariat stratégique avec le Fonds vert pour le climat auquel 13 membres sont aujourd'hui accrédités. Au-delà du climat, IDFC a poursuivi ses travaux sur d'autres thématiques d'intérêt commun dans le cadre des ODD, comme la biodiversité, l'égalité de genre, les migrations forcées. En 2020, IDFC a poursuivi le déploiement de son premier outil opérationnel, la « Facilité climat IDFC » qui vise au partage de connaissances et au renforcement de capacité des membres du Club, pour une plus grande intégration des considérations climat au sein de leur stratégie et de leurs opérations. IDFC a étudié le rôle des banques nationales et régionales de développement dans l'alignement avec les ODD à travers ses travaux, en collaboration avec des chercheurs, visant à mieux caractériser les conditions nécessaires à cet alignement (gouvernance, régulation, taxonomie ODD, modèles d'affaires, architecture financière du développement).

#### **Avec le CICR**

En 2020, la coopération opérationnelle entre l'AFD et le CICR s'est poursuivie, notamment dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire et à l'explosion de Beyrouth.

#### **Avec les bailleurs bilatéraux non européens**

Le dialogue s'est renforcé avec la China Development Bank (CDB) dans le cadre de la mise en œuvre du *MoU* signé début 2018. Les échanges avec la CDB dans le cadre d'IDFC se sont poursuivis par ailleurs sur la finance climat dans le cadre du *Green Finance Mapping* du Club.

Le dialogue stratégique avec la Banque japonaise JICA s'est poursuivi en 2020 avec la concrétisation d'un nouveau projet de cofinancement en Indonésie, conformément aux objectifs poursuivis dans le cadre de l'accord de coopération AFD-JICA signé en 2019, lequel prévoit le renforcement de la coopération sur la zone Indopacifique. L'AFD et la JICA ont dans ce cadre organisé une retraite en janvier 2020 à Paris au cours de laquelle des échanges projets en Afrique, Asie, Pacifique ont été menés avec l'objectif d'identifier quelques pilotes. La coordination entre les agences s'est également matérialisée par un renforcement des échanges dans le cadre du dialogue politique franco-japonais sur l'Indopacifique dont le premier groupe de travail a été organisé en octobre 2020. Enfin, la JICA a été un partenaire important et pleinement mobilisé dans le cadre de la préparation du Sommet des banques de développement et a participé à haut niveau au segment sur la fragilité avec l'intervention du Président Kitaoka et dans le cadre du *side event* Sport et développement.

#### **Avec les fondations philanthropiques**

L'année 2020 aura été marquée par le renouvellement de l'accord de partenariat entre l'AFD et la Fondation Bill et Melinda Gates. Un nouveau projet en co-financement, visant à étendre le dispositif de filets sociaux au Burkina Faso, a également vu le jour.

## 3. Nos géographies d'intervention

### 3.1 L'activité en Afrique

L'activité de l'AFD en Afrique est structurée autour de six régions, avec des directions régionales sur le terrain et des cellules géographiques sur les mêmes périmètres au siège.

**En 2020, les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) s'élèvent à 4,4 Mds€, soit 36 % de l'activité du Groupe.**

L'activité du Groupe en Afrique affiche un repli par rapport à 2019 (6,5 Mds€) soit -32 %. Les crises sanitaire puis économique qui ont considérablement touché le continent expliquent largement cette contraction de l'activité. En effet, la réduction de la disponibilité des maitrises d'ouvrage, le report de nombreuses missions d'instruction et, parfois, la dégradation des risques de contreparties non souveraines engendrée par la Covid-19 expliquent la réduction du volume des autorisations d'engagements.

Dans ce contexte, l'AFD a lancé l'initiative « Covid-19 - Santé en commun » dès avril 2020 avec plusieurs volets : tout d'abord l'appui aux besoins budgétaire et au plan de riposte des États puis, le renforcement des systèmes de santé, l'appui aux réseaux africains de détection et de diagnostic épidémiologique et enfin les filets sociaux.

L'activité en don (hors ressources autres bailleurs) atteint 815 M€, soit 20 % de l'activité totale en 2020 contre 23 % en 2019. L'activité en 2020 a bénéficié comme en 2019 aux pays prioritaires de la région Afrique avec 627 M€ de

dons en 2020. Une présentation de l'action du groupe AFD dans les pays prioritaires est détaillée *infra* dans ce document.

**L'activité non souveraine du Groupe (prêts, garanties, participations) atteint 1,5 Md€ en 2020 (en net repli par rapport à 2019, une année record). L'activité non souveraine du Groupe dépasse, comme en 2019, l'activité de prêt souverain dans la région en 2020.**

La baisse de l'activité non souveraine du Groupe s'explique par un repli de l'activité de Proparco à 647 M€. Les prêts non souverains concessionnels ont presque doublé en un an, passant de 464 M€ à 811M€ en 2020.

L'activité en prêt souverain affiche un recul avec 1,5 Md€ d'engagements en 2020 (-33 % par rapport à 2019). 15 pays de la région ont bénéficié de prêts souverains<sup>8</sup>. La réduction des enveloppes en prêts souverains résulte notamment de la fermeture des guichets souverains dans certains pays du continent africain en application de la doctrine Lagarde.

Le niveau de fonds délégués par d'autres bailleurs est en augmentation (315 M€ en 2020 contre 285 M€ en 2019).

**Sur le plan géographique, les directions régionales Golfe de Guinée, Afrique du Nord et Grand Sahel sont celles qui ont bénéficié des montants d'engagement les plus importants. Le Maroc, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, la Tunisie et la Tanzanie sont les cinq premiers pays bénéficiaires des financements de l'AFD en 2020.**

---

<sup>8</sup> Angola, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée, Kenya, Mali, Maroc, Niger, Nigeria, Rwanda Sénégal, Tanzanie, Togo, Tunisie.

Les autorisations de financement de l'AFD dans les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique s'élèvent à 1 472 Md€ en 2020, ce qui représente 36 % de l'activité de l'AFD dans la région.

L'activité de l'AFD dans les pays prioritaires de la région atteint 1,2 Md€ en 2020. L'AFD a en particulier conforté son action au Sahel<sup>9</sup> avec plus de 632 M€ d'engagements en 2020 dont près de la moitié en dons.

Sur le plan sectoriel, les priorités stratégiques du groupe AFD en Afrique ont été poursuivies et élargies en 2020 pour une prise en compte de l'impact de la crise et de la nécessité d'accompagner les gouvernements dans la réponse à la crise sanitaire et économique. Aussi les interventions de l'AFD en 2020 ont ciblé notamment l'appui aux secteurs sociaux ; une priorité a été donnée au secteur de la Santé (+275 % par rapport à 2019) avec 490 M€ de financements afin de répondre aux besoins sanitaires engendrés par la Covid-19. Les financements de l'AFD en direction des secteurs sociaux (santé et éducation) atteignent 854 M€, stables par rapport à 2019 (879 M€), qui avait atteint le plus haut niveau des cinq dernières années. Le secteur des infrastructures reste le premier secteur d'intervention de l'AFD avec 1,2 Md€ d'engagements en 2020.

Les financements de Proparco ont été très majoritairement orientés vers le soutien au secteur productif (467 M€ en 2020).

**L'effort financier de l'État consacré à la région s'élève à 1,1 Md€, principalement sous la forme de dons. Le coût-État des prêts est de 337 M€ en 2020.**

Comme en 2019, le Mali reste en 2020 le premier bénéficiaire de l'effort financier de l'État français. Le Cameroun, le Burkina Faso, le Niger et le Maroc comptent également parmi les cinq premiers bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2020. Sur la période 2016-2020, la Côte d'Ivoire reste le premier bénéficiaire de l'effort financier de l'État (660 M€), du fait des deux C2D dont a bénéficié le pays au cours des dernières années.

Par ailleurs, la zone du Sahel reste une priorité pour l'agenda 3D et la facilité de paix et une géographie de concentration des efforts budgétaires de l'État (dons et prêts concessionnels).

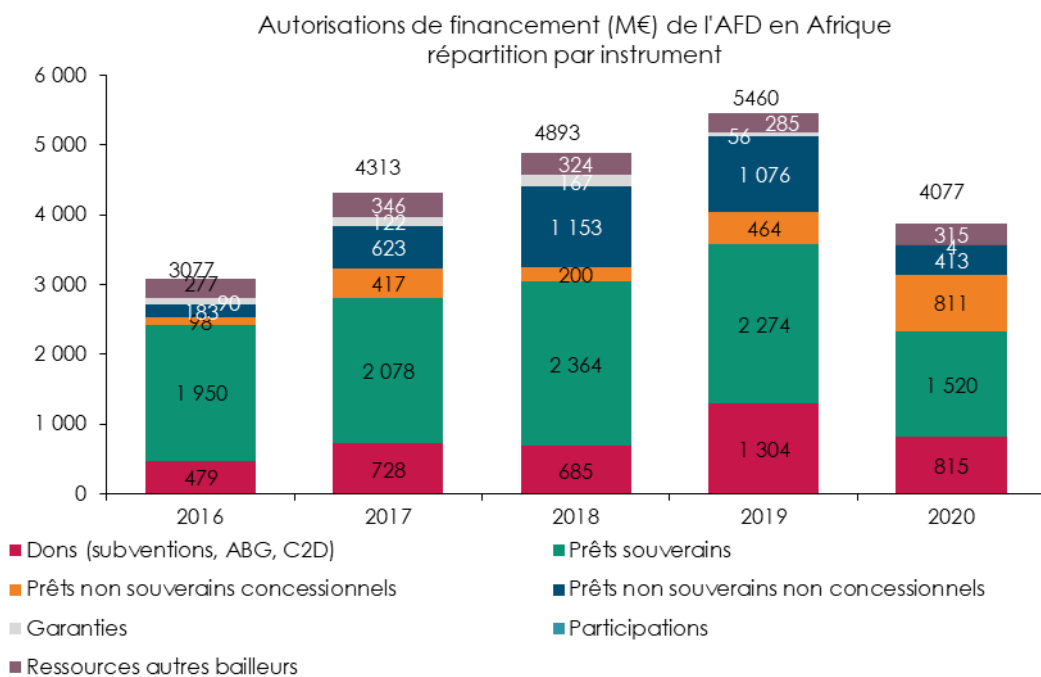
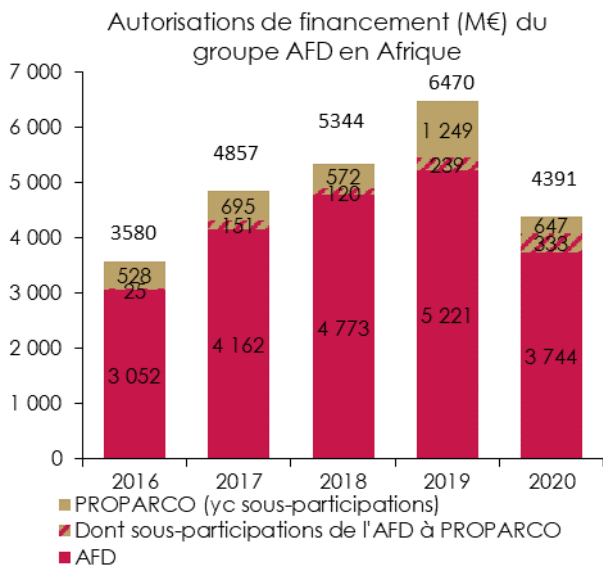
**En 2020, les versements de l'AFD en Afrique sont de 3 Mds€ (+17 %). Ce rebond intervient après une année 2019 comparable à 2018 et confirme la trajectoire de croissance des versements de l'AFD.**

---

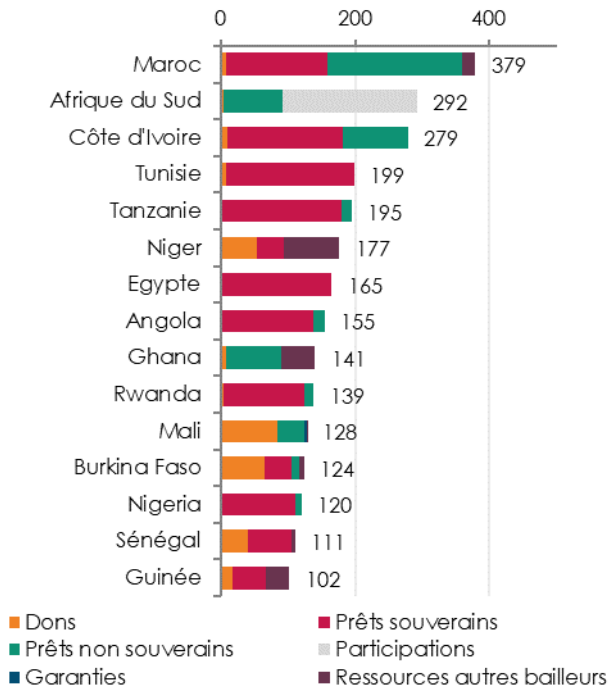
<sup>9</sup> Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad



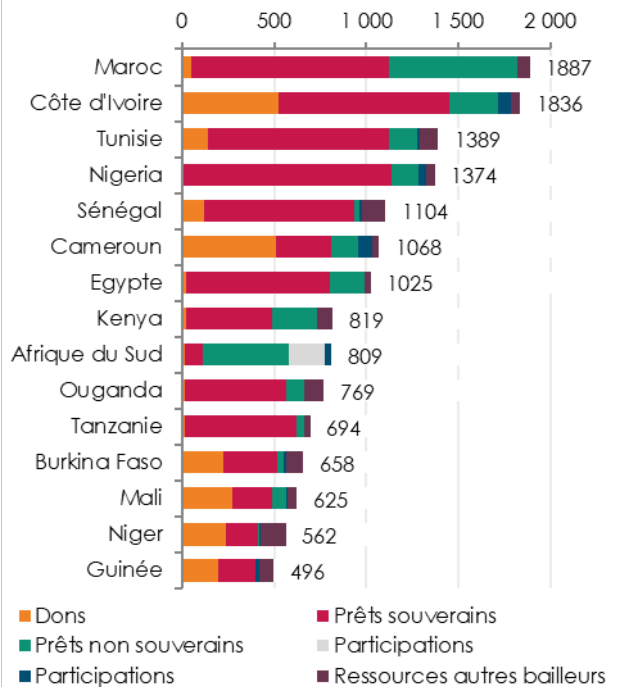
Les chiffres clés du groupe AFD en Afrique



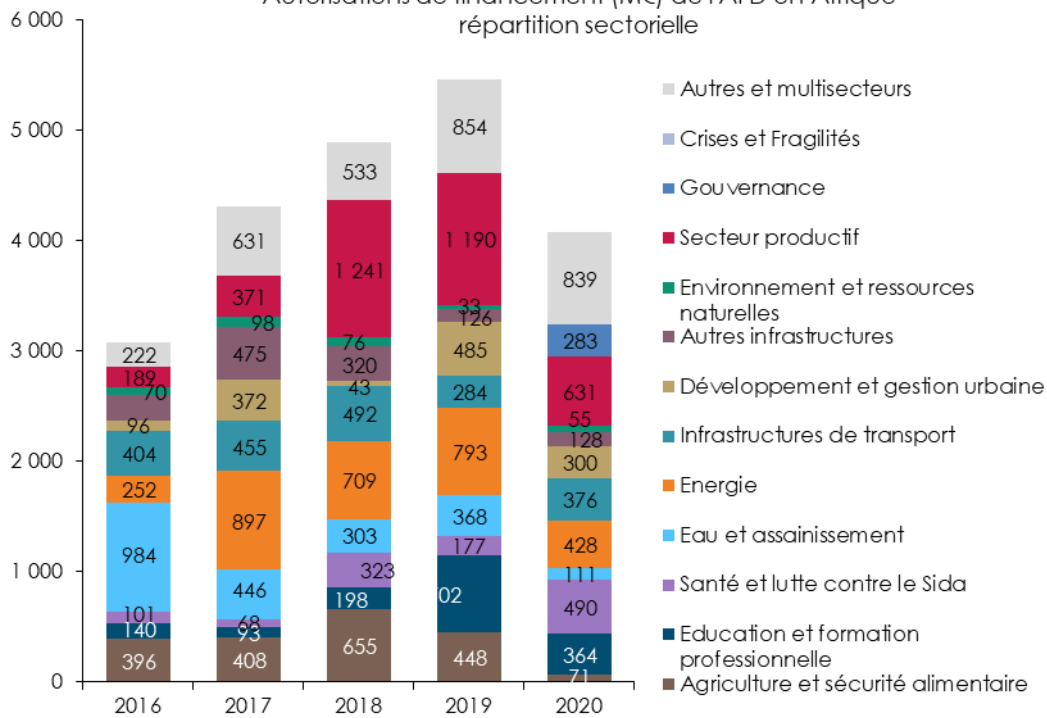
15 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Afrique (M€) en 2020



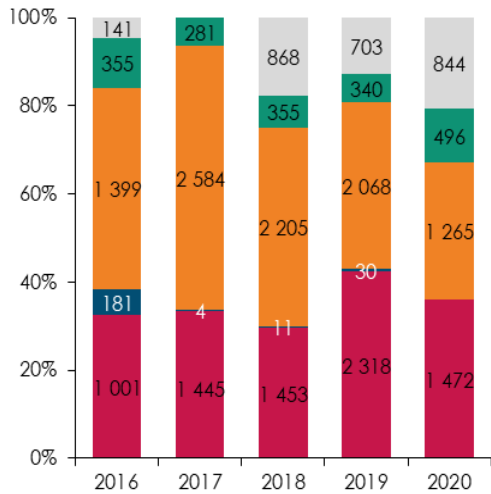
15 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Afrique (M€) - 2016-2020



Autorisations de financement (M€) de l'AFD en Afrique répartition sectorielle

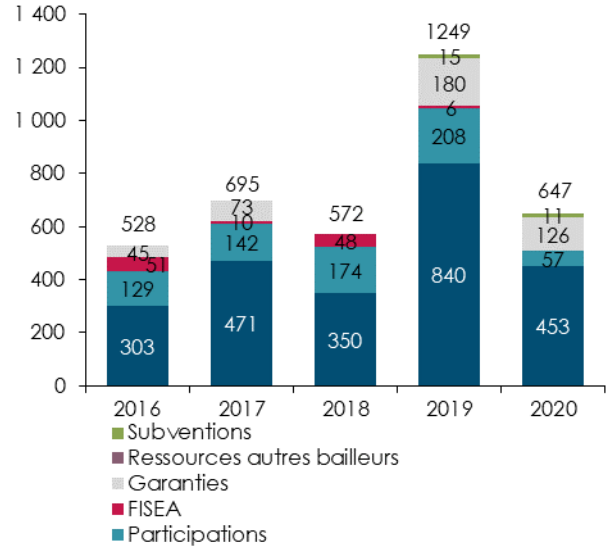


Répartition des autorisations de financement de l'AFD en Afrique par niveau de revenu des Pays (M€)

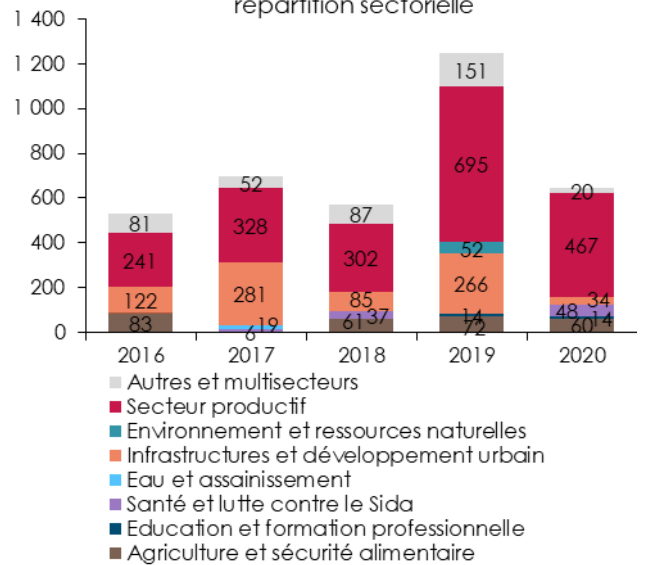


- Projets non géographisés et exceptionnels (PE)
- Pays à revenu intermédiaire tranche supérieure
- Pays à revenu intermédiaire tranche inférieure
- Pays à faible revenu
- PMA

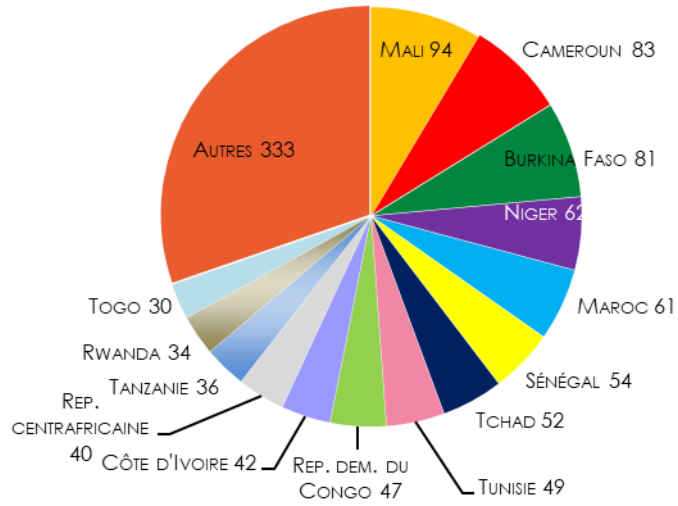
Autorisations de financement (M€) de PROPARGO en Afrique répartition par instrument



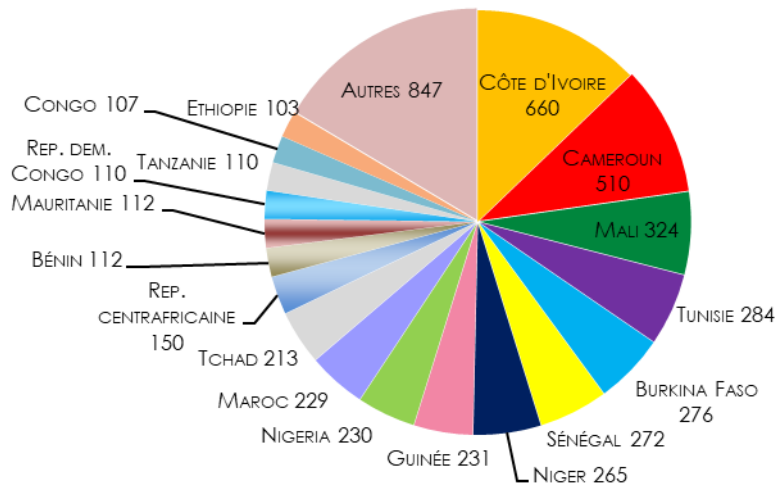
Autorisations de financement (M€) de PROPARGO en Afrique répartition sectorielle

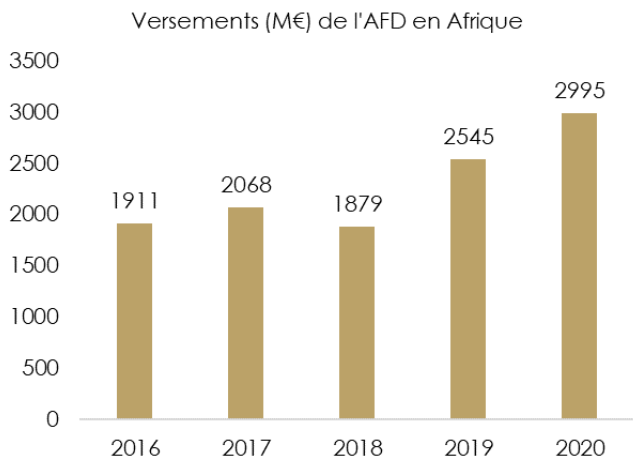
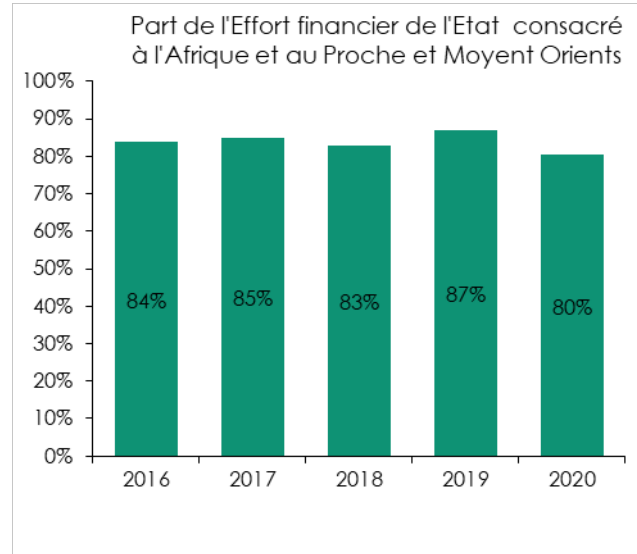
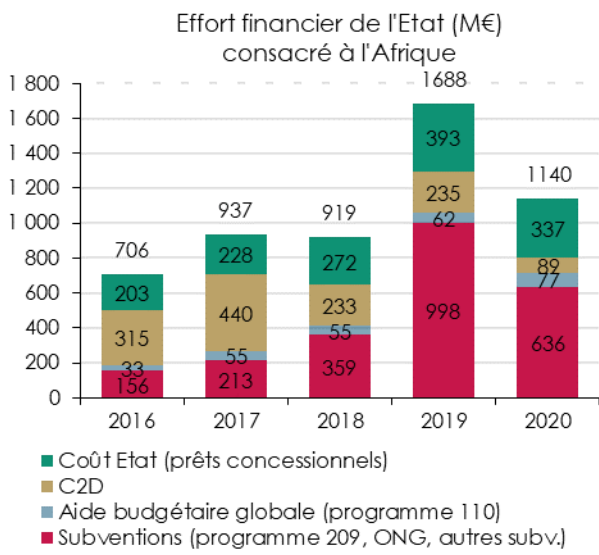


PRINCIPAUX PAYS BÉNÉFICIAIRES  
DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN 2020 - M€



PRINCIPAUX PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT CUMUL  
2016-2020 - M€





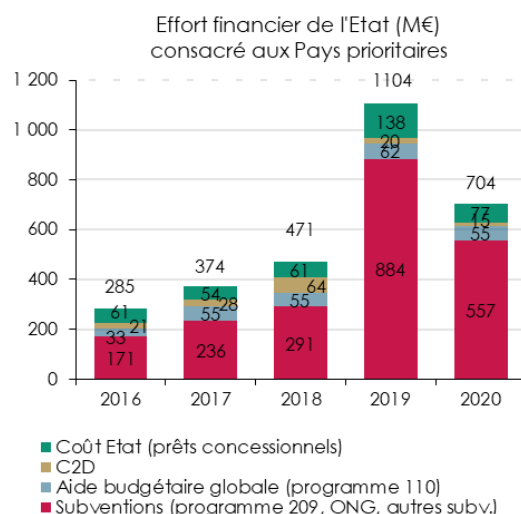
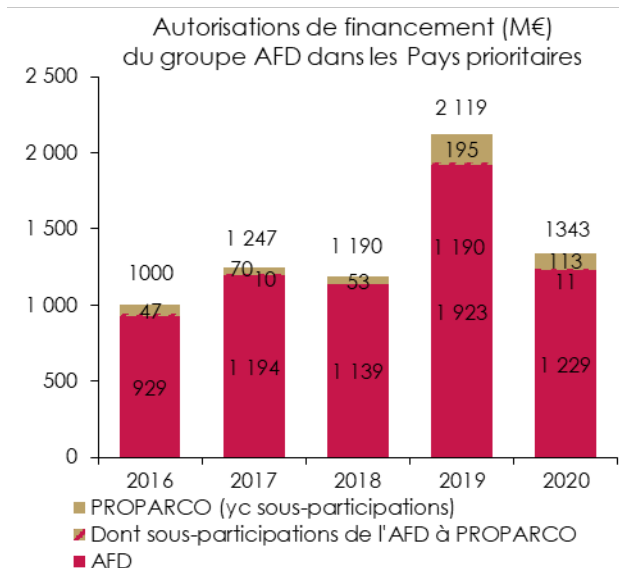
## Focus sur les pays prioritaires de l'aide au développement française

En 2020, les autorisations de financement du groupe AFD dans les pays prioritaires de l'aide française<sup>10</sup> ont atteint 1,3 Md€. L'activité dans les pays prioritaires représente 10,7 % de l'activité du groupe AFD dans les États étrangers. 66 % des subventions (593 M€) ont été concentrées dans les pays prioritaires en 2020.

L'activité de l'AFD dans les pays prioritaires s'élève à 1,2 Md€. L'activité de Proparco atteint 113 M€.

L'activité dans les pays prioritaires reste soutenue par les dons qui sont moindres qu'en 2019 (966 M€) mais restent bien supérieurs aux années précédentes. Avec 627 M€ octroyés, ils représentent encore cette année 48 % des financements aux pays prioritaires en 2020.

Les financements en prêts souverains aux pays prioritaires représentent 286 M€ en 2020, soit 23 % des financements de l'AFD aux pays prioritaires. Le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, Madagascar, le Niger, le Sénégal, et le Togo ont bénéficié de prêts souverains en 2020.



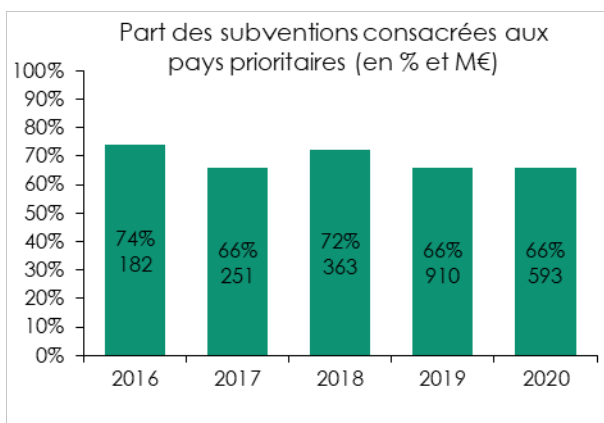
<sup>10</sup> Le CICID du 8 février 2018 a révisé la liste des pays prioritaires de l'aide française établie par le CICID du 30 novembre 2016 et du 31 juillet 2013. La liste des pays prioritaires compte les 19 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, République Centrafricaine, Comores, République Démocratique du Congo, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal,

Tchad et Togo. A noter, les financements au Ghana (pays prioritaire jusqu'en 2016) sont inclus jusqu'en 2016. Ces changements de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur le volume global d'activité de l'AFD dans les PPP sur la période. Les financements à la Gambie et au Liberia sont inclus à partir de 2018.

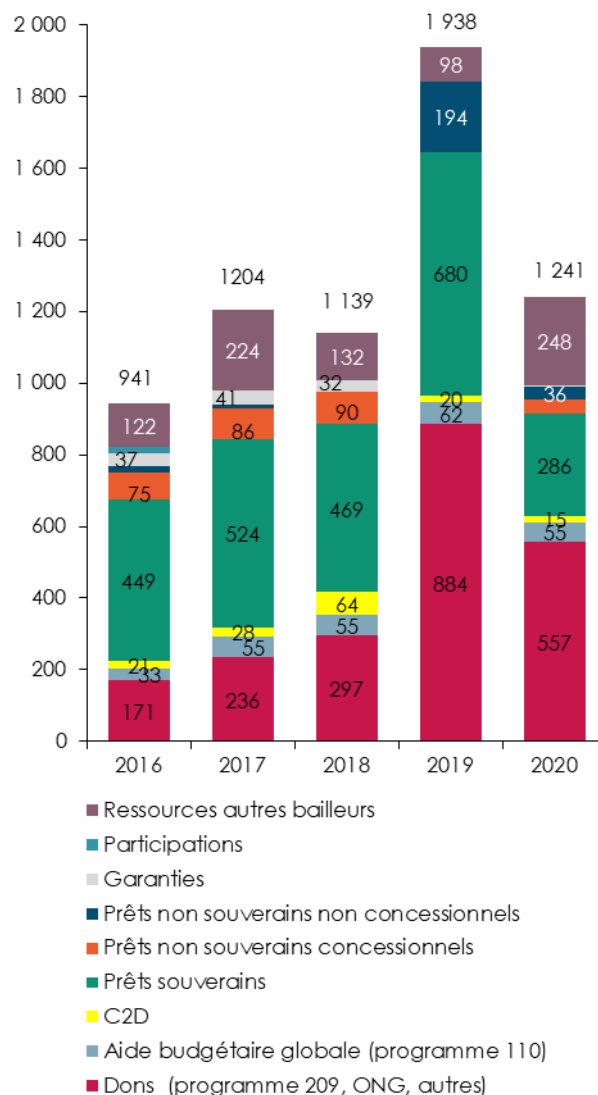
L'activité sur ressources autres bailleurs s'établit à 248 M€ (98 M€ en 2019).

Le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle est le premier secteur d'intervention de l'AFD dans les pays prioritaires avec 231 M€ de financement (259 M€ en 2019). La Santé est le deuxième secteur d'intervention de l'AFD dans les pays prioritaires en 2020 avec 169 M€ de financements octroyés (+46 % par rapport à 2019).

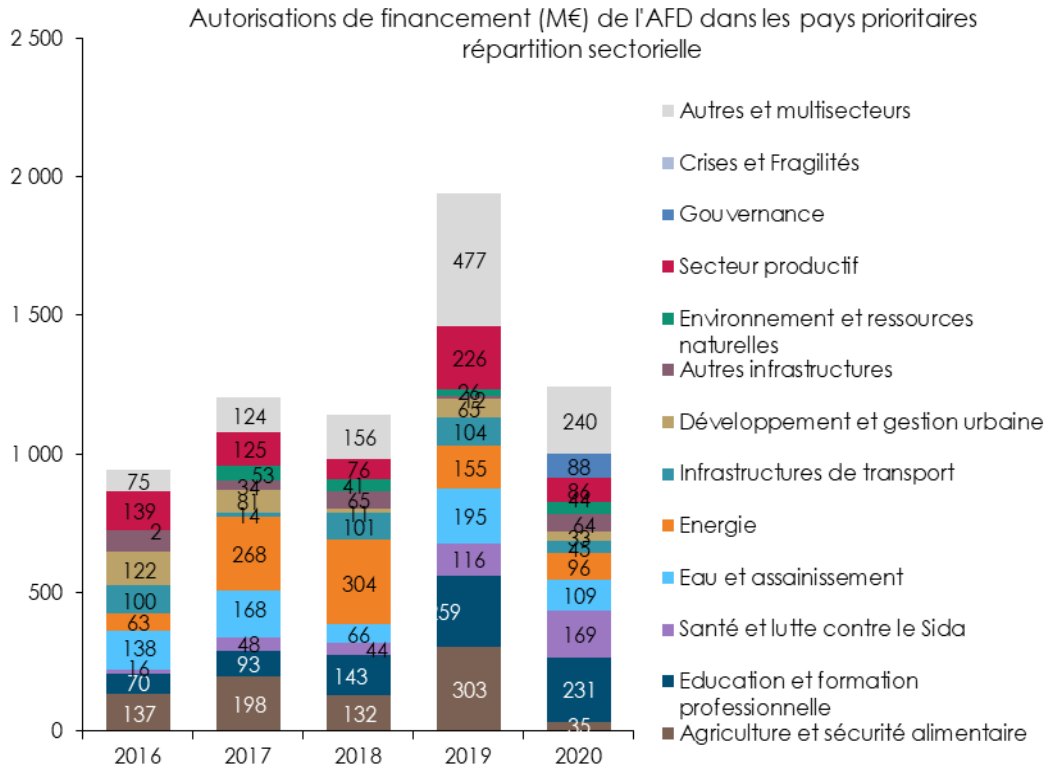
Les six pays du Sahel<sup>11</sup> sont les principaux bénéficiaires des financements de l'AFD vers les pays prioritaires en 2020 comme de l'effort financier, avec respectivement 632 M€ de financement, dont 322 M€ de dons.



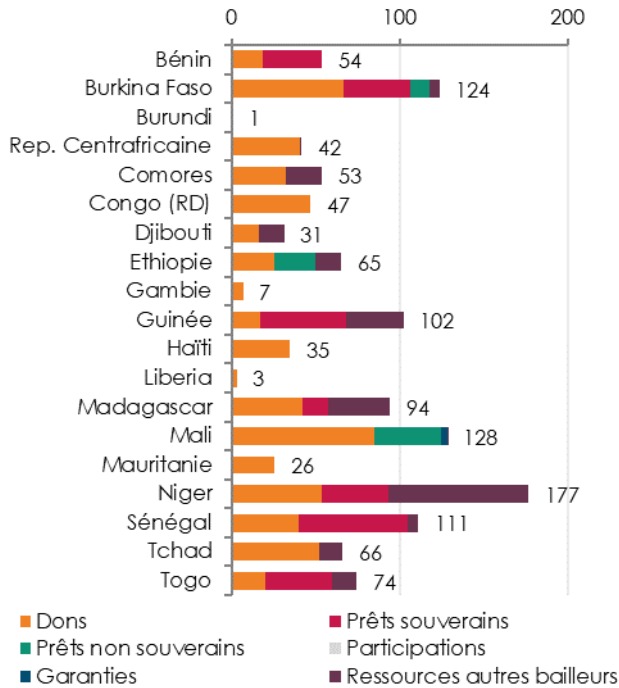
Autorisations de financement (M€) de l'AFD dans les Pays prioritaires répartition par instrument



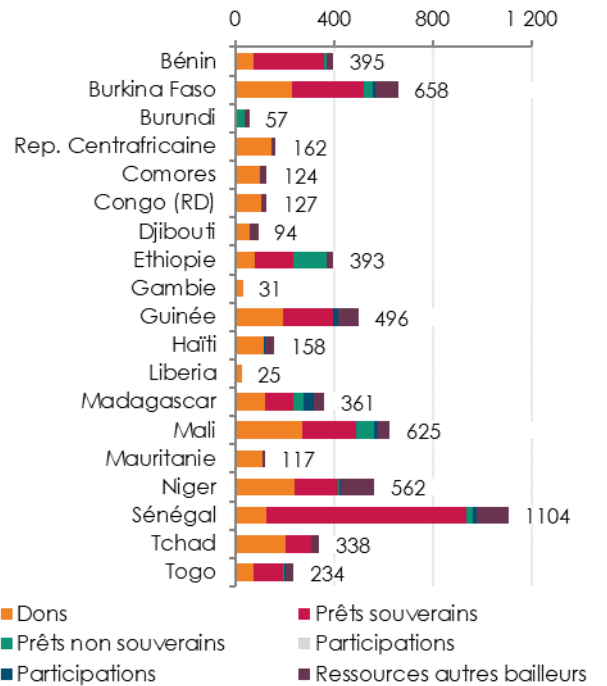
<sup>11</sup> Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad



Autorisations de financement dans les pays prioritaires en 2020 (M€)



Autorisations de financement dans les pays prioritaires (M€) - 2016-2020





## Focus sur l'action de l'AFD au Sahel

Le Grand Sahel correspond à un espace géographique et climatique clairement défini (Niger, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Tchad, Mauritanie et Gambie). C'est par ailleurs la région d'Afrique qui a le plus faible niveau de PIB par habitant des six régions d'Afrique identifiées par l'AFD.

Depuis la dernière décennie, la dégradation de la situation sécuritaire déstabilise profondément le Sahel central avec des effets de contagion dans toute la région, voire au-delà. Le contexte se caractérise notamment par une crise profonde de gouvernance, des dynamiques de marginalisation, d'exclusion et d'inégalités des territoires et des populations qui y vivent. La fragilisation de la cohésion sociale est génératrice de conflits de plus en plus violents et difficilement contrôlables. Cependant, ces défis complexes et multidimensionnels ne doivent pas éclipser les tendances positives de ces dernières années. Le Sahel est la région la plus dynamique d'Afrique avec l'Afrique de l'Est (croissance réelle de 4,9 % -taux de croissance annuel- entre 2010 et 2019). De même, la progression de l'IDH a été en moyenne près de trois fois plus rapide dans la région du Grand Sahel (1,9 % annuel) que dans le reste du monde (0,7 %).

### La stratégie du groupe AFD dans la région Grand Sahel

**L'action du groupe AFD dans la région s'inscrit dans le cadre défini par le G5 Sahel et la Coalition pour le Sahel.** Ainsi, l'AFD intervient dans la région sous l'égide d'une approche territoriale intégrée, réfléchi avec les membres de l'Alliance Sahel (AS) et l'Équipe France dans le cadre de la Coalition pour le Sahel. Cette approche se base sur une bonne compréhension des dynamiques locales, des atouts spécifiques des territoires et de leurs interdépendances pour mener des actions multisectorielles et intégrées à l'échelle territoriale.

De ce fait, la stratégie régionale comprend :

- La promotion et l'opérationnalisation de l'Approche Territoriale Intégrée dans le cadre de la Coalition pour le Sahel et de l'AS ;
- Un dialogue étroit avec les autorités nationales, en associant les partenaires G5 et étrangers ;
- Des travaux de cartographie conjoints des interventions des bailleurs dans le Sahel central ;
- La désignation de communes prioritaires et la

définition des indicateurs locaux de succès avec le Secrétariat de la Coalition pour le Sahel.

L'AFD se mobilise autour de cinq priorités :

- L'amélioration de la gouvernance par le renforcement des acteurs de la société ;
- La prévention et l'endiguement des conflits violents dans une approche territoriale ;
- La promotion de l'autonomisation des femmes et des filles ;
- Le renforcement des capacités des populations, en particulier de la jeunesse ;
- L'accompagnement des potentiels de développement, par l'aménagement des territoires et l'appui aux activités économiques durables.

Le groupe AFD s'assure que chacune de ses interventions contribue à renforcer le lien social entre les populations dans le cadre d'un engagement 100 % Lien social, et que chaque financement contribue à un développement durable, bas carbone et résilient, cohérent avec son engagement 100 % Accord de Paris.

### Engagements de l'AFD au Sahel<sup>12</sup>

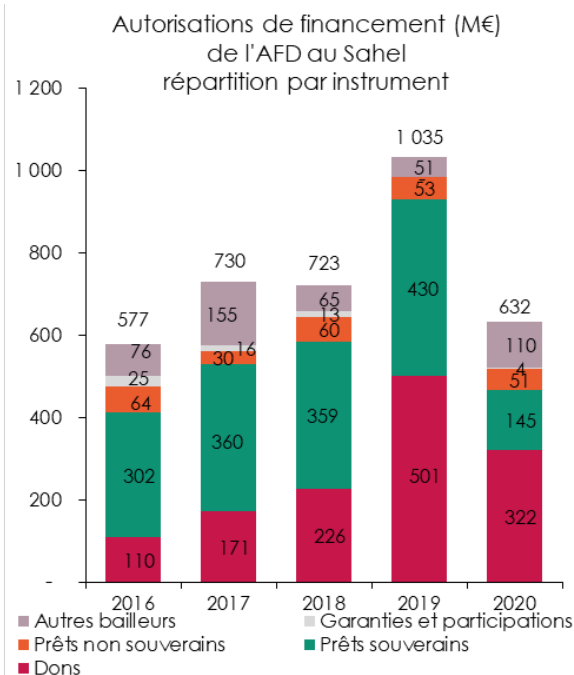
Les engagements au Sahel (632 M€ en 2020) ont baissé en 2020, notamment à cause de la pandémie de la Covid-19 mais l'activité a tout de même bien résisté en dépit de l'environnement dégradé et témoigne d'une progression depuis 2015. Ainsi, depuis 2013, 4,8 Mds€ ont été engagés dans les pays du Sahel.

Ces 632 M€ d'engagements en 2020 ont d'abord bénéficié aux domaines de l'éducation, de la gouvernance ainsi que de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (respectivement 21 et 20 % des engagements). C'est ensuite le secteur de l'eau et de l'assainissement qui a été ciblé avec 97 M€ (soit 16 % des financements). Enfin, les secteurs sociaux ainsi que le secteur des infrastructures et du développement urbain ont bénéficié respectivement de 8 et 6 % des engagements du Groupe.

Ces financements ont majoritairement été réalisés sous forme de subvention de l'État français ainsi que de fonds délégués, notamment par l'Union européenne.

Le renforcement de l'État est au cœur des actions de l'AFD, et se structure autour de plusieurs axes :

- 1- Redéploiement de l'État, déconcentration, décentralisation (environ 18 M€ en aide-projet octroyés en 2020) notamment avec l'appui à la planification, la construction de préfectures et blocs administratifs et la mise en place de services publics ambulants au Mali et au Niger, ou la mise en œuvre de protection civile dans la zone des 3 Frontières ;
- 2- Justice et État de droit (10 M€ d'aide-projet octroyés en 2020) pour le renforcement des chaînes pénales et le renforcement du



personnel judiciaire dans les pays du G5 Sahel et le Sénégal ;

3- Finances publiques et aides budgétaires (34,5 M€ en 2020 au Sahel) dont une partie est allouée au déploiement de services publics par les collectivités pour le financement d'hôpitaux, centres de vaccination, accès à l'eau, programmes alimentaires, réponse à la crise engendrée par la Covid-19.

Des financements significatifs ont été octroyés en 2020 dans la région des 3 Frontières, zone de concentration de la Coalition pour le Sahel, pour plus de 65 M€. Ces projets ont pour but de renforcer la gouvernance des États, d'améliorer l'accès aux services de base et à l'éducation, et de mettre en œuvre des investissements socio-économiques favorisant l'accès à l'emploi.

<sup>12</sup> Les données présentées correspondent au périmètre G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) et Sénégal.

### L'Alliance Sahel

L'Alliance Sahel, plateforme des bailleurs au Sahel, a été lancée par le président Macron et la chancelière Merkel en 2017. Elle regroupe aujourd'hui 24 membres dont 10 observateurs qui, ensemble, portent près de **900 projets, exécutés ou en cours, pour un montant global de 20 Mds€** : 17 Mds€ en cours d'exécution et 2 Mds€ en cours d'instruction.

Au-delà de l'importance des montants engagés et en cours d'instruction, une vision et des concepts communs fédèrent l'Alliance : l'Approche Territoriale Intégrée a été adoptée par les membres de l'Alliance durant les Comités de Pilotage Opérationnels en 2020 lors du Sommet de Pau. Cette approche définit la modalité d'intervention de l'AFD pour les prochaines années dans les zones fragiles. L'AFD et ses partenaires déploient leurs efforts actuellement pour l'opérationnalisation de cette approche dans dix zones pilotes, dont une "chefferie de file" pour chaque zone est répartie entre les bailleurs.

L'AFD est chef de file des bailleurs dans les zones de Ménaka au Mali, Hodh ech Chargui en Mauritanie, Tillabéri au Niger, Kanem et Bahr el Gazel au Tchad et Dori au Burkina Faso.

### Fonds Paix et Résilience Minka

Les projets 2020 des Initiatives Minka Sahel et Lac Tchad ont bénéficié à plus de 4 millions de personnes. Ces deux initiatives du Fonds Minka, lancé en 2017, constituent la réponse de l'AFD aux crises et aux conflits violents qui menacent les pays sahéliers. Elles permettent de financer des projets de développement avec des délais de mise en œuvre réduits et de premiers résultats visibles par les populations sous six mois, et ce, au service d'un objectif : consolider la paix. Ces projets ont concerné la réhabilitation d'infrastructures, des aménagements hydro-agricoles, des travaux à haute intensité de main d'œuvre ou encore des activités de médiation sociale et de promotion de la paix. Ils bénéficient aux populations les plus vulnérables (groupes marginalisés, déplacés forcés et populations

hôtes). Les projets Minka soutiennent également les actions au profit de la jeunesse et l'égalité entre les femmes et les hommes (77 % des projets engagés entre 2017 et 2020). En 2020, l'Initiative Minka Sahel déclare avoir totalisé 107 M€ d'octrois et l'Initiative Minka Lac Tchad de 7 M€ d'octrois.

### Engagements de l'AFD en 2020 par pays

Sur le plan géographique, l'activité du Groupe se décompose de la manière suivante : 177 M€ d'engagements ont été destinés au Niger, 128 M€ au Mali, 124 M€ au Burkina Faso, 111 M€ au Sénégal, 66 M€ au Tchad, 26 M€ à la Mauritanie.

### Activités du groupe AFD au Burkina Faso en 2020

Après avoir beaucoup augmenté ces dernières années (40 M€ en 2015, 85 M€ en 2017 et 199 M€ en 2019), les financements ont baissé en 2020, du fait de la pandémie de la Covid-19 mais restent conséquents à 111 M€.

L'AFD renforce ses interventions dans les régions les plus fragiles du Nord et de l'Est du pays, où elle intègre les questions des vulnérabilités et du risque de conflit, notamment à travers une approche territoriale visant à agir sur les principaux déterminants des conflits, une intégration de sujets de cohésion sociale et de gouvernance locale, le recours accru à des acteurs de la société civile, et la souplesse dans la mise en œuvre des projets pour tenir compte de l'évolution des situations.

Environ la moitié de ces financements ont été réalisés sous forme de subvention de l'État français, et l'autre moitié sous forme de prêt. Ils ont majoritairement visé le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. En effet ce secteur représente près de 70 % des engagements de l'AFD dans le pays. La priorité a ensuite été donnée au secteur de la gouvernance, représentant plus de 20 % des financements.

### Activités du groupe AFD au Mali en 2020

La totalité des engagements au Mali s'est élevée à 128 M€ en 2020. Presque deux tiers de ce montant ont été réalisés sous forme de subvention de l'État français, le reste étant sous forme de prêt. Ces engagements ont majoritairement visé le secteur de la gouvernance. L'AFD appuie notamment la mise en œuvre de l'Accord de 2015 pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

### Activités du groupe AFD en Mauritanie en 2020

La totalité des engagements en Mauritanie, soit 26 M€, s'est faite sous forme de subvention de l'État français. Ces engagements ont majoritairement ciblé les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ainsi que de la gouvernance. Le secteur de la santé s'est également vu attribuer un dixième des financements dédiés à la Mauritanie.

Le renforcement de la cohésion sociale et le soutien d'une croissance durable et partagée sont les objectifs de l'intervention de l'AFD en Mauritanie, qui a été fortement affectée en 2020 par la crise engendrée par la Covid-19.

### Activités du groupe AFD au Niger en 2020

Avec 177 M€ d'engagements, l'année 2020 voit une nette augmentation des financements octroyés au Niger par rapport à 2019 (100 M€ en 2019). Cela s'explique par l'augmentation des financements délégués en 2020, notamment celui du Partenariat Mondial pour l'Éducation pour plus de 77 M€.

En lien avec cette délégation de fonds, **plus de la moitié de ces financements se sont dirigés vers le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle. Près d'un quart s'est vu alloué au secteur de l'eau et de l'assainissement.** Le dernier quart de ces engagements s'est partagé entre les secteurs sociaux, l'agriculture et la sécurité alimentaire mais aussi la santé.

### Activités du groupe AFD au Sénégal en 2020

Le montant total des engagements pour le Sénégal s'est élevé à 111 M€ en 2020, en baisse par rapport aux dernières années.

Un peu moins de deux tiers de ces engagements ont été réalisés sous forme de prêt. Quant au reste des financements, ils sont en très grande partie dus aux subventions de l'État français.

Le groupe AFD finance des projets ou des programmes qui s'insèrent dans les priorités définies par le Gouvernement sénégalais (le Plan Sénégal Émergent) et privilégie ainsi pour la période 2019-2023 des interventions qui contribuent à l'émergence inclusive et durable du Sénégal. **Les engagements se sont principalement focalisés sur le secteur des infrastructures et du développement urbain, sur le secteur de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle.** Les secteurs sociaux ont ensuite été prioritaires.

### Activités du groupe AFD au Tchad en 2020

Les engagements dédiés au Tchad atteignent 66 M€ en 2020, en légère baisse en comparaison à l'année précédente.

Plus de trois quarts de ces financements ont été réalisés via des subventions de l'État français, 23 % ont été réalisés grâce à des crédits et subventions délégués.

L'AFD intervient pour valoriser et développer une économie qui profite à tous. Les financements de l'AFD sont concentrés sur quatre secteurs: (i) l'accès aux services essentiels en milieu urbain, (ii) le développement rural, avec une action ancienne et majeure dans l'appui de long terme à l'élevage transhumant, (iii) la santé maternelle et infantile et la santé de la reproduction et (iv) l'amélioration du système éducatif.

**Presque la moitié des engagements 2020 a été dédiée au secteur de l'eau et de l'assainissement. Un quart a été alloué à la gouvernance.** L'agriculture et la sécurité alimentaire a ensuite été prioritaire.

## 3.2 L'activité dans les Trois océans

**En 2020, les engagements financiers de l'AFD dans la région 3 Océans ont atteint 2,1 Mds€, soit 18 % de l'activité totale du Groupe. L'activité dans les 3 Océans est en croissance de 9 % par rapport à l'année 2019 qui avait déjà progressé de 11 % par rapport à 2018.**

**L'activité dans la région 3 Océans est portée par l'activité dans les États étrangers qui atteint 806 M€ (encore en progression par rapport à 2019, 693 M€). L'activité dans les Outre-mer est stable à 1,2 Md€ par rapport à 2019.**

Sur le plan géographique, le bassin Océan Indien a été le premier bénéficiaire des financements de l'AFD en 2020 avec 866 M€ (246 M€ pour la Réunion). Les engagements en faveur de Mayotte poursuivent leur croissance, atteignant 97 M€ (48 M€ en 2016, 58 M€ en 2017, 74 M€ en 2018 et 81 M€ en 2019).

Le bassin Océan Pacifique a bénéficié de 684 M€ (371 M€ en 2019) avec respectivement 278 M€ pour la Polynésie française (193 M€ en 2019) et 396 M€ pour la Nouvelle-Calédonie (149 M€ en 2019).

Le Bassin Océan Atlantique a bénéficié de 472 M€. La Guadeloupe et la Martinique ont bénéficié de 39 M€ et 112 M€ de financements respectivement.

Madagascar, Haïti et les Comores, pays prioritaires de l'aide française, ont été les principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'État dans la région en 2020.

Le secteur Santé et lutte contre le sida est le premier secteur d'intervention du groupe AFD dans les 3 Océans avec 296 M€ de financements en 2020. Le soutien au secteur productif est le deuxième secteur d'intervention avec 75 M€ de financement octroyés en 2020.

Le secteur public demeure le principal bénéficiaire des activités de l'AFD dans les Outre-mer avec 1 085 M€ de financement (+52 % par rapport à 2019). L'activité s'est

maintenue grâce notamment à l'initiative « Outre-mer en commun ».

L'activité de prêts non bonifiés progresse très fortement à 744 M€ (contre 167 M€ d'engagements en 2019), tirée par les deux prêts d'urgence accordés à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française (240 M€ chacun) pour le financement partiel de leurs plans de sauvegarde. Les engagements bonifiés de l'AFD en faveur du secteur public ultramarin s'élèvent pour leur part à 387 M€ en 2020 (544 M€ en 2019), essentiellement portés par les prêts octroyés au titre de l'équivalent Fonds vert (PSP Vert) qui s'établissent à 156 M€ (+32 %). Le repli des prêts bonifiés (hors PSP Vert) s'explique notamment par l'effet conjugué du ralentissement des investissements des collectivités lié à la crise Covid-19, et des cycles électoraux locaux. En effet, l'approche des scrutins influe classiquement sur le rythme des investissements, or la crise sanitaire a fortement bousculé le calendrier électoral et a notamment retardé la mise en place de nombreuses équipes communales. Les prestations réalisées pour Bpifrance ont pris fin en 2019 avec la constitution d'un réseau ultramarin en propre par Bpifrance. De fait, aucune activité pour le compte de Bpifrance n'a été réalisé en 2020 (308 M€ en 2019).

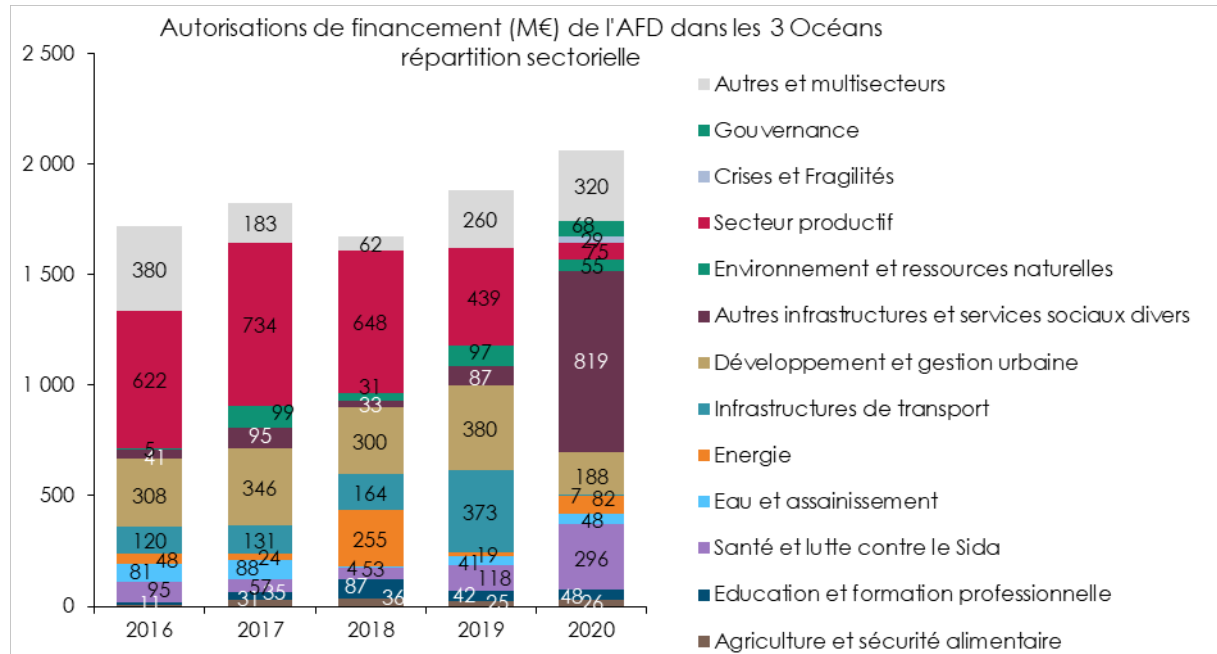
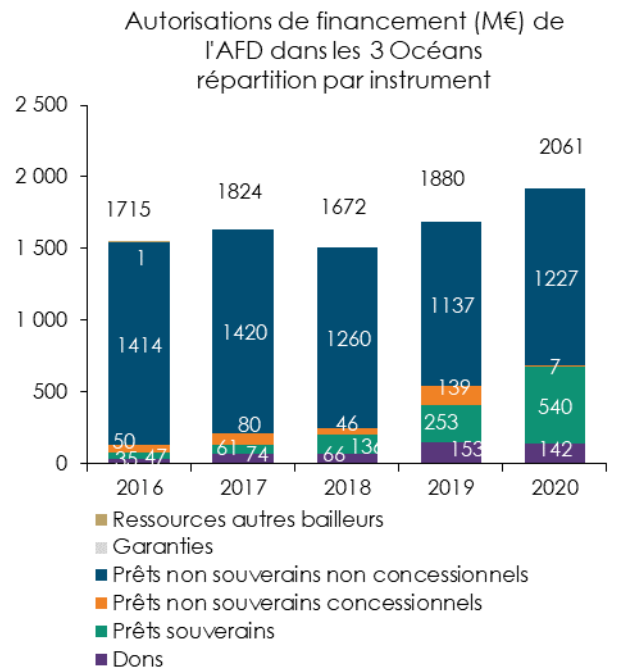
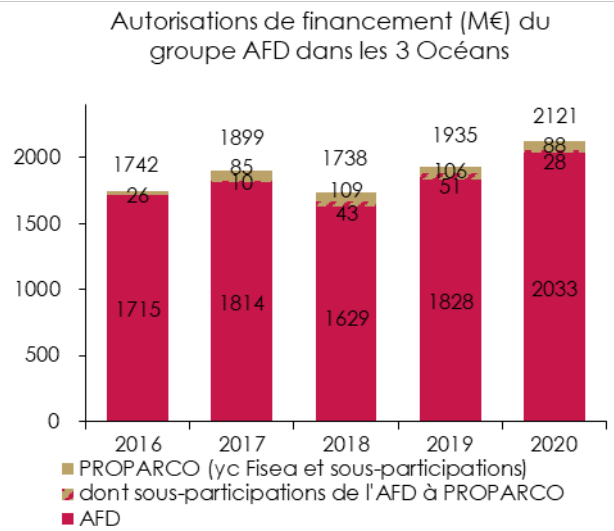
L'activité du secteur privé en compte propre de l'AFD atteint 149 M€ en 2020 (contre 214 M€ en 2019 soit -31 %, année où un financement important avait été accordé à la SOCREDO pour 117 M€). L'activité de garantie de la SOGEFOM a été en forte baisse en 2020 avec 25 M€ en raison de la crise Covid-19.

**Proparco a été active dans les 3 Océans principalement à Maurice (42 M€), en République dominicaine (33 M€) et à Madagascar (12 M€).**

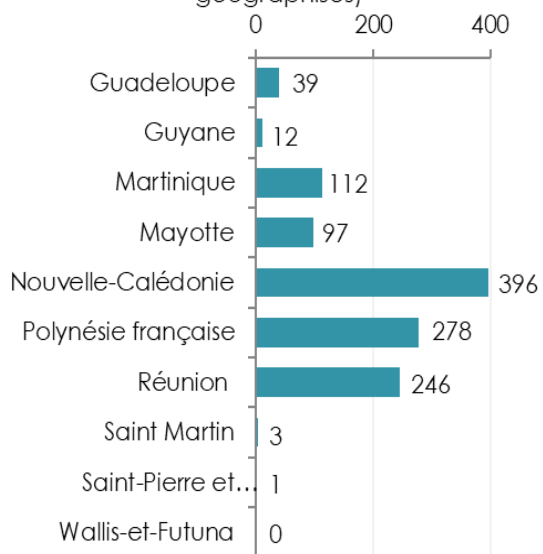
Les versements de l'AFD dans les 3 Océans ont atteint 1 733 M€ en hausse de 102 % par

rapport à 2019. Les restes à verser atteignent 526 M€ à fin 2020.

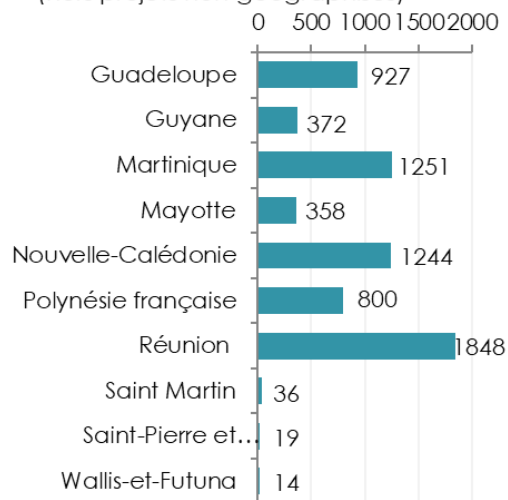
**Les chiffres clés du groupe AFD dans les 3 Océans**



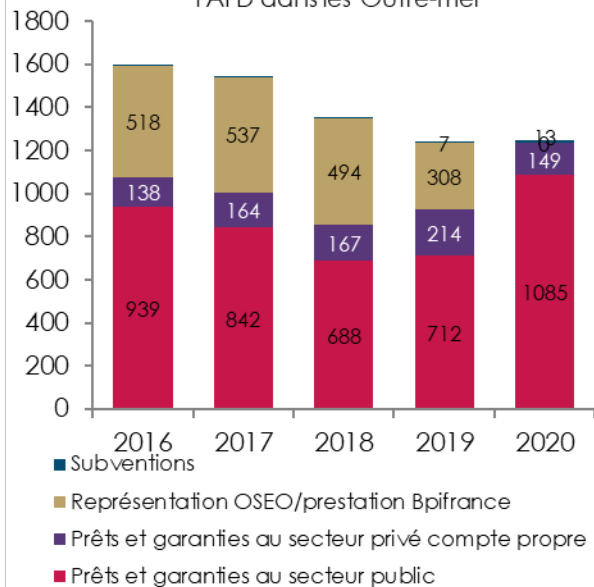
Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD en Outre-mer en 2020 (hors projets non géographisés)



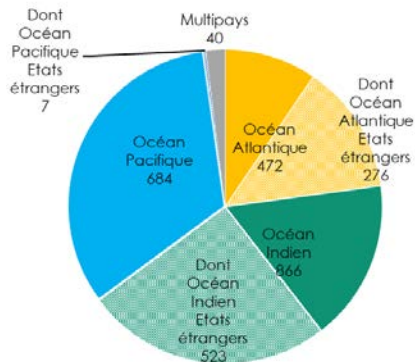
Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD en Outre-mer cumul 2016-2020 (hors projets non géographisés)



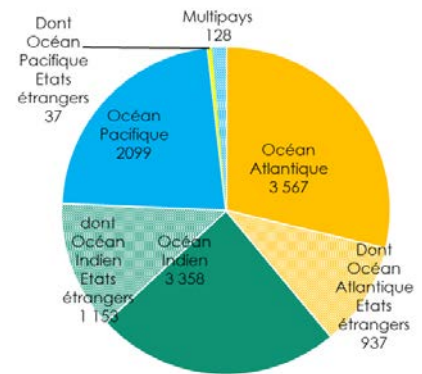
Autorisations de financement (M€) de l'AFD dans les Outre-mer



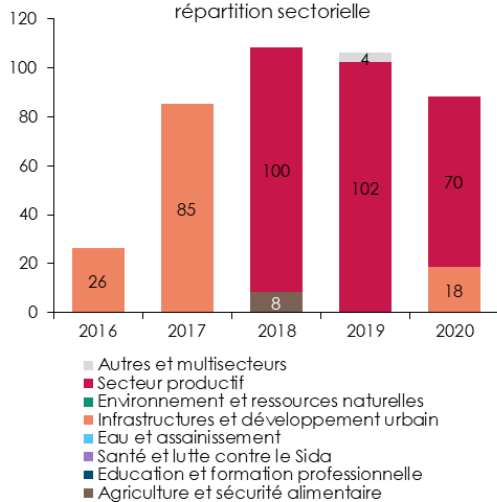
Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD en 2020 dans les 3 Océans par bassin



Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD cumulées 2016-2020 dans les 3 Océans par Bassin

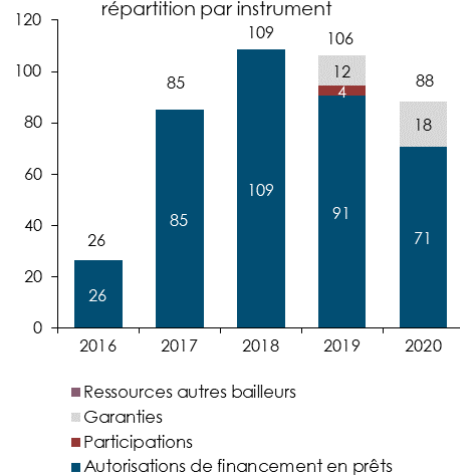


Autorisations de financement (M€) de Proparco dans les 3 Océans répartition sectorielle



- Autres et multisecteurs
- Secteur productif
- Environnement et ressources naturelles
- Infrastructures et développement urbain
- Eau et assainissement
- Santé et lutte contre le Sida
- Education et formation professionnelle
- Agriculture et sécurité alimentaire

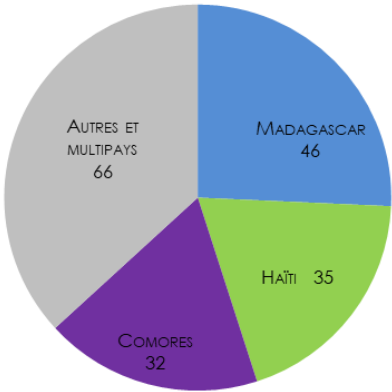
Autorisations de financement (M€) de Proparco dans les 3 Océans répartition par instrument



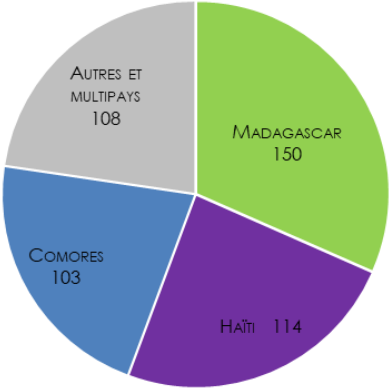
- Ressources autres bailleurs
- Garanties
- Participations
- Autorisations de financement en prêts



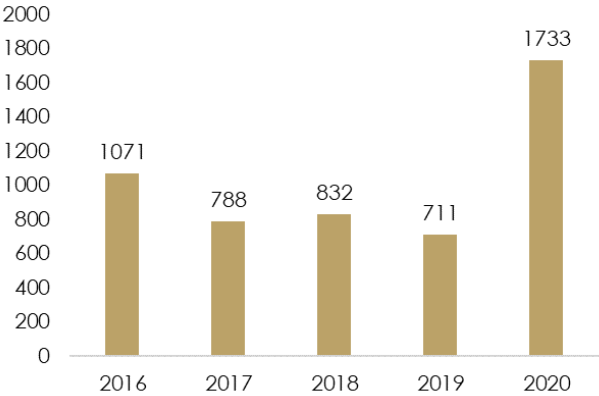
Principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat (M€) en 2020



Principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat (M€) cumulé 2016-2020



Versements (M€) de l'AFD dans les 3 Océans



### 3.3 L'activité en Orients

Le département Orients couvre depuis 2018 l'ancien périmètre Asie auquel viennent s'ajouter les pays des Balkans, du Proche et Moyen Orient, ainsi que la Turquie.

**Les autorisations de financement du groupe AFD dans la région Orients se sont élevées à 2,9 Mds€ en 2020 (3,3 Mds€ en 2019), ce qui correspond à 24 % de l'activité du groupe AFD, comme en 2019. L'activité du Groupe dans la région est en réduction de 14 % par rapport à 2019.**

**Les autorisations d'engagement de l'AFD dans la région ont atteint 2,5 Mds€ en 2020<sup>13</sup> (-10,7 % par rapport à 2019), tandis que l'activité de Proparco a légèrement baissé en 2020, 519 M€ contre 574 M€ en 2019 et 302 M€ en 2018.**

Les financements de l'AFD ont été réalisés dans 23 pays de la région en 2020. L'année a été notamment marquée par le décollage de l'activité dans la nouvelle région d'intervention des Balkans.

Les prêts souverains restent le principal outil de financement dans la région avec plus de 1,8 Md€ octroyés en 2020 à 12 pays (Albanie, Bangladesh, Cambodge, Chine, Géorgie, Inde, Indonésie, Jordanie, Monténégro, Ouzbékistan, Pakistan, Turquie). Les financements souverains représentent 72 % de l'activité de l'AFD dans la région.

L'année 2020 a été marquée par une augmentation de l'activité non souveraine de l'AFD avec un montant total de 437 M€ de financements (y compris sous-participations).

L'AFD a enfin bénéficié de 139 M€ de délégation de fonds d'autres bailleurs.

L'activité dans la région a été portée par les financements accordés dans les très grands émergents, notamment en Indonésie, Inde et Turquie. Au total, 37 % de l'activité de l'AFD dans la région est réalisée dans des très grands émergents.

**L'activité de l'AFD en Orients a principalement été réalisée dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.**

En 2020, les octrois vers les PMA d'Asie ont représenté 317 M€ (265 M€ en 2019) du fait principalement des financements octroyés au Bangladesh et au Cambodge. Les autorisations de financement dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure concernent principalement l'activité de l'AFD en Turquie et dans les Balkans.

En 2020, sur le plan sectoriel, le secteur productif est le premier secteur d'intervention de l'AFD dans la région Orients avec 527 M€. Le financement du secteur eau et assainissement est le deuxième secteur d'intervention de l'AFD dans la région avec 502 M€, avec notamment des financements en Turquie (170 M€, dont 120 M€ dans le cadre de la FRIT) et 347 M€ pour des projets dans le domaine de l'énergie.

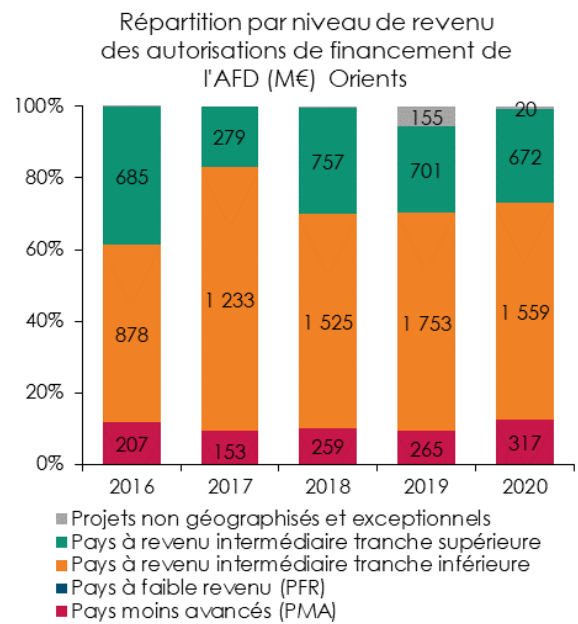
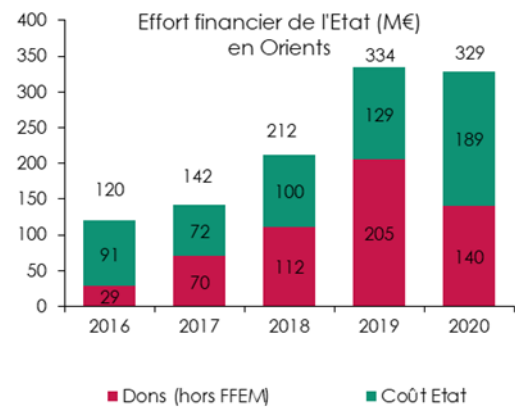
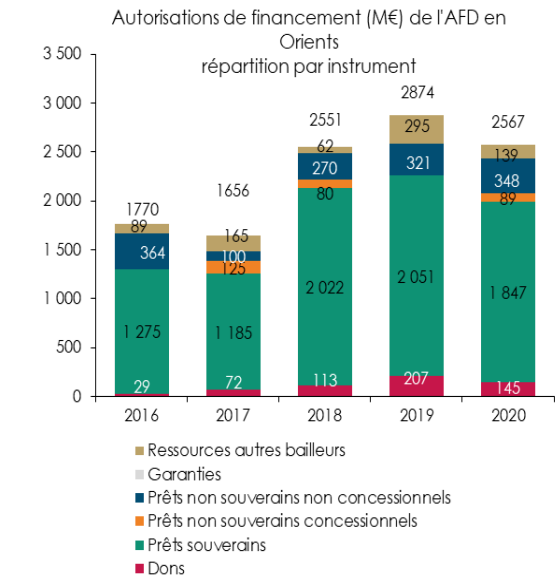
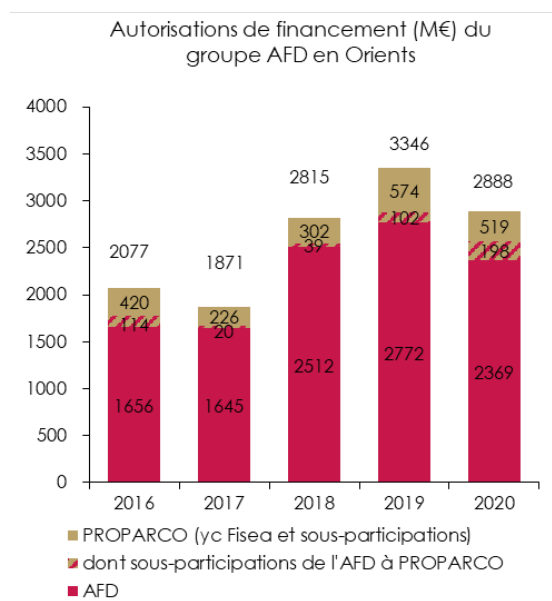
En 2020, l'effort financier de l'État mobilisé dans la région s'est élevé à 329 M€ (334 M€ en 2019). Les principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'État français ont été en 2020 le Liban, l'Ouzbékistan, le Bangladesh et la Géorgie.

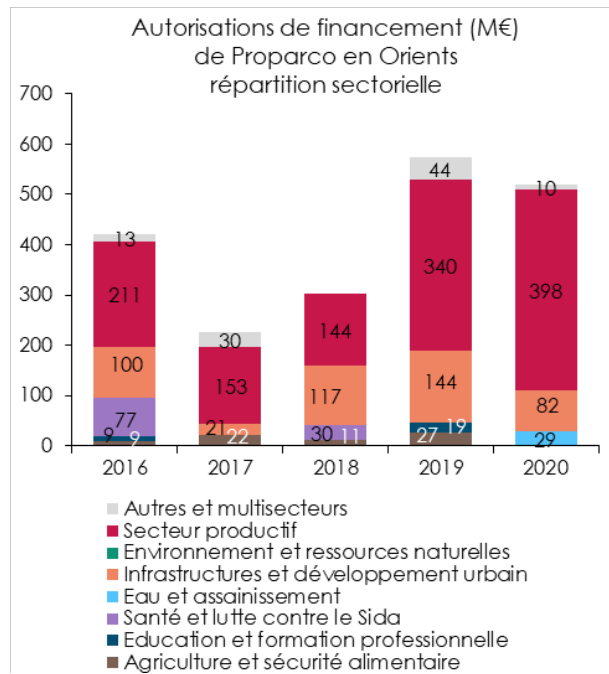
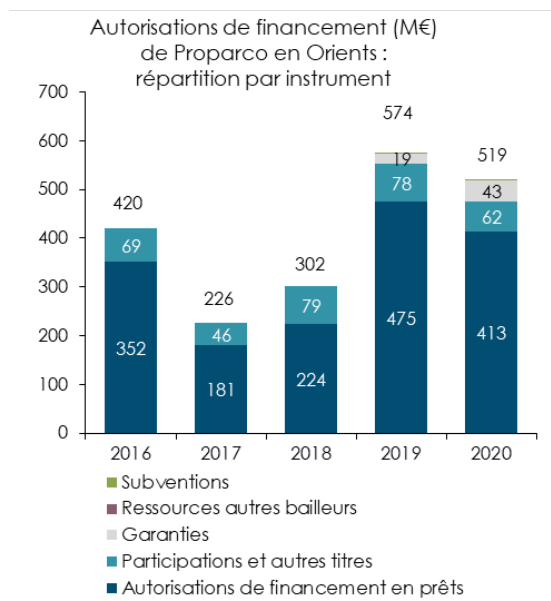
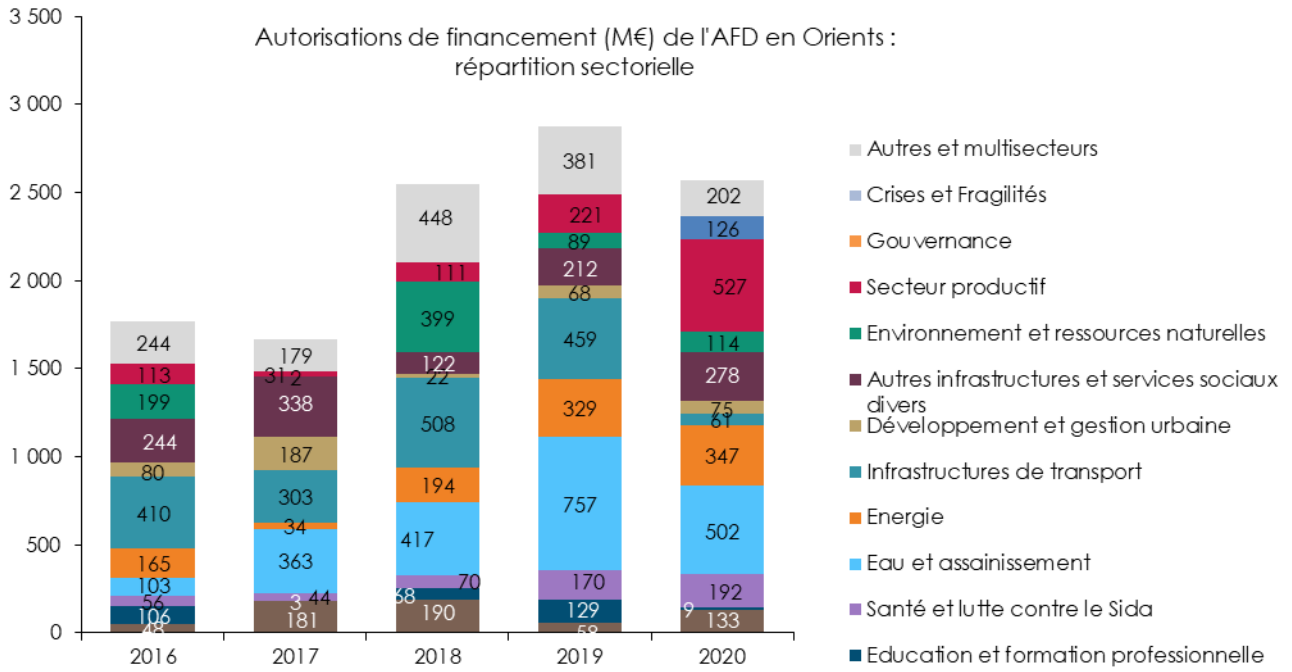
En 2020, les versements de l'AFD en Orients atteignent 2 Mds€ (+41 %).

---

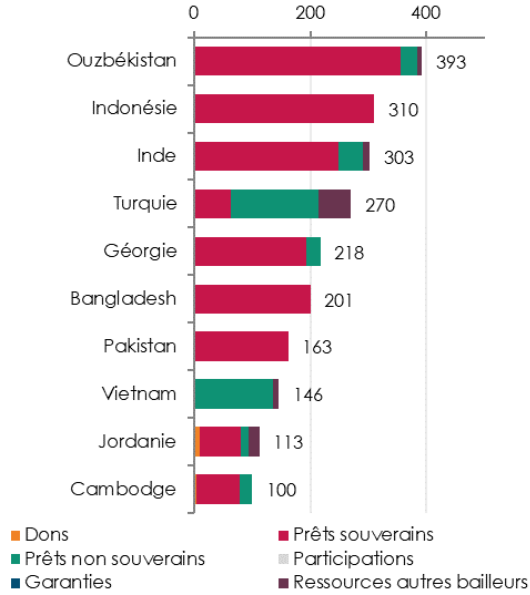
<sup>13</sup> Hors sous-participations

### Les chiffres clés du groupe AFD en Orient

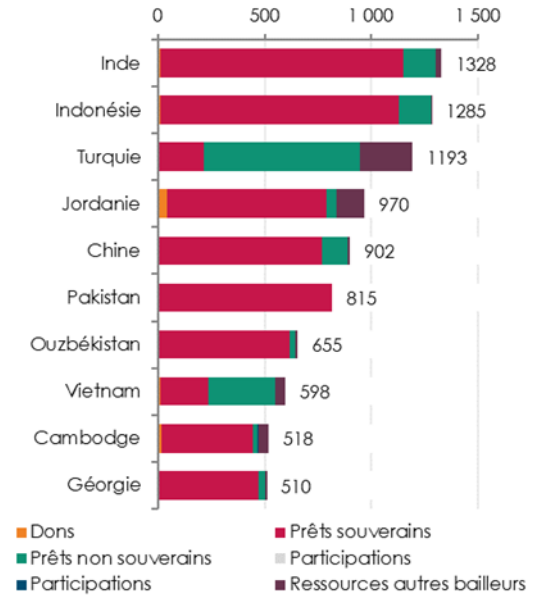




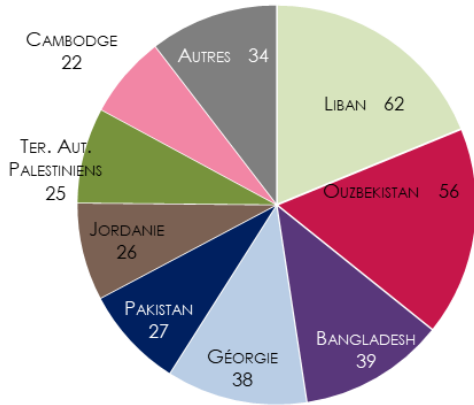
10 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Orients (M€) en 2020



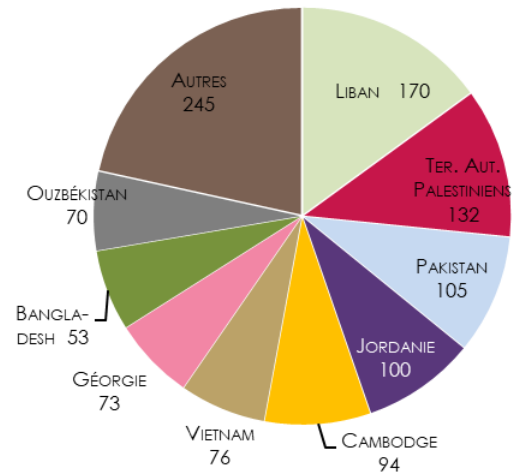
10 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Orients (M€) - 2016-2020



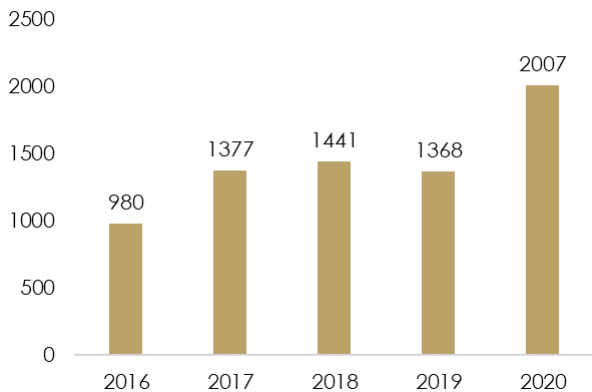
Principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat (M€) en 2020



Principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat (M€) cumulé 2016-2020



Versements (M€) de l'AFD en Orients



## 3.4 L'activité en Amérique latine

L'épidémie de la Covid-19 a durement affecté l'Amérique latine et ses conséquences remettent en cause les années de progrès économiques et sociaux enregistrées depuis les années 2000. La récession, d'une ampleur inédite (- 9 % du PIB), frappe l'Amérique latine plus durement que le reste du monde émergent. Comme ailleurs, le recours au crédit pour atténuer les effets de la crise conduit à une hausse de l'endettement importante et une dégradation des finances publiques, nécessitant une meilleure gestion du risque pour un bailleur comme l'AFD.

**L'activité du groupe AFD en Amérique latine (dans 9 pays depuis l'entrée du Costa Rica en 2019) s'établit à 2 Mds€ en 2020, soit 16 % de son activité totale.**

L'activité dans la région est en légère croissance par rapport à 2019 (1,9 Md€). Elle a été principalement portée par trois pays (Colombie, Brésil, Mexique).

**L'activité de l'AFD (hors sous-participations) atteint 1,5 Md€ en 2020, en légère baisse par rapport à 2019 (-7 %) mais se maintient à un niveau élevé pour la période. L'activité de Proparco est stable à 455 M€.**

Le volume de prêts souverains s'élève à 875 M€ (+20 % par rapport à 2019). L'AFD a notamment financé deux prêts de politique publique (PrPP) : 240 M€ pour la biodiversité et les filières durables au Mexique, 210 M€ pour le développement territorial en Colombie

L'AFD a également octroyé en 2020 un appui budgétaire à la Bolivie (100 M€) et à l'État fédéral brésilien (200 M€ en cofinancement avec cinq autres bailleurs) pour un soutien aux ménages touchés par la pandémie, afin de garantir que la partie la plus vulnérable de la population reçoive une assistance financière d'urgence.

Les banques publiques de développement, maillon essentiel de la réponse à la crise sur les territoires, ont également continué d'être un

partenaire majeur de l'AFD dans la région. L'AFD a accordé à la BDMG (Brésil) une ligne de crédit ODD de 70 M€ pour financer des projets à fort impact socio-environnemental, alors que la BADESC (Brésil, 20M€), la BNCR (Costa Rica, 55 M€), FIRA (Mexique, 82 M€) et la CAF (100 M€) se sont vu accorder des lignes de crédit vertes.

La Colombie, le Brésil, le Mexique et la Bolivie sont les principaux pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Amérique latine en 2020. L'AFD a pu reprendre en 2020 son rythme d'engagement en Colombie (508 M€) en raison de la levée de ses limites internes de risques. L'activité en Argentine a été mise en pause en raison de la crise financière et économique que traverse le pays depuis plusieurs années.

L'AFD a également œuvré à la continuité de son action en faveur des objectifs de développement durable, de la résilience climatique ou de la justice sociale, via des PrPP ou des programmes auprès d'autres acteurs publics comme les villes (120 M€ pour le soutien multisectoriel au plan de développement de la municipalité de Baranquilla en Colombie, 36 M€ pour le projet Teresina au Brésil).

Sur le plan sectoriel, l'environnement et les ressources naturelles sont, comme en 2019, le premier secteur d'intervention de l'AFD dans la région avec 518 M€ de financements en 2020, avec notamment un prêt de politique publique au Mexique (240 M €) et un autre d'appui à la politique de développement territorial en Colombie (210 M€).

L'AFD a réalisé 125 M€ de financements dans le secteur de la santé avec notamment une ligne de crédit « Réponse Covid » en Bolivie (100 M€). Les autres financements (453 M€), en hausse par rapport à 2019 (350 M€), correspondent à un prêt « réponse Covid » au Brésil (200 M€) et un prêt « Climat » à la CAF (100 M€).

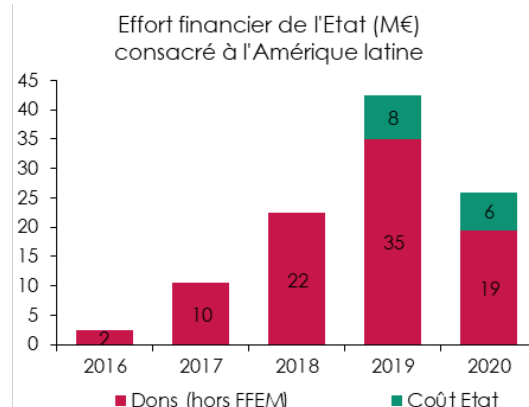
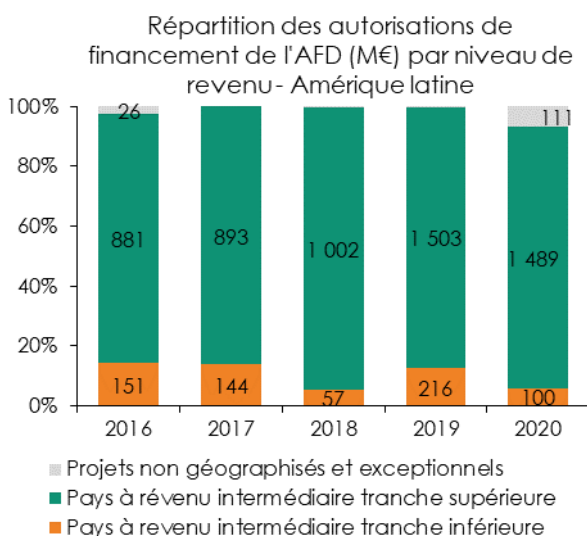
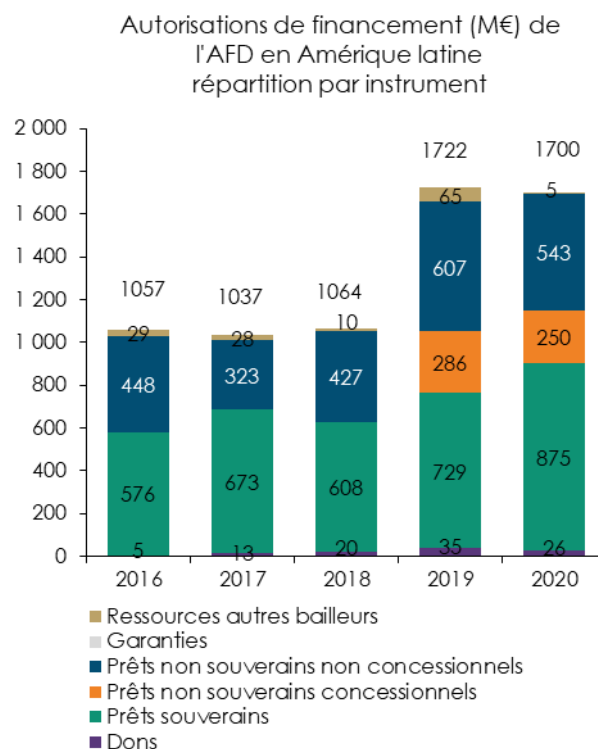
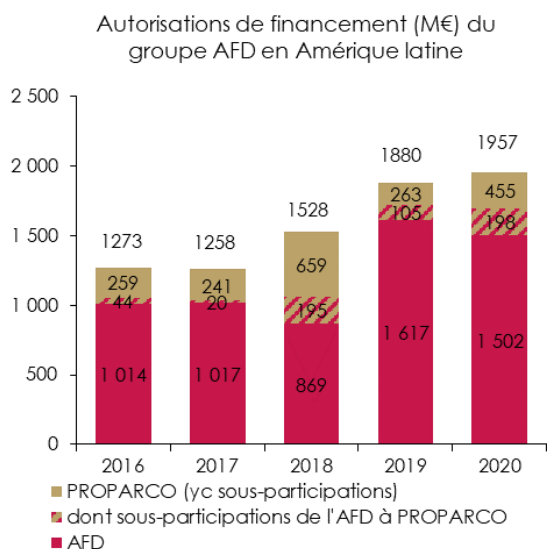
L'effort financier consacré à la région reste très limité avec 26 M€ mobilisés en 2020. Le coût-État mobilisé dans la région s'élève à 6 M€ en 2020.

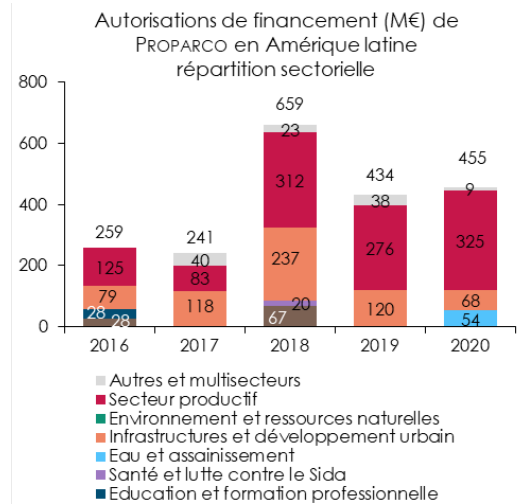
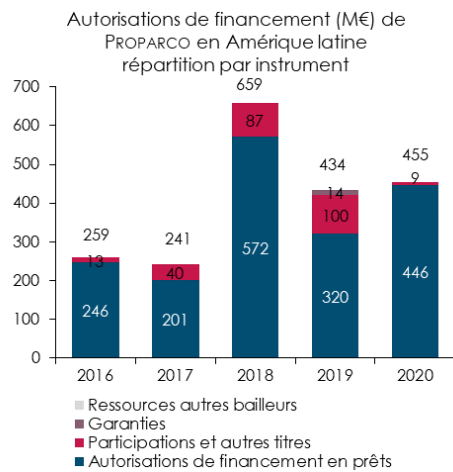
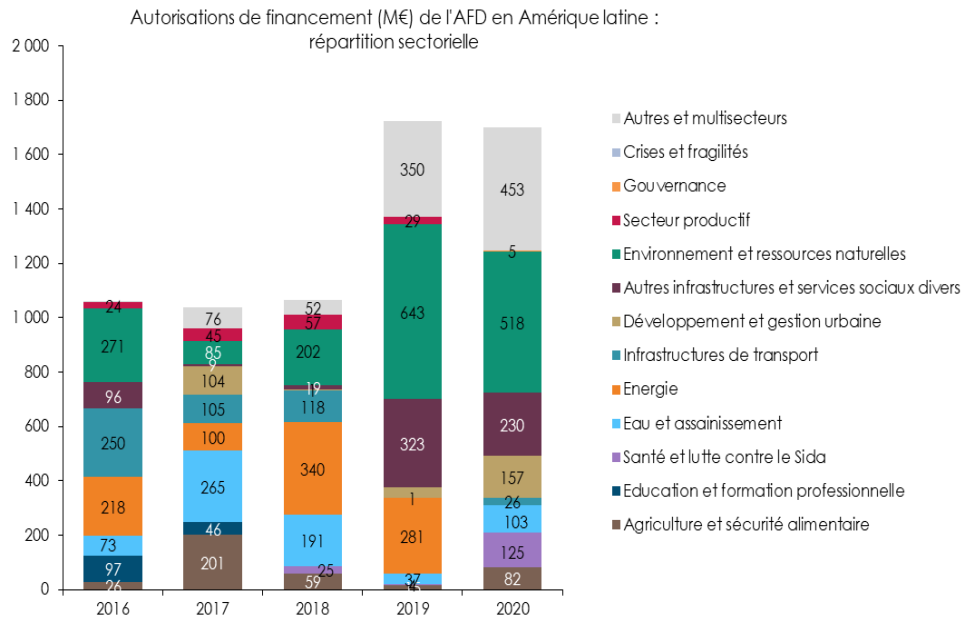
L'activité dans la région Amérique latine s'effectue à 88 % dans les pays à revenu

intermédiaire de la tranche supérieure, qui constitue la majorité des pays de la région.

En 2020, les versements en Amérique latine sont en hausse à 1 153 M€ (soit +52 % par rapport à 2019).

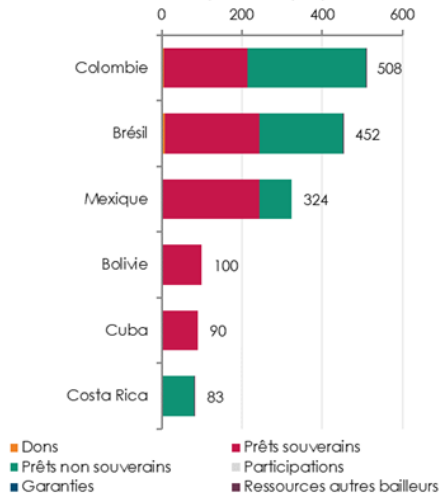
### Les chiffres clés du groupe AFD en Amérique latine



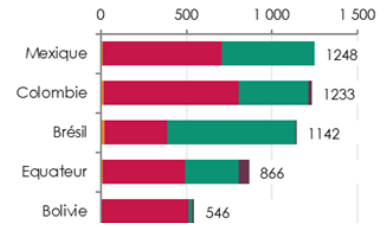




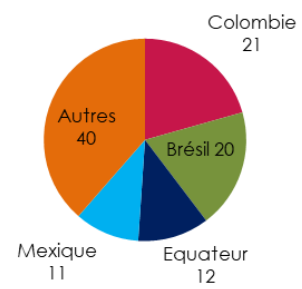
Principaux pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Amérique latine (M€) en 2020



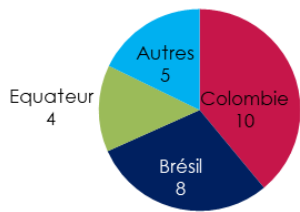
Principaux pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Amérique latine (M€) 2016-2020



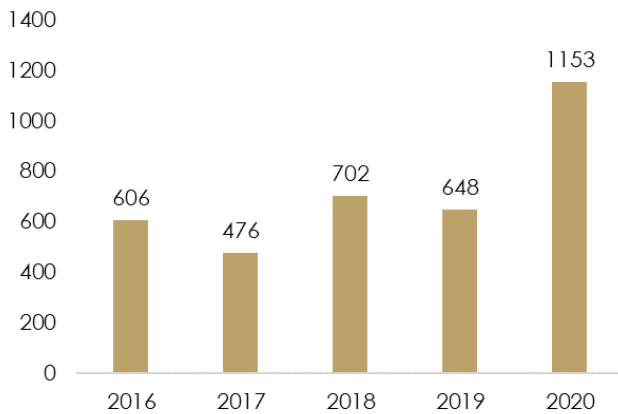
Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'Etat Cumul 2016-2020- M€



Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'Etat 2020-M€



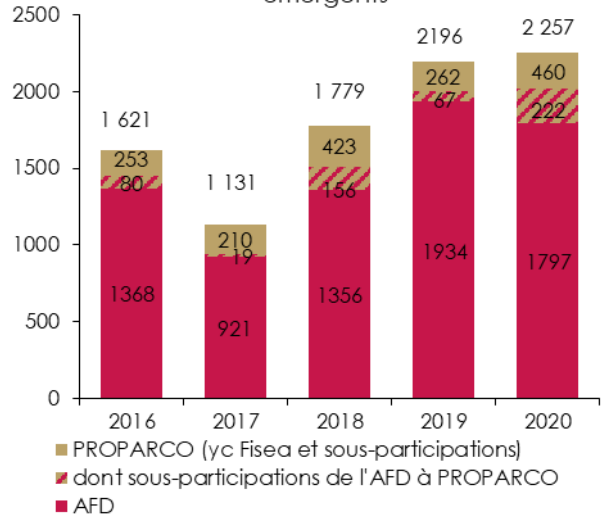
Versements (M€) de l'AFD en Amérique



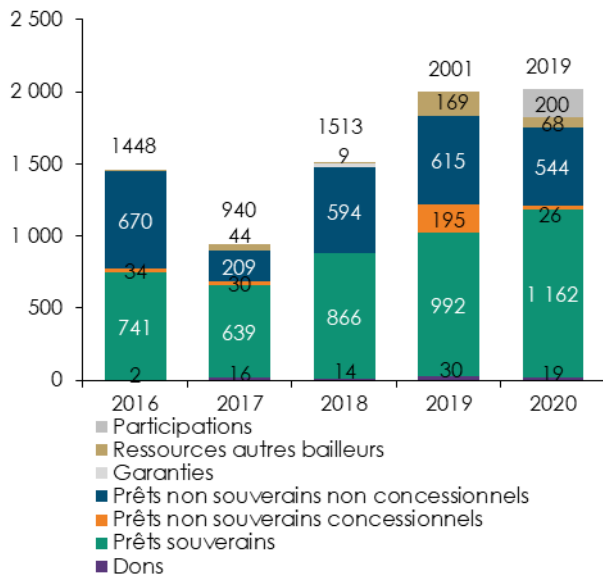
## Focus sur les très grands émergents

Les autorisations de financement du groupe AFD dans les très grands émergents atteignent 2,26 Mds€ en 2020, en croissance de 3 % par rapport à 2019. L'activité a été portée par le haut niveau d'activité de l'AFD au Brésil (452 M€ en 2020 contre 396 M€ en 2019) et le quasi doublement de l'activité en Afrique du Sud (292 M€). L'activité dans les autres grands émergents se maintient à un niveau globalement équivalent à 2019, à l'exception de l'activité en Chine en forte baisse à 67 M€ (contre 303 M€ en 2019). L'effort financier reste très limité et affecté principalement aux fonds d'études.

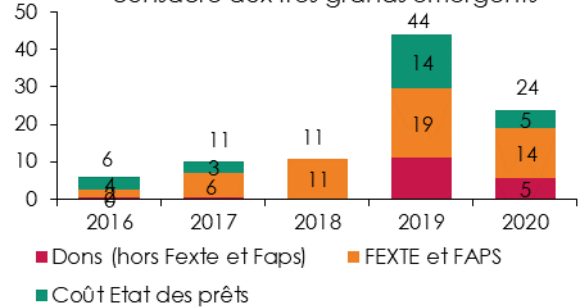
Autorisations de financement (M€) du groupe AFD dans les très grands émergents



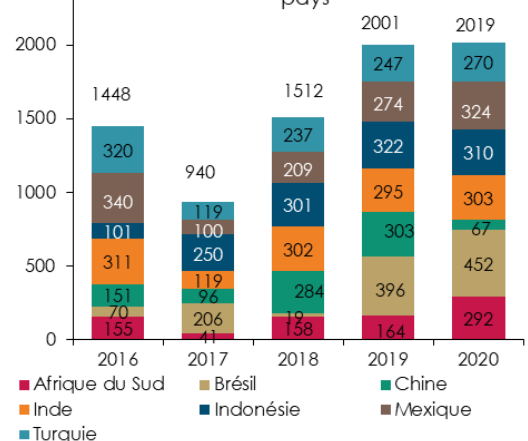
Autorisations de financement (M€) de l'AFD dans les très grands émergents répartition par instrument

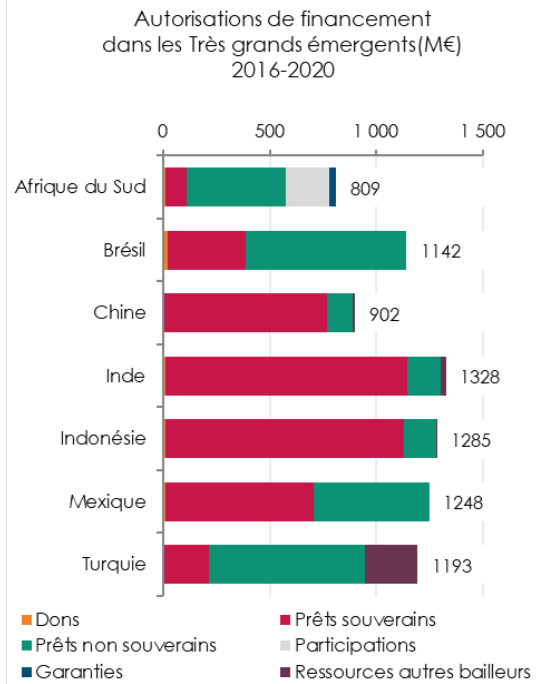
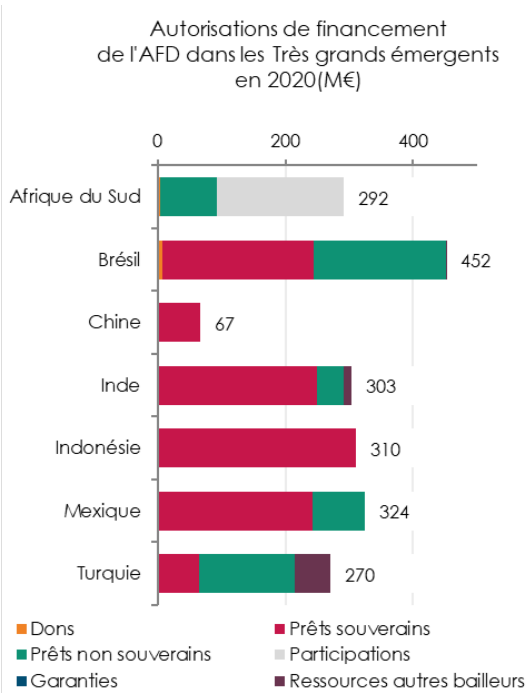
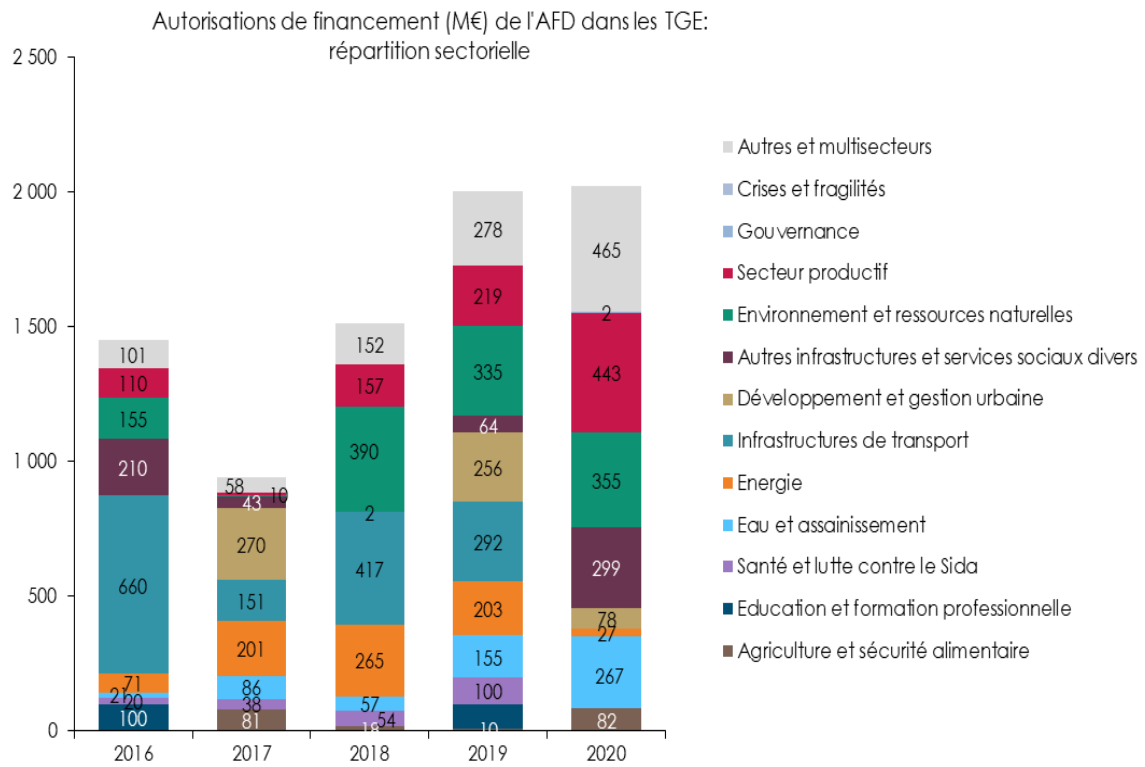


Effort financier de l'Etat (M€) consacré aux très grands émergents



Autorisations de financement (M€) de l'AFD dans les très grands émergents par pays



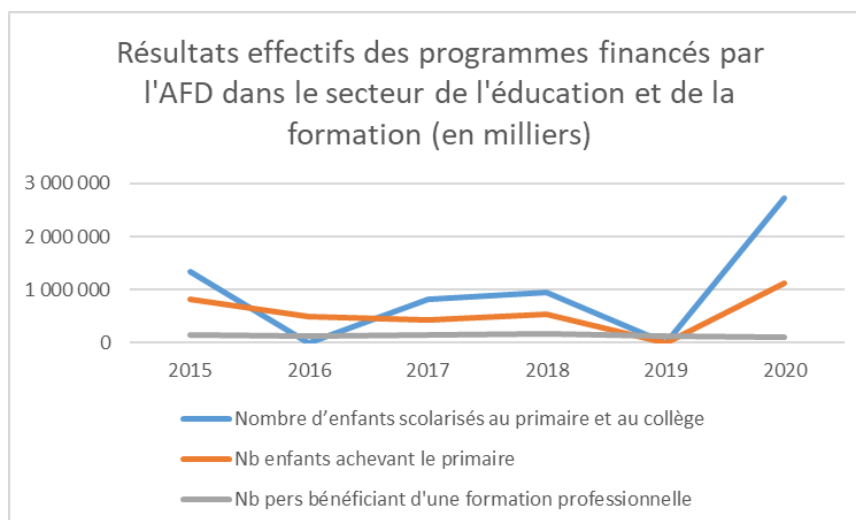


## 4. Les grandes transitions

### 4.1 Transition démographique et sociale

La transition démographique et sociale contribue aux ODD 1 - Éliminer l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, 4 - Garantir l'accès de tous à une éducation de qualité et équitable et promouvoir les opportunités d'apprentissage pour tous, tout au long de la vie, 5 - Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles et 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition démographique et sociale



## Stratégie Éducation, formation professionnelle et emploi (2016- 20)

#ODD4 #ODD8 et #ODD5

L'année 2020 a été marquée par les impacts de la crise de la Covid-19 sur l'ensemble du continuum éducatif. L'AFD y a répondu tout d'abord à travers une étroite collaboration avec des partenaires internationaux, nationaux et locaux pour la planification et la mise en œuvre de la riposte et le soutien à la production de connaissances pour maximiser l'impact des mesures prises. Elle a également répondu à la crise de la Covid-19 via la réorientation des instructions en cours pour y intégrer des éléments de réponse à court et moyen terme. Cette réponse comporte aussi une réorientation du portefeuille de projets en exécution et enfin, via la gestion des délégations du PME au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal, un appui aux plans de riposte nationaux. Un engagement qui témoigne de la mobilisation du Groupe en réponse à la crise de la Covid-19 pour assurer la continuité des apprentissages et soutenir l'emploi, notamment informel.

La stratégie Éducation-Formation-Emploi 2016-2020 visait à favoriser la cohésion sociale et lutter contre les inégalités, à renforcer la résilience des populations vulnérables, notamment en contexte de crise, et à stimuler le développement économique et les transitions, en cohérence avec les Objectifs de développement durable pour l'éducation (ODD4), l'emploi (ODD8), l'enseignement supérieur (ODD17) et l'égalité femmes/hommes (ODD5).

Trois axes généraux d'activité sont appuyés par l'AFD :

1. **Soutenir l'éducation de base ;**
2. **Renforcer les politiques de formation-emploi ;**
3. **Accompagner l'enseignement supérieur.**

Pour mieux s'adapter aux contextes et à la demande des contreparties, ces interventions sectorielles croisent les dimensions transversales déterminantes que sont :

- **La qualité de la gouvernance ;**
- **L'atténuation des vulnérabilités et des inégalités ;**
- **L'accompagnement des transitions.**

La stratégie 2016-2020 prévoyait un objectif de volume d'activité de 1 700 M€ pour le secteur sur la période, soit en moyenne 340 M€ par an (y compris les crédits délégués par d'autres bailleurs). **Sur 2016-2020, le volume d'activité cumulé a atteint 1 868€.**

## 1. Une année 2020 marquée par la continuité d'un fort engagement pour le secteur de l'éducation, de la formation et de l'emploi

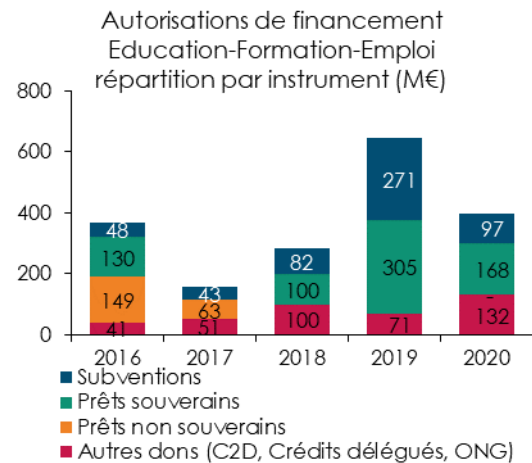
Dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'emploi des jeunes, l'AFD a engagé 27 nouveaux projets<sup>14</sup> dans les États étrangers en 2020 (contre 40 en 2019 et 21 en 2018). Les octrois au secteur s'élèvent à 397 M€<sup>15</sup>, dont 168 M€ en prêts souverains, 97 M€ en subventions, et un montant record de 132 M€ en délégations de fonds (UE, Partenariat mondial pour l'éducation - PME). Ce résultat est inférieur à celui de 2019 mais reste largement supérieur aux résultats de 2018 et 2017 (282 M€ et 157 M€, respectivement).

Ce résultat est la concrétisation de la priorité donnée au secteur dans les engagements présidentiels. Il témoigne également de la mobilisation du Groupe en réponse à la crise de la Covid-19 pour assurer la continuité des apprentissages et soutenir l'emploi, notamment informel.

En 2020, le portefeuille reflète la diversité des instruments financiers disponibles : 42 % en prêts souverains, 24 % en dons, 33 % en délégations de fonds (PME, UE). Le montant moyen des projets financés en 2020 est d'environ 15 M€, contre 10 M€ en 2019 et 7 M€ en 2018.

Parmi les 27 nouveaux projets (hors fonds d'études et fonds de préparation PME) engagés en 2020, 19 concernent l'Afrique (351 M€, dont 104 M€ pour le G5 Sahel) et 4 concernent la région Trois Océans pour un montant de 39 M€ (Madagascar et Comores, principalement dans le domaine de l'éducation de base et de la formation professionnelle).

**En 2020, l'AFD a particulièrement ciblé les pays francophones (22 projets pour un montant de 376 M€) et les pays prioritaires (17 projets pour 239 M€ soit 60 % des financements tous outils**



confondus, et 85 % des subventions allouées en 2020 dans le secteur).

Par ailleurs, l'AFD a soutenu quatre projets régionaux dans le domaine de l'éducation de base, en appui à la mise en œuvre de l'initiative Priorité à l'Égalité. Ce financement fait suite aux engagements pris par les membres du G7 en juillet 2019 et est complémentaire de celui du MEAE et d'autres bailleurs du G7 (Allemagne, Italie, UE, Royaume-Uni). **Ce programme cherche à améliorer l'égalité des genres** « dans » et « à travers » l'éducation en aidant les pays bénéficiaires à concevoir et mettre en œuvre de manière soutenable des politiques éducatives sensibles au genre, intégrant de leur conception à leur évaluation des approches et des activités propres à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Dans l'enseignement supérieur les engagements se sont élevés à 20,6 M€, avec principalement un projet en appui au renforcement de la qualité et de l'attractivité des formations des établissements d'enseignement supérieur.** Des établissements implantés dans des pays prioritaires, dans des secteurs essentiels à leur développement socio-

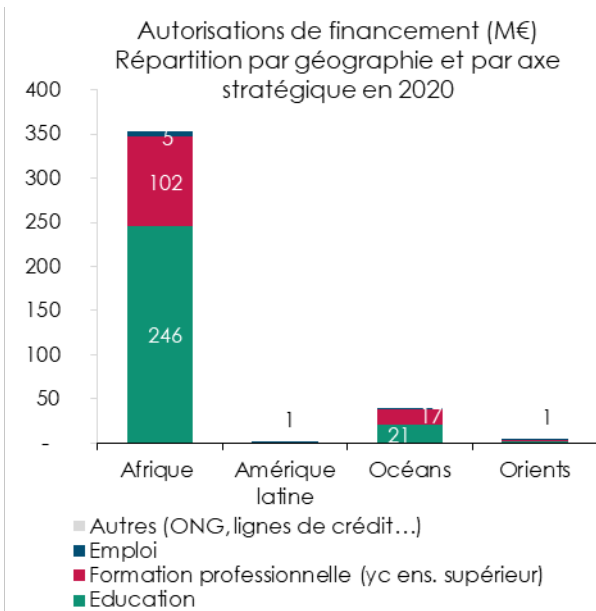
faveur du soutien à l'emploi et aux entreprises en réponse à la crise Covid-19.

<sup>14</sup> Hors fonds d'études et de préparation de projet.

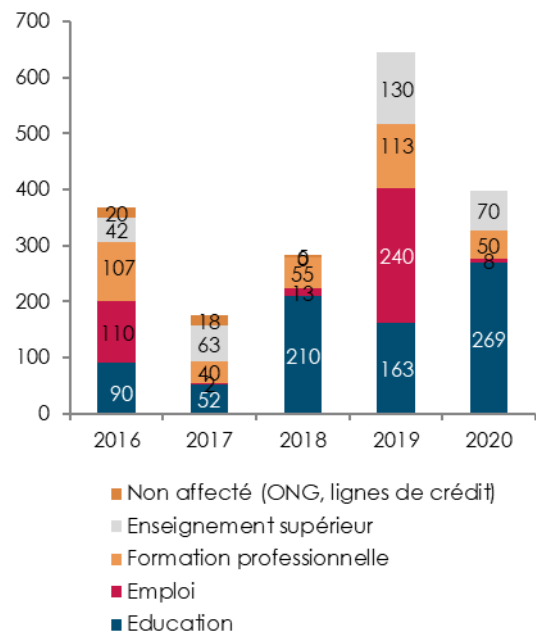
<sup>15</sup> Auxquels il convient d'ajouter 70 M€ pour la reconversion d'un prêt souverain à l'État éthiopien en

économique, via des partenariats avec des établissements universitaires français (programme PEA, Partenariat avec l'Enseignement supérieur Africain).

Pour lutter contre les violences faites aux femmes (VFF) le financement d'un projet a été également octroyé en Amérique latine, pour appuyer en partenariat avec la Banque Interaméricaine de Développement l'initiative mondiale « parité de genre » (IPG) lancée par le Forum Économique Mondial (FEM) en 2012 visant à réduire les barrières à l'emploi pour les femmes.



Autorisations de financement  
Education-Formation-Emploi  
Répartition par axe stratégique (M€)



## 2. Production de connaissances et partenariats

Courant 2020, l'AFD a déployé la **communauté sectorielle éducation formation – enseignement supérieur -emploi**. La plateforme sectorielle a vocation à être un outil d'animation transversale définissant et garantissant un positionnement et un fonctionnement « groupe AFD » sur les thématiques Éducation, Formation Professionnelle, Enseignement Supérieur et Emploi. La plateforme, nourrie par et à disposition de tous les membres du groupe AFD, promeut une vision partagée des enjeux, des objectifs, du positionnement et des moyens d'action du Groupe, en tant qu'entité cohérente et redevable collectivement de ses interventions dans le secteur. Après quelques mois seulement d'existence, la communauté compte 124 membres et a enregistré 6 441 pages vues, 318 documents téléchargés, 439 contenus déposés, ainsi que l'organisation d'une dizaine de webinaires accessibles à tous les agents du Groupe. L'un des enjeux courant 2021 sera de commencer à élargir le cercle des parties-prenantes pour certaines activités de la plateforme - en particulier celles portant sur la valorisation de l'expertise et la capitalisation des connaissances, intégrant notamment les administrations et les opérateurs du Ministère de l'Éducation nationale/ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

### 3. Projets emblématiques (2020)

#### Partenariat avec l'enseignement supérieur africain - Subvention de 20 M€

Conçu en collaboration étroite avec le MEAE et le MESRI, le programme « Partenariats avec l'enseignement supérieur africain » (PEA) a ainsi vu le jour en mars 2020 avec le lancement de sa première édition ouverte aux 18 pays africains prioritaires de l'aide française. **Conçu selon une double logique de renforcement, d'une part des capacités des acteurs africains, et d'autre part**

**du rayonnement des acteurs français**, le programme PEA a pour objectifs principaux de :

- Offrir aux étudiants du continent africain la possibilité de trouver dans leur pays ou leur région des formations de qualité, dès la licence, répondant aux besoins du monde socio-économique ;
- Accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur africain et français dans le développement de partenariats, en particulier dans des secteurs stratégiques pour les économies des pays concernés ;
- Permettre des mouvements d'étudiants et d'enseignants, entre un établissement français et un établissement africain et ce dans les deux sens.

Sur la base du succès rencontré (près d'une soixantaine de candidatures reçues, pour 5 à 7 lauréats à retenir en mai 2021), une seconde édition sera lancée courant 2021.

#### Appui au système éducatif nigérien – Délégations de fonds du PME de 77,3 M€ et 5 MUSD, subvention de l'AFD de 4 M€

**L'appui de l'AFD au système éducatif nigérien s'est inscrit dans une double logique de réponse aux besoins immédiats des populations, tout en aidant à plus long terme les autorités à mieux prendre en compte les enjeux de crise dans le cadre de leurs politiques publiques.**

Grâce à deux financements délégués par le PME, l'AFD a pu soutenir via le fonds commun sectoriel :

(i) Le plan de transition du secteur de l'éducation et de la formation.

Les impacts recherchés visent à :

- Accroître les effectifs d'élèves scolarisés dans les régions affichant les plus faibles taux de scolarisation (Diffa, Tillabéry, Tahoua et Zinder),
- Améliorer les résultats d'apprentissage en priorisant le développement des compétences en langue et en lecture au cours des trois



premières années du primaire, et en français/mathématiques en 6<sup>ème</sup>,

- Améliorer la politique enseignante et accompagner la mise en place de mécanismes de gestion axés sur la performance pour accompagner la décentralisation.

(ii) L'appui à la mise en œuvre du Plan de riposte Covid-19 du secteur de l'éducation :

L'AFD et l'UNICEF mettent conjointement en œuvre le financement. Les impacts recherchés sont les suivants :

- Deux tiers des élèves du primaire et du collège bénéficient de ressources d'apprentissage à distance,
- 680 conseillers pédagogiques disposent de ressources pour le suivi des élèves,
- Tous les enseignants du primaire bénéficient d'un programme de remise à niveau,
- 95 % des enseignants de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années du primaire sont formés à la remédiation scolaire,
- 6 000 écoles sont équipées en dispositifs de lavage des mains,
- 20 000 élèves en situation de vulnérabilité bénéficient de repas journaliers.

Sur fonds Minka enfin, l'AFD a octroyé un financement portant sur la continuité et la qualité des apprentissages pour les enfants scolarisés dans les écoles primaires dans les régions de Tillabéry et de Tahoua, affectées par la crise sécuritaire. Le projet, mis en œuvre par l'ONG *Concern Worldwide*, contribuera à améliorer l'accès à une éducation de qualité au bénéfice de près de 90 000 enfants les plus vulnérables de ces régions. Il permettra de financer l'augmentation des capacités d'accueil dans les localités faisant face à une forte croissance des effectifs, de compléter la formation des enseignants en matière de soutien psychosocial, de protection et de remédiation. Il permettra également de soutenir l'enseignement à distance et d'appuyer les autorités dans l'expérimentation d'un dispositif d'alerte et de suivi de la situation des écoles.

**Programme d'appui à la lutte contre les violences faites aux femmes et au développement de l'autonomisation des**

#### **femmes – Équateur, Bolivie, Pérou et République Dominicaine -Subvention de l'AFD de 200 K€**

En 2020 et en collaboration avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID), l'AFD s'engage dans le renforcement des capacités des États en Amérique latine et Caraïbes, pour combattre les violences faites aux femmes (et leur recrudescence en raison de la crise sanitaire), et prendre en charge les victimes dans un parcours d'accompagnement et d'autonomisation.

Cet appui permettra à la coopération technique régionale AFD-BID de soutenir les Mécanismes de Promotion de la Femme (MPM) en Équateur, en Bolivie, au Pérou et en République dominicaine, dans la promotion et l'incorporation des innovations technologiques pour renforcer la prise en charge et la prévention de la VFF (notamment dans le cadre de la crise Covid-19), et promouvoir l'autonomisation des femmes.

Le projet visera également à :

- Améliorer l'intégration, l'expansion et la gestion des services de soins par l'utilisation d'outils numériques ;
- Développer des programmes de prévention de la VFF qui se concentrent sur des activités de sensibilisation auprès des hommes pour qu'ils adoptent des comportements respectueux des femmes ;
- Renforcer la connaissance de l'efficacité de la technologie pour réduire la VFF dans la région.

#### **Projet Sandratra - Formation et insertion des jeunes mères célibataires des quartiers défavorisés d'Antananarivo – Madagascar – Subvention 1,2 M€**

L'analyse de la situation des femmes à Madagascar fait ressortir la problématique des filles mères ayant généralement un faible niveau d'instruction et qui sont fréquemment rejetées par la société. Elles se retrouvent par conséquent démunies avec leur enfant, sans soutien psychologique ni financier.

Le projet a pour objectif de contribuer à l'insertion socioéconomique et citoyenne des jeunes mères célibataires déscolarisées de 15 à

29 ans habitant dans les quartiers défavorisés des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements de la Commune urbaine d'Antananarivo (CUA). Le projet est mis en œuvre par Aide et Action et par Solidarité Laïque, deux ONG françaises qui interviennent

en appui à la CUA qui portera le dispositif d'appui aux jeunes mères.

Au terme du projet, 900 jeunes mères célibataires auront acquis les compétences requises par les métiers porteurs de la zone et 630 auront trouvé un nouvel emploi.

#### 4. Synthèse des indicateurs de suivi de la stratégie

N°	Indicateurs de suivi	2017	2018	2019	2020	Cumulé 2017-2020
1	Montant en M€ des engagements sur l'éducation : cible 1,7 Md€ d'ici 2020	157	282	646	397	1 482
2	Nombre de projets confortant une approche intégrée du « continuum »	1	5	5	3	14
3	Nombre de projets ciblant l'éducation de base	6	14	13	12	45
4	Nombre de projets en appui à des politiques formation-emploi	7	16	18	12	53
5	Nombre de projets dans l'enseignement tertiaire / supérieur	2	5	6	7	20
6	Part des projets ciblant particulièrement l'amélioration des cadres de gouvernance	25%	40%	49%	44%	Nd.
7	Part des projets ciblant spécifiquement la réduction des vulnérabilités	30%	49%	43%	74%	Nd.
8	Part des projets présentant un effort particulier pour accompagner les transitions	15%	17%	30%	22%	Nd.
9	Nombre de nouvelles géographies	1 (Colombie)	2 (Liberia, Mozambique)	4 (Albanie, Mexique, Costa-Rica, Rwanda)	1 (Brésil)	8
10	Nombre de délégations de fonds	PME : 4 UE : 2	PME : 4 (60 M€)	PME : 1 (18 M€) UE : 1(14,8M€)	PME : 5 (130 M€) UE : 1(1,9M€)	PME : 14 UE : 4
11	Nombre de partenariats actifs	4	4	4	6	Nd.
12	Nombre de pays appuyés par l'AFD ayant une politique d'évaluation des apprentissages (ODD 4.1)	Via le programme PASEC	15 via le prog PASEC et via les prog nationaux	15 via le programme PASEC	14 via le programme PASEC	Nd.
13	Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège (% filles)	812 452 – 49% de filles	950 947 – 49% de filles	2 438 130 – 48% de filles	2730712 – 48% de filles	6 932 241 – 48% de filles
14	Nombre d'enfants ayant achevé le cycle scolaire primaire	491 990	536 082	1 172 328	1 116 139	3 316 539
15	Nombre de pays appuyés par l'AFD adoptant une gouvernance partenariale de la formation pro	24	24	24	24	Nd.

Elément d'information GRI 203-2

16	Nombre d'établissements d'enseignement supérieur accompagnés par l'AFD	17	18 (cumul) (2 en 2018)	92 (cumul) (74 en 2019)	103 (cumul) (11 en 2020)	104
17	Nombre d'établissements d'enseignement supérieur accompagnés par l'AFD ayant un programme de coopération scientifique & technologique avec la France (ODD17.6)	13	15 (2 de plus en 2018)	67 (cumul) (52 en 2019)	74 (cumul) (7 en 2020)	74
18	Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD	142 368	167 348	124 610	91 251	525 577

## Stratégie Santé et protection sociale (2016-2020)

#ODD 3

L'année 2020 a été profondément marquée par la crise de la Covid-19 qui a conduit l'AFD à adapter son activité pour contribuer à la riposte mondiale à l'épidémie de la Covid-19, en lien avec les engagements internationaux de la France et les besoins exprimés par les pays d'intervention. Cette crise explique l'augmentation exceptionnelle de l'activité en santé et protection sociale du groupe AFD sur l'année 2020, notamment du fait du lancement de l'Initiative « Santé en commun », pour offrir une réponse sanitaire et sociale à la pandémie de la Covid-19.

La stratégie Santé et protection sociale pour la période 2015-2019 a été prolongée en 2020, du fait de la crise liée à la Covid-19. Alignée sur les priorités de l'aide française en matière de santé et de protection sociale, cette stratégie a vu ses trois grandes orientations confortées par la crise :

Axe 1, Poursuivre les efforts en matière de santé maternelle et infantile et de santé sexuelle et reproductive

Axe 2, Promouvoir la couverture universelle en santé (CUS) en renforçant les systèmes de santé et l'accessibilité financière aux soins

Axe 3, Renforcer les systèmes de protection sociale

### 1. Une trajectoire en santé et protection sociale exceptionnelle en 2020

En 2020, l'AFD a financé 121 projets (contre 45 en 2019) dans les secteurs de la santé et de la protection sociale pour un montant total de 1,707 Md €, soit une hausse de 219 % en volume par rapport à l'exercice précédent (545 M€). Ces octrois ont été réalisés pour 97,2 % dans les États étrangers et 2,8 % dans les Outre-mer<sup>16</sup>.

194 M€ ont été mobilisés en subvention, regroupant les dons projets et les enveloppes du Fonds d'Appui, de Préparation et de Suivi de projets (FAPS), de la Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) et du Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE). Les aides budgétaires sectorielles en santé et protection sociale ont représenté 38 M€ d'engagements. Le volume

total des subventions 209 octroyées en 2020 est en hausse par rapport à 2019 (182 M€). On note en revanche un recul en 2020 concernant les subventions sur contrat de désendettement : 13 M€ contre 142 M€ l'année précédente. 26 M€ de délégations de fonds de l'Union européenne (UE) ont par ailleurs été obtenus. La grande majorité des volumes de financements octroyés est constituée de prêts (84 %) pour un montant total de 1,436 Md€ dont 86,7 % en prêt souverain.

La crise de la Covid-19 a conduit le groupe AFD à contribuer à la riposte mondiale à l'épidémie. L'Initiative « Covid-19 – Santé en commun » a été lancée le 2 avril 2020 pour financer des

<sup>16</sup> Les projets suivis dans le cadre de la stratégie Santé et protection sociale incluent les financements octroyés par l'AFD en 2020 (hors projets à l'initiative des ONG et Proparco) qui ont été renseignés selon les secteurs CAD OCDE relatifs à la santé (121, 122, 123 et 130) ou à la protection sociale (16010 à 16015).

A ce titre, n'ont pas été comptabilisés dans ce bilan deux prêts octroyés en Outre-mer (Polynésie et Nouvelle-Calédonie), d'un montant de 240 M€ chacun, visant à contribuer à la riposte sanitaire et sociale face à la crise Covid-19 car ces deux financements ont été renseignés selon des codes CAD autres que santé et protection sociale.

projets en réponse à la pandémie de la Covid-19, à hauteur de 150 M€ de dons et 1 milliard d'euros de prêts. Cette initiative avait pour objectif d'assurer une réponse d'urgence pour faire face à la crise et ses conséquences économiques et sociales et de renforcer les systèmes sanitaires et sociaux sur le plus long terme. L'initiative « Santé en commun » appuie non seulement les gouvernements dans leur riposte nationale mais également les organisations de la société civile, les laboratoires, les banques publiques de développement et le secteur privé. Grâce à la mobilisation de partenaires de longue date et à la réactivité de ses équipes, l'AFD a pu construire, avec les acteurs locaux, une solution inclusive, adaptée et propre à chaque pays.

Ces interventions ont notamment contribué à financer les plans nationaux de réponse à la Covid-19 (ex : 7 M€ au Burkina Faso pour appuyer le diagnostic et la prise en charge dans les hôpitaux), investir dans le dépistage et la prise en charge (ex : 1,5 M€ à l'INSERM pour renforcer les capacités de diagnostic dans cinq pays d'Afrique), renforcer les réseaux de surveillance épidémiologique (ex : 2 M€ pour les laboratoires de référence de cinq pays d'Asie du Sud Est), sensibiliser à la réponse individuelle et communautaire (ex : 2 M€ à l'ONG ALIMA pour soutenir la prévention communautaire et la prise en charge dans plusieurs pays d'Afrique) et atténuer les conséquences sociales de la crise (ex : 40 M€ au Rwanda pour un prêt budgétaire en appui aux mesures sociales).

**Fin décembre 2020, 63 projets avaient été engagés dans 33 pays en développement, principalement les pays prioritaires de l'aide publique au développement de la France.**

Au-delà de l'initiative « Santé en commun » et en réponse à de nombreux États, le groupe AFD a octroyé plusieurs financements significatifs pour aider ses partenaires à faire face aux conséquences sociales de l'épidémie de la Covid-19 dans le cadre de la « riposte Covid-19 » plus globale mise en place par l'AFD afin de soutenir les économies fragilisées dans le reste du monde.

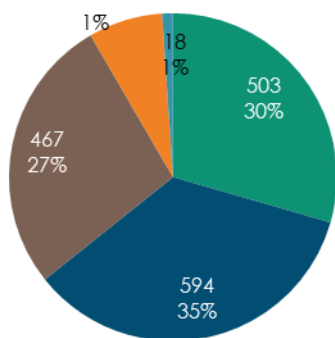
Au total, 14 financements de projets, visant à répondre à la crise de la Covid-19 et incluant une composante Protection sociale, ont été octroyés entre mars et décembre 2020 dans les États étrangers pour un montant de 1,16 Md € en prêt et 60 M€ en subvention.

Ces accompagnements ont souvent été réalisés en collaboration avec d'autres bailleurs comme par exemple au Bangladesh où l'AFD a octroyé 150 M€ pour accompagner la réponse sociale à la crise, en lien avec la Banque mondiale.

Malgré la crise de la Covid-19, l'activité en santé et protection sociale s'est également poursuivie sur les financements prévus pour des projets hors Covid-19 répondant aux enjeux clés des thématiques stratégiques de l'AFD. Par exemple, au Sénégal, un financement de 8 M€ en subvention a été octroyé à un consortium d'ONG pour améliorer l'accès aux droits et santé sexuels et reproductifs, en particulier des jeunes filles, à travers un accès à des services de santé de qualité, ainsi qu'à une éducation en matière de santé sexuelle et reproductive, visant à diminuer les inégalités de genre et les violences qui en découlent.

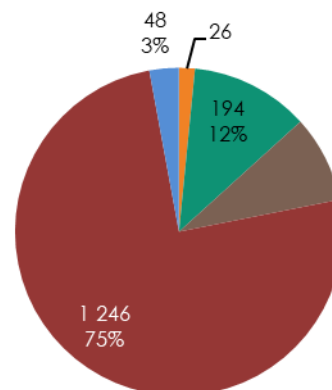
Les engagements en faveur de la santé sexuelle, de la reproduction, maternelle, néonatale, infantile, adolescente et dans le domaine de la nutrition atteignent ainsi 45 M€ en 2020. 100 % des projets de cet axe poursuivent un objectif de promotion de l'égalité femmes-hommes (CAD 1 ou 2 du marqueur genre de l'OCDE).

Autorisations de financement (M€) en 2019  
répartition par zone géographique



■ Afrique ■ 3 Océans ■ Orients ■ Amérique latine

Autorisations de financement (M€) en 2019  
répartition par instrument



■ Autres bailleurs  
■ Dons  
■ Prêts non souverains  
■ Prêts souverains  
■ Prêts OMR

390 M€ ont permis de financer le deuxième axe stratégique du CIS Santé et protection sociale dédié à la mise en place de la couverture universelle en santé (CUS) et au renforcement des systèmes de santé (RSS). 45 % des financements de cet axe stratégique ont fait de la promotion de l'égalité femmes-hommes l'un de leurs objectifs (CAD 1 ou 2 du marqueur genre de l'OCDE). Ce résultat s'explique par la place prépondérante des projets de réponse d'urgence à la crise de la Covid-19 dans lesquels la prise en compte des enjeux de genre a été moins aisée.

En lien avec les besoins sociaux immenses créés par la crise de la Covid-19, le troisième axe stratégique visant à « renforcer les systèmes de protection sociale » a connu une très forte croissance en 2020 avec 1,272 Md€ d'octrois (175 M€ en 2019). Cette croissance est due à l'octroi de plusieurs prêts souverains pour accompagner la réponse sociale à la crise Covid-19. La promotion de l'égalité femmes-hommes constitue également une ligne de force des projets de protection sociale puisque 84 % du volume de financement alloué à cette thématique a été renseigné selon le marqueur genre de l'OCDE (CAD 1 ou 2).

## 2. Production de connaissances et partenariats

La crise de la Covid-19 a fortement réduit l'organisation d'événements en 2020. L'AFD a cependant organisé une conférence virtuelle sur « Repenser l'implication du Fonds mondial pour renforcer les systèmes de santé : pistes opérationnelles et stratégiques pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre » en partenariat avec le *think tank* « Santé mondiale 2030 » et sur la base d'une étude réalisée par ce *think tank* et financée par l'AFD.

L'AFD a également contribué au financement de plusieurs événements organisés par ses partenaires :

- La conférence annuelle de l'Observatoire de la e-santé dans les pays du Sud de la Fondation Pierre Fabre ;
- Des webinaires scientifiques organisés par l'IRD et l'Inserm pour présenter les résultats des projets ARIACOV et APHROCOV d'appui à la riposte Covid en Afrique de l'Ouest et du Centre (financés par l'AFD).

En outre, deux nouveaux partenariats ont été instruits :

- Avec la Fondation Croix-Rouge française pour le financement d'un post-doctorat sur les enjeux climat et santé en Afrique de l'Ouest ;
- Avec l'École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S) pour développer une formation sur la protection sociale à destination des décideurs des pays francophones en partenariat avec la Banque mondiale.

## 3. Projets emblématiques en 2020

### **Multipays – Soutenir les organisations de la société civile féministes dans les Suds – Subvention de 15 M€**

Dans le cadre du Fonds de soutien aux organisations féministes créé par la France en 2019, l'AFD finance un consortium d'ONG piloté par Care France pour soutenir les organisations féministes des Suds grâce à la mise en place d'un dispositif de financement, de renforcement de capacités et de mise en réseau de ces organisations. Les thématiques ciblées sont les droits et la santé sexuels et reproductifs, la lutte contre les violences basées sur le genre,

l'*empowerment* économique des femmes, la participation politique et le plaidoyer. Ce financement vise à faire de ces organisations une force de changement en faveur d'un monde plus égalitaire.

### **République dominicaine – Appuyer les politiques publiques de réponse à la crise de la Covid-19 – Prêt de 200 M€, délégation de fonds de l'Union européenne de 8 M€**

En co-financement avec la Banque interaméricaine de développement (BID), ce financement de l'AFD vise à accompagner la réponse du gouvernement face à la crise, à renforcer sa résilience et sa capacité de réponse sanitaire et sociale aux crises, dans le cadre d'une gestion budgétaire efficace. Ce programme vise également à appuyer les autorités dans la préparation de l'après-pandémie et l'amélioration des politiques publiques de santé et de protection sociale. Ce financement contribue à maintenir les revenus minimums pour 650 000 travailleurs formels et permet à plus de 1,5 million de foyers vulnérables de ne pas sombrer dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté.

La dynamique positive créée par ce co-financement a permis de mobiliser des fonds délégués de l'Union européenne pour mettre à disposition une assistance technique et des investissements complémentaires visant à renforcer le système national de surveillance épidémiologique et la capacité opérationnelle et institutionnelle du système de protection sociale.

### **Multipays Afrique – Soutenir les Instituts Pasteur face à la Covid-19 en Afrique – Subvention de 2 M€**

Ce financement vise à soutenir cinq Instituts Pasteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (Guinée, Madagascar, Niger, République centrafricaine, Sénégal) dans leur mandat national, voire régional, de laboratoire de référence Covid-19. Il a ainsi pour objectif de renforcer les capacités des laboratoires de référence pour augmenter les capacités de dépistage des pays grâce à la fourniture d'équipements et de matériel de protection, l'organisation de formations et le financement de ressources humaines supplémentaires.

**Projet finalisé en 2020 :**

**Togo – Soutenir les travailleuses et travailleurs informels face aux mesures de lutte contre la Covid-19 –Subvention de 3 M€**

Ce financement octroyé dans le cadre de l'Initiative « Santé en commun » contribue au programme de soutien des populations vulnérables du gouvernement togolais face aux conséquences sociales des mesures de lutte contre la Covid-19. Il a contribué au financement d'un revenu universel de solidarité pour 567 000 travailleurs informels, dont 371 000 femmes, entre mars et juin 2020 grâce à des transferts monétaires en *mobile money*.

**4. Synthèse des indicateurs de suivi**

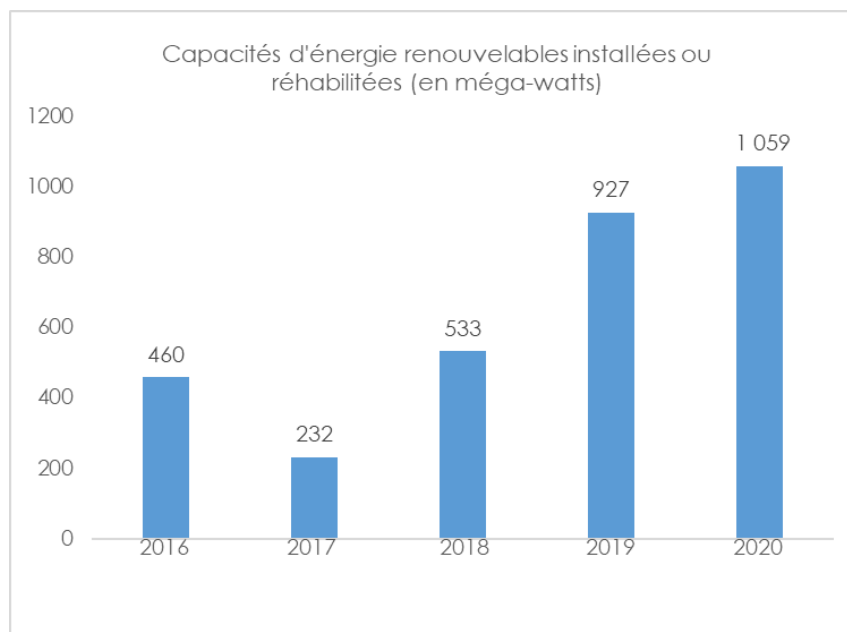
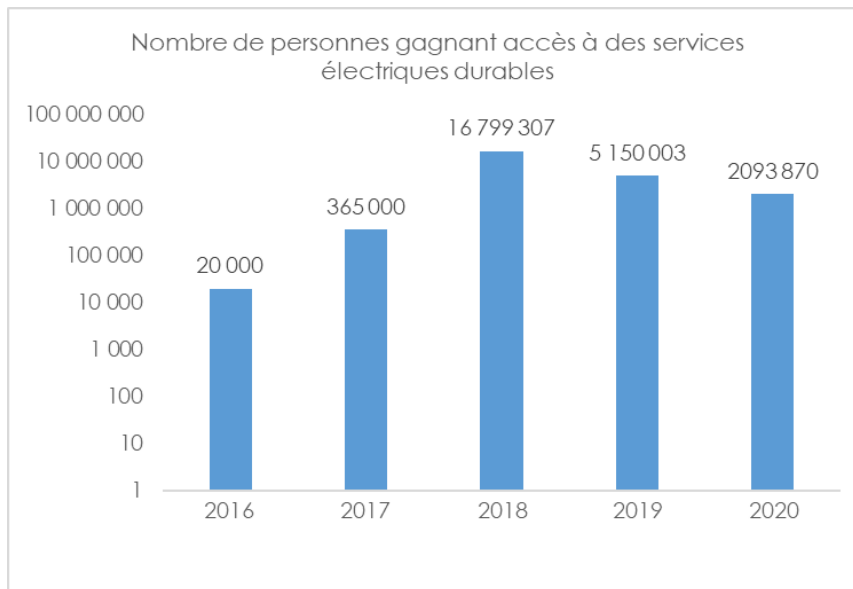
N°	Indicateurs de suivi	2016	2017	2018	2019	2020
1	Nombre de personnes qui vont bénéficier d'une amélioration de l'accès aux soins grâce aux financements octroyés par l'AFD	13 773 300	6 782 078	15 234 504	17 586 213	42 013 607
2	Nombre de pays appuyés par l'AFD où sont engagées des mesures de protection sociale	0	1	8	13	15



## 4.2 Transition énergétique

La transition énergétique contribue à l'ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables et est une composante essentielle d'atteinte de l'ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

### Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition énergétique



## Stratégie Énergie (2019-2022)

#ODD7, #ODD13

En cohérence avec les engagements 100% Accord de Paris et 100 % Lien social, l'AFD a adopté en 2019 une nouvelle stratégie Énergie (2019-2022). A travers cette stratégie, l'AFD souhaite participer à l'accélération de la transition énergétique des pays en développement vers des services énergétiques accessibles à tous, efficaces, résilients et décarbonés. Cette stratégie se décline en trois axes d'intervention :

- L'accès pour tous aux services énergétiques
- L'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande
- L'offre énergétique modernisée et décarbonée

Ces axes d'interventions mobilisent trois leviers transversaux d'accélération de la transition énergétique :

- Appuyer les politiques de transition énergétique
- Mobiliser et renforcer les acteurs au service de la transition énergétique
- Soutenir l'innovation

### 1. 2020 : L'énergie, une thématique d'intervention majeure du groupe AFD

**Une année 2020 marquée par le contexte particulier de la crise sanitaire qui a eu un impact considérable sur l'activité et les projets.**

En 2020, le groupe AFD a octroyé **1,5 Md€ de financement en faveur du secteur de l'énergie** (90 % AFD et 10 % Proparco). Malgré le contexte sanitaire et le report d'un certain nombre de projets, la thématique de l'énergie reste significative dans les engagements du Groupe. L'année 2020 a été la première année complète de mise en œuvre de la nouvelle stratégie adoptée en mai 2019, et l'ensemble des axes prioritaires de la stratégie ont été déployés.

L'année 2020 a ainsi été marquée par une augmentation des engagements dans le domaine de l'accès à l'électricité, avec près de 298 M€ octroyés en Afrique subsaharienne et en Asie contre 66 M€ en 2019. Le bilan de l'année fait aussi ressortir le financement d'une variété de projets « Énergie », avec plus de 600 M€ engagés sur des projets publics ou privés ou à travers des lignes de crédit vertes.

Concernant l'efficacité énergétique, le travail de préparation et d'accompagnement mené par le Programme d'Efficacité Énergétique dans les Bâtiments (PEEB) s'est poursuivi, aux côtés des lignes de crédit. Ainsi, près de 281 M€ ont pu être octroyés dans des projets d'Efficacité Énergétique en 2020. En fin d'année, une proposition a été remise au Fonds vert pour le climat pour promouvoir cette approche PEEB à plus grande échelle dans une quinzaine de pays.

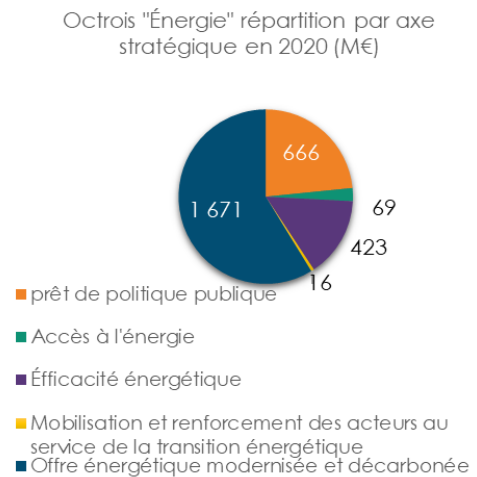
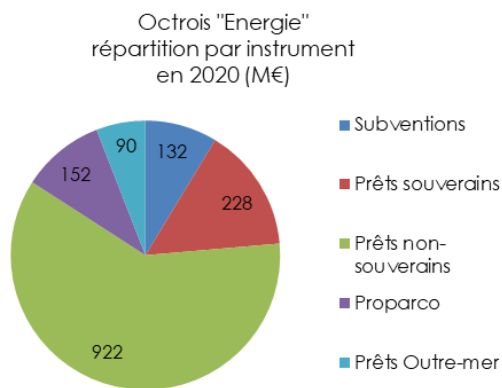
L'année 2020 a également permis le financement de projets de réseaux « intelligents » (44 M€) et de prêts de politique publique (270 M€), ces derniers étant associés à des volets structurants de coopération technique, incluant de l'échange d'expertise entre acteurs français et locaux dans les pays d'intervention.

L'Asie est devenue en 2020 la première zone d'intervention de l'AFD sur l'énergie (environ 45 %), avec en particulier une augmentation forte des activités sur la zone Eurasie, qu'il s'agisse de prêts de politique publique ou de lignes de crédit. Les interventions en Afrique

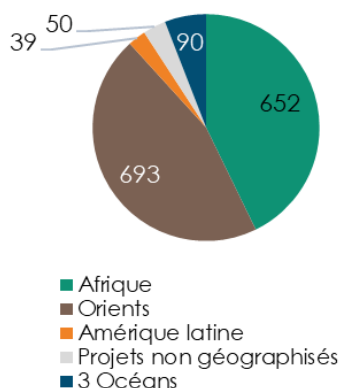
sont restées significatives avec près de 43 % des interventions, mais plusieurs projets d'infrastructures ont connu des retards dans leur préparation du fait de la crise sanitaire et ont dû être reportés à 2021.

En termes d'outils financiers, l'essentiel de l'activité a été porté par des prêts souverains

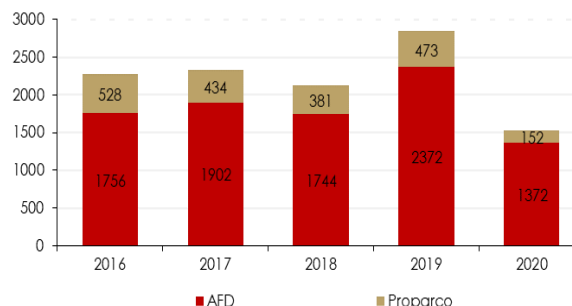
(0,9 Md€) rétrocédés à des opérateurs publics, mais le soutien au secteur privé est significatif au travers de l'intermédiation financière et des interventions de Proparco, pour un total de plus de 500 M€. Les subventions totalisent 132 M€, dont 36 M€ délégués par l'Union européenne.



Octrois dans le secteur de l'énergie du groupe AFD en 2020 (M€)  
Répartition géographique



Octrois "Energie" du groupe AFD 2020



## 2. Production de connaissances et partenariats

En 2020, le groupe AFD a été actif dans le soutien à de grandes initiatives internationales comme l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI), dont la première phase s'achève après cinq ans de mise en œuvre. L'engagement français pris à la COP 21 a été tenu avec plus de 3 Mds€ engagés en Afrique au cours des cinq dernières années par le groupe AFD sur des projets d'accès et d'énergies renouvelables (ENR). L'AFD est restée active au Sahel, à travers le groupe de coordination des bailleurs énergie de l'Alliance Sahel et en soutenant l'initiative *Desert to Power* de la Banque africaine de développement. En Asie, l'AFD a soutenu la *South East Asia Energy Transitions Partnership* (SEA ETP), une plateforme regroupant différents types de bailleurs et fondations pour accélérer la transition énergétique dans la région.

L'AFD a également mis en œuvre de nouveaux outils d'assistance technique, sur financements délégués européens, avec le lancement de la *Digital Energy Facility* (pour améliorer les performances des opérateurs électriques à travers le numérique) et la poursuite de

*Covenant of Mayor* (pour travailler avec les villes sur les enjeux d'efficacité énergétique).

Enfin, le partenariat avec l'ADEME s'est poursuivi, avec la réussite de l'appel à projets sur l'accès et l'innovation, les collaborations sur l'efficacité énergétique et sur les trajectoires de transition des territoires ultra-marins.

## 3. Projets emblématiques en 2020 :

### Angola – Étendre l'accès à l'électricité et renforcer le secteur (prêt de 167 MUSD)

Le projet d'amélioration du secteur électrique et d'accès à l'électricité accompagne une réforme profonde du secteur électrique angolais, pour le bien-être de sa population et pour la diversification de son économie. Il va permettre de raccorder ou d'améliorer l'accès à l'électricité d'au moins un million de personnes, soit près de 5 % de la population. Par sa mise en œuvre, ce sont entre 150 et 250 000 t CO<sub>2</sub> qui vont être économisées par an. Ce résultat sera obtenu grâce à la réduction des pertes du réseau, mais aussi par la fourniture d'une électricité majoritairement décarbonée, à 75 % d'origine hydroélectrique, en lieu et place des générateurs diesel individuels.

**Mozambique – Réduire les pertes non techniques (subvention de 10 M€)**

L'AFD, en collaboration avec l'Union européenne, renouvelle son soutien à la Société publique d'électricité du Mozambique (EDM) par une subvention de 10 M€. Cette subvention permet de réduire les pertes non techniques d'électricité sur les réseaux de distribution d'EDM. Le projet prévoit aussi de fiabiliser le comptage des abonnés, d'améliorer la connaissance des flux sur les réseaux de distribution, tout en renforçant les capacités de gestion et les performances de EDM. Un moyen de soutenir l'objectif d'accès universel à l'électricité du pays pour 2030.

**Géorgie – Réformer le marché de l'électricité et promouvoir l'efficacité énergétique (prêt de 120 M€)**

Le prêt de politique publique énergie (120 M€ tranche 3) accompagne la Géorgie dans ses efforts pour structurer le cadre réglementaire du secteur de l'efficacité énergétique. Ce financement contribue aussi à la mise en œuvre

réglementaire et opérationnelle du troisième paquet énergie de l'Union européenne qui concerne le marché de l'électricité, avec la perspective de développer un mix électrique basé sur les énergies renouvelables.

**Projet finalisé en 2020 :**

**Vietnam - Financer la centrale solaire de SeSan (Prêt de 25 M€)**

Installée à proximité de l'usine hydroélectrique de SeSan, la centrale photovoltaïque, gérée par l'opérateur EVN, génère une puissance de 49 MW. Cette installation contribue à renforcer la part des énergies renouvelables dans le mix électrique vietnamien. Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de la transition énergétique du Vietnam.

**4. Synthèse des indicateurs de suivi**

N°	Indicateurs de suivi	2019	2020
1	Réduction des émissions de GES (tCO <sub>2</sub> e évitées)	3,3 millions de tCO <sub>2</sub> e	1,7
2	% en volume des engagements à co-bénéfice climat	77 % (soit 2195)	72% (soit 1100)
3	Nb de personnes gagnant accès à un service électrique durable (en Nb de pers.)	5,3 M	5,6 M
4	Nombre de personnes pour lesquelles la qualité du service d'électricité s'est améliorée	12 M	4,6 M
5	Part en volume des engagements annuels de l'AFD ayant un objectif genre principal ou significatif (marqueur 1 et 2 de l'OCDE)	1,6 Md	1,05 Md
6	Nombre de personnes raccordées et capacité d'ENR installée dans les pays du G5 Sahel	106 000 pers. Capacité installée 51 MW	0
7	Montant des engagements pour l'axe 1 (en M€) Accès		298
	Par géographie		
	Afrique	69	276
	Trois océans	0	2
	Orients	0	19
MPE	0	1	

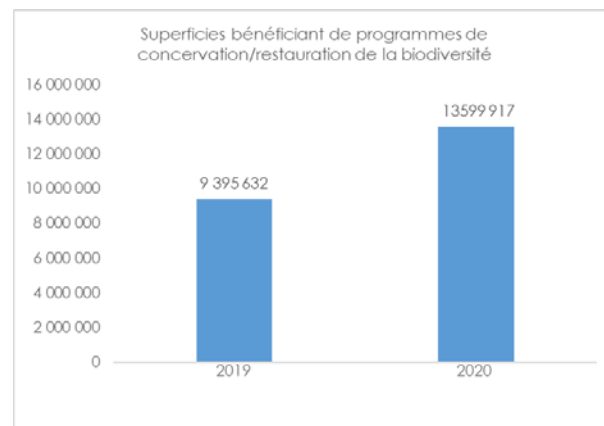
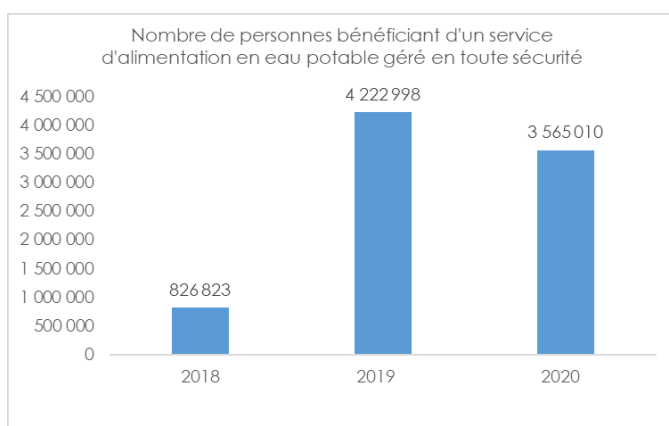
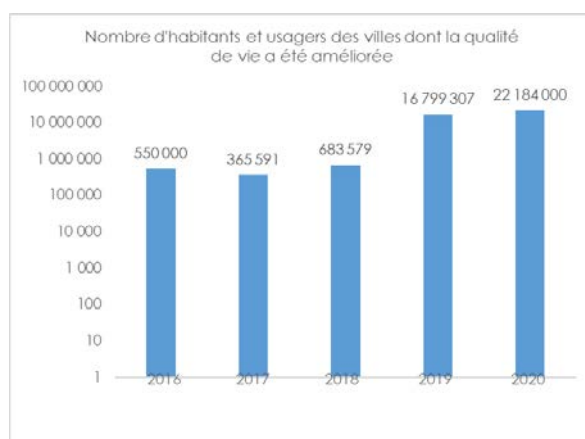
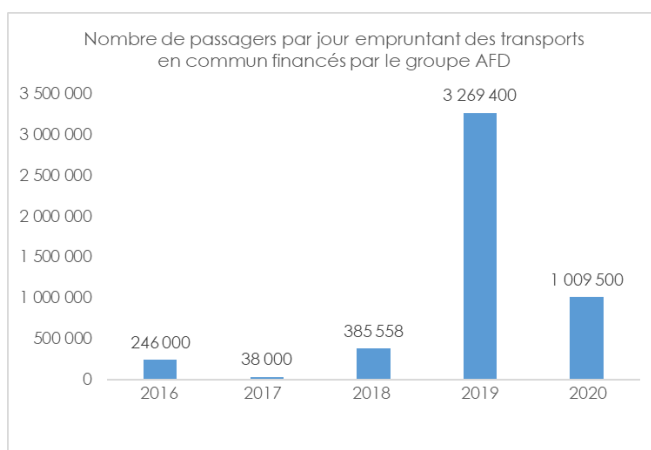
	Amérique latine	0	0
	<b>Par instrument</b>		
	Subventions	23	23
	Prêts	46	276
	Garanties	0	0
8	Nb de personnes gagnant accès à un service électrique durable (en Nb de pers.)	1,8 M	5,6 M
	Montant des engagements pour l'axe 2 (en M€) Efficacité énergétique et maîtrise de la demande		281 M
	<b>Par géographie</b>		
	Afrique	200	262
	Trois océans	26	3
	Orients	1	15
9	Amérique latine	137	0
	Multi pays	59	1
	<b>Par instrument</b>		
	Subventions	95	77
	Prêts	328	204
	Garanties	0	0
10	Consommation d'énergie économisée (en GWh / an)	220	90
	Montant des engagements pour l'axe 3 (en M€) Offre énergétique modernisée et décarbonée		664
	<b>Par géographie</b>		
	Afrique	869	112
	Trois océans	20	83
	Orients	409	385
11	Amérique latine	352	38
	Multi pays	21	46
	<b>Par instrument</b>		
	Subventions	124	45
	Prêts	1546	585
	Garanties	1	34

12	Alliance solaire internationale 2016-2022 : engagements cumulés depuis 2016 dans les projets d'énergie solaire	1 019	1100
13	Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées (Mégawatt)	3,6 GW	1,2 GW
14	Montant des engagements en appui aux politiques publiques par type d'instrument [prêt, subvention] et géographie (en M€)	666 (subvention 6, prêt 660) (Amérique latine 478, ASIE 112, AFR 76)	278 M
15	Nombre de pays et d'opérateurs accompagnés dans leurs réformes	7	2
16	Engagements cumulés depuis 2016		
	Dans le secteur énergétique	9,6 Mds	11 Mds
	Consacrés aux énergies renouvelables et à l'accès (AREI)	2,9 Mds	3,1 Mds

## 4.3 Transition territoriale et écologique

La transition territoriale et écologique contribue aux **ODD 2** - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, **ODD6** - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, **ODD11** - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, **ODD14** - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable et **ODD15** - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

### Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition territoriale et écologique





## Agriculture, développement rural et biodiversité

ODD#2 ODD#14 ODD#15 #ODD13

Les financements de l'Agence française de développement favorisent une approche territoriale intégrée des enjeux d'agriculture (comprenant l'élevage, la gestion des ressources forestières et halieutiques) et de préservation des écosystèmes ruraux, côtiers et marins en tenant compte des impacts du changement climatique.

L'AFD soutient des actions concrètes de conservation et de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, et investit pour le développement économique et social par l'agriculture, premier pourvoyeur d'emploi rural. Le soutien aux agricultures familiales et la promotion de pratiques agro-écologiques respectueuses de l'environnement sont au cœur de ces interventions, dans un objectif de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'amélioration du niveau de vie des populations en milieu rural.

La préservation et la restauration des milieux naturels et la transition vers une économie pro-nature, en promouvant des solutions fondées sur la nature avec et au bénéfice des populations locales, constituent un objectif prioritaire de la France et de l'AFD pour une plus grande convergence climat-biodiversité.

L'AFD appuie également les États dans la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques en faveur des territoires ruraux et des milieux côtiers et marins. Elle participe au renforcement des capacités des organisations nationales et locales.

### **L'exploitation du vivant et la perte de biodiversité au cœur des facteurs explicatifs de la pandémie de la Covid-19**

L'activité humaine entraîne des changements globaux des conditions environnementales de la planète et des modifications dans les interactions entre les populations humaines et animales. La pandémie de la Covid-19, comme

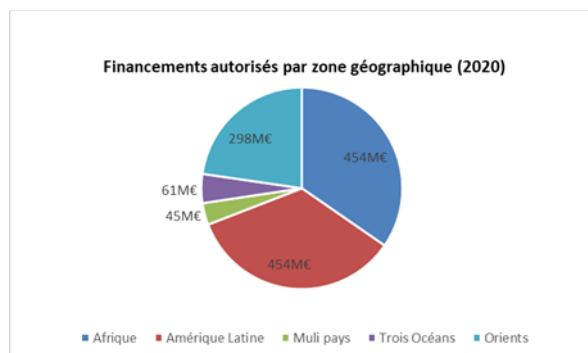
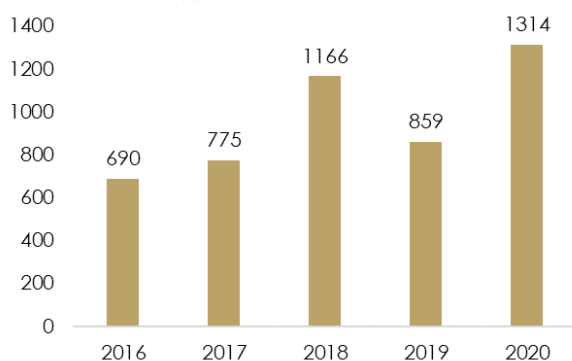
d'autres épidémies auparavant (grippes aviaires, vache folle...), a remis en évidence les liens de causalité et les interdépendances entre santé publique, vétérinaire et écosystémique, et la nécessité d'aborder ces problématiques de manière holistique, en intégrant des facteurs sociaux, économiques et culturels. C'est l'objet de l'approche « *One Health* », qui appelle à concevoir des opérations interdisciplinaires mettant la santé en lien avec les activités humaines et animales et la gestion des écosystèmes.

**Cette crise a démontré que nourrir l'humanité doit se faire avec la Nature et non contre elle. C'est l'un des objets principaux de la stratégie de l'AFD dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité.**

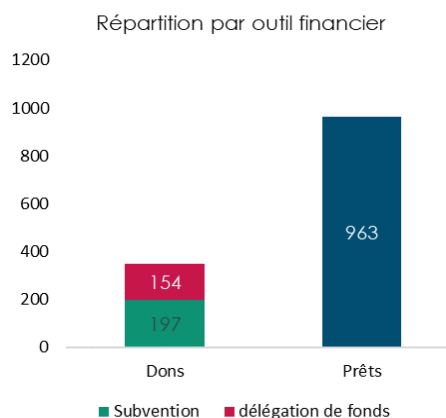
## 1. Engagements 2020 : 1,3 milliard d'euros au bénéfice du secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité

En 2020, les financements autorisés ont connu une très forte croissance en Amérique latine (454 M€ contre 145 M€ en 2019) du fait notamment de plusieurs prêts de politique publique (Mexique, Colombie). L'Afrique (y compris le Maghreb) reste le cœur de cible des actions du groupe AFD dans ce secteur, et conserve un montant de financements similaire à celui de l'année 2019 avec 454,8 M€. Les financements pour l'Asie et le Moyen Orient ont plus que doublé par rapport à 2019.

Engagements dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité



Le montant des subventions représente 23 % de nos financements 2020. Elles se concentrent principalement en Afrique qui reçoit 64 % des subventions. Le montant des fonds délégués (subvention) est particulièrement important en 2020 (153,9 M€) et provient pour l'essentiel de l'Union européenne, du Fonds vert pour le climat et de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI).



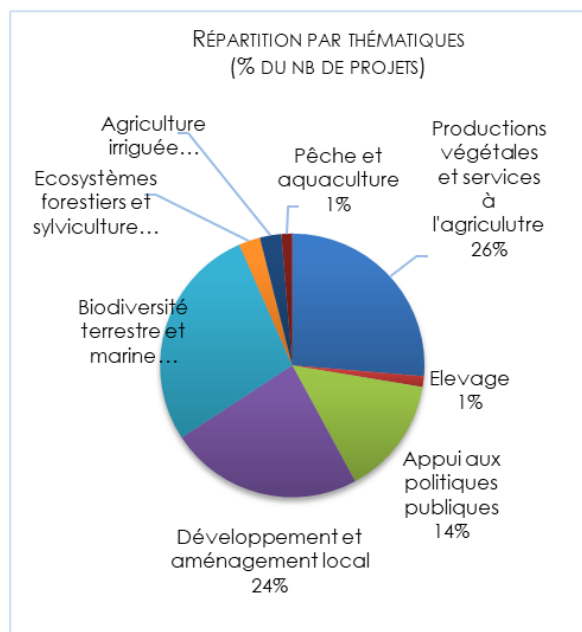
### Engagements genre et climat

Les financements autorisés en 2020 dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité ont participé à la **lutte contre le dérèglement climatique**, principalement à travers des actions en matière d'adaptation aux conséquences des changements climatiques mais aussi en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

70 % du montant total des autorisations présentent un co-bénéfice climat, soit une contribution de 915 millions d'euros. 63 % des projets présentent un tel co-bénéfice. Parmi eux :

- 97 % ont un montant dédié à l'atténuation des changements climatiques ;
- 100 % ont un montant dédié à l'adaptation aux changements climatiques ;
- 26 % ont une contribution mixte.

32 % des projets contribuent à la **réduction des inégalités de genre**. Ils représentent 55 % du montant total des financements, soit une contribution globale de 739 M€. Toutefois, seuls 5 % des projets ont pour objectif principal la réduction des inégalités de genre avec une contribution de 57,5 M€.



### Résultats attendus des engagements 2020

Les financements autorisés en 2020 dans les États étrangers permettront dans les prochaines années à environ:

- ⇒ 4 millions de personnes en situation de vulnérabilité d'être appuyées,
- ⇒ 700 000 exploitations familiales agricoles d'améliorer leurs performances économiques,
- ⇒ 400 000 personnes de voir leurs capacités renforcées grâce à un meilleur accès aux services du secteur agricole,
- ⇒ 558 000 personnes, dont plus de 189 000 femmes, de bénéficier d'une action de conservation ou de restauration de la biodiversité,
- ⇒ 26 700 000 hectares de milieux naturels terrestres, côtiers et marins de bénéficier de programmes de conservation ou de restauration de la biodiversité (à noter que le projet TerrIndigena, pour la protection des territoires et des peuples autochtones en Amazonie, porte sur 21 millions d'hectares ce qui a un impact fort sur cet indicateur),
- ⇒ 15 millions d'hectares de terres de bénéficier de programmes de gestion durable des ressources ou du foncier (99,8 % en Afrique),
- ⇒ 110 000 exploitations familiales agricoles d'être accompagnées dans leur conversion vers des systèmes agro-écologiques,
- ⇒ 267 000 hectares de terres agricoles d'être en conversion vers des systèmes agro-écologiques,
- ⇒ 445 000 personnes de voir leurs conditions d'accès aux équipements, infrastructures et services de base améliorées de manière pérenne,
- ⇒ 685 institutions locales de gestion du territoire d'être appuyées,
- ⇒ 64 000 personnes de bénéficier d'une action sensible à la nutrition.

### Résultats effectifs atteints par les projets en cours :

Durant l'année 2020, les projets en cours d'exécution ou clôturés financés par l'AFD ont permis à environ :

- ⇒ **165 000 personnes** en situation de vulnérabilité d'être appuyées,
- ⇒ **337 000 nouvelles exploitations familiales agricoles** de voir leurs performances économiques améliorées ou de réunir les conditions pour y parvenir,
- ⇒ **680 000 nouvelles personnes** de voir leurs capacités renforcées grâce à un meilleur accès aux services du secteur agricole,
- ⇒ **153 000 personnes** de bénéficier d'une action de conservation ou de restauration de la biodiversité,

- ⇒ **13 600 000 hectares de milieux naturels** terrestres, côtiers et marins de bénéficier de programmes de conservation ou de restauration de la biodiversité,
- ⇒ **30 000 000 hectares de terres** de bénéficier de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier
- ⇒ **800 exploitations familiales agricoles** d'être accompagnées dans leur conversion vers des systèmes agro-écologiques,
- ⇒ **30 000 hectares de terres** d'entrer en conversion vers des systèmes agro-écologiques,
- ⇒ **700 000 nouvelles personnes** de voir leurs conditions d'accès aux équipements, infrastructures et services de base améliorées de manière pérenne,
- ⇒ **700 institutions locales** de gestion du territoire de bénéficier d'un appui,
- ⇒ Une production additionnelle de denrées stratégiques dans les PMA équivalant aux besoins caloriques de **13 millions de personnes**,
- ⇒ **2 000 personnes** de bénéficier d'une action sensible à la nutrition,
- ⇒ **337 000 nouvelles exploitations familiales agricoles** de voir leurs performances économiques améliorées ou de réunir les conditions pour y parvenir,
- ⇒ **680 000 nouvelles personnes** de voir leurs capacités renforcées grâce à un meilleur accès aux services du secteur agricole,
- ⇒ **680 000 nouvelles personnes** de voir leurs capacités renforcées grâce à un meilleur accès aux services du secteur agricole.

## 2. Production de connaissance et partenariats

L'AFD développe ses partenariats avec les ONG internationales et françaises, les organisations de la société civile nationales qui ont une connaissance fine du terrain et des acteurs, des problématiques territoriales, du renforcement des filières et de la gestion des ressources naturelles. Les instituts d'enseignement supérieur et de recherche sont également mobilisés sur les réflexions de positionnement sectoriel.

Par ailleurs, l'AFD contribue à la production de connaissances par le financement et la participation à plusieurs plateformes d'échanges thématiques, notamment le Comité technique foncier et développement, le Comité scientifique et technique eau agricole et le Comité scientifique et technique forêts. Ces plateformes rassemblent la diversité des acteurs français et leurs partenaires à l'international et permettent échanges d'expériences, capitalisation et partages de bonnes pratiques.

## 3. Projets emblématiques

### **Burkina Faso : Projet d'amélioration et de sécurisation de la production agricole – Prêt souverain de 20 M€ et subvention de 7 M€**

Ce projet a pour objectif principal de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux des régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est, en renforçant leur résilience face aux changements climatiques et aux aléas économiques et sécuritaires. La logique d'intervention du projet est basée sur le déploiement d'une gamme variée d'outils de

soutien à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, sur les différents piliers de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation et stabilité), selon une temporalité différenciée (allant de l'urgence à des activités de moyen et long terme) et en mobilisant les acteurs pertinents en fonction de l'accessibilité des zones ciblées. Le projet permettra d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle et les revenus d'environ 80 000 ménages.

### **Indonésie : Recherche océanographique - Prêt souverain non concessionnel de 108 MUSD**

Le projet a pour objectif de doter les institutions indonésiennes de moyens et de capacités de recherche océanographique, en réalisant la cure de jouvence, la construction et l'équipement de deux navires de recherche océanographique. Le projet renforcera les capacités nationales de recherche scientifique et la connaissance des milieux marins, permettant de mieux appréhender les enjeux liés au changement climatique et à la gestion durable des ressources marines biologiques et non biologiques.

### **Amazonie : Protection des territoires et des peuples autochtones « TerrIndigina » - Subventions AFD de 4 M€ et du FFEM de 1,7 M€ - GAIA Amazonas (ONG colombienne)**

Le projet a pour objectif de contribuer à la sauvegarde de la forêt amazonienne, de sa biodiversité et de ses peuples premiers, en renforçant la protection de 21 millions d'hectares de territoires autochtones dans trois zones en Colombie, au Brésil et en Équateur. Il appuiera 22 communautés autochtones dans la

gestion et l'exercice de leurs droits grâce à des outils de gouvernance adaptés et à des actions de formation et de sensibilisation. Il soutiendra la préservation de la biodiversité et la planification de l'aménagement de leurs territoires et appuiera le développement d'activités durables et équitables génératrices de revenus, respectueuses de leurs cadres de vie, de leur culture et de la forêt.

**Océan Indien : Adaptation au changement climatique basé sur les écosystèmes - Subvention déléguée du Fonds vert pour le climat de 38 MUSD - Critical Ecosystem Partnership Fund**

Le projet a pour objectif de renforcer la résilience des populations vulnérables au changement climatique dans quatre pays de l'océan Indien (Madagascar, Comores, Seychelles et Maurice). Il vise la mise en œuvre de mesures d'adaptation basées sur les écosystèmes (ou solutions fondées sur la nature) tout en renforçant les capacités de la société civile pour la mise en œuvre de ces solutions. Les impacts attendus du projet comprennent i) une vulnérabilité réduite de 700 000 personnes grâce à l'accès à des services écosystémiques plus résilients, ii) la restauration ou l'amélioration de la gestion de 1,9 million d'hectares d'écosystèmes côtiers et terrestres et iii) une capacité accrue d'au moins 25 organisations de la société civile.

**Multi-pays : Partenariat CIRAD « One Health : Santé - Territoires » - Subvention AFD de 2 M€ et subvention déléguée de l'UE de 3,7 M€**

Le projet vise à améliorer la qualité de vie et le bien-être des populations locales dans le cadre d'une approche intégrée de la santé à l'échelle du territoire, par la mise en place d'agrosystèmes durables. Il s'agira tout d'abord de renforcer les compétences et les moyens des acteurs locaux pour s'adapter aux aléas qui pèsent sur leur santé, en lien avec les activités agricoles qu'ils mettent en place. Puis, de révéler/identifier collectivement les attributs de la santé globale des territoires couverts par le projet mais aussi de mieux comprendre et gérer les questions de santé liées à l'agriculture et à la gestion de l'environnement et enfin d'explorer

avec les producteurs locaux les modalités de transition vers l'agroécologie. Le projet concentrera ses activités de terrain sur des territoires ruraux au Sénégal, au Bénin, au Laos et au Cambodge.

## Focus sur la feuille de route Biodiversité

#ODD14#ODD15

La conservation et la mise en valeur durable des écosystèmes sont des moteurs de l'atteinte des Objectifs de développement durable dans les pays d'intervention de l'AFD et les Outre-mer français. En mettant en œuvre les orientations de sa stratégie Biodiversité, l'AFD contribue à l'engagement de la France pour stopper l'érosion de la biodiversité mondiale, de manière différenciée selon les zones d'intervention.

En termes d'objectif, la convergence entre les agendas climat et biodiversité étant au cœur des négociations en cours sous l'égide de la Convention pour la Diversité Biologique et de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre les Changements Climatiques, l'AFD s'est résolument engagée dans ce sens en affirmant sa volonté de porter à 30 % de sa finance climat le volume de ses opérations favorables à la biodiversité.

### Biodiversité et gestion des ressources naturelles

En cohérence avec les engagements de la France pour le doublement de son soutien à la biodiversité planétaire, l'AFD s'engage à passer de 450 M€ de finance biodiversité en 2019 à 1 milliard d'euros en 2025 (Feuille de route biodiversité 2019-2022).

**En 2020, la finance biodiversité du groupe AFD s'établit à 565 M€**, franchissant ainsi le cap des 500 M€ prévus au Contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État. Ce cap est aussi symbolique en ce qu'il marque une transition vers un changement d'échelle associé à une ambition renouvelée pour la biodiversité.

Cette montée en puissance de la finance biodiversité (+120 M€ par rapport à 2019) est aussi cette année mieux arrimée au climat puisque **25 % de la finance climat est favorable à la biodiversité** (contre 20 % en 2019) **dans le cadre de l'engagement du Groupe pour la convergence des deux agendas.**

Les géographies « émergentes » (Amérique latine et Orients) sont, plus encore que par le passé, les principales pourvoyeuses de finance

biodiversité, 65 % du total, avec dans un certain nombre de pays le financement sur prêt (souvent de politique publique), peu ou pas concessionnel, d'actions directement ou indirectement liées à la préservation de la biodiversité. En Afrique, le financement de la biodiversité (3 % du plan d'affaire contre 4,8 % à l'échelle du Groupe), reste une thématique « sous-financée » au regard des enjeux énormes de préservation du capital naturel dans cette partie du monde.

### 1. Une consolidation de la croissance des financements dédiés à la biodiversité

La finance biodiversité de l'AFD s'établit en 2020 à 565 M€ (CAD 1 et CAD 2)<sup>17</sup>, ce qui marque une nouvelle progression de l'activité par rapport à l'année 2019, année exceptionnelle avec un montant de 457 M€ (contre 314 M€ en 2017).

### La transition écologique et la gestion des ressources naturelles

Le montant des engagements dédiés à la biodiversité (CAD 2) enregistre une diminution significative, passant de 144 M€ en 2019 à 96 M€

<sup>17</sup> En 2019, le réseau du CAD sur l'évaluation du développement a adapté les critères d'évaluation du CAD au nouveau paysage du développement et à l'Agenda 2030. Les critères sont largement utilisés dans

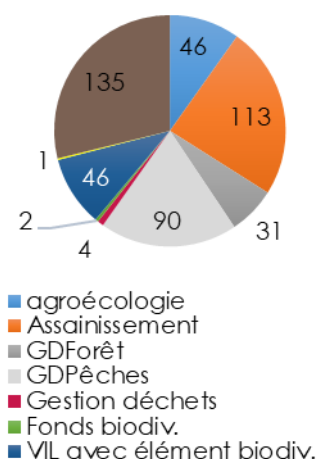
les évaluations des programmes de développement. Objectif significatif : CAD 1 et Objectif principal : CAD 2.

cette année, soit 16 % de l'effort global CAD 1 et CAD 2 du Groupe pour la biodiversité (32 % en 2019). Ces projets contribuent à la préservation des écosystèmes et à la consolidation du réseau international d'aires protégées, au travers du renforcement des capacités de leurs gestionnaires et de la pérennité de leur fonctionnement. Ces opérations témoignent également de l'engagement du Groupe auprès des populations locales vivant au sein ou en périphérie de ces espaces protégés. L'AFD a également financé **des « Fonds biodiversité » dont l'intervention est essentielle au bon fonctionnement des réseaux d'espaces protégés**, notamment les fonds fiduciaires portés par les grandes organisations internationales de conservation (type *Critical Ecosystem Partnership Fund* (CEPF)) ou des fonds fiduciaires de conservation nationaux ou régionaux. Le niveau d'engagement de projets en CAD2 est, en 2020, particulièrement faible, du fait de la baisse des subventions allouées à ce type de projets et de l'absence de projets dédiés dans les pays émergents (en particulier la Chine) financés en prêts souverains.

84 % de la finance biodiversité de l'AFD porte en 2020 sur des projets dont la biodiversité est un objectif explicite secondaire (CAD1), c'est-à-dire en faveur de la transition vers une économie pro-nature, grâce à un effort « d'intégration » de la biodiversité dans un nombre croissant de secteurs d'intervention. Dans cette catégorie de projets, l'année 2020 consolide l'engagement historique de l'AFD en faveur de la transition écologique des modes de production et des filières agricoles, forestières et de pêche. Ce dernier secteur voit sa contribution à la finance biodiversité progresser fortement (de 8 M€ en 2019 à 90 M€ en 2020 du fait notamment d'un programme de recherche océanographique important en Indonésie). De même, en matière

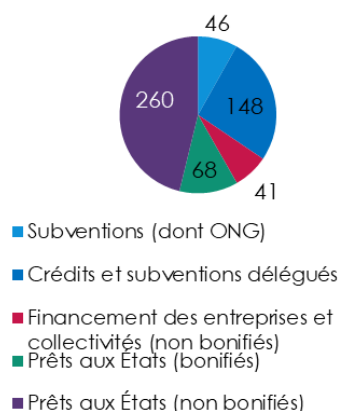
de dépollution, l'AFD poursuit son effort en faveur de l'assainissement et renforce progressivement sa capacité à intervenir sur les filières de traitement et de recyclage des déchets. L'année 2020 est également marquée par une croissance des opérations visant le verdissement des villes, qui limitent la pression d'artificialisation des sols. L'AFD confirme son appui à la généralisation, de politiques robustes en matière de maîtrise et de compensation des impacts résiduels des projets infrastructures et industriels sur la biodiversité. Enfin, l'année 2020, avec un projet comme l'Appui au plan de développement de la ville de Barranquilla en Colombie (Biodiversité et inclusion sociale), confirme le positionnement de l'AFD au profit de

Répartition sectorielle des projets (en nombre de projet)



politiques publiques pro-biodiversité. Cela se matérialise par la croissance des prêts de politique publique incluant un objectif biodiversité explicite dans leur matrice de réforme de politique publique.

Répartition par instrument de la Finance Biodiversité (M€)



En 2020, la finance biodiversité est en grande partie générée par des projets sectoriels financés sur prêts souverains non bonifiés, permettant une forte croissance de la finance biodiversité dans les investissements de l'AFD en pays émergents. La mobilisation de ressources en subventions déléguées, de l'Union européenne notamment, mais aussi du Fonds vert, est, elle aussi, en forte croissance, avec un doublement par rapport à 2019.

Par contraste, sont en forte diminution les subventions sur programme 209 (qui passent de 136 M€ à 46 M€) et les prêts souverains bonifiés (qui passent de 146 à 68 M€), témoignant d'un **recul constaté de l'élément-don de la « France » dans le financement des opérations de préservation de la biodiversité en 2020.**

Il est également notable qu'une part non négligeable de la finance biodiversité soit générée sur la base de fonds délégués en provenance de l'UE, à hauteur de 148 M€ (soit environ 26 % du total), qui ajoutés au programme 209 élèvent le volume de subventions dédié à la biodiversité au niveau des prêts souverains.

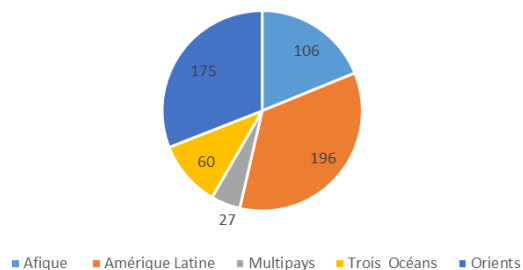
S'agissant des subventions aux initiatives favorables à la biodiversité de la société civile

(dispositif I-OSC), qui sont historiquement des acteurs structurants du secteur biodiversité, l'activité de l'AFD s'est fortement accrue depuis quatre ans, tant en nombre de projets (+ 40 %), qu'en montant (+100 %).

En 2020, **1/5<sup>ème</sup> des projets octroyés ont un co-bénéfice en faveur de la biodiversité** (24 projets sur 124 soit 19,5 %) et ils représentent 14,5 % des subventions (16,6 M€ sur 115 M€ au total). Sur ces 16,6 M€, **la finance biodiversité** (subventions spécifiquement dédiées aux activités de préservation de la biodiversité) **représente 4,3 % des octrois du dispositif** (4,9 M€).

**À l'échelle de l'ensemble du portefeuille de projets en cours** (441 projets pour 367 M€ de subvention), **1/4 des projets contribue à la biodiversité** (24 %). Ils représentent 23 % du montant global des subventions (82,7 M€). Parmi ces 82,7 M€, la finance biodiversité est estimée à 29,2 M€ soit **8,1 % des octrois sur le portefeuille.**

Répartition géographique de la finance Biodiversité (M€) en 2020



En 2020, le portefeuille de la finance biodiversité apparaît assez clairement structuré autour de deux contributeurs principaux que sont les régions Orient et Amérique latine (66 % du total) et, dans une moindre mesure, l'Afrique.

A l'exception de la région Amérique latine, pour laquelle la biodiversité prend cette année une place significative proche de 10 %, la prise en compte de cette dimension à l'échelle des départements géographiques de l'AFD reste faible. En particulier, l'Afrique et les Trois Océans



voient leur contribution à l'effort de protection de la biodiversité baisser en part relative et absolue. La progression des engagements biodiversité à l'échelle du Groupe en 2020 est encourageante.

## 2. Production de connaissances et partenariats

En 2020, l'AFD a renouvelé son partenariat avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux et a mis en place un nouveau partenariat avec les réseaux d'espaces naturels (Réserves Naturelles de France, Réseau des Conservatoires d'espaces naturels, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Parcs nationaux de France) pour l'accompagnement de projets de coopération internationale dans le domaine de la préservation et de la gestion des milieux naturels au sein des territoires.

L'Office Français de la Biodiversité et l'AFD ont lancé les premières activités liées à l'accord de partenariat signé en 2019, dans les Outre-mer et en matière de coopération régionale, notamment dans l'Océan Pacifique et l'Océan Indien, et à l'international, notamment en Chine et en Turquie. L'AFD s'est également engagée avec l'IFREMER pour la production de connaissances et d'outils en matière de protection et de gestion durable des ressources marines.

L'AFD poursuit son partenariat stratégique avec l'UICN dans le cadre de l'accord-cadre France-UICN 2017-2020, en cours de renouvellement sur la période 2021-2024, et la mise en œuvre de la Facilité Biodiversité, en lien avec Expertise France, pour accompagner 16 pays pour la production de leurs contributions nationales en prévision de la CoP15.

L'AFD renforce ses partenariats avec les grandes ONG de conservation internationales (Conservation International, Wildlife Conservation Society, The Nature Conservancy) et françaises. L'AFD a renouvelé son accord de partenariat avec WWF France début 2020 et a développé ses activités en particulier avec Noé et Nitidae. L'AFD a également consolidé son

positionnement au sein du Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) en mobilisant le Fonds vert pour le climat à hauteur de 38 M USD pour des projets d'adaptation au changement climatique fondés sur les écosystèmes dans l'Océan Indien.

Les activités du Programme de recherche « Favoriser le développement d'une économie pro-nature » (ECOPRONAT) ont permis le recrutement de l'opérateur d'appui et la préparation de la programmation annuelle. Une première partie des moyens du programme a été mobilisée pour tester l'application d'un Indicateur de Soutenabilité forte - *Environmental Sustainability GAP* (ESGAP) en Nouvelle-Calédonie, au Kenya et au Vietnam. Les résultats (publiés début 2021) sont prometteurs tout en révélant les difficultés pratiques d'accessibilité et d'agrégation d'une multitude de données environnementales. Un partenariat est également engagé avec le PNUJ visant à l'intégration de la soutenabilité forte dans le cadre conceptuel développé pour les rapports "Measuring Progress" sur l'état de l'environnement mondial, édités par cette agence des Nations Unies, avec un focus sur les enjeux de biodiversité.

En lien avec l'ONG britannique « *Global canopy* », l'AFD a cofinancé la nouvelle édition du « *Little biodiversity finance book* » pour la COP 15, renommé pour l'occasion « *Little Book of Investing In Nature* (LBIN) ». Ce « Petit Livre de l'investissement dans la nature » vise à dynamiser l'obtention d'un accord ambitieux lors de la prochaine COP Biodiversité en exposant clairement l'ampleur des besoins et les options de financement de la conservation de la biodiversité (lancement officiel du livre en début janvier 2021, lors de l'One Planet Summit).

Avec le *Global Development Network* (GDN), le programme de recherche ECOPRONAT a contractualisé le lancement d'un appel à projets de recherche sur les thématiques d'intégration transversale de la biodiversité à destination des chercheurs du Sud. Les lauréats de l'appel obtiendront une bourse de

recherche de deux ans sous forme d'un « prix biodiversité ». Au moins un prix sera réservé pour un chercheur du continent africain.

Une thèse CIFRE est engagée sur les enjeux de gouvernance de la biodiversité marine dans le domaine hauturier (eaux internationales, ZEE) en mobilisant le champ d'étude des communs. La thèse examine dans quelle mesure la production de l'espace hauturier par des efforts de conservation de la biodiversité marine mène à des constructions de communs. Les travaux s'appuient en particulier sur un projet du FFEM contribuant à la protection du dôme thermal du Costa Rica dans l'océan Pacifique.

**L'équipe GEMMES développe par ailleurs un modèle macroéconomique Nord-Sud incorporant la dynamique des forêts tropicales et boréales dans un module climatique élargi.** Ce travail modélise les interdépendances Nord-Sud en termes financiers, économiques et écologiques, liées aux franchissements de seuils dans les processus climatiques.

**En coopération avec des chercheurs de la Banque de France, un premier travail sur le rôle des banques centrales face aux nouveaux risques "éco-systémiques" est en cours.** Il s'agit de définir les cadres conceptuels d'action des banques centrales et des intermédiaires financiers face aux dynamiques combinées d'écosystèmes anthropisés sur le modèle du rapport « *Indebted to Nature* » publié par la Banque Centrale des Pays Bas.

### 3. Projets emblématiques 2020

#### **République du Congo - Programme d'utilisation durable des terres - 15 M€ CAFI + 7 M€ subvention AFD (CAD 2)**

Le programme a pour objectif d'assurer la mise en place et l'opérationnalisation d'une planification spatiale multisectorielle, inclusive, concertée et intégrée de gestion des terres, en vue de garantir une gestion durable des ressources naturelles et de préserver le patrimoine naturel forestier. Il précisera le domaine forestier permanent et les zones

dédiées au développement agricole (sans risque de déforestation), sécurisant les droits fonciers des communautés locales et des populations autochtones et réduisant l'impact des activités extractives sur les forêts.

#### **Océan Indien - Adaptation au changement climatique basé sur les écosystèmes - (38 MUSD) FVC - Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) - (CAD 2)**

Le projet a pour objectif de renforcer la résilience des populations vulnérables au changement climatique dans quatre pays de l'Océan Indien (Madagascar, Comores, Seychelles et Maurice). Il vise la mise en œuvre de mesures d'adaptation basées sur les écosystèmes (ou solutions fondées sur la nature) tout en renforçant les capacités de la société civile pour la mise en œuvre de ces solutions. Les impacts attendus du projet comprennent : une vulnérabilité réduite de 700 000 personnes grâce à l'accès à des services écosystémiques plus résilients, la restauration ou l'amélioration de la gestion de 1,9 million d'hectares d'écosystèmes côtiers et terrestres et une capacité accrue d'au moins 25 organisations de la société civile.

#### **Colombie - appui du plan de développement de la ville de Barranquilla - Biodiversité et inclusion sociale - 120 M€, PrPP (CAD 1)**

Ce prêt sera suivi au travers d'une matrice d'actions - politiques ou d'investissements - portant sur deux axes : la biodiversité, l'environnement, la gestion des risques, et l'inclusion sociale. Les actions accompagnées sont : la restauration environnementale d'un écosystème lagunaire, la création d'une forêt urbaine et l'augmentation des espaces verts, la réduction des inondations par des travaux de nettoyage et d'aménagement des ruisseaux urbains, l'augmentation du recyclage des déchets, l'amélioration de la qualité de l'air, une meilleure connaissance et réponse aux risques de catastrophe, l'inclusion des populations vulnérables - lutte contre la violence faite aux femmes, formation et accès à l'emploi pour les migrants et la communauté afro-colombienne, et l'appui aux processus de paix et

réconciliation dans le cadre du post-conflit à travers la lutte contre le recrutement des jeunes par les groupes armés. Ce projet est emblématique d'une politique de ville ambitieuse avec un puissant nexus urbain - nature - social.

4. Synthèse des indicateurs de suivi

N	Indicateurs de suivi	Cible	Moyenne 2015-19	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1	Montant des engagements annuels de l'AFD en faveur de la biodiversité	160 M€/an	361,5M€	252,9 M€	337,4 M€	314 M€	446 M€	457M€	564 M€
2	Part des subventions (au sens du COM) au bénéfice de la conservation de la biodiversité allouée aux pays pauvres prioritaires	75%	52,3	61,4%	76,7%	54,4%	32,8%	36%	30%
3 a	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur de la protection, la restauration, la gestion et la valorisation des écosystèmes et du partage équitable des bénéfices de leur mise en valeur (marqueur de Rio 2)	75% (Soit 120 M€/an)	46,1% (164,5M€)	64,6% (163,4 M€)	47,7% (161 M€)	24,7% (77 M€)	62,1% (277 M€)	31,5% (144M€)	16% (96M€)
3 b	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur de l'intégration de la conservation des écosystèmes dans toutes les politiques de développement sectorielles (marqueur de Rio 1)	21% (Soit 34 M€/an)	52,2% (191,4 M€)	32,8% (82,9 M€)	50,66% (170,9 M€)	72,9% (229 M€)	36,1% (161M€)	68,5% (313M€)	84%
3 c	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur du renforcement des partenariats entre acteurs français et internationaux, publics, privés, scientifiques et associatifs (partenariats COPAR, DPO, UICN)			2,6% (6,6 M€)	1,63% (5,5 M€)	2,4% (7 M€)	1,8% (8 M€)	n.d	n.d
4 a	Superficies bénéficiant de programmes de conservation/ restauration de la biodiversité en millions d'hectares	n.d.		26,656	16,219	15,834	1,350	6,235	12,134
4 b	Superficies bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier en million d'hectares	n.d.		10,812	0,808	4,484	3,690	12,515	29,74
5	Nb d'agents non experts de la biodiversité formés	25/an		20	15	20	20	23	n.d
5 a	Part des managers (directeurs agence, responsables siège) ds les agents formés	n.d.		0%	13%	0%	10%	13%	n.d

## Stratégie Eau et assainissement

#ODD6

L'eau est un défi majeur pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Intimement liés aux enjeux climatiques, les enjeux liés à l'eau sont également directement en lien avec les questions de biodiversité, de paix, de santé, de sécurité alimentaire et d'égalité femmes-hommes. Si l'accès à l'eau et à l'assainissement a été reconnu comme un droit humain par les Nations Unies en 2010, de nombreux progrès restent à accomplir : plus de deux milliards de personnes n'ont pas accès à un service d'eau potable de qualité à domicile, et plus d'une personne sur deux ne dispose pas d'un assainissement adapté. Face à la croissance démographique et aux effets du dérèglement climatique, la ressource en eau est sous pression : en 2050, plus de la moitié de la population mondiale sera confrontée à des pénuries d'eau au moins une fois par an et la qualité de l'eau est partout menacée. Les catastrophes naturelles liées à l'eau seront également une source croissante de désastres humanitaires.

Pour répondre à ces défis, l'AFD apporte des financements permettant :

- de fournir un accès à des services performants et durables pour tous,
- de préserver la ressource dans un contexte de changement climatique,
- de gérer le risque d'inondation,
- d'appuyer la définition de cadres sectoriels clairs, efficaces et inclusifs pour une gouvernance pérenne de la ressource et des services.

Ces orientations feront l'objet d'une actualisation au cours de l'année 2021.

### 1. En 2020, 1 milliard d'euros au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement

En 2020, le groupe AFD a consacré 1 milliard d'euros au secteur de l'eau et de l'assainissement. Le montant des financements engagés est en retrait par rapport à 2019 mais équivalant à la moyenne annuelle 2014-2019 et ce malgré la crise sanitaire. En 2020, le secteur eau et assainissement<sup>18</sup> représente 8 % des engagements totaux du groupe AFD.

Comme en 2019, la première zone d'intervention est l'Asie et le Moyen-Orient avec 617 M€. Les financements autorisés connaissent une baisse conjoncturelle marquée en Afrique (136 M€) et une hausse en Amérique latine (121 M€) ainsi que dans la zone océan Indien, Pacifique et Caraïbes avec 81 M€. L'AFD a engagé ses premiers financements en Albanie

et en Ouzbékistan. Plusieurs opérations concernent des zones particulièrement fragiles, par exemple en Afrique (Tchad, Niger, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, RDC) ou au Moyen-Orient (Liban, Jordanie).

**Le montant des prêts représente 70 % des autorisations.** Dans les États étrangers, les prêts souverains (dont 35 % sont concessionnels) restent largement majoritaires (80 %) par rapport aux prêts non souverains (20 %).

**Le volume de dons reste élevé en 2020 avec 296 M€ de subventions, soit 30 % des engagements de l'année.**

Cela s'explique par un niveau élevé de dons de l'État français (105 millions d'euros) et de

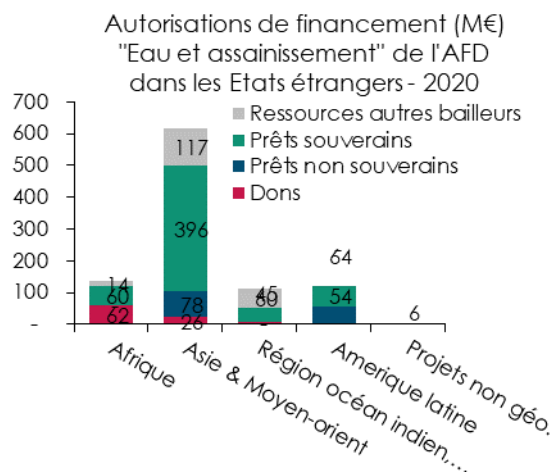
---

<sup>18</sup> Correspondant au secteur CAD/CICID Eau et Assainissement (hors traitement des déchets) et au

secteur CAD/CICID Protection de l'environnement général/ Prévention et lutte contre les inondations.

délégations de fonds de l'Union européenne (191 millions d'euros).

Les dons de l'État français sont concentrés à 59 % sur l'Afrique et à 58 % sur les pays prioritaires de l'aide française. 75 % de l'effort financier de la France (140 M€ dont 35 M€ de subventions de bonification des prêts et 105 M€ de dons) a été dirigé vers l'Afrique et le Moyen-Orient.



### Lutter contre le changement climatique

Les financements autorisés en 2020 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ont largement participé à la lutte contre le dérèglement climatique, principalement à travers des actions en matière d'adaptation aux conséquences de ces changements mais aussi en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Le montant de la contribution Climat des projets s'élève en 2020 à 727 M€ (75 % d'adaptation et 25 % d'atténuation). Il s'agit de projets sécurisant l'approvisionnement en eau pour 268 M€ (37 %), luttant contre les inondations pour 144 M€ (20 %) et améliorant l'assainissement pour 315 M€ (43 %).

**27 % des engagements financiers du groupe AFD alloués à des projets d'adaptation aux effets du changement climatique concernent le secteur de l'eau et de l'assainissement en 2020.**

### Des projets avec des objectifs transversaux :

- **Appui à la gouvernance et gestion des services : 86 % (en nombre de projets)**

Priorité au cœur de l'approche sectorielle de l'AFD, plusieurs financements octroyés en 2020 contribueront à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement de capacités. On peut en particulier mentionner l'octroi d'un prêt de politique publique (PrPP) de 100 M€ à l'Indonésie ou celui d'une Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) de 2,5 M€ sur le sujet de la participation citoyenne.

- **Assainissement : 40 % (en montant)**

La part des financements consacrée à l'assainissement progresse en 2020. L'AFD a par exemple approuvé un prêt de 64 M€ à Cuba afin d'améliorer le système d'assainissement de 500 000 habitants de la Havane et une subvention de 8 M€ pour compléter un projet de développement de ce service à Djibouti.

- **Impact positif sur l'égalité femmes-hommes: 66 % (en montant)**

La contribution des projets du secteur à l'égalité femmes-hommes atteint en 2020 un niveau record avec 66 % du montant des projets porteurs d'un co-bénéfice genre. Trois projets ont reçu un marqueur CAD 2, le genre ayant été pris en compte de manière transversale dans leurs activités : une subvention de 10 M€ pour développer l'accès à l'eau et à l'assainissement en zone rurale au Togo, un prêt de 48 M€ et une subvention de l'Union européenne de 11 M€ pour l'amélioration du service d'eau potable à Chandigarh en Inde ainsi qu'une subvention AFD de 5 M€ et un prêt de 20 M€ pour un projet d'assainissement autonome à Dakar au Sénégal.

- **Biodiversité : 110 M€ de contribution soit 20 % des engagements de l'AFD en faveur de la Biodiversité en 2020**

## Face à la pandémie Covid-19

L'accès à une eau potable et les bonnes pratiques d'hygiène permettant la mise en place des principales mesures barrières contre les maladies infectieuses, l'AFD a développé en 2020 une activité eau et assainissement spécifique en réponse à la pandémie de la Covid-19. Dans le cadre de l'initiative Santé en commun, l'AFD a par exemple octroyé une

subvention de 1 M€ à destination des bidonvilles de Nairobi au Kenya. Elle a également dégagé des appuis budgétaires d'urgence pour soutenir financièrement les opérateurs d'eau et d'assainissement, finançant des webinaires autour de la gestion de crise mobilisant l'expertise française, des travaux d'urgence, des équipements de protection ou encore des mesures de sensibilisation des populations.

## Les financements autorisés en 2020 dans les États étrangers permettront dans les prochaines années à :



**4,8 millions de personnes** de bénéficier d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité



**681 000 personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable



**645 000 personnes** de bénéficier d'un service d'assainissement géré en toute sécurité



**192 000 personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'assainissement

Ces projets permettront également d'augmenter la capacité de production d'eau potable de 46 000 m<sup>3</sup>/j et la capacité de traitement des eaux usées de 375 000 équivalents-habitants, et de sensibiliser 2 millions de personnes à l'hygiène.

Enfin, les engagements de l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en 2020 permettront à **1,3 million de personnes** de bénéficier d'aménagements / équipements de gestion du risque d'inondations.

## En 2020, l'AFD a concrétisé 1 Md€ d'autorisations de financement par la signature de 82 conventions au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement.

### 2. Projets en cours en 2020

Au 31 décembre 2020, 248 projets sont en cours d'exécution dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, pour un montant total de financements de 7,1 Mds€ (soit 10 % de plus qu'en 2019), dont 5,2 Mds€ restant à verser.

Plus de la moitié du portefeuille est constituée de projets situés en Afrique (51 % des montants). L'Asie (y compris le Moyen-Orient) et l'Amérique latine représentent respectivement 35 % et 10 % et la région Océan Indien, Pacifique et Caraïbes (hors

Outre-mer français) 3 % du portefeuille. L'activité Outre-mer français pèse pour 1 % des montants du portefeuille des projets en exécution.

### **Au Sénégal, développer l'assainissement autonome dans l'agglomération de Dakar (25 M€ en prêt)**

Le projet, conçu sur la base d'études financées par la Fondation Bill et Melinda Gates (FBMG), vise à accélérer l'accès à des services d'assainissement autonome gérés en toute sécurité dans la capitale sénégalaise. Financé

par l'AFD à hauteur de 25 M€ en prêt souverain et en subvention, il permettra i) l'amélioration de l'accès aux toilettes et dispositifs d'hygiène pour les ménages et les établissements publics (écoles, centres de santé, lieux publics marchands) en favorisant la création et la structuration d'un marché local de services d'assainissement, ii) le traitement et la valorisation des boues de vidange incluant le développement d'une stratégie financièrement viable de commercialisation des sous-produits de vidange. Mis en œuvre par l'Office National de l'Assainissement du Sénégal, il contribuera à la préservation des milieux naturels et bénéficiera à 370 000 habitants, avec une attention particulière aux besoins et opportunités pour les femmes.

#### **En Jordanie, améliorer l'assainissement dans les zones frontalières de Ramtha et Sahel Houran (100 M€ en prêt)**

Le secteur de l'eau revêt une importance stratégique en Jordanie : la ressource est extrêmement rare et impactée par le changement climatique et la demande est en forte croissance, d'autant plus avec l'arrivée massive de réfugiés syriens. Dans ce contexte, l'AFD finance, à hauteur de 100 M€ en prêt souverain et en don, un projet d'amélioration du système d'assainissement des zones de Ramtha et Sahel Houran, frontalières à la Syrie. En collectant et traitant les eaux usées de plus de 200 000 habitants (nouvelle station

d'épuration, pose de 100 km de réseaux, raccordement au réseau collectif et réhabilitation des équipements sanitaires), ce projet permettra d'améliorer le service pour la population hôte et réfugiée, de protéger la ressource en eau, de réutiliser les eaux usées traitées pour l'irrigation dans la vallée du Jourdain et de valoriser le biogaz produit.

#### **En Inde, faciliter l'accès en continu à l'eau potable dans la ville de Chandigarh (prêt de 48 M€ et une subvention de l'UE de 11 M€)**

L'alimentation en eau potable des centres urbains indiens représente un défi majeur dans un contexte d'exode rural, de croissance démographique et de stress hydrique. Le projet, financé par un prêt souverain de 48 M€ et une subvention de l'Union européenne de 11 M€, améliorera le service de distribution d'eau potable de Chandigarh, avec comme objectif d'atteindre une alimentation continue en eau potable. Il combinera des mesures de limitation des pertes en eau (restructuration et renouvellement du réseau, détection de fuite), des actions pour la réduction des consommations individuelles (renouvellement des compteurs et campagne de sensibilisation ambitieuse) ainsi que des appuis à la transformation de l'opérateur et à la promotion du genre. Ainsi, 69 millions de m<sup>3</sup>/an seront économisés, préservant d'autant la nappe phréatique locale et le service sera amélioré pour les 1,2 million d'habitants de la ville.

**Durant l'année 2020, les projets en cours d'exécution financés par l'AFD ont permis à :**



**920 000 personnes** de bénéficier d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité



**19 000 personnes** de bénéficier d'un service d'assainissement géré en toute sécurité



**2,7 millions de personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable



**736 000 personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'assainissement



Les projets en cours d'exécution ont également permis d'augmenter la capacité de production d'eau potable de 37 000 m<sup>3</sup>/j et la capacité de traitement des eaux usées de 255 000 équivalents-habitants, et de sensibiliser 1,1 million de personnes à l'hygiène.

Enfin, durant l'année 2020, les projets en cours d'exécution ont permis à **130 000 personnes** de bénéficier d'aménagements / équipements de gestion du risque d'inondations.

### 3. Production de connaissances, partenariats et évaluation

En 2020, l'AFD a déployé trois partenariats financiers, dont un nouveau avec l'ONG Wash United, et deux renouvelés ; celui avec l'Office international de l'eau (OIEau) et celui avec le Partenariat français pour l'eau (PFE).

Le partenariat avec Wash United met en avant la thématique de la gestion de l'hygiène menstruelle, sujet clé pour l'émancipation des femmes et des filles mais encore insuffisamment traité dans les projets de développement.

Les partenariats et la production de connaissances ont continué de mettre l'accent sur les liens entre la problématique des ressources en eau, le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Les activités développées avec l'ONG The Nature Conservancy (TNC) pour la promotion de la solidarité entre acteurs d'un bassin-versant se sont poursuivies. Un guide sur les solutions fondées sur la nature est en préparation, ainsi que deux actions pilotes pour le développement de mécanismes de paiement pour services environnementaux au Sénégal et au Kenya.

L'innovation dans la production de données hydrologiques continue d'être encouragée dans le cadre du groupe de travail sur la mesure par satellite des hauteurs d'eau,

désormais applicable sur plusieurs grands bassins africains, en complément d'autres efforts de financement pour la maîtrise des mesures hydrométéorologiques au sol.

Le groupe de travail constitué sous l'égide de l'AFD sur le sujet de la surexploitation des nappes souterraines, avec de nombreux spécialistes français, a abouti à la publication d'un « *policy paper* », « Prévenir la dégradation et la surexploitation des eaux souterraines ».

Un nouveau partenariat a été construit avec l'IRD : il permettra à compter de 2021 de travailler sur le grand cycle de l'eau et ses perturbations du fait des pressions anthropiques et du changement climatique.

Dans le cadre du sommet Finance en Commun (FICS), l'AFD, la CAF, la BEI, le partenariat mondial *Sanitation and Water for All* (SWA) ont lancé un appel à l'action pour la constitution d'une « *Water Finance Coalition* ». Face à l'ampleur des besoins de financement pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) liés à l'eau et à l'assainissement, cette coalition vise à développer les échanges entre banques publiques de développement et à explorer le potentiel de mobilisation des banques publiques de développement nationales et locales en faveur du secteur.

4. Synthèse des indicateurs de suivi

Objectifs chiffrés du CIS EAA 2014-2019	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Moyens mis en œuvre (par géographie)</b>						
Autorisations d'engagement dans les EE	785 M€	1188 M€	1178 M€	957 M€	1249 M€	961 M€
dont Afrique (y compris le Maghreb)				303 M€	450 M€	136
dont Amérique latine				191 M€	36 M€	121
dont Asie (y compris le Moyen-Orient)				460 M€	757 M€	617
dont Océans Indien, Pacifique et Caraïbes (hors OM français)				0,5 M€	2,3 M€	81
Autorisations d'engagement dans les Outre-mer	29 M€	45 M€	78 M€	7 M€	38 M€	32
<b>Moyens mis en œuvre (contenu des projets)</b>						
Montant des projets avec co-bénéfice Climat	433 M€	393 M€	560 M€	630 M€	825 M€	727 M€
Part des projets avec renforcement des capacités	83%	75%	88%	91%	74%	<b>86%</b>
Part des projets avec composante IEC - hygiène	22%	25%	52%	30%	29%	48%
Part des projets avec un impact positif sur le genre	50%	45%	36%	70%	55%	66%
Part des projets en cofinancement (en montant)	83%	50%	44%	21%	7%	<b>51%</b>
Part des projets avec composante assainissement (en montant)	14%	13%	26%	33%	40%	40%
<b>Résultats escomptés</b>						
Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité			5 millions	4 millions	5,3 millions	4,8 millions
Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable			1,6 million	300 000	1,3 million	681 000
Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité			1,5 million	1 million	1,9 million	645 000
Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'assainissement			0,2 million	84 000	1,4 million	192 000

## Stratégie Villes durables (2020)

#ODD 11

A travers la stratégie « Villes durables », l'AFD finance, promeut et accompagne le développement de villes durables, inclusives socialement, productives économiquement et résilientes sur le plan environnemental, pour que les habitants bénéficient d'une qualité de vie convenable et des avantages économiques consubstantiels à une concentration urbaine maîtrisée.

Dans ce cadre, l'AFD intervient à la fois sur les enjeux d'atténuation (sobriété des villes) et d'adaptation (résilience au changement climatique), par la mise en œuvre d'une approche transversale « ville et climat ».

En complément de cette approche transversale « ville et climat », la stratégie se décline en trois objectifs stratégiques et trois accélérateurs de la transition vers des villes durables :

- **Objectif 1 : Améliorer la qualité de vie des citoyens**, par l'amélioration de l'accès aux services urbains essentiels
- **Objectif 2 : Promouvoir un développement urbain durable des territoires**, adapté à leurs spécificités (centres-villes, patrimoine bâti, quartiers précaires, villes en sortie de crise, grands projets urbains, villes intermédiaires)
- **Objectif 3 : Renforcer les acteurs locaux en charge de la ville**, à travers le soutien à la décentralisation et l'accès des villes au financement
- **Accélérateurs** : le laboratoire d'innovation urbaine, le numérique, le renforcement des partenariats.

### 1. Bilan de la production financière en 2020

En 2020, l'AFD a engagé 2,1 Mds€ en faveur de la ville durable, dont 865 M€ dans l'Outre-mer français (41 %) et 1,222 Md€ dans les États étrangers (59 %) <sup>19</sup>.

L'Outre-mer a été le principal bénéficiaire des financements (865 M€), suivi par la région Amérique (493 M€). Vient ensuite la zone Océans (403 M€), puis le continent africain (306 M€). Dans les États étrangers de la zone Trois Océans, 20 M€ ont été engagés.

Parmi les engagements en faveur de la ville durable, les projets dans les États étrangers ont permis de mobiliser 340 M€ de co-bénéfice

climat dont 237 M€ en faveur de l'adaptation et 102 M€ en faveur de l'atténuation.

En termes de répartition des produits financiers des projets, les prêts souverains représentent 7,5 % des engagements, les prêts non souverains 35,5 % et les subventions 6 %. La part des prêts Outre-mer s'élève à 51 %.

En Outre-mer, la majorité (31 %) des autorisations de financement des projets concernent des prêts non bonifiés au secteur public. Les prêts bonifiés au secteur public représentent 10 % des autorisations de financement pour les territoires ultramarins.

---

<sup>19</sup> Les financements pour la ville durable incluent des financements comptabilisés dans d'autres secteurs CICID.

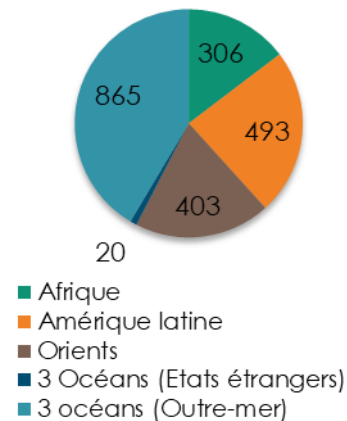
En Afrique, l'AFD a notamment octroyé un second prêt au Fonds d'Équipement Communal marocain pour faciliter le financement des investissements des communes marocaines en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et du rééquilibrage territorial, le financement d'une nouvelle phase du programme en faveur des capitales régionales au Cameroun, ainsi qu'un prêt, assorti d'une subvention de l'UE, à la République d'Ouganda pour un programme d'éclairage public et d'aménagement urbain de la ville de Kampala.

En Amérique latine, l'AFD a octroyé le financement d'un prêt non souverain à la municipalité colombienne de Barranquilla pour financer des investissements pluriannuels sur les axes biodiversité, environnement, gestion des risques et inclusion sociale, une nouvelle ligne de crédit auprès de FINDETER en Colombie pour le financement des investissements dans les infrastructures de base dans les territoires post-conflit et un prêt au Brésil pour financer des aménagements urbains en faveur d'un développement durable de la ville de Teresina.

Dans la région Orient, l'AFD a octroyé le financement de plusieurs projets et programmes dont le projet de réhabilitation du patrimoine de Lahore au Pakistan, le projet de revitalisation écologique et valorisation du patrimoine du district de Pingnan en Chine, un nouveau financement du programme multi-bailleurs de renforcement des capacités et de financement des infrastructures des municipalités palestiniennes et un financement d'urgence pour la reconstruction de Beyrouth suite à l'explosion du port.

Dans la région des Trois Océans, le financement auprès des collectivités ultramarines françaises a représenté près de 865 M€ d'octrois. Ces octrois concernent en particulier de nombreux prêts aux collectivités locales pour le financement de leur programme d'investissements ainsi que deux financements d'urgence à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française de réponse à la crise engendrée par la Covid-19. Dans les États étrangers de la zone Trois Océans, l'AFD a notamment octroyé un complément au

Autorisations de financement AFD (M€) en 2020 en faveur de la ville Durable  
Répartition par zone géographique



prêt de contingence à Madagascar pour faire face aux conséquences de la crise de la Covid-19 et le financement d'un programme multi-pays pour améliorer la connaissance de la pollution causée par les déchets plastiques et impulser des dynamiques d'économie circulaire dans l'Océan Indien.

L'année 2020 a également vu le financement de la préparation de six projets urbains, d'appui aux collectivités locales (total de 2,3 M€), sur la Facilité d'Amorçage, de Préparation et de Suivi de projets (FAPS).

## 2. Partenariats et production de connaissances

**En 2020, la Plateforme Sectorielle Villes durables a été lancée.** Il s'agit d'une communauté transversale et opérationnelle rassemblant tous les agents du groupe AFD (AFD, Proparco et Expertise France) intervenant sur le secteur des villes durables. Elle vise à développer et renforcer l'expertise du groupe AFD autour du secteur et à créer du lien à tous les niveaux, à Paris comme dans le réseau. C'est un outil essentiel en termes de partage de connaissance et de savoir-faire, mais également en termes d'activités opérationnelles, notamment pour les agences

(accès à différentes ressources pour structurer l'activité de prospection et projeter leur activité à moyen terme), et ce dans une optique globale d'amélioration de la qualité et du suivi des projets villes durables.

En matière de **production de connaissance et de capitalisation**, l'AFD a produit en 2020 plusieurs études de cas et une publication sur **l'approvisionnement alimentaire des villes** en coédition avec la Banque mondiale. Une note de doctrine interne sur la **gestion des déchets solides** a également été publiée en 2020. La boîte à outils de l'**initiative Jobs & Cities** (réflexion sur l'articulation entre développement urbain et emploi/développement économique local) a été finalisée et diffusée à travers la Plateforme Sectorielle Villes durables. Un **deep dive sur le thème des "Climate smart cities" a été organisé à Paris en février 2020 par l'AFD, la Banque mondiale et la Ville de Paris avec huit villes africaines.**

L'AFD a également participé à **plusieurs conférences et webinaires** tels que le Forum Urbain Mondial à Abu Dhabi, les Rencontres villes durables d'Abidjan, une conférence à distance sur le logement en Équateur en collaboration avec la Banque Interaméricaine de Développement. L'AFD a également participé à de nombreux échanges et webinaires sur l'impact de la crise engendrée par la Covid-19 sur le champ de l'urbain et des finances locales avec Urban 20 (dans le cadre de la préparation du sommet G20 tenu à Ryad), UNCDF, CGLU, FMDV et dans le domaine du logement abordable avec le Réseau Habitat Francophonie.

### 3. Projets emblématiques en 2020

**Ouganda : Modernisation et développement de l'éclairage urbain et amélioration des infrastructures urbaines à Kampala - prêt de 70 M€ - 7 M€ délégation de l'Union européenne**

L'AFD finance auprès de la République d'Ouganda un projet d'éclairage public urbain efficient et durable pour les habitants de Kampala, afin d'améliorer la sécurité des activités et des déplacements piétons et

motorisés. L'appui de l'AFD, en cofinancement avec l'Union européenne, permettra à la ville de Kampala de déployer près de 18 000 points lumineux dans l'ensemble des quartiers, y compris dans les quartiers informels. Ces réalisations seront accompagnées par des interventions ponctuelles d'amélioration des aménagements urbains visant à maximiser les bénéfices de l'éclairage en termes de sécurité et de confort pour les usagers non motorisés (commerçants de rue, piétons). Près de 900 000 habitants et usagers de la ville de Kampala bénéficieront de ce service d'éclairage public.

**Colombie : appui budgétaire au plan de développement en faveur de la transition écologique de Barranquilla - prêt non souverain de 120 M€**

L'AFD a octroyé son premier prêt de politique publique direct à une collectivité : Barranquilla, quatrième ville de Colombie. La ville présente des enjeux environnementaux importants accentués par le changement climatique. Il s'agit de financer le plan de développement 2020-2023 qui s'articule autour de quatre axes en faveur de la transition écologique et juste de la ville : biodiversité en ville, équité sociale, attractivité et prospérité, renforcement de la connectivité de la ville. Le financement de l'AFD portera en particulier sur la restauration environnementale des berges et des lagunes, la création d'une forêt urbaine et l'augmentation des espaces verts, la réduction des inondations, le recyclage des déchets, l'amélioration de la qualité de l'air, la gestion des risques de catastrophe mais aussi l'inclusion des populations vulnérables (en particulier les femmes, les migrants et la communauté afro-caribéenne). L'ensemble de la population de Barranquilla (1,2 M d'habitants) devrait bénéficier de ce projet.

**Afrique du Sud : Facilité de financement des municipalités intermédiaires sud-africaines - Prêt non souverain de 35 M€**

Les mécanismes innovants faisant appel au secteur privé sont un enjeu pour le financement des infrastructures urbaines en Afrique du Sud.

L'AFD a été sollicitée pour participer à l'*Inca Municipal Infrastructure Facility* (IMIF) qui vise à capter l'épargne privée locale et à élargir le marché de financement des municipalités intermédiaires afin de leur permettre d'investir dans des infrastructures à fort impact développemental. Dans le cadre de ce montage financier innovant, les fonds apportés par l'AFD et les investisseurs locaux sous forme de prêts à l'IMIF seront prêtés ensuite par l'IMIF à des villes intermédiaires pour le financement d'infrastructures et de services urbains (eau, assainissement, déchets, électricité, transports). Ce projet permettra à l'AFD de participer au financement d'une vingtaine de municipalités intermédiaires qui comptabilisent au total plus de 4 millions de Sud-Africains. Il aura un impact social et économique important puisqu'il permettra de contribuer à l'effort de rattrapage en matière d'accès aux services urbains essentiels dans ces villes intermédiaires. Dans la situation post-crise sanitaire de raréfaction des ressources internes, il permettra, en outre, aux municipalités de continuer à investir dans des infrastructures essentielles à la résilience sociale et économique. Il permettra enfin à l'AFD de répondre aux attentes fortes des autorités sud-africaines en matière de diversification des sources de financement du marché municipal.

#### **Appui de l'AFD à la réponse et gestion de la crise engendrée par la Covid-19 :**

En 2020, l'AFD a octroyé deux aides budgétaires d'urgence, pour le compte de l'État français, à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française. Ces financements, de 240 M€ chacun, ont pour objectif d'appuyer les deux économies ultramarines dans la gestion de la crise sanitaire et d'assurer la pérennité et le modèle social des îles du Pacifique.

#### **Projets finalisés en 2020 :**

##### **Projet d'appui à la décentralisation et à la gouvernance financière des collectivités locales en Tunisie finalisé en 2020 - Subvention de 408 k€**

L'objectif de ce projet, dont le financement a été octroyé en 2016, était d'apporter un accompagnement auprès des autorités tunisiennes dans le processus de

décentralisation et de renforcer la gouvernance financière des collectivités locales, à travers trois composantes principales : (i) l'appui à la décentralisation et l'accompagnement des réformes, (ii) le renforcement des liens entre collectivités locales et citoyens et (iii) la promotion du civisme fiscal et l'appui à la modernisation des outils de gestion financière.

Le projet aura notamment permis d'appuyer la formalisation du cadre juridique de la décentralisation (décrets d'application, guides méthodologiques), la mise en place de la Haute Instance des Finances Locales, le repositionnement stratégique du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation, et la mise en œuvre de l'initiative Lab'Baladyia (laboratoire municipal) pour apporter un accompagnement de haut niveau aux élus municipaux à travers la conduite d'ateliers d'échange et de partage d'expérience entre élus tunisiens et élus français.

##### **Projet de Fonds d'investissements de développement local des villes vietnamiennes, finalisé en 2020 – Prêt de 10 M€ accompagné d'une AT subventionnée de 300 k€**

Le projet de Fonds d'investissements de développement local des villes vietnamiennes, dont le financement a été octroyé en 2013, consistait en une rétrocession d'une ligne de crédit du Ministère vietnamien des Finances au fonds urbain de Khanh Hoa (KDIF) afin d'aider la province de Khanh Hoa à faire face aux défis de sa croissance urbaine en adaptation au changement climatique. Cette ligne de crédit a permis le financement de plusieurs investissements urbains : l'amélioration des systèmes d'adduction, de traitement et de distribution d'eau potable, la construction d'une clinique de santé, le développement du réseau de distribution d'électricité et la réalisation de programmes de logements sociaux. La subvention a permis la mise en œuvre d'une assistance technique auprès du fonds urbain KDIF. L'ensemble de ces aménagements et équipements urbains bénéficiera à la population de la ville de Khanh Hoa, soit près de 400 000 personnes.

#### 4. Bilan des impacts

Dans le périmètre des interventions en États étrangers, le bilan des impacts visés des projets dont les financements ont été octroyés en 2020 fait ressortir les données suivantes :

##### Résultats visés

Les engagements de l'AFD en 2020 dans le secteur du développement urbain et de l'appui aux collectivités locales permettront dans les prochaines années :

- à 12 M d'habitants et d'usagers de bénéficier d'une qualité de vie en ville améliorée, dont :
- à 494 000 personnes de bénéficier d'une amélioration des services urbains essentiels (eau, assainissement, gestion des déchets, électricité, énergie, etc.)
- à 1 M de personnes de bénéficier d'une amélioration des conditions d'habitation, d'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs
- à 10 000 personnes de voir leurs activités génératrices de revenus ou leur emploi soutenus
- à 280 structures intervenant dans l'urbain de bénéficier d'un renforcement de capacités techniques et/ou financières

Les engagements de l'AFD dans le secteur du développement urbain et de l'appui aux collectivités locales en 2020 sont alignés avec l'Accord de Paris. Ils participeront à la lutte contre le dérèglement climatique, en termes d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Part des engagements 2020 à co-bénéfice climat :

- 49% des engagements 2020 à co-bénéfice climat en États étrangers.

Les financements de l'AFD sur le secteur en 2020 permettront également une meilleure prise en compte des enjeux de genre dans les projets de développement urbain et d'appui aux collectivités locales.

Part des engagements 2020 en faveur du genre et de l'égalité femmes/hommes :

- 58 % des engagements 2020 en faveur du genre en États étrangers.

##### Résultats obtenus

En 2020, les projets en cours d'exécution ont permis :

- à plus de 6,5 M d'habitants et d'usagers de bénéficier d'une qualité de vie en ville améliorée dont :
- plus de 1 M de personnes ayant bénéficié d'une amélioration des services urbains essentiels (eau, assainissement, électricité/énergie, gestion des déchets)
- plus de 160 000 personnes ayant bénéficié d'une amélioration des conditions d'habitation, de l'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs
- 700 personnes qui ont vu leur emploi ou leurs activités génératrices de revenus soutenus
- 10 200 personnes dont les conditions de vie en ville ont été sécurisées suite à des crises
- à plus de 1770 structures intervenant dans le secteur de l'urbain de bénéficier d'un renforcement des capacités techniques/financières.

Elément d'information GRI 203-2

N°	Indicateurs de suivi	2018	2019	2020
1	Nombre d'habitants.es et usagers des villes dont la qualité de vie a été améliorée	659 500	6 505 000	6 581 000
2	Nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration des services essentiels (eau, assainissement, énergie, gestion des déchets)	659 000	3 140 000	1 075 000
3	Nombre de personnes qui bénéficieront d'une amélioration des conditions d'habitation, d'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs		673 000	161 000
4	Nombre de personnes dont les activités génératrices de revenus ou l'emploi ont été soutenus	2 200	80 000	700
5	Nombre de personnes dont les conditions de vie urbaine ont été sécurisées suite à des crises	544	36 000	10 200
6	Nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré aux transports durables (indicateur commun avec la stratégie Mobilité)	Nd.	Nd.	Nd.
7	Nombre de structures intervenant dans le secteur urbain ayant bénéficié d'un renforcement de capacités (non agrégeable dans le méta-indicateur)	557	1 356	1 771



## Stratégie Mobilité et Transports (2019-2024)

Le secteur des transports est l'un des plus touchés par les impacts de la crise de la Covid-19, à court terme avec des opérateurs publics et privés fragilisés, et à plus long terme avec une modification attendue des comportements des usagers. Dans ce contexte, les orientations proposées dans le cadre stratégique Mobilité et Transports adopté en 2019 restent pleinement pertinentes. Elles visent en effet quatre grandes finalités :

- **Des systèmes de mobilité inclusifs**, dans un contexte où les contraintes d'exploitation liées à la pandémie Covid-19 ont renchéri le coût des opérateurs privés artisanaux qui représentent la majorité de l'offre de transport public urbain. Or les transports jouent un rôle essentiel dans la relance durable ;
- **Des systèmes de mobilité « verts » et sobres en carbone**, une finalité réaffirmée au sein d'une vision « transition juste », pour ne pas que la crise engendrée par la Covid-19 se traduise par une augmentation massive de la mobilité individuelle motorisée ;
- **Des systèmes de mobilité performants, efficaces et pérennes**, car l'efficacité économique reste un socle pour la durabilité des services ;
- **Enfin des systèmes de mobilité sûrs pour tous** (y compris pour les usagers les plus vulnérables).

Ces finalités se déclinent aux différentes échelles « territoriales » de la mobilité, avec, là encore, des impacts différenciés de la crise engendrée par la Covid-19 :

- **A l'échelle urbaine, l'enjeu est de promouvoir des villes « vivables » et inclusives**, en contribuant à l'effort de décarbonation du secteur. Le transport collectif, qu'il soit assuré par des opérateurs publics ou privés, a été très fragilisé par la crise de la Covid-19. Il importe de continuer à le soutenir, pour éviter la congestion, la pollution de l'air, et les inégalités d'accès aux services essentiels et aux opportunités. L'appui aux politiques locales et nationales de mobilité urbaine reste une priorité, notamment à travers le partenariat *MobiliseYourCity*.
- **A l'échelle nationale, l'enjeu est de développer le potentiel économique et social des territoires**, à travers un maillage *ad hoc* de routes nationales et rurales, associé à des politiques de maintenance et de sécurité routière et le soutien aux réseaux de chemin de fer pertinents d'un point de vue économique.
- **A l'échelle internationale, l'enjeu est d'intégrer les économies aux échanges mondiaux**, à travers des plateformes portuaires et aéroportuaires efficaces, en accélérant la transition énergétique de ces deux secteurs. Ces derniers étant cependant très fragilisés par la Covid-19, nos interventions, souvent en non souverain, ont été plus difficiles à mener à bien en 2020.

Dans le secteur des transports, les réponses à la crise incluent des mesures d'urgence pour que les transporteurs puissent continuer à assurer leurs missions essentielles. Comme des mesures ponctuelles de soutien à la trésorerie des opérateurs, formels et informels et, à plus long terme, des plans de relance via la construction d'infrastructures contribuant à relancer l'emploi et la croissance verte et solidaire.

### 1. Bilan de la production financière en 2020

2020 est une année en retrait pour les engagements du groupe AFD dans le secteur des transports, en raison du retard pris par les études de préparation des projets du fait de la crise sanitaire et des contraintes macroéconomiques croissantes qui limitent l'endettement des pays. Dans ce contexte très contraint, les engagements du Groupe sont à un niveau exceptionnellement faible avec 523 M€ octroyés en 2020, contre une moyenne de 1,2 Md€ ces dernières années. De manière atypique, l'Afrique représente près de 80 % de ces nouveaux engagements. La contribution aux objectifs Climat du Groupe reste quant à elle très forte, puisque 81 % de ces projets (en montant) présentent un co-bénéfice Climat. Sur la dimension « genre », près de 70 % de ces projets (en montant) contribuent à réduire les inégalités femmes-hommes.

### 2. Partenariats et production de connaissances

Dans le cadre de la mise en œuvre de la facilité Qualité de l'air approuvée en 2019, le partenariat avec AirParif s'est mis en place en 2020 avec succès, puisqu'il accompagne plusieurs actions, en Afrique et en Asie.

L'année 2020 aura par ailleurs été consacrée à la préparation d'un ambitieux programme pour le Fonds vert sur la mobilité électrique en Amérique latine (e-motion), en partenariat avec d'autres banques publiques de développement comme la KfW ou la CAF.

En termes stratégiques, une nouvelle stratégie a été adoptée pour le partenariat *MobiliseYourCity* (MYC) qui fêtait ses cinq ans en 2020. L'offre de services est élargie à des projets pilotes ou des assistances techniques longue-durée, notamment sur les sujets de modernisation du transport artisanal et de promotion des modes « actifs », qui requièrent peu de capitaux, mais du temps. C'est une façon d'approfondir ces sujets qui sont au cœur de la stratégie Transport de l'AFD.

Enfin la plateforme sectorielle « transport et mobilités » a été lancée en 2020, pour favoriser les échanges avec le réseau et au sein du Groupe, afin d'être plus efficace dans l'origination et la mise en œuvre des projets, mais également pour améliorer la redevabilité et renforcer la capitalisation.

### 3. Projets emblématiques en 2020

#### Colombie : électrification de la flotte de bus de Bogota (prêt de 44 M€ de Proparco à la société Electribus)

Le système de transport collectif de Bogota, qui compte 7 millions d'habitants, repose sur l'articulation entre un réseau de transport très capacitaire, le BRT (2,3 millions de passagers/jour) et 2 200 km de lignes secondaires « classiques » (1,4 million de passagers/jour). La ville a décidé d'électrifier progressivement les lignes classiques avec un modèle financier innovant : on y distingue le contrat d'acquisition de bus du contrat d'exploitation et de maintenance, afin d'assurer un meilleur partage des risques entre les acteurs et de permettre le maintien des exploitants locaux. Proparco finance ainsi l'acquisition de 259 bus électriques qui seront intégrés dans deux quartiers de la ville, ainsi que les batteries de remplacement après huit ans d'exploitation. Ainsi, 150 000 passagers auront chaque jour un accès amélioré au transport public et une réduction des émissions de GES de 32 000 tCO<sub>2eq</sub>/an est attendue. Ce projet a vocation à être répliqué dans le futur : avec un mix électrique colombien très vert, le développement de la mobilité électrique aura des impacts considérables dans la réduction des émissions de gaz à effets de serre de Bogota.

#### BRT de Dar es Salaam (Tanzanie) - Prêt souverain de 178 M€

La population de Dar Es Salaam, estimée à 5 millions d'habitants, connaît l'une des croissances les plus rapides d'Afrique, engendrant des besoins de mobilité croissants, auxquels les solutions de transport aujourd'hui existantes ne permettent pas de répondre de

manière satisfaisante. L'offre de transport en commun est en effet assurée en très grande majorité de manière « artisanale » et non-réglémentée par des minibus (DalaDalas). Le niveau de congestion routière est très élevé et croissant.

Un réseau BRT de six phases est prévu. La première phase (qui a été financée par la Banque mondiale) est en exploitation. Les phases 2 à 4 sont en cours d'études détaillées ou de construction. L'AFD s'est positionnée sur la phase 5, soit deux lignes totalisant 26 km de corridor en approche « rue complète », c'est-à-dire avec des voies médianes réservées aux bus, mais également des pistes cyclables et la réfection des trottoirs et de l'éclairage public. Le projet prévoit également une composante permettant d'assurer la transition des minibus affectés par les deux corridors. D'un coût estimé d'environ 300 M€, le projet sera mis en œuvre par deux agences publiques : TanRoads pour la partie Infrastructures, et DART pour la contractualisation d'un opérateur privé chargé de l'acquisition des bus et de l'exploitation.

Grace à ces deux lignes, environ 500 000 personnes gagnent un accès amélioré à une mobilité durable, pour une fréquentation journalière estimée de 400 000 passagers. Plus de 70 000 tCO<sub>2</sub>eq/an sont évitées en moyenne.

#### **Réhabilitation de la RN8 en Centrafrique (subvention Fonds Minka de 10 M€)**

Le nord-est de la Centrafrique est très mal connecté à la capitale Bangui. Le soutien de l'AFD se concentre sur la consolidation de l'axe routier qui prolonge la route nationale 8 au nord de Kaga-Bandoro, via Ndélé et jusqu'à Birao à la frontière soudanaise, soit près de 800 km de piste de faible trafic. Le désenclavement de cette zone doit contribuer au développement de l'économie locale et régionale : 140 000 personnes auront un accès amélioré aux équipements sociaux, écoles et centres de santé, et aux centres économiques (pour l'écoulement de la production agricole).

Pendant sa mise en œuvre, le projet aura un impact économique direct grâce à la mobilisation d'entreprises nationales ainsi que des populations locales dans le cadre de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui permettent de redistribuer de l'argent aux habitants. Au-delà, le projet répond à un besoin critique de sortie de crise et de cohésion nationale. Ce projet est donc un préalable au redéploiement de l'État, mais également à l'augmentation de l'aide humanitaire dans cette région.

#### 4. Indicateurs de suivi

Compte-tenu de la variabilité des années, il a été décidé, en 2019, de suivre les indicateurs ex ante et ex post liés au cadre sectoriel Mobilité et Transports sur une moyenne annuelle glissante de trois ans, soit désormais 2018-2020.

N°	Indicateurs de suivi	Moyenne sur 3 ans (2018-2020)	2020
<b>Impact estimé ex ante pour les engagements 2020</b>			
IA 1	<u>Accès</u> - Nombre de personne bénéficiant d'un <u>accès</u> amélioré à un transport durable [ODD11]	7 200 000	2 000 000
IA 2	<u>Trafic estimé ex ante</u> - Nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les projets financés [ODD9]	2 100 000	1 300 300
IA 3	<u>Climat</u> - Émissions de GES évitées par rapport à un scénario « <i>business as usual</i> » (en tCO2eq/an) [ODD13]	215 000	186 000
IA 4	<u>Infrastructures urbaines</u> - Longueur (en km) des lignes de transport urbain de masse créées ou réhabilitées [ODD 9]	136	94
<b>Mise en œuvre des orientations du CIS (moyens) en lien avec le POS AFD</b>			
CIS 1	<b>100 % Accord de Paris</b> - Part (en montant) des projets avec co-bénéfice climat et/ou contribuant à une trajectoire bas carbone du secteur des transports, hors Outre-mer - Cible : 60 %	66%	82%
CIS 2	<b>Genre</b> - Part (en montant) des projets avec impact positif genre - Cible : 30 %	53%	69%
CIS 3	<b>Acteurs non étatiques</b> - Part (en montant) des projets en financement avec des acteurs non-étatiques (Non Souverain public, secteur privé ou PPP) – Cible : 30 %	41%	58%
CIS 4	<b>Réflexe partenarial</b> - Part (en montant) des projets réalisés en co-financement et/ou avec une approche partenariale (délégation à des tiers confiance, etc...)- Cible : 50 %	45%	16%
CIS 5	<b>Renforcement des capacités.</b> Part (en nb) des projets avec un composante de renforcement de capacité et/ou de professionnalisation des opérateurs - Cible : 50 %	70%	93%
CIS 6	<b>Transition bas carbone du transport international</b> - Part (en nb) des projets dans les secteurs aérien ou maritime répondant à l'objectif d'accompagner la transition bas carbone et écologique et la résilience de ces secteurs - Cible : 60 %	59%	100%
CIS 7	<b>Focus Villes secondaires.</b> Part (en nb de villes) des projets de mobilité urbaine ne concernant pas les capitales ou mégapoles - Cible : 20 %	36%	10%
CIS 8	<b>Innovation.</b> Nb de projets incluant une composante d'appui à l'innovation et/ou au développement de solutions numériques	2,3	2
CIS 9	<b>Focus Sécurité routière.</b> Part (en nb) des projets routiers incluant une composante de renforcement de la sécurité routière - Cible : 100 %	78%	100%
CIS 10	<b>Focus Transport artisanal.</b> Nombre de projets visant à une amélioration du transport artisanal en milieu urbain (somme sur 3 ans)	7	3
CIS 11	<b>Focus Mobilité électrique.</b> Nombre de projets visant le développement de la mobilité électrique routière (somme sur 3 ans)	4	1
CIS 12	<b>Focus « dialogue de politiques publiques »</b> Nombre de politiques (ou cadres sectoriels) de mobilité intégrés, durables et avec objectif bas carbone bénéficiant d'un appui de l'AFD. (somme sur 3 ans)	20	1

## 4.4 Transition numérique

L'activité de l'AFD dans le secteur du numérique s'est poursuivie durant l'année 2020 mais a été marquée par la crise engendrée par la Covid-19. Elle couvre désormais un spectre large allant des infrastructures matérielles et logicielles d'accès aux services numériques jusqu'au soutien à l'innovation entrepreneuriale numérique en passant par la mise en ligne des services essentiels aux transitions (services publics, services du quotidien, ...) et la modernisation numérique des opérateurs de ces services.

### En 2020, l'activité dans le secteur numérique s'est caractérisée par une relative stagnation.

Le volume d'affaires des projets relatifs aux télécommunications, aux technologies de l'information et de la communication ou, plus généralement, conduits par la division numérique de l'AFD (dont l'initiative *Digital Africa*)<sup>20</sup>, a marqué le pas. Ainsi, après 34 M€ octroyés en 2018, l'année 2019 avait atteint un volume exceptionnel de 117 M€ d'octroi, grâce au projet de l'identification numérique des citoyens au Nigéria (89 M€), alors que l'année 2020 a donné lieu à un cumul de 42 M€ d'octroi. Cette observation suggère, malgré l'expérience encore récente du Groupe sur le numérique, une croissance tendancielle du volume d'activité propre au secteur, au-delà de 40 M€ annuel, avec une variabilité liée au financement ponctuel de projets à volume particulièrement élevé et probablement appelés à se multiplier.

Les projets d'autres secteurs ayant une composante numérique ont continué à croître en volume, après 66 M€ d'octroi en 2018 et 35 M€ en 2019, ils ont représenté 129 M€ en 2020 dont 82 M€ pour un projet visant les services

financiers agricoles au Mexique. Outre les services financiers agricoles, les principaux secteurs qui ont une utilisation intense du numérique sont le commerce (ligne de crédit à la Banque africaine d'import-export en 2018 pour 50 M€, *data center* à Mayotte pour 2 M€ en 2019), la culture et les loisirs (un prêt de 25 M€ pour le musée des Amazones et du Roi du Dahomey, au Bénin en 2020), le tourisme et la formation.

Dans le domaine des infrastructures de télécommunications, l'AFD a octroyé en 2020 29 M€ pour le financement du réseau Très Haut Débit de la Martinique qui permettra aux foyers et entrepreneurs de disposer d'un accès Internet par fibre optique. Dans le contexte des confinements sanitaires et de la généralisation du télétravail, ce projet prend une dimension particulière : il s'agit du premier investissement numérique de l'AFD atténuant fortement l'émission de gaz à effets de serre grâce, principalement, à l'évitement de trajets domicile-travail. Dans certaines conditions, le télétravail peut contribuer à décarboner l'économie. Cette « première » préfigure le potentiel de croissance du numérique pour lutter contre le dérèglement climatique et s'y adapter. Ces projets auront d'autant plus de valeur que la crise de la Covid-19 a démontré à quel point l'accès au numérique est devenu un facteur de résilience face aux crises, un service essentiel au maintien du lien social.

Avec l'appui de l'AFD, les gouvernements marocain et nigérien ont lancé en 2020 leur processus de création numérique de nouveaux services publics innovants répliquant les programmes « startups d'État » et

---

<sup>20</sup> L'initiative *Digital Africa* réunit une communauté de partenaires de toutes nationalités – incubateurs, financiers institutionnels, *venture capitalists*, *clusters*

*techs* – au service des entrepreneurs numériques africains, au premier rang desquels se trouve l'AFD.

« Entrepreneuriat d'Intérêt Général » de l'État français. Plusieurs opérateurs de services financés par l'AFD ont poursuivi en 2020 leur modernisation numérique. Par exemple, la Société Béninoise d'Énergie Électrique, dans le cadre du projet Défissol, a déployé auprès de ses clients la possibilité de payer les factures par smartphone.

A l'échelle des collectivités locales, grâce à l'AFD, les réseaux de coopération Nord-Sud et Sud-Sud sur la thématique des villes intelligentes et durables (« *smart cities* ») ont poursuivi leurs activités en 2020 dans les Balkans comme au Brésil. En Afrique, le réseau de villes durables ASTON a terminé d'identifier ses priorités d'investissement numérique et a entamé fin 2020 l'élaboration de ses plans d'action.

Enfin, le Groupe a poursuivi en 2020 l'extension de son soutien à l'innovation entrepreneuriale en Afrique, en particulier dans la cadre de l'initiative *Digital Africa*. L'AFD soutient l'association *Digital Africa*, qui a renforcé ses capacités et lancé son plan d'action 2020-2022 autour de trois piliers : l'appui aux entrepreneurs, la mobilisation de financements en faveur des startups, et l'influence des décideurs publics en faveur de l'innovation entrepreneuriale. Par ailleurs, l'association a lancé de nouveaux programmes en 2020 : par exemple le fonds *Bridge Digital Africa*, en lien avec Proparco, qui offre un relais de trésorerie aux startups africaines solides ayant déjà levé des fonds propres auprès de capitaux risqués et faisant face au retard induit par la Covid-19 dans l'instruction de leur prochaine levée de fonds. L'association a traversé une grave crise de gouvernance début 2021, mais son ambition et son plan d'actions restent d'actualité.

Côté Groupe, on peut également citer les projets suivants sur l'appui à l'innovation entrepreneuriale :

- L'édition 2020 du *Digital Challenge* a permis d'identifier et soutenir 10 startups africaines exemplaires sur la thématique de la ville durable.

- Un incubateur universitaire d'entreprises innovantes a été conçu en Angola.
- Le fonds d'amorçage *Digital Africa* a été déployé auprès de 33 premières startups africaines par ses six opérateurs (accompagnement ou financement).
- La Facilité *Digital Energy* a été lancée pour soutenir les startups africaines innovantes dans le secteur de l'énergie et la modernisation informatique des opérateurs d'électricité.
- Le fonds FISEA+ est en cours de mobilisation pour investir dans des fonds d'amorçage adaptés aux startups africaines prometteuses mais dont les modèles économiques restent encore trop risqués pour les fonds de capital-risque.
- Et Proparco poursuit et étend son activité de capital-risque, directe et via des fonds partenaires.

Fin 2020 la présidente de la Commission européenne a annoncé le lancement du « *Digital For Development Hub* » (D4D Hub). Ce consortium cofinancé par l'Union européenne a été cofondé par le groupe AFD (avec un fort appui d'Expertise France), la GIZ, Enabel, LuxDev et la coopération estonienne. Il a vocation à devenir la plateforme européenne regroupant les initiatives numériques d'aide au développement de l'ensemble des États membres. Avec un premier octroi en 2020, il a déjà permis à l'AFD et aux bailleurs partenaires d'animer des dialogues de programmation avec plusieurs États de l'Union Africaine et de mobiliser d'importantes subventions européennes d'urgence en riposte à la Covid-19. L'AFD s'est ainsi vu confier des moyens et la conception d'un programme de 10 M€ pour la riposte Covid-19 avec l'Organisation des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (l'ACP) sur les thématiques du numérique pour l'éducation, la santé et les PME. Le D4D Hub s'accompagne également, pour le soutien à l'entrepreneuriat innovant, du projet *African-European Digital Innovation Bridge* (AEDIB) qui a reçu un financement H2020.

**Projets emblématiques 2020 :**

**Réseau Très Haut-Débit de la Martinique** - Prêt de 29 M€ de l'AFD pour le cofinancement d'un projet de 183 M€ visant à connecter 94 000 Martiniquais à Internet par fibre optique.

**Riposte numérique face à la Covid-19** - Subvention de l'UE de 10 M€ déléguée à l'AFD et pour le compte de l'Organisation des États d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique afin d'améliorer la capacité numérique d'intervention des acteurs de la santé, de l'éducation et du soutien aux PME.

## Les Industries Culturelles et Créatives, vecteur de lien social

Le mandat confié en 2018 à l'AFD sur les Industries Culturelles et Créatives (ICC) s'inscrit dans la continuité d'une dynamique lancée deux ans plus tôt par le CICID du 30 novembre 2016 qui reconnaît le rôle transversal de la culture dans la mise en œuvre des ODD. Les ICC, qui regroupent selon la définition de l'UNESCO : le patrimoine culturel, l'audiovisuel et les médias interactifs, les arts de la scène et les festivités, les arts visuels et l'artisanat, les livres, le design et les services créatifs, constituent à la fois un levier de développement inclusif et un vecteur de promotion de la liberté et de la diversité de l'expression culturelle.

Le mandat ICC de l'AFD s'inscrit dans l'ambition 100 % Lien social du Groupe et se décline en quatre axes d'intervention majeurs :

1. Les **infrastructures et les équipements culturels** pour permettre un meilleur accès à la culture et pour stimuler la création ;
2. La **formation professionnelle aux métiers de la culture** pour développer les filières créatives ;
3. L'**entrepreneuriat culturel** afin de dynamiser, à l'ère du numérique, les modes de production, la diffusion et l'accès à la culture tout en favorisant l'inclusion de groupes sociaux et notamment les jeunes et les femmes ;
4. Les **politiques culturelles et la gouvernance** comme axe transversal pour développer les plaidoyers dans la reconnaissance de l'importance du financement de la culture et de sa place dans les politiques publiques, notamment pour le renforcement du lien social.

### 1. Une croissance forte de l'activité de l'AFD dans le secteur des ICC

En 2020, l'activité de l'AFD dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives a connu une hausse avec l'octroi de 16 concours (contre 8 concours en 2019) et 66,7 M€ en montants engagés (contre 17 M€ en 2019). En 2020, l'activité s'est principalement concentrée sur le continent africain et dans les pays prioritaires, et s'est déclinée à 63 % en subventions (dont près de 1,47 M€ via l'outil FAPS – Facilité d'Amorçage, de Préparation et de Suivi des projets). L'AFD a notamment été active sur les enjeux liés au patrimoine africain au Bénin ou encore en Éthiopie où l'AFD a été sollicitée pour financer la réhabilitation de sites patrimoniaux ou la construction de musées.

L'emploi prépondérant de ressources en subvention (10 des 11 financements octroyés l'ont été en subvention) s'explique en partie par un modèle économique encore fragile du secteur des ICC. Ainsi, ces projets visent à appuyer la structuration des filières, avec une

forte composante d'assistance technique et de renforcement de capacité pour favoriser la pérennité du secteur et développer les ressources propres.

Le financement en prêt, qu'il soit souverain ou non souverain, reste un défi, mais des opportunités existent dans les géographies où le secteur est plus mature notamment dans les pays émergents, ou lorsque les ICC sont perçues comme un levier pour l'attractivité touristique comme en témoigne le seul projet financé en prêt : le prêt souverain accordé au Bénin d'un montant de 25 M€ pour la création du musée d'Abomey afin de valoriser le site des palais royaux d'Abomey.

Les engagements en faveur du premier axe d'intervention – les infrastructures et les équipements culturels – représentent environ 59,7 M€ soit 90 % du total des engagements de l'année 2020. Le second axe – la formation professionnelle aux métiers de la culture –



totalise quant à lui 5,3 M€ ce qui équivaut à 8 % du total des engagements. Huit des onze projets octroyés en 2020 s'inscrivent dans cet axe. Enfin, les engagements en faveur du troisième axe – l'entrepreneuriat culturel – s'élevèrent à environ 1,5 M€, soit 2 % du total des engagements.

## 2. Une dynamique partenariale forte

Le mandat ICC s'inscrit pleinement dans la logique partenariale de l'AFD. La signature en juillet 2018 d'une convention de partenariat stratégique avec l'Institut français, opérateur français historique de la coopération culturelle, en fait un partenaire privilégié. En 2020, ce partenariat s'est concrétisé par l'octroi d'une subvention d'1,5 M€ à l'Institut français pour la mise en œuvre de la Saison *Africa 2020*, annoncée en 2017, lors du discours du président de la République à Ouagadougou. Saison inédite car consacrée à l'ensemble du continent africain : une vitrine pour les différentes cultures du continent africain en France.

Le ministère français de la Culture est également un partenaire de premier plan notamment pour mobiliser l'expertise française du secteur culturel sur les projets patrimoniaux financés par l'AFD, comme, au Maroc, avec le projet d'accompagnement de la Fondation Nationale des Musées pour la mise en place d'un programme de formation aux métiers du patrimoine en lien avec l'Institut National du Patrimoine.

## 3. Projets et programmes emblématiques (2020)

### Musée d'Abomey – Bénin – Subvention : 10 M€ et Prêt souverain : 25 M€

Construction d'un musée et valorisation du site des Palais royaux d'Abomey au Bénin. Ce

projet accompagne la stratégie de développement économique du Bénin qui s'appuie en partie sur la croissance du secteur touristique, et s'inscrit également dans la dynamique de « *restitution des biens culturels* » en faisant du futur Musée le lieu d'accueil de 26 statuettes, trésors royaux d'Abomey, qui seront rendues par la France au Bénin. Les impacts recherchés à travers ce projet sont la valorisation du patrimoine historique du Bénin, la promotion du potentiel touristique du pays et le renforcement des capacités et savoir-faire traditionnels patrimoniaux locaux.

### Restauration du Palais National – Éthiopie – Subvention : 20 M €

Ancien palais de l'empereur Haïlé Sélassié, le Palais National, construit en 1955, constitue un lieu patrimonial éthiopien majeur. Ce projet a pour objectif d'assurer la préservation et la restauration du bâtiment du Palais National ainsi que la valorisation du parc qui l'entoure. Un programme scientifique et culturel est adossé au projet : les collections seront valorisées et protégées avec l'appui des experts des établissements publics de Versailles. Ce projet vise à valoriser le patrimoine culturel éthiopien et soutenir le développement du tourisme culturel.

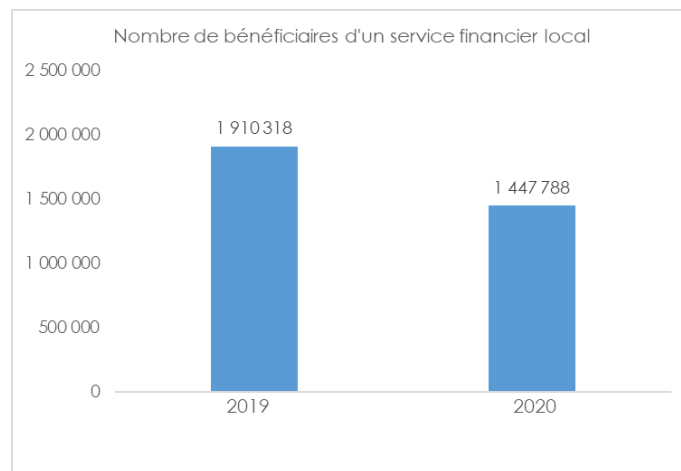
### Archives de Robben Islands – Afrique du Sud – Subvention 1,2 M€

Ce projet a pour objectif l'accompagnement du *Robben Islands Museum* (RIM) dans le processus de numérisation et de valorisation de ses archives, témoignage unique des luttes contre l'apartheid en Afrique du Sud et dans le monde. Ce projet bénéficie de l'appui de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA). Il vise à renforcer les capacités locales en terme de conservation et d'archivage et à favoriser le partage d'expérience entre l'INA et le RIM.

## 4.5 Transition économique et financière

La transition économique et financière contribue à la réalisation des ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, et 12 - Établir des modes de consommation et de production durable.

### Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition économique et financière



## Stratégie Systèmes financiers (2018-2022)

#ODD8/ #ODD 9

Les systèmes financiers ont connu de profondes mutations depuis le déclenchement de la crise financière internationale de 2008 et continuent d'en subir les conséquences dans de nombreux pays en développement. Ces mutations imposent aujourd'hui aux acteurs des systèmes financiers de faire évoluer leurs pratiques pour soutenir des investissements capables de favoriser le développement durable. Pour soutenir le développement d'une finance durable, le groupe AFD a mis en place une stratégie 2018-2022 « Systèmes financiers » pour contribuer à bâtir des systèmes financiers inclusifs, pérennes et responsables.

Le groupe AFD s'est fixé trois objectifs pour accompagner les systèmes financiers locaux :

- Promouvoir l'accès du plus grand nombre à des services financiers adaptés aux besoins des populations et des entreprises ;
- Accompagner l'émergence d'un nouveau modèle de finance durable pour que les systèmes financiers jouent un rôle central dans les transitions économiques, sociales et environnementales ;
- Consolider les systèmes financiers pour en garantir la stabilité.

Ces trois objectifs constituent le fondement de la vision stratégique du groupe AFD en matière d'accompagnement des systèmes financiers locaux. En cohérence avec cette vision, le Groupe a sélectionné sept activités prioritaires qui constitueront des marqueurs discriminants de l'activité du groupe AFD à l'horizon 2022 :

- (i) Servir les populations exclues des systèmes financiers ;
- (ii) Accompagner le financement des très petites, petites et moyennes entreprises en diversifiant la palette d'instruments du Groupe ;
- (iii) Associer un appui financier et un soutien technique pour faire évoluer les pratiques de financement ;
- (iv) Structurer une approche dédiée à la communauté des banques publiques de développement permettant au groupe AFD d'y jouer un rôle moteur ;
- (v) Fournir aux acteurs financiers des ressources adaptées pour leur développement ;
- (vi) Établir une approche opérationnelle structurée pour renforcer la régulation des systèmes financiers ;
- (vii) Accompagner l'émergence de nouveaux véhicules de financement et de nouveaux outils.

### 1. Bilan des réalisations 2020

En 2020, dans un contexte de crises économique et sanitaire majeur, l'AFD a maintenu un niveau élevé d'activité en appui aux banques publiques de développement. Dans une situation où la finance privée rencontre des limites pour financer les transitions et où la dette publique évolue de façon plus contrainte, les banques de développement

apparaissent comme un outil public pertinent pour assurer le maintien de l'activité de financement dans un contexte dégradé. Elles contribuent aussi à « donner une direction au changement » sur certains secteurs prioritaires et donc à susciter l'innovation sur certains segments de marché (incubation de marchés naissants, solutions financières innovantes).

En moyenne, l'accompagnement des systèmes financiers représente environ 20 % des engagements du groupe AFD chaque année. Parmi ses nombreuses contreparties, le Groupe compte plus de 150 institutions financières partenaires opérant dans plus de 60 pays d'intervention. En croissance rapide durant la dernière décennie, l'activité bénéficie significativement aux pays d'Afrique subsaharienne (30 % des volumes engagés en moyenne). Constituée pour l'essentiel de prêts, de garanties et de prises de participation, l'activité d'appui aux systèmes financiers se caractérise notamment par l'importance des financements sans garantie souveraine.

En 2020, le volume d'octroi des financements de l'AFD destinés aux différents acteurs des systèmes financiers s'est stabilisé autour de 1,8 Md€ avec le maintien d'une part constante des engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique.

48 % de ces engagements ont été réalisés en Afrique<sup>21</sup>, 25 % en Orient<sup>22</sup> et 27 % en Amérique latine. Ce volume, principalement engagé sous forme de prêts, reflète l'importance de l'activité en faveur d'institutions financières publiques, notamment les banques publiques de développement, comme la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Trade Development Bank (TDB Group), la Banque de Développement du Minas Gerais (BDMG) ou la banque indonésienne PT SMI.

Le montant total octroyé aux banques publiques reste élevé : 1,6 Md€. Outre l'appui aux financements des investissements verts, l'AFD a soutenu l'activité de ces banques en réponse aux crises sanitaire et économique et les a accompagnées dans l'adoption et le déploiement de stratégies en faveur des Objectifs de développement durable.

Par ailleurs, l'AFD poursuit son activité d'appui aux réformes des systèmes financiers, notamment à travers des prêts de politiques

publiques. Cet outil permet d'accompagner les pays partenaires dans une démarche cohérente de réforme de politique financière (évolution de la réglementation bancaire, mise en place d'incitations et de normes pour favoriser l'inclusion financière et la finance verte, etc.). Cette modalité d'intervention répond notamment à l'objectif de consolidation des systèmes financiers (Objectif 3 de la Stratégie).

### 2. Production de connaissances

L'AFD a développé plusieurs partenariats avec les réseaux de banques publiques de développement régionaux en 2020 : ALIDE en Amérique latine, ADFIAP en Asie et AADFI en Afrique. Dans le cadre de ces partenariats, l'AFD a mené des ateliers de formation en distanciel sur la transition énergétique ainsi que sur la finance climat. Ces formations, s'appuyant sur l'expertise de cabinets indépendants et des agents de l'AFD, ont aussi permis un échange d'expérience avec l'AFD très apprécié des participants aux profils très variés.

L'AFD a également organisé avec l'Alliance pour l'Inclusion Financière (*Alliance for Financial Inclusion - AFI*) un webinar sur la Finance Verte Inclusive à destination des banques centrales et des régulateurs. Les exemples des Fidji et du Bangladesh ont permis d'illustrer la mise en œuvre des principes de la Finance Verte Inclusive, secteur émergent et essentiel pour une transition juste, ciblant notamment les populations vulnérables.

Enfin, dans le cadre du cycle de conférences annuelles organisées par l'AFD sur les systèmes financiers, l'AFD a animé une table ronde en ligne autour des liens entre changement climatique et stabilité financière. Les panélistes venant de la Banque de France, Bank Al-Maghrib, SOAS University of London et I4CE – Institute for Climate Economics, ont pu exposer les défis posés par les risques climatiques pour la stabilité financière et la supervision bancaire.

<sup>21</sup> Tout le continent y compris l'Afrique du Nord.

<sup>22</sup> « Orient » désigne les pays de l'Est Méditerranéen, la Chine, l'Asie Centrale, l'Asie du Sud Est.

Ils ont pu également partager des exemples concrets des mesures prises par des banques centrales et superviseurs dans les pays développés et émergents et débattre des solutions qui s'offrent à la communauté internationale pour gérer ces risques.

### **3. Projets et programmes emblématiques en 2020**

#### **Appui à la Banque Nationale de Développement (BND) du Mali pour le financement de ses activités en faveur du climat, du genre, des régions Nord-Centre et du renforcement de capacités de ses clients - Prêt 40 M€ - Subvention 2,25 M€ et garanties de portefeuille 3,5 M€**

Le projet vise à financer (i) le développement d'une stratégie climat et d'une stratégie genre ainsi que des outils, des produits financiers et des programmes de formation adaptés, (ii) des subventions pour des équipements photovoltaïques et l'aménagement de parcelles pour des groupements féminins, (iii) un appui à l'entrée en relation, au suivi clientèle et au renforcement de capacités des clients au Nord et au Centre du pays et (iv) la promotion des nouveaux produits de banque mobile et des modules de formation en ligne d'éducation financière et sur les techniques agricoles.

Le projet bénéficiera à 42 000 personnes au travers des opérations de crédit. Environ 3 000 petites entreprises seront équipées de panneaux photovoltaïques et 1 000 petites entreprises et exploitants agricoles seront accompagnés dans le Nord-Centre. Enfin, les subventions d'aménagement de parcelle financeront une soixantaine de groupements féminins (représentant environ 7 500 femmes).

#### **Projet d'appui à l'Inclusion Financière en République Démocratique du Congo - Subvention de 5 M€**

Le projet a pour finalité de contribuer à la consolidation du secteur de l'inclusion financière en renforçant les capacités des institutions financières à répondre, avec une approche sensible au genre, aux besoins de financement différenciés des MPME et des

populations vulnérables ainsi qu'à résister aux chocs auxquels l'économie congolaise est régulièrement confrontée. Il s'agit notamment d'améliorer la gestion des risques, de consolider la gouvernance, de favoriser l'accès de ces institutions à des sources de financement de plus long terme, mais aussi d'encourager la diversification de l'offre en tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes, et l'extension du réseau des institutions financières dans les régions qui sont moins desservies.

#### **Première émission obligatoire verte de la DBSA en Afrique du Sud – 200 M€**

L'AFD a accompagné la Banque de développement d'Afrique du Sud (DBSA) dans la structuration de sa première émission obligatoire verte. L'AFD y a ensuite souscrit pour un montant de 200 millions d'euros. Jusqu'alors émettrice d'obligations climat et durables, l'AFD réalise ainsi sa première souscription obligatoire verte.

Ce projet vise à soutenir la DBSA dans la diversification de ses outils de financement et sa structuration sur le thème du climat à travers la mise en place d'un cadre d'émission obligatoire certifié et en ligne avec les *Green Bond Principles*. Les sous-projets éligibles à cette émission contribueront à des investissements dans les énergies renouvelables et à des projets d'amélioration de la gestion de l'eau permettant de lutter contre les effets du changement climatique. Ce projet devrait jouer un rôle catalyseur pour le développement de la finance climat dans le pays et, plus largement, d'autres acteurs africains et d'autres géographies souhaitant s'engager vers ce type de financement.

#### **Soutien au financement de la relance durable dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Prêt de 70 M€ et subvention d'1 M€**

Ce projet a pour objectif d'accompagner la BDMG dans le financement de la relance durable de l'économie du Minas Gerais en appuyant le déploiement d'une stratégie de développement durable de la BDMG conforme

à son ambition de devenir pionnière dans la promotion de l'Agenda 2030 (financement des Objectifs de développement durable).

Selon cette stratégie, la BDMG intégrera l'analyse « développement durable » dans l'ensemble de son portefeuille. La banque devrait ainsi financer plus de projets à fort impact social et environnemental, permettant d'infléchir la trajectoire de la relance économique vers des investissements durables.

Au travers de son volet « vert », le programme vise principalement à réduire les émissions de gaz à effet de serre (en particulier par le

financement d'énergies renouvelables) et à soutenir des investissements d'atténuation et d'adaptation afin d'augmenter la résilience de la région au dérèglement climatique. Sur le volet « social », le projet permettra non seulement de renforcer le système de santé de l'État du Minas Gerais, mais aussi de préserver le tissu économique des TPME. A court terme, cette ligne de crédit permettra à la BDMG de disposer de ressources additionnelles, ce qui renforcera son rôle contracyclique et ses actions pour contenir la propagation de la crise.

#### 4. Grille des nouveaux indicateurs de la stratégie Systèmes financiers 2018-2022

N°	Indicateurs de suivi ex ante	2018	2019	2020
1	Nombre d'institutions financières bénéficiant d'un financement direct de l'AFD	35	48	35
2	Montant des financements accordés à des institutions financières locales	625 M€	1,7 Md€	1,2 Md€
3	Montant des investissements accompagnés	850 M€	2,7 Mds€	1,8 Md€

## Social & Inclusive Business

Le *Social & Inclusive Business* regroupe les acteurs économiques qui font du développement social et/ou environnemental une priorité. Le groupe AFD promeut cette approche. Dès 2015, l'AFD a lancé une première initiative de soutien à l'entrepreneuriat social dans les pays d'intervention du Groupe.

La première initiative, d'une durée de trois ans, s'adressait uniquement aux entreprises sociales, et avait permis de soutenir 50 projets (aux différents stades de développement, de l'émergence à la croissance en passant par le renforcement du cadre institutionnel), pour un montant total d'engagements de 163 M€, dépassant l'objectif initial de 100 M€.

Confortée par le succès de la première initiative, l'AFD a choisi de poursuivre ses efforts en adoptant une nouvelle feuille de route avec un périmètre élargi aux entreprises « inclusives ». L'objectif plus ambitieux, fixé à 1 Md€ d'engagements pour la période 2019-2023 (5 ans), doit permettre d'accompagner plus de 500 entreprises et de bénéficier à environ 50 millions de personnes.

L'AFD contribue ainsi à un développement plus social, économique et écologique, alliant dynamique entrepreneuriale et lutte contre les inégalités.

Deux secteurs sont ciblés :

**L'entrepreneuriat social (*Social Business*)**, qui regroupe les structures répondant à trois critères cumulatifs : une mission sociale et/ou environnementale clairement définie, un modèle économique qui vise à devenir pérenne, une organisation interne qui reflète la finalité sociale de la structure (échelle des salaires limitée, réinvestissement des profits dans la mission sociale, gouvernance participative, etc.).

**L'entrepreneuriat inclusif (*Inclusive Business*)**, qui fournit des biens ou des services essentiels avec une approche économique viable aux

personnes qui en sont exclues ou en les intégrant dans la chaîne de valeur comme fournisseurs, distributeurs ou clients (selon la définition officielle adoptée par le G20 en 2016).

Concrètement, la stratégie de l'AFD vise à accompagner l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'économie sociale et inclusive à différents stades de maturité. Elle se divise en trois grands volets :

**Favoriser l'émergence de jeunes acteurs (TPME et startups) en soutenant les structures d'accompagnement et de financement.** Pour ce faire, l'AFD mobilise trois leviers d'intervention : la prise de participation dans des fonds d'investissement dédiés aux entreprises sociales et inclusives, le soutien à des incubateurs et accélérateurs locaux de startups et le SIB Camp (*Social & Inclusive Business Camp*), un programme spécifiquement dédié à l'accompagnement en direct d'une soixantaine d'entrepreneurs sociaux africains chaque année.

**Guider les acteurs économiques matures vers une approche plus inclusive et accompagner leur croissance.** Pour ce faire, l'AFD et Proparco déploient toute leur gamme d'outils financiers (prêts, garanties, subventions), assortis, lorsque nécessaire, d'une assistance technique.

**Appuyer des actions de plaidoyer et accompagner les décideurs publics dans les pays d'intervention afin de favoriser la mise en place d'un cadre institutionnel favorable** (cadre juridique et fiscal, adoption d'une définition commune, création d'un label...) permettant de dynamiser l'économie sociale et inclusive locale, en s'inspirant de l'expérience française.

Par ailleurs, la stratégie de l'AFD repose fondamentalement sur une mobilisation collective au niveau de l'ensemble du Groupe afin de garantir l'accompagnement de projets à dimension sociale ou inclusive au sein de toutes les thématiques portées par le Groupe : santé, eau et assainissement, agriculture,

éducation... L'ancrage de la thématique de l'économie sociale et inclusive et son appropriation par chacun des collaborateurs constituent donc un enjeu clé de réussite de la stratégie. A cet égard, un réseau de référents *Social & Inclusive Business* a été créé pour favoriser la diffusion de la thématique et faciliter la remontée de besoins des équipes vers la cellule SIB pour que celle-ci puisse, le cas échéant, leur fournir un appui technique. De même, des webinaires, des formations et modules d'accompagnement ont été déployés en interne afin de former les collaborateurs aux enjeux et concepts de l'économie sociale et inclusive, et de les appuyer opérationnellement pour renforcer la dimension inclusive de leurs projets. Cet appui opérationnel s'effectue par le biais d'un cabinet spécialisé qui permet aux collaborateurs de renforcer aussi bien l'impact social et inclusif de leurs projets, que leur pérennité économique. Cet appui leur permet donc de maximiser les impacts socio-économiques de leur projet en prenant en compte l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème dans lequel il se développe et notamment les populations les plus vulnérables.

Ces actions ont permis l'ancrage de la thématique SIB au sein du Groupe et ont mis en évidence sa capacité à apporter des réponses pertinentes sur un large éventail de secteurs. Le déploiement de la stratégie tend de fait à montrer que le SIB est en mesure de toucher, à terme, toutes les divisions du Groupe, faisant écho à l'objectif formulé dans le cadre de la stratégie SIB qui est de parvenir à une appropriation de la thématique par toutes les équipes du groupe AFD quel que soit leur domaine d'expertise.

#### **Bilan financier 2020**

Depuis le lancement de la nouvelle stratégie en 2019, 292 M€ avaient été octroyés lors de la première année de cette stratégie. Pour sa deuxième année, en 2020, 213 M€ de financements ont été consacrés au *Social and Inclusive Business*. Soit un total sur deux ans de 505 M€.

Les engagements l'ont été pour 24 % en subventions (soit 51 M€), et 52 % en prêts souverains et non souverains (soit 112 M€).

La majorité des projets se concentrent sur le continent africain (51 % des projets dédiés au *Social & Inclusive Business* pour 52 % du montant total engagé sur cette thématique) suivi par la zone « Oriens » (23 % des projets correspondant à 38 % du montant total). 15 % des projets, comptant pour 7 % du montant total, ont été attribués au sein de la zone Trois Océans. La zone Amérique latine regroupe 3 % des projets correspondant à 1 % du montant total. Enfin, 8 % des projets couvrent plusieurs pays et représentent 3 % du montant total.

Sur les 71 projets intégrés au bilan SIB 2020, 35 sont des projets d'inclusion financière (55 % du montant total). 39 projets relèvent du secteur productif et 9 concernent l'agriculture et la sécurité alimentaire. Nous pouvons également évoquer les secteurs de l'infrastructure et du développement urbain, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la santé, du climat et de l'environnement, pour lesquels plusieurs projets SIB ont été engagés l'année dernière. Cette pluralité de thématiques illustre le caractère transversal du *Social & Inclusive Business* et son ancrage croissant au sein du groupe AFD.

#### **Un exemple de projet engagé en 2020**

Subvention de 2 M€ pour soutenir le *Centre for Affordable Housing in Africa* (CAHF) dans la structuration d'un secteur mature du financement de l'habitat abordable en Afrique. Face aux difficultés du secteur financier pour mettre en place une offre dédiée au logement abordable, le projet a comme finalité de favoriser l'inclusion financière des populations vulnérables pour leur permettre l'accès à un logement décent. En soutenant l'accès au financement pour le logement, le projet contribuera directement à une croissance inclusive (ODD 5, 8, 10 et 12) et à l'accès aux services essentiels de base. L'objectif principal du projet est de soutenir le CAHF dans l'accroissement des investissements dans le



secteur du logement abordable en Afrique, par la production de données fiables et accessibles, la constitution d'une communauté d'acteurs qualifiés et par le renforcement des capacités des acteurs du secteur financier.

Le projet aura un impact au niveau systémique pour améliorer la production et la commercialisation de produits financiers

nouveaux, intégrant les populations majoritairement exclues aujourd'hui et ne disposant d'aucun moyen de financer l'amélioration de leurs conditions d'habitat.

**Environ 800 000 ménages à faibles revenus devraient bénéficier de produits financiers innovants et responsables à l'issue du projet.**

## 4.6 Transition politique et citoyenne

La transition politique et citoyenne contribue à la réalisation de l'ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de tous à la justice, mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous et de l'ODD 17 - Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

### Gouvernance

Dotée du mandat Gouvernance depuis 2016, l'AFD promeut la thématique dans la droite ligne des orientations stratégiques françaises en la matière. Elle s'engage ainsi à dépasser une vision stato-centrée et à considérer l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion et la régulation des ressources, des intérêts et des pouvoirs. Au-delà de l'État, les organisations de la société civile, les collectivités territoriales, les communautés, les entreprises publiques et privées sont toutes concernées par cet enjeu, la gouvernance se situant à l'intersection des préoccupations et activités de l'ensemble de ces parties prenantes.

La gouvernance est donc entendue comme l'ensemble des modes de prise de décision, de gestion et de régulation au sein d'un système ou d'une société donnée – quelle qu'en soit l'échelle – qui déterminent la façon dont :

- Les intérêts entre institutions sont articulés, coordonnés et ajustés,
- Le pouvoir et l'autorité sont attribués, distribués, exercés et contrôlés,
- Les ressources sont gérées, en termes d'accès, d'allocation, d'usage et d'échange,
- Les conflits et litiges sont pris en charge et résolus.

Au vu de ces éléments, l'AFD se fixe comme finalité de contribuer au développement d'institutions efficaces, transparentes et redevables envers leurs parties prenantes (en premier lieu les populations), s'inscrivant dans des processus inclusifs et s'appuyant sur des capacités et des ressources robustes et pérennes. Elle soutient dans ce cadre la capacité des populations à bénéficier pleinement des mesures prises par les institutions, quel que soit l'échelon du territoire, à questionner les politiques publiques engagées et, le cas échéant, à les remettre en cause.

## 1. 2020 : L'AFD octroie près de 660 M€ au secteur de la Gouvernance

En 2020, l'AFD a continué de déployer et de diversifier son portefeuille Gouvernance, en place depuis 2016.

Si les projets dédiés à la réponse à la crise de la Covid-19 ont mobilisé une partie des équipes Gouvernance, notamment sur des opérations de soutien aux efforts de financement de la crise sanitaire, le confinement a toutefois permis de développer de nouvelles modalités d'instruction à distance et de consolider ainsi le dialogue avec nos partenaires.

Dans ce contexte, le portefeuille Gouvernance a ainsi continué de se diversifier autour des cinq grands secteurs d'intervention qui le caractérisent.

**Dans le domaine de la Gouvernance financière (587 M€ octroyés en 2020), l'AFD a continué de soutenir les pays engagés à améliorer la mobilisation des ressources intérieures, la qualité de leurs dépenses et la gestion du patrimoine public.** C'est dans ce cadre qu'un Prêt de politique publique de 350 M€ a été octroyé au bénéfice de la République tunisienne afin de favoriser la résilience de l'économie et appuyer la réforme de la Gouvernance des entreprises publiques du pays.

**L'AFD a par ailleurs continué d'investir dans des projets en appui à la Réforme de l'État (23 M€ octroyés en 2020), premier acteur du développement en ce qu'il fournit des services de base et assure un contexte socio-économique pacifié et inclusif.** A Djibouti, par exemple, l'AFD a ainsi octroyé un financement de 8 M€ pour accompagner la définition d'un cadre de gouvernance locale réinventé entre l'État, la collectivité et les citoyens de la capitale. Ce projet, en travaillant à renforcer les capacités humaines, financières, organisationnelles et matérielles de la ville et en redynamisant la démocratie locale, doit

permettre d'améliorer la fourniture de services publics pour les habitants de Djibouti-Ville.

**Dans le domaine de la Justice (15 M€ octroyés en 2020), l'AFD a poursuivi ses efforts en faveur de l'accès de toutes et tous à la justice et aux droits, tout en développant un environnement juridique sécurisé pour les biens et les personnes.** En 2020, un financement de 5 M€ a ainsi été octroyé à l'État malgache afin d'améliorer les conditions de vie et de réinsertion sociale des détenus et les conditions de travail des personnels pénitentiaires, avec l'appui de la société civile.

**Dans le domaine des Processus démocratiques et des Médias (25 M€ octroyés en 2020), l'AFD a consolidé son action en faveur de sociétés plus ouvertes, transparentes et inclusives, notamment par le renforcement des interactions entre les autorités publiques et la population, le soutien à la transparence de l'action publique et la promotion de la liberté de l'information.** En 2020, elle a ainsi octroyé un appui de 8 M€ à la Commission de l'Océan Indien afin d'accompagner cette structure régionale à renforcer ses capacités de prévention et de médiation des crises et appuyer la mise en œuvre de processus électoraux crédibles, transparents, pacifiques et inclusifs.

**Enfin, dans le domaine des Migrations (8 M€ octroyés en 2020), l'AFD promeut les politiques migratoires des pays partenaires pour faire des migrations un facteur de développement et contribuer à lutter contre les vulnérabilités liées aux migrations contraintes.** En 2020, l'AFD a notamment octroyé un financement de 1 M€ pour un projet transfrontalier visant à renforcer les mécanismes de prise en charge et de protection des femmes et des filles touchées par la crise migratoire vénézuélienne, en garantissant leurs droits et un accès aux services de santé.

En termes de couverture géographique, plus de 50 % des financements dans le domaine de la gouvernance ont été dévolus en 2020 au continent africain, qui demeure la principale géographie d'intervention et qui concentre la plus grande pluralité de thématiques et de projets déployés. L'activité gouvernance est désormais engagée dans 44 pays à travers le monde, avec une percée intéressante en 2020 à Maurice, en Éthiopie ou encore au Mexique.

**L'année 2020 a été celle de la concrétisation d'objectifs ambitieux pour la gouvernance sous toutes ses formes en Afrique.**

Les 335 M€ octroyés en Afrique l'ont été en priorité au Sahel, avec un focus spécifique sur les questions de justice, de réforme de l'État et de gestion de la ressource publique, via une approche territoriale garante du rapprochement entre l'État et ses administrés.

**Dans les pays d'Amérique latine, de l'océan Indien et des Orient, les interventions dans le secteur de la gouvernance continuent de se structurer (plus de 320 M€).**

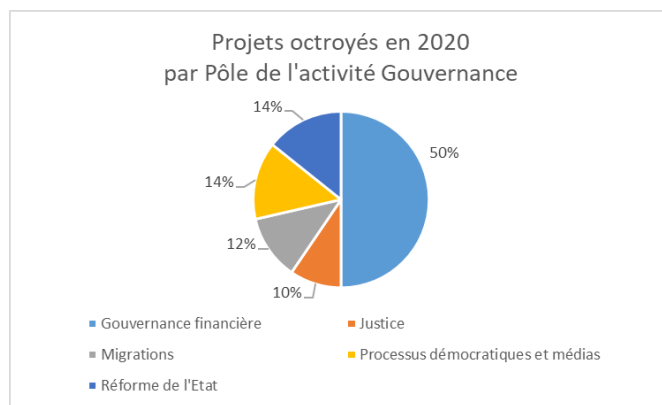
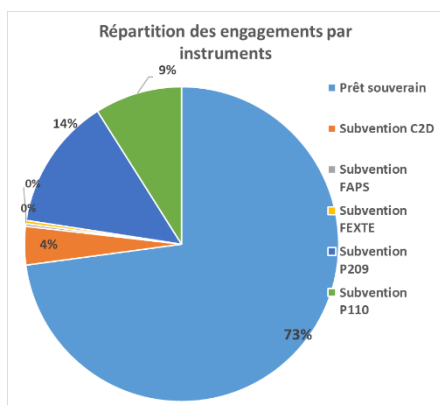
Une activité importante est ainsi à souligner auprès des États insulaires de l'océan Indien, avec un portefeuille diversifié entre enjeux de prévention des crises, de gestion des diasporas et de réduction des risques de catastrophes naturelles.

En termes d'instruments, l'évolution se poursuit en faveur des prêts souverains (480 M€ en 2020), alors que les effets de la pandémie ont eu un impact sur la part des subventions allouées au secteur de Gouvernance (180 M€).

**L'AFD accompagne le retour de l'État dans les zones fragiles**

Le retour de la présence physique de l'État sur l'ensemble du territoire pose d'importants défis, notamment dans les pays du Sahel, compte tenu de la faiblesse du poids de l'administration (moins de 10 agents publics pour 1 000 habitants), de sa très inégale répartition sur le territoire (plus de deux tiers des agents publics dans les capitales) et de l'absence de marges de manœuvre budgétaires pour recruter de nouveaux fonctionnaires. Dans ces contextes, l'AFD développe des projets intégrant des mécanismes innovants de fourniture de services publics, à l'image de services publics ambulants au Niger et, bientôt, au Mali. Une réflexion sur le rôle des outils numériques en vue de la dématérialisation des démarches administratives est également conduite, pour peu qu'elle ne contribue pas à éloigner davantage l'administration des administrés.

**En 2020, 84 M€ ont été instruits et octroyés en don sur les sujets de Gouvernance et de redéploiement de l'État au Sahel.** Ces projets visent principalement d'une part à redonner aux États les moyens de mieux fonctionner, à tous les échelons du territoire et, d'autre part, à accompagner la restauration du lien social et de la confiance entre les acteurs étatiques et les citoyens.



## 2. Partenariats et production de connaissances

En 2020, l'AFD a souhaité consolider l'articulation de son intervention Gouvernance avec les sujets Climat.

Elle a ainsi poursuivi et finalisé une réflexion initiée en 2019 sur la Justice environnementale et climatique. Ce travail a permis de développer une véritable offre de services sous la double entrée de la justice et de la participation citoyenne.

Au plan opérationnel, cela conduit à développer des opérations en faveur (i) d'un droit de l'environnement dynamique, évolutif et effectif, (ii) de l'accès de tous à la justice environnementale et climatique et (iii) de la participation des citoyens, de la société civile et du secteur privé aux processus décisionnels en matière environnementale et climatique.

L'AFD a par ailleurs lancé une étude sur la transition budgétaire verte, avec pour objectif de préparer une future offre de service pour que les budgets de ses États partenaires deviennent de véritables outils de financement de la transition.

## 3. Projets emblématiques 2020 :

### Le projet SOCLE au Mali (subvention de 11,5 M€)

Le Mali traverse depuis 2012 une crise majeure ayant considérablement affaibli la présence de l'État dans le nord du pays. En réponse à cette crise, les sommets de Pau et de Nouakchott entre la France et les pays du G5 Sahel ont permis de structurer un Plan d'action basé sur quatre piliers complémentaires (lutte anti-terroriste ; renforcement des forces armées ; retour de l'État ; développement), auxquels contribuent les acteurs de la Diplomatie, de la Défense et du Développement.

Le projet SOCLE vise à apporter une réponse aux Piliers 3 et 4 de ce Plan d'action en articulant le retour de la puissance publique avec le renforcement de l'accès aux services de base, dans une logique de restauration de la confiance entre les administrations et leurs administrés.

Dès lors, l'objectif principal du projet est d'accompagner le retour des pouvoirs publics

d'une amélioration tangible de la délivrance des services publics, sous un pilotage effectif et visible de l'État malien. Sa mise en œuvre se concentre dans les régions de Gao, Ménaka et Mopti.

### Programme de réduction et gestion des risques de catastrophes naturelles et sanitaires à Maurice (Prêt de contingence de 300 M€)

Le programme vise le renforcement de la capacité de réponse immédiate de Maurice à la crise économique et sanitaire Covid-19 ainsi que le renforcement de sa résilience à long terme face aux crises sanitaires et climatiques futures. Il intègre deux dimensions indissociables de la résilience : éviter un déchirement du tissu social dans la crise Covid-19 et ses suites en prévenant une hausse des inégalités et des vulnérabilités, et encourager une transition écologique.

Pour cela, le projet s'articule autour de deux composantes :

- Un prêt de contingence dont le décaissement est conditionné à la conduite de réformes structurantes (santé ; finances publiques) et à la survenance d'une catastrophe naturelle ou sanitaire ;
- Un programme d'assistance technique en don qui vise à accompagner sur trois années le renforcement des dispositifs de protection sociale ainsi que la prise en compte du changement climatique dans les finances publiques (investissements durables ; fiscalité et dépenses vertes).

### Appui multi-pays aux bureaux d'entraide pénale internationale (subvention de 10 M€)

La croissance exponentielle de l'insécurité, en particulier du fait du terrorisme et du crime organisé, dans les six pays du Grand Sahel (Sénégal, Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad), constitue une réelle menace contre la paix et la sécurité des États et des populations.

Dans un tel contexte, une réponse judiciaire efficace et coordonnée est nécessaire. Or les suspects, victimes, preuves, témoins, experts et produits du crime se trouvent souvent hors des frontières d'un seul pays. Face à ce contexte, plus aucun État ne peut s'attaquer à lui seul à ce

fléau et c'est pourquoi l'entraide judiciaire internationale revêt un caractère absolument crucial.

Pour y parvenir, l'instauration de structures pérennes dans chacun des États du Sahel élargi, et de cadres d'échanges entre les pays de la sous-région concernés, fait l'objet d'un

consensus des autorités nationales et des experts. Ce projet vise donc le renforcement des structures d'entraide judiciaire internationale dédiées dans chacun des États aux questions pénales, tout en les interconnectant entre elles au niveau régional et en les insérant dans les initiatives régionales en matière de coopération judiciaire régionale.

## Stratégie « Soutien au renforcement des capacités de nos partenaires »

L'AFD appréhende le renforcement de capacité en une approche concentrique, consistant à prendre en compte trois niveaux - individuel, organisationnel et institutionnel. Elle dispose d'une cellule dédiée au Renforcement des capacités (CAP) qui enrichit cette approche en adoptant des méthodologies éminemment participatives et des processus favorisant la co-construction avec les maîtrises d'ouvrage locales. Ce sont des facteurs clés permettant de favoriser une pérennité dans le temps et un changement en profondeur. **La stratégie « Acteurs, capacités, changements » se structure autour de trois objectifs** : accompagner les acteurs dans leurs opérations et politiques publiques en renforçant leurs capacités de pilotage et conduite de projet, puis accompagner les acteurs dans les transformations organisationnelles pour les rendre plus modernes et efficaces et orientées vers les usagers et enfin accompagner les acteurs à se fixer des trajectoires et objectifs de développement durable.

Au-delà de ses financements, l'AFD conseille et accompagne les maîtrises d'ouvrage (MOA), partenaires et bénéficiaires des financements de l'AFD via sa cellule de renforcement des capacités. Ainsi, la feuille de route 2020-2023 de CAP repose sur trois piliers d'activités :

**Des appuis directs aux opérations** à forte valeur ajoutée, centrés sur les porteurs de projet financés par l'AFD et leur écosystème. Ces appuis peuvent se faire sur le montage de projets de développement, de financements budgétaires ou de transformations organisationnelles.

**La conception d'outils et l'animation d'une filière métier** (communauté de pratiques interne composée de responsables équipe projet de l'AFD et de chargés de mission localisés dans le réseau de l'AFD) sur les sujets du

développement des organisations, de la performance et de l'acquisition des capacités opérationnelles du 21<sup>e</sup> siècle (agilité, incertitude, crise écologique planétaire).

**L'exploration de nouvelles offres de service et expérimentations** comme à l'heure actuelle le chantier « transformation des organisations / contreparties de demain », ou encore « financement de politique publique et renforcement de capacités : quelle optimisation de l'accompagnement ? ».

### 4. Bilan des réalisations de l'année 2020

**En 2020, 88,8 M€ ont été octroyés pour le financement du renforcement des capacités des partenaires, soit une baisse d'un tiers par rapport à 2019 (134,6 M€) qui s'explique par la crise engendrée par la Covid-19.**

**54 projets ont bénéficié d'un appui direct de l'équipe en charge du renforcement des capacités.** Les appuis 2020 ont principalement porté sur des projets financés par l'AFD en AFrique (74 % des appuis) avec une présence particulièrement forte sur les financements au Sahel qui représentent un quart des appuis en 2020. En termes sectoriels, c'est le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle qui a bénéficié de plus d'appuis en 2020, suivi par les secteurs de la santé et du développement urbain.

CAP a la mission de diffuser le réflexe et la culture opérationnelle liée au conseil aux organisations (acteurs). Et l'équipe a parmi ses activités une mission de conception et diffusion d'outils à disposition des opérationnels pour améliorer la qualité du montage des projets. Qui plus est, l'exigence accrue en termes de redevabilité a renforcé la nécessité de démontrer les résultats des projets financés. Ainsi, pour répondre à ce double défi, l'AFD a :

- conçu en 2020 et inauguré fin janvier 2021 une Ruche « Boîte à outils » ;

- Repensé au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 sa stratégie de formation en interne auprès des agents de l'AFD avec la refonte de la formation « Renforcement de capacités » ;
- Amélioré son reporting et suivi des appuis faits par l'équipe.

Le corpus méthodologique permettant de mieux appréhender les questions liées au renforcement des capacités et à l'accompagnement du changement à toutes les étapes du cycle du projet (guide méthodologique, élaboration de doctrines, mise à disposition de termes de références types) s'est enrichi en 2020 à travers l'élaboration d'une boîte à outils sur les dispositifs de suivi-évaluation des projets et est désormais facilement accessible pour tous les agents de l'AFD sur le réseau d'entreprise La Ruche.

#### **5. Innovation méthodologique : transformation des organisations**

L'une des actions phares de l'AFD en 2020 en termes de renforcement des capacités a été le lancement d'une nouvelle offre de service à destination des partenaires de l'AFD pour les accompagner dans leurs transformations organisationnelles. L'idée est de leur proposer un appui au renforcement des capacités centré sur les sujets organisationnels (Ressources humaines, processus internes, stratégie d'entreprise, conduite du changement, alignement sur les ODD). Pendant la phase pilote lancée en 2020, plusieurs organisations ont été accompagnées sur les premières étapes du cadrage de leurs besoins et cinq Directions Régionales ont également été ciblées pour qu'elles identifient des acteurs en fort besoin d'appui à leur transformation. Un pipeline a ainsi été consolidé fin 2020 avec la programmation d'une dizaine de partenaires à accompagner en 2021. Un guide méthodologique de la démarche d'appui de l'AFD sur la transformation organisationnelle a également été produit au T3-T4 de 2020.

Enfin l'équipe, en lien avec GOV, contribue au chantier portant sur l'amélioration des pratiques de l'AFD sur les financements budgétaires. Et **une capitalisation a été effectuée au T4 2020 sur les pratiques d'assistance technique liée aux financements de politique publique** et a ouvert sur un chantier méthodologique « Renforcement de capacités et politique publique » pour 2021.

#### **6. Projets et programmes emblématiques en 2020**

##### **Appui à l'élaboration et au pilotage de la transformation organisationnelle de l'ONAS - Subvention de 0,5 M€**

A travers cette subvention, l'AFD accompagne l'Office national d'Assainissement du Sénégal (ONAS) dans sa démarche de transformation organisationnelle. Cette démarche a pour objectif de permettre à l'ONAS de faire face aux principaux enjeux organisationnels et opérationnels identifiés pour les dix années à venir dans son secteur. L'AFD sera également aux côtés de l'ONAS dans la phase de mise en œuvre du plan d'action découlant de cette stratégie, et cela en partie à travers la présente subvention et en partie à travers de nouveaux financements à venir.

##### **Appui à la conception du Programme en faveur de la Convergence et de la Résilience des territoires porté par le Fonds d'Équipement Communal (FEC) du Maroc - Prêt de 200 M€ et subvention de 3,5 M€**

En réponse au souhait du Fonds d'Équipement Communal (FEC), l'AFD propose d'appuyer l'institution à décliner de manière opérationnelle son positionnement stratégique en faveur d'un développement territorial durable, d'une réduction des disparités territoriales et sociales et d'un appui à la relance des territoires face aux impacts économiques de la pandémie engendrée par la Covid-19. Cette opération doit ainsi contribuer directement au financement d'investissements publics locaux favorisant l'accès à des infrastructures et services essentiels, tout en renforçant les capacités des collectivités locales.



Dans la continuité de la confiance construite depuis 2018 dans la mise en œuvre d'une première opération, CAP a également appuyé le FEC dans une approche plus structurante en accompagnant les transformations internes nécessaires à l'atteinte de ces résultats durables de développement.

**Appui Performance et Gouvernance de l'éducation aux Comores (PGEC) – Subvention de 6 M€**

Le projet « Performance et Gouvernance de l'éducation aux Comores » (PGEC) cible des écoles primaires et collèges publics qui recevront un ensemble d'appuis avec des objectifs d'équité, de rétention scolaire, d'apprentissage et de bonne gestion des établissements. Le projet se décline en deux composantes principales dont une composante

« qualité » visant l'amélioration de la performance des établissements scolaires et une composante concernant la gouvernance et le pilotage du secteur de l'éducation. S'agissant du premier projet financé par l'AFD auprès du Ministère de l'Éducation nationale comorien et de l'approche retenue qui confie aux directions du Ministère la responsabilité de la mise en œuvre du projet, CAP a travaillé sur le volet renforcement des capacités du MEN en termes de pilotage et de gestion de projet constituant un volet essentiel du projet. Ainsi le premier résultat attendu de la part du dispositif d'assistance technique mis en place dans le cadre du projet sera que les structures du MEN soient pleinement engagées dans la mise en œuvre des activités du projet dont elles ont le mandat.

**7. Synthèse des indicateurs de suivi de la stratégie « Soutenir le renforcement des capacités »**

N°	Indicateurs de suivi du CIT RC 2013	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
1	Part des subventions de l'enveloppe 209 destinée à du soutien au renforcement de capacités (octroi) de l'AFD	70%	72%	81%	46% <sup>23</sup>	31%	15%
2	Nombre de concours ayant pour objectif premier le renforcement des acteurs de la vie politique, économique et sociale (octroi) dans les géographies traditionnelles de l'AFD	56	61	78	91	90	40*
5	Nombre d'agents de l'AFD ayant suivi les formations renforcement de capacités ou approche cadre logique	18	0	60	70	60	15

La tendance de la part dédiée au renforcement des capacités est plutôt baissière et inverse à la trajectoire de croissance des engagements de l'AFD sur la même période. Cette composante étant le plus fréquemment financée sur des ressources en don, il est plutôt logique de constater qu'en volume, le renforcement de capacités n'a pas suivi la même croissance que les volumes des prêts, responsables de la majeure part des financements.

\*Toutes les formes d'appuis et assistances techniques sur la conception ou supervision de travaux qui structurent les concours et font partie du renforcement de capacités qui n'ont pas fait l'objet d'un suivi direct par la cellule CAP ne sont pas inclus dans le chiffre 2020.

Le nombre d'agents ayant suivi les formations dispensées par CAP a fortement fléchi en 2020 du fait de la crise Covid-19 dans la mesure où ces formations étaient toutes construites sur du présentiel. Un parcours 100 % virtuel en synchrone et asynchrone est en construction et la session test est programmée pour septembre 2021.

<sup>23</sup> La méthodologie de calcul a changé en 2018 et s'applique à l'ensemble des géographies de l'AFD. Les données antérieures à 2017 ne sont donc pas directement comparables aux suivantes.

## II. La responsabilité sociétale

### 1. Structurer la démarche de responsabilité sociétale

Le groupe AFD s'attache à adopter les meilleures pratiques dans ses métiers. Depuis plus de quinze ans, sa démarche de responsabilité sociétale lui a permis de structurer ces pratiques et de se positionner parmi les acteurs les mieux notés par les agences de notation extra-financière.

Cette démarche est fondée sur de grands principes : l'efficacité de l'aide, le dialogue et

le travail en partenariat avec les acteurs du développement, le suivi et l'évaluation des résultats de l'action de développement du Groupe, l'application de contrôles de prévention de la corruption, de la fraude, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, la prise en compte de la responsabilité sociétale, tant dans les projets que le Groupe finance que dans son fonctionnement interne.

#### 1.1 Normes et standards

Adhérent au Pacte Mondial (*Global Compact*) des Nations Unies depuis 2004, le groupe AFD a choisi pour cadre de référence de son action les principales déclarations, conventions et normes relatives au développement équitable et responsable :

- la Déclaration des droits de l'Homme des Nations Unies,
- les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail,
- les standards du groupe Banque mondiale, ainsi que les standards de performance de la SFI pour Proparco,
- les trois Conventions dites de Rio (lutte contre le changement climatique, lutte contre la désertification et biodiversité),
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- les Conventions de l'OCDE et des Nations Unies contre la corruption, et les règles internationales en matière de lutte anti-blanchiment,
- les réglementations relatives à la publication des informations extra-financières,
- la Charte pour l'environnement adossée à la Constitution française,
- les Déclarations de Paris, d'Accra et de Busan du Partenariat Mondial pour l'efficacité de l'aide ;
- l'agenda développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable,
- l'Accord de Paris sur le Climat,
- les lignes directrices sur le reporting RSO de la GRI, *Global Reporting Initiative*,
- les *Green Bonds Principles* pour ses émissions obligataires responsables,
- les *Operating Principles for Impact Management (OPIM)*, signés par Proparco



## 1.2 La politique RSO 2018-2022 du groupe AFD

La politique de responsabilité sociétale du groupe AFD porte sur la période 2018-2022. Cette politique se donne comme ambition d'accompagner la mise en œuvre du plan d'orientation stratégique du Groupe et d'être pour ce dernier un vecteur d'exemplarité qui renforce la cohérence entre ses missions et la qualité de ses interventions, ainsi que la cohésion au sein des équipes.

La politique RSO 2018-2022 couvre de manière cohérente l'ensemble des enjeux de développement durable du Groupe, qu'ils aient trait aux projets qu'il finance ou à son fonctionnement interne. La politique s'articule ainsi autour de six axes d'engagements :



Intégration du développement durable dans les interventions



Gouvernance et appropriation de la démarche RSO



Transparence et dialogue avec les parties prenantes



Éthique professionnelle et exemplarité financière



Gestion socialement responsable et équitable des personnels



Maîtrise de l'empreinte environnementale et sociétale directe

Le Plan d'orientation stratégique du groupe AFD, adopté en 2018, inscrit son action dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris sur le Climat, tout en favorisant le lien social, dans l'objectif de contribuer à bâtir « un monde en commun ». Ainsi, le groupe AFD a la mission de contribuer à la réalisation des dix-sept objectifs de l'Agenda 2030 en accompagnement de six transitions : démographique et sociale, énergétique, territoriale et écologique, numérique et technologique, économique et financière, politique et citoyenne<sup>24</sup>.

Le Groupe s'assure du bien-fondé de ses interventions dans les contextes géographiques et sectoriels dans lesquels il opère et réalise des analyses régulières de résultats.

---

<sup>24</sup> <https://www.afd.fr/fr/ressources/plan-dorientation-strategique-2018-2022>

## 1.3 Mise en oeuvre de la démarche

La politique RSO se décline concrètement en un plan d'action sur la même période, 2018-2022, revu chaque année pour choisir les priorités de l'exercice. Ce plan d'action repose sur deux volets : être exemplaire dans toutes les opérations traitées par le groupe AFD ainsi que dans les engagements environnementaux et sociaux internes.

### Exemplarité dans les opérations

Le groupe AFD s'est pleinement mobilisé en 2020 face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales, pour répondre de manière globale et coordonnée aux besoins immédiats et à plus long terme de ses partenaires dans ses pays d'intervention. Au travers notamment des programmes « Santé en commun » et « Réponse Covid », le groupe AFD a octroyé 2,8 Mds€ en 2020 dont plus de la moitié a déjà été décaissée. C'est une réponse de solidarité qui a été apportée par toutes les entités du Groupe, sous la forme de financements, d'accélération des procédures de décaissement de projets et de programmes, d'interventions contracycliques ou encore d'assistance technique.

Outre cette réponse à la conjoncture exceptionnelle, l'AFD a poursuivi en 2020 ses activités d'appui au dialogue, de capitalisation, de veille et d'échanges externes sur les enjeux de développement durable.

Dans le cadre du plan d'action déclinant la politique RSO, l'AFD a poursuivi en 2020 son effort d'intégration des enjeux environnementaux et sociaux tout au long du cycle du projet, en s'attachant à renforcer ses capacités sur les projets présentant les niveaux de risque les plus élevés. L'AFD recherche également d'autres vecteurs de transformation : ainsi, afin de contribuer au renforcement du lien social, l'expérimentation d'une clause favorisant l'insertion par l'emploi sur certains marchés est en cours.

En parallèle, au sein de l'AFD, le dispositif Analyse et avis Développement durable (Avis DD) a évolué pour poursuivre la recherche d'un alignement toujours plus approfondi du portefeuille vis-à-vis des OOD. L'Avis DD s'est doté de nouveaux mécanismes, notamment d'alerte précoce, renforçant la prise en compte du développement durable au cours de l'instruction des projets. Le périmètre des analyses s'est élargi et le dispositif Avis DD vise à contribuer de manière plus proactive aux débats internationaux sur l'alignement ODD.

S'agissant de Proparco, un dispositif spécifique est appliqué visant à évaluer et à rendre compte de l'impact de son action. Proparco a mis en place une nouvelle feuille de route pour la période 2020-2022 qui réaffirme la priorité donnée à l'augmentation significative de ses impacts sur le développement et sur l'atteinte des ODD.

À l'échelle du Groupe, un travail est engagé sur la prise en compte des risques financiers climatiques à travers, en 2020, la cartographie de l'exposition du portefeuille aux risques physiques relatifs au changement climatique et le déploiement d'une méthodologie d'évaluation et d'outils dédiés à leur prise en compte. Le Groupe a également participé de manière volontaire à l'exercice de *stress test* climatique de l'ACPR, axé sur les risques de transition.

Enfin, le Groupe poursuit et amplifie son action dans le domaine des obligations durables, avec l'émission sur l'année 2020, en février, d'un nouvel emprunt obligataire climat de 1 Md€ à 5 ans, et, en octobre, d'un emprunt de 2 Mds€ à 7 ans dans un nouveau format *Sustainable bonds*.

### Exemplarité en interne

Le positionnement stratégique « 100% Accord de Paris » et « 100% Lien social » conduit aussi le groupe AFD à intensifier ses efforts pour aligner

ses pratiques internes aux enjeux sociaux et environnementaux dans une année 2020 marquée par les effets de la pandémie de la Covid-19.

À ce titre, la mobilité des collaborateurs a été profondément affectée en 2020, le coup d'arrêt mis sur les missions de terrain ayant notamment entraîné une chute de 63 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels aériens. Afin de capitaliser sur les apprentissages de cette période et de creuser le sillon d'autres travaux déjà menés sur la réduction de l'empreinte carbone du Groupe, la politique de déplacements professionnels s'appuiera dans les années qui viennent sur les solutions favorisant le maintien d'une partie de l'activité à distance, mises en place à l'aune de la crise sanitaire, et placera ainsi les enjeux environnementaux, d'efficacité et de qualité de vie au travail au cœur des préoccupations.

Les actions en faveur de la mobilité douce se sont poursuivies en 2020 en distanciel et en présentiel lorsque cela a été possible. En outre, le forfait mobilité durable a été expérimenté en 2020, favorisant ainsi des modes non polluants pour les trajets quotidiens des collaborateurs. Il est proposé à l'ensemble des collaborateurs en 2021.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux et sociaux sont inscrits dans la nouvelle politique achats de l'AFD, adoptée en 2020, qui promeut des achats responsables en visant la réduction de l'empreinte carbone, en veillant à la responsabilité sociale des fournisseurs et en apportant son soutien autant que possible au développement local et au secteur protégé et adapté.

Il convient de noter que la démarche en faveur de la réduction de l'empreinte carbone du Groupe concerne l'ensemble de ce dernier et inclut les agences, qui sont aussi à l'initiative de nombreuses actions : l'agence de New Delhi achève ainsi sa démarche de certification IGBC (*Indian Green Building Council*)<sup>25</sup> ; l'agence de

Phnom Penh met à disposition une flotte de vélos pour les courts trajets. La Direction Régionale Afrique du Nord a mis en place un plan d'actions complet pour la réduction de l'empreinte carbone de ses agences.

Enfin, au travers de sa responsabilité sociétale, le groupe AFD attache une attention particulière à favoriser un environnement de travail porteur de sens pour ses collaborateurs.

En 2020, en réponse à la crise de la Covid-19, le Groupe a dû apporter à son fonctionnement des adaptations d'une ampleur et d'un rythme inédits. La généralisation du télétravail a nécessité un accompagnement important pour la prévention des risques potentiels ; elle a généré également des apprentissages et opportunités liés à de nouveaux modes de faire, comme le renforcement de l'offre et du recours à la e-formation.

Les dispositifs de prévention des risques psychosociaux déjà en place ont été maintenus et pour certains renforcés. Par exemple, une plateforme d'assistance psychologique accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour les agents du siège et du réseau a été déployée de mars à septembre.

Poursuivant les efforts engagés précédemment, le Groupe a vu en 2020 l'adoption et le lancement de sa politique Diversité et inclusion. Il décline cet engagement par sa candidature à la double labellisation AFNOR « Alliance Diversité et égalité professionnelle », en 2021 et dans les prochaines années.

Enfin, dans le cadre du projet d'entreprise, structuré en 2020, le programme CAP Cohérence viendra en 2021 appuyer et accélérer les chantiers prioritaires de responsabilité sociétale du Groupe. Cela permettra de mobiliser plus intensément encore les équipes sur des plans d'action fondés sur une haute exigence en matière de responsabilité sociale et environnementale interne. C'est le

---

<sup>25</sup> <https://igbc.in/igbc/>

cas du projet « Trajectoire bas carbone », qui vise à réduire l’empreinte carbone directe et à adopter des comportements plus responsables collectivement et individuellement et qui inclut notamment les politiques de déplacements

professionnels et de numérique responsable. C’est aussi le cas du projet « Achats responsables » ainsi que de différents projets visant à renforcer la qualité de vie au travail des collaborateurs.

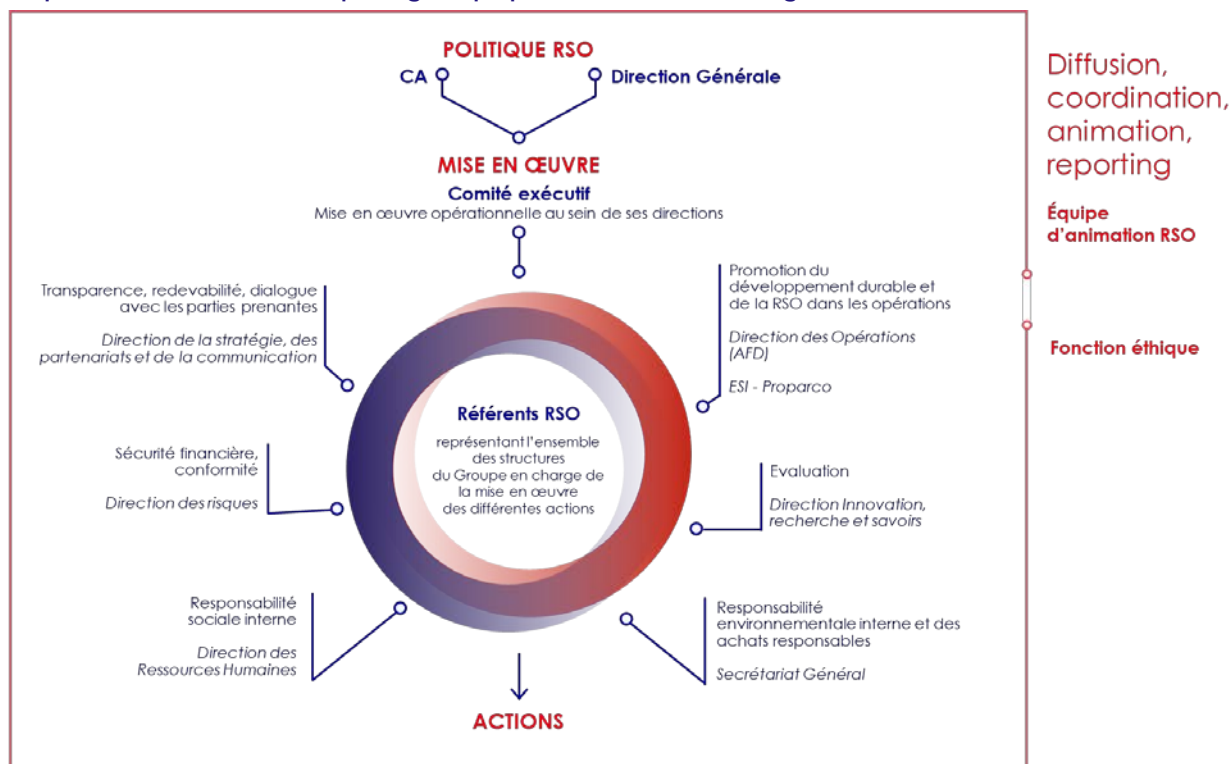
## 1.4 Animation de la démarche

La démarche de responsabilité sociétale du groupe AFD est animée par une équipe rattachée au département de la Stratégie, de la Prospective et des Relations institutionnelles (direction de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication). Celle-ci s’appuie sur un réseau de référents au sein des structures du Groupe chargées de mettre en œuvre les différents axes de la politique RSO. Le réseau des référents RSO est ainsi associé au pilotage de la démarche RSO (élaboration et mise en œuvre de la politique), à sa redevabilité, ainsi

qu’aux actions de communication et de sensibilisation des personnels.

Par ailleurs, à l’AFD comme au sein de Proparco, des équipes apportent un appui transversal à l’intégration du développement durable dans les opérations sur les sujets de climat, de genre, de risques environnementaux et sociaux, d’intervention dans les pays en crise et conflits, de renforcement des capacités des partenaires, ou encore d’analyse et avis développement durable des projets.

### Responsabilité sociétale : un pilotage impliquant l’ensemble de l’organisation



## 1.5 Évaluation de la démarche

La responsabilité sociétale du groupe AFD peut faire l'objet d'évaluations indépendantes en interne, au travers des missions menées par l'inspection générale ou par la division d'évaluation *ex post* de l'AFD, et en externe.

La démarche RSO du Groupe fait également l'objet de notations extra-financières qui, en plus d'orienter les décisions des investisseurs, sont un outil de progrès en interne. Au cours de ces dernières années, cette démarche a fait l'objet de deux notations extra-financières, par les agences Vigeo Eiris (en 2017 et 2019) et ISS-Oekom (en 2018). Ces notations mettent en exergue des performances élevées (et en progrès) dans l'ensemble des domaines :

- l'agence ISS-Oekom a attribué au Groupe une note égale à C+ en 2018, ainsi que le statut « *Prime* » accordé aux entreprises qui se placent parmi les leaders de leur secteur<sup>26</sup> ;
- l'agence Vigeo Eiris a attribué au groupe AFD une note de 74/100 en 2019 (contre 70/100 en 2017), le plaçant en tête d'un panel des institutions « paires » (20 banques et agences à objectif spécifique et banques multilatérales de développement) et en deuxième position de l'ensemble de l'univers Vigeo Eiris, sur 4 903 entreprises et organisations évaluées dans le monde. Cette bonne performance a été confirmée lors de la procédure de revue simplifiée effectuée en 2020 par Vigeo-Eiris.

## 1.6 Transparence en matière de responsabilité sociétale

Afin de rendre compte de sa démarche de responsabilité sociétale, le groupe AFD inscrit sa communication extra-financière dans le cadre des normes nationales et internationales de référence, et notamment des lignes directrices de la Global Reporting Initiative – GRI<sup>27</sup>.

Cette communication s'articule autour de deux documents principaux :

- la Déclaration de performance extra-financière, intégrée au Document d'Enregistrement Universel du groupe AFD ;

---

<sup>26</sup> La performance du groupe AFD se situe au-dessus de la moyenne sectorielle pour la plupart des « questions clé » répertoriées par Oekom.

<sup>27</sup> Le rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle

- le présent rapport sur l'exercice 2020.

La pertinence des enjeux a été déterminée à partir d'une « analyse de matérialité » présentée dans la Déclaration de performance extra-financière.

Par ailleurs, l'AFD communique aussi auprès du Pacte mondial des Nations Unies (Communication sur l'engagement et Communication sur le Progrès)<sup>28</sup>.

(conformité GRI 102-54 et concerne les enjeux de responsabilité jugés pertinents (ou matériels).

<sup>28</sup> Profil Global Compact de l'AFD : <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/293#company-information>

La transparence sur les financements octroyés est une incarnation de cet enjeu de responsabilité sociétale fort pour le groupe AFD. Elle est encadrée par la politique de transparence et de dialogue<sup>29</sup> qui a pour objectif de contribuer à l'efficacité de l'aide et de rendre compte de l'action du groupe AFD au service de la politique française d'aide publique au développement. Elle repose sur cinq principes : l'utilité, l'ouverture, la préservation de la confiance et des informations sensibles, l'écoute et le dialogue.

La mise en transparence des activités du groupe AFD se fait en conformité avec les meilleures pratiques observées chez les autres bailleurs et avec les standards internationaux, en particulier celui de l'Initiative Internationale pour la transparence de l'aide (IITA), tout en prenant en compte les attentes des parties prenantes du Groupe. Elle est encadrée par le respect des contraintes réglementaires liées à la forme juridique du Groupe (secret des affaires) et à la protection des données personnelles et des libertés individuelles et publiques garanties par la CNIL.

En interne, le groupe AFD dispose d'une note juridique et d'une procédure de divulgation d'information afin d'encadrer l'exercice de mise en transparence et de veiller au respect des règles relatives aux informations confidentielles et au secret professionnel. Ces

demandes de divulgation d'information peuvent concerner les informations publiées sur le site Internet du groupe AFD, la plateforme d'*open data* du groupe AFD et le registre de l'IITA, ou d'autres informations relatives au groupe AFD, à sa stratégie, aux opérations de financement et aux productions intellectuelles.

Le groupe AFD continue de renforcer sa politique de publication de données d'activité au format de l'IITA, sur son site d'*open data* et sur la plateforme ouverte des données publiques françaises<sup>30</sup>.

Au 31 décembre 2020, les données projet publiées couvrent 78 % des financements souverains et non souverains supérieurs à 100 K€ en exécution financés par l'AFD sur l'ensemble de ses pays d'intervention.

Nombre et % de financements souverains et non souverains publiés au format IITA en 2020

Nombre de concours financiers à mettre en transparence	2107
Nombre de concours financiers mis en transparence	1649
% de concours financiers mis en transparence	78,26%

---

<sup>29</sup> Le périmètre de cette politique concerne l'AFD et sa filiale Proparco, et prévoit des déclinaisons spécifiques pour l'AFD et pour Proparco. Elle est disponible sur le site internet de l'AFD :

<https://www.afd.fr/fr/politique-de-transparence-et-de-dialogue-du-groupe-afd>.

<sup>30</sup><http://afd.opendatasoft.com/> ;

<https://www.data.gouv.fr/>



## 2. Assurer le développement durable dans les interventions

### 2.1 Maîtrise des risques et des impacts environnementaux et sociaux

Toute opération de développement peut comporter des risques vis-à-vis de l'environnement et des populations. Ainsi, s'appuyant sur le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale et les standards de performance de la Société Financière Internationale (SFI), la démarche adoptée par le groupe AFD consiste à (i) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux (E&S) de chaque opération présentée aux instances décisionnelles ; (ii) définir les mesures à mettre en œuvre par les bénéficiaires des financements pour limiter l'exposition à ces risques ou pour en atténuer voire en compenser les effets ; (iii) contractualiser la mise en œuvre de ces mesures avec les bénéficiaires des financements ; (iv) suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération ; (v) gérer les imprévus ; et (vi) améliorer la qualité des projets et la performance environnementale et sociale des bénéficiaires de ses financements.

Le groupe AFD intègre la responsabilité sociétale dans son système de gouvernance et dans ses activités. Dans ce cadre, il prend des mesures destinées à évaluer et maîtriser les risques environnementaux et sociaux (E&S) des opérations qu'il finance. Il met en place des procédures visant à identifier, prévenir ou atténuer les dommages environnementaux et sociaux, ainsi que les atteintes aux droits humains susceptibles de résulter de ces activités. Cette démarche de maîtrise des risques E&S se décline à toutes les étapes du cycle du projet, de l'identification à l'approbation du

financement, jusqu'au suivi et à l'évaluation *ex post*.

Cette approche est complétée par l'existence de deux mécanismes de traitement des réclamations environnementales et sociales, respectivement pour l'AFD et pour Proparco (*cf. infra*). Ceux-ci contribuent à gérer un risque opérationnel. Lorsque des impacts environnementaux et sociaux néfastes ou inattendus n'ont pas pu être évités, réduits ou compensés selon les dispositions des plans de gestion E&S des projets dont le financement est mis en œuvre par l'AFD ou par Proparco, ces mécanismes permettent de rechercher des voies de remédiation<sup>31</sup>.

D'une manière générale, ils contribuent à renforcer les pratiques de transparence et de redevabilité du groupe AFD, en s'appuyant sur l'expérience des autres bailleurs, à travers les échanges au sein du réseau international IAMnet (*Independent Accountability Mechanism Network*).

---

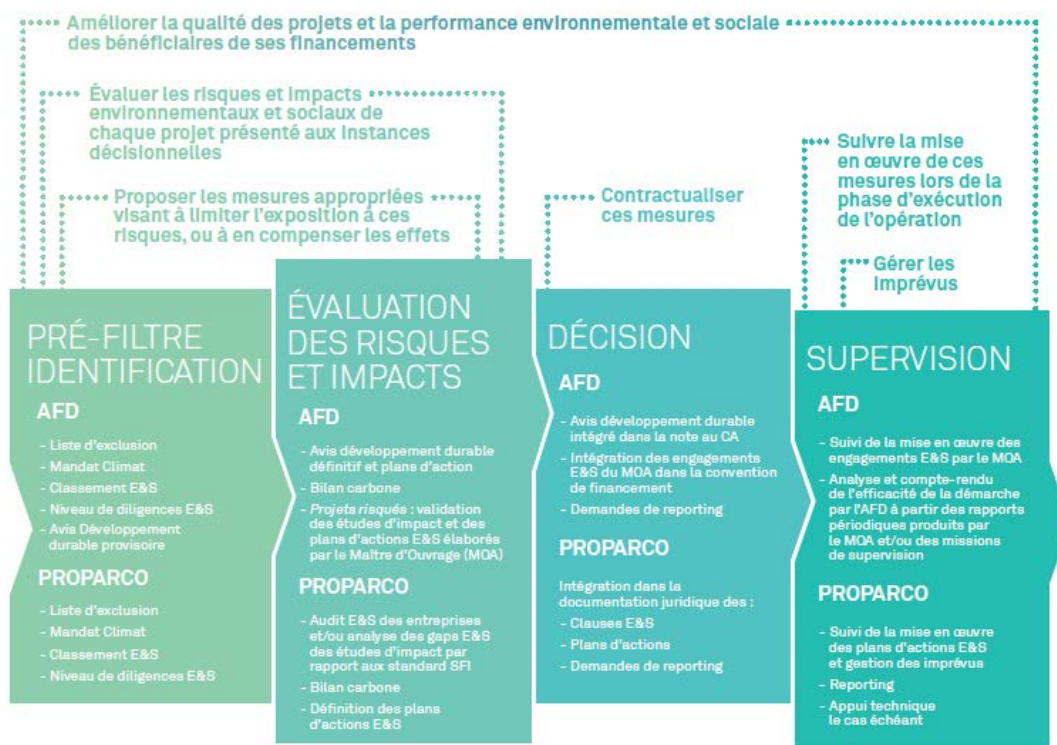
<sup>31</sup> Les pages des sites de l'AFD et de Proparco dédiées à ces dispositifs sont disponibles aux adresses suivantes :

Pour l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/dispositif-de-gestion-des-reclamations-environnementales-et-sociales>

Pour Proparco : <https://www.proparco.fr/fr/icm>

## Gérer les risques environnementaux et sociaux au cours du cycle du projet

### GESTION DES RISQUES E&S LE LONG DU CYCLE DE VIE DES PROJETS



### Identification

Le groupe AFD ne finance pas certains projets du fait de critères d'ordre éthique, réglementaire, environnemental et social. Ces critères sont inscrits dans une liste d'exclusion validée par les conseils d'administration de l'AFD et de Proparco et publiée sur leurs sites Internet<sup>32</sup>. Ces critères sont appliqués en amont de toute instruction du projet. En outre, le Groupe applique des diligences spécifiques par secteur d'intervention.

Hormis ces critères qui permettent d'exclure les projets qui ne seraient pas en ligne avec la

réglementation ou avec les orientations stratégiques du Groupe, l'évaluation des risques environnementaux et sociaux (E&S) est capitale avant toute décision d'octroi d'un financement. À chaque secteur correspond une typologie de risques E&S, à laquelle le groupe AFD répond de manière adaptée via sa démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux. Cette démarche s'applique à toutes les opérations de type « projet » de l'AFD et de Proparco, qu'elles soient financées directement ou par le biais d'intermédiaires financiers (établissements bancaires en particulier).

<sup>32</sup> <https://www.afd.fr/fr/ressources/la-liste-dexclusion-proposee-pour-le-groupe-afd-dans-les-etats-etrangers>

La nature et l'ampleur des actions à mener en application de cette démarche de maîtrise des risques E&S sont déterminées spécifiquement pour chaque opération et sont « proportionnées » au niveau des risques E&S à maîtriser.

Pour ce faire, une catégorisation E&S des opérations est systématiquement réalisée au début de l'identification et permet de répartir les opérations selon plusieurs niveaux de classement du risque E&S : quatre niveaux pour les projets en financement direct – risques Élevés (catégorie A), Importants (catégorie B+), Modérés (catégorie B) ou Faibles (catégorie C) – et trois niveaux pour les projets financés par le biais d'intermédiaires financiers (IF) - portefeuille de l'IF à risques Élevés (IF-A), Modérés (IF-B) ou Faibles (IF-C). Le niveau du classement E&S des opérations détermine la nature et l'ampleur des moyens à mobiliser par le groupe AFD et par les bénéficiaires des financements pour maîtriser les risques E&S des opérations financées. Cela concerne notamment le choix des évaluations E&S *ex ante* à produire par les bénéficiaires des financements de l'AFD, mais également le choix du cadre normatif E&S applicable (réglementation nationale, standards internationaux de la Banque mondiale) ou bien encore le niveau de mobilisation des équipes d'experts E&S du groupe AFD lors de l'évaluation puis de la supervision E&S.

### Évaluation

Dans le cadre des projets les plus risqués, le maître d'ouvrage réalise, avec l'appui de consultants spécialisés, des études spécifiques, telles qu'une étude d'impact ou un audit environnemental et social, décrivant les risques et impacts environnementaux et sociaux et proposant les mesures d'atténuation à mettre en œuvre, généralement regroupées dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES). Dans le cas des entreprises et des institutions financières, le groupe AFD peut diligenter des études ou audits complémentaires, afin d'évaluer la conformité de leurs systèmes de gestion environnementale et sociale avec les standards internationaux.

### Décision

À l'issue de ces démarches, les équipes spécialisées du Groupe définissent des clauses environnementales et sociales spécifiques et les plans d'engagement ou plans d'actions environnementaux et sociaux qui sont insérés dans la documentation de financement contractuelle.

Par ailleurs, une attention est portée à la prise en compte par le bénéficiaire de la dimension environnementale et sociale dans les appels d'offres, afin de privilégier les entreprises responsables dans l'attribution des marchés de travaux, notamment ceux à forts impacts E&S, et de s'assurer que les mesures d'atténuation préconisées seront réellement mises en œuvre. L'AFD a ainsi développé un dossier type d'appel d'offres, avec des clauses environnementales et sociales renforcées, qui est proposé aux maîtrises d'ouvrage pour la réalisation des travaux à risques élevés. Cette procédure est maintenant généralisée puisque le dossier type d'appel d'offres relatif aux marchés de travaux contient désormais par défaut des clauses environnementales et sociales renforcées.

### Supervision

Des équipes spécialisées du groupe AFD assurent un suivi de la mise en œuvre des engagements environnementaux et sociaux pris par les bénéficiaires des financements à travers les plans d'engagement ou plans d'action E&S insérés dans la documentation contractuelle. Pour ce faire, elles s'appuient sur les rapports de suivi transmis par lesdits bénéficiaires, réalisent des missions de suivi ou mobilisent des consultants indépendants spécialisés pour les opérations les plus risquées. Pour les projets présentant les risques environnementaux et sociaux les plus importants, la mise en place d'un mécanisme de traitement des plaintes par la maîtrise d'ouvrage au niveau du projet doit être prévue. Ce dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales offre aux populations susceptibles d'être affectées par les projets un dispositif qui permet de recueillir leurs plaintes et leurs préoccupations liées aux impacts du projet et d'y apporter des réponses.

### Répartition des risques E&S des opérations financées par l'AFD

Pour les financements octroyés par l'AFD en 2020 dans les États étrangers, la répartition des risques E&S, respectivement en termes de nombre de projets financés et de montants octroyés, s'établit comme suit :

#### Risques environnementaux et sociaux des engagements de l'AFD en 2020, en nombre d'opérations financées (États étrangers)

Niveaux des risques E&S	Nombre d'opérations	%
Risques élevés	7	2,87
Risques importants	38	15,57
Risques modérés	79	32,38
Risques faibles	92	37,70
Intermédiation Financière - risques élevés	18	7,38
Intermédiation Financière - risques modérés	8	3,28
Intermédiation Financière - risques faibles	2	0,82
<b>TOTAL</b>	<b>244</b>	<b>100,00</b>

#### Risques environnementaux et sociaux des engagements de l'AFD en 2020, en montants octroyés (États étrangers) ; (M€)

Niveaux des risques E&S	Montants octroyés (en M€)	En %
Risques élevés	307	3,77
Risques importants	2 326	28,58
Risques modérés	1 335	16,41
Risques faibles	2 161	26,56
Intermédiation Financière - risques élevés	1 499	18,43
Intermédiation Financière - risques modérés	507	6,23
Intermédiation Financière - risques faibles	1,7	0,02
<b>TOTAL</b>	<b>8 137</b>	<b>100,00</b>

### Renforcement du suivi E&S des projets et amélioration de la qualité E&S du portefeuille en 2020

Une nouvelle méthode d'analyse des risques E&S résiduels, c'est-à-dire des risques E&S qui subsistent et évoluent au cours de la vie des projets en exécution, a été développée en 2020 et a permis de réaliser une première analyse d'une partie du portefeuille des opérations financées par l'AFD entre 2016 et 2019.

En 2021, une nouvelle analyse sera menée pour tous les projets classés en A (risques E&S élevés) ou en B+ (risques E&S importants) au stade de l'identification et qui ont été octroyés entre 2016 et 2020.

Cette évaluation permettra d'avoir une vision de la qualité E&S du portefeuille à un instant donné et de définir les programmes de suivi en concentrant les efforts des équipes projets sur les opérations les plus risquées (à savoir les projets en alerte nécessitant un suivi spécifique et les projets sensibles nécessitant un suivi renforcé).

Au-delà, renouvelé chaque année, cet exercice permettra de suivre l'évolution dans le temps de la qualité E&S des opérations, dans une logique de recherche d'amélioration de la qualité globale du portefeuille des opérations financées par l'AFD.

### Maitrise des risques E&S de Proparco

Proparco met en œuvre une démarche de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance<sup>33</sup>, à travers un dispositif similaire à celui de l'AFD, qui se réfère aux meilleures pratiques des institutions financières internationales.

Sa démarche s'appuie sur les normes de performance de la Société financière internationale (SFI), les principales conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les méthodologies définies par le *Corporate Governance Development Framework*

concernant les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise ou encore les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. Elle consiste à (i) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux de chaque projet présenté aux instances décisionnelles de Proparco et les mesures prévues par les bénéficiaires des financements pour y remédier ; (ii) proposer les mesures complémentaires à mettre en œuvre par les clients visant à éviter ou limiter ces risques ou à en compenser les effets ; (iii) suivre la bonne mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération ; (iv) s'assurer de la bonne gestion par le projet des imprévus ayant des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs ; et (v) accompagner, le cas échéant, le client dans le renforcement de ses capacités de pilotage et de mise en œuvre de ses performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations environnementales, sociales et/ou de gouvernance fait l'objet de calcul d'indicateurs, produits et pilotés régulièrement par les équipes de Proparco. Les tableaux suivants illustrent le suivi de ces indicateurs.

Les deux tableaux ci-dessous présentent la classification du risque potentiel d'un projet pour les deux dernières années. Déterminé lors de la phase d'instruction, il n'évolue pas dans le temps. Le classement va de A (risque important) à C (risque faible), auquel est ajouté le préfixe IF pour les intermédiaires financiers. Les projets notés IF-A, A, B+ ainsi que les fonds d'investissement classés IF-B font l'objet d'une *due diligence* (procédures de vérifications) approfondie. La comparaison avec le classement du portefeuille global met en évidence un accroissement des projets IF-B et une diminution des projets B+.

<sup>33</sup> <https://www.proparco.fr/fr/responsabilite>

**Classification environnementale et sociale ex ante des projets de Proparco signés en 2020 et du portefeuille**

Classement E&S	Nombre de projets signés en 2019	% des projets signés en 2019	Nombre de projets signés en 2020	% des projets signés en 2020	% des projets du portefeuille Proparco au 31/12/2020
Risques élevés (A)	11	14,5%	6	9,7%	15,4%
Risques importants (B+)	9	11,8%	11	17,7%	7,3%
Risques modérés (B)	4	5,3%	2	3,2%	18,7%
Risques faibles (C)	–	–	–	–	0,2%
Intermédiation Financière - risques élevés (IF-A)	11	14,5%	14	22,6%	21,9%
Intermédiation Financière - risques modérés (IF-B)	29	38,1%	15	24,2%	28,1%
Intermédiation Financière - risques faibles (IF-C)	12	15,8%	14	22,6%	8,3%
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>100% (519 projets)</b>

**Risques environnementaux et sociaux du portefeuille de Proparco en 2020, en montant signé (EE)**

Classement E&S	Montants signés en 2019 (en €)	% du montant total 2019	Montants signés en 2020 (en €)	% du montant total 2020
Risques élevés (A)	275 598 817 €	19,1%	132 859 825 €	10,5%
Risques importants (B+)	38 433 275 €	2,7%	256 022 488 €	20,2%
Risques modérés (B)	174 316 157 €	12,1%	7 581 323 €	0,6%
Intermédiation Financière - risques élevés (IF-A)	315 550 412 €	21,9%	421 272 385 €	33,3%
Intermédiation Financière - risques modérés (IF-B)	541 753 383 €	37,6%	325 153 120 €	25,7%
Intermédiation Financière - risques faibles (IF-C)	94 192 536 €	6,5%	121 342 484 €	9,6%
<b>Total</b>	<b>1 439 844 580 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 264 231 625 €</b>	<b>100%</b>

Le tableau ci-dessous présente l'un des indicateurs utilisés pour le suivi environnemental et social des projets : la performance E&S. Renseigné par des experts environnementaux et sociaux, il traduit la mise en œuvre effective sur le terrain des mesures de gestion des enjeux environnementaux et sociaux des

projets dans le référentiel des standards de la SFI. La comparaison de la performance E&S des projets signés en 2020 (avant signature) avec celle des projets en portefeuille (après signature) souligne que la performance E&S des projets évolue en moyenne positivement sur les projets de Proparco (nette diminution de la part de performance E&S « faible » et augmentation de la part de « bonne » performance). La représentation des projets de performance E&S « excellente » en 2020 est influencée par la plus grande proportion de projets intermédiés.

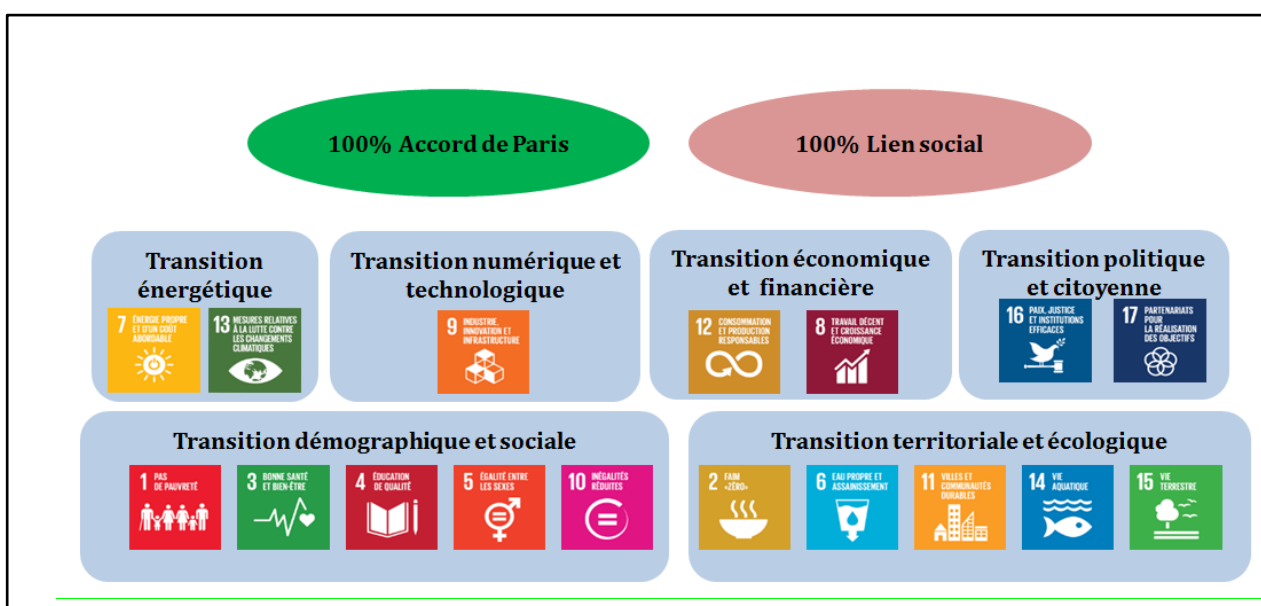
**Niveaux de performance environnementale et sociale des projets signés en 2020 et du portefeuille de Proparco**

<b>Performance E&amp;S</b>	<i>% des projets signés en 2019</i>	<i>% des projets du portefeuille Proparco au 31/12/2019</i>	<b>% des projets signés en 2020</b>	<b>% des projets du portefeuille Proparco au 31/12/2020</b>
Excellente	19%	16%	<b>27%</b>	<b>19%</b>
Bonne	19%	32%	<b>15%</b>	<b>30%</b>
Moyenne	27%	31%	<b>27%</b>	<b>32%</b>
Faible	35%	21%	<b>31%</b>	<b>19%</b>
TOTAL DU NOMBRE DE PROJETS POUR LESQUELS LA PERFORMANCE E&S EST CALCULÉE (1) <sup>34</sup>	52	223	<b>55</b>	<b>270</b>

<sup>34</sup> La performance E&S n'est pas calculée pour les projets peu risqués type B, IF-C ou certains IF-B

## 2.2 Contribution de l'activité du Groupe au développement durable

Le Plan d'orientation stratégique (POS) du groupe AFD, adopté en 2018, inscrit son action dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris sur le Climat, tout en favorisant le lien social, dans l'objectif de contribuer à bâtir « un monde en commun ». Ainsi, le groupe AFD a la mission de contribuer à la réalisation des dix-sept objectifs de l'Agenda 2030 en accompagnement de six transitions : démographique et sociale, énergétique, territoriale et écologique, numérique et technologique, économique et financière, politique et citoyenne<sup>35</sup>.



Articulation des ODD avec les transitions dans le Plan d'orientation stratégique 2018-2022 du groupe AFD.

Le Groupe s'assure du bien-fondé de ses interventions dans les contextes géographiques et sectoriels dans lesquels il opère et réalise des analyses régulières de résultats.

Afin de s'assurer de la prise en compte des enjeux de développement durable dans les projets financés et de garantir leur cohérence

avec les stratégies adoptées, l'AFD s'est dotée depuis 2014 d'un dispositif « Analyse et Avis développement durable ». Ce dispositif se matérialise par une analyse réalisée par l'équipe projet de la Direction des Opérations au cours de l'instruction, qui permet d'apprécier les effets attendus (positifs, neutres ou négatifs) sur chacune des dimensions du développement

<sup>35</sup> <https://www.afd.fr/fr/ressources/plan-orientation-strategique-2018-2022>



durable<sup>36</sup> ; et par un avis développement durable rendu par la cellule Analyse et avis développement durable, du Département de la Stratégie. Cet avis, qui peut être favorable,

Le groupe AFD a développé une méthodologie pour calculer la contribution de ses engagements financiers aux ODD<sup>37</sup>, méthodologie qu'il a renforcée en 2020 pour mieux appréhender ses contributions à travers toutes les composantes des projets financés et particulièrement celles concernant les ODD transversaux.

Les résultats obtenus sont cohérents avec l'importance des financements du Groupe notamment dans le secteur de la santé. La contribution à l'ODD 3 – Bonne santé et bien-être – a connu une forte hausse reflétant les efforts du Groupe pour le secteur de la santé en 2020.

L'ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques – représente la contribution majeure du groupe AFD malgré une légère baisse en 2020 en cohérence avec les engagements stratégiques du Groupe.

favorable avec recommandations, réservé ou négatif, figure dans les notes transmises aux

### La contribution du groupe AFD aux ODD

Par ailleurs, le secteur des infrastructures qui a connu une nette hausse en 2020 a permis de maintenir les contributions du Groupe à l'ODD 11 – Villes et communautés durables et à l'ODD 1 – lutte contre la pauvreté.

Les contributions aux ODD 8 – Emploi décent –, 9 – Industrie, innovation et infrastructure – et 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable –, alimentés par les financements dans le secteur productif, en baisse en 2020, ont connu de ce fait une légère diminution tout en restant importantes.

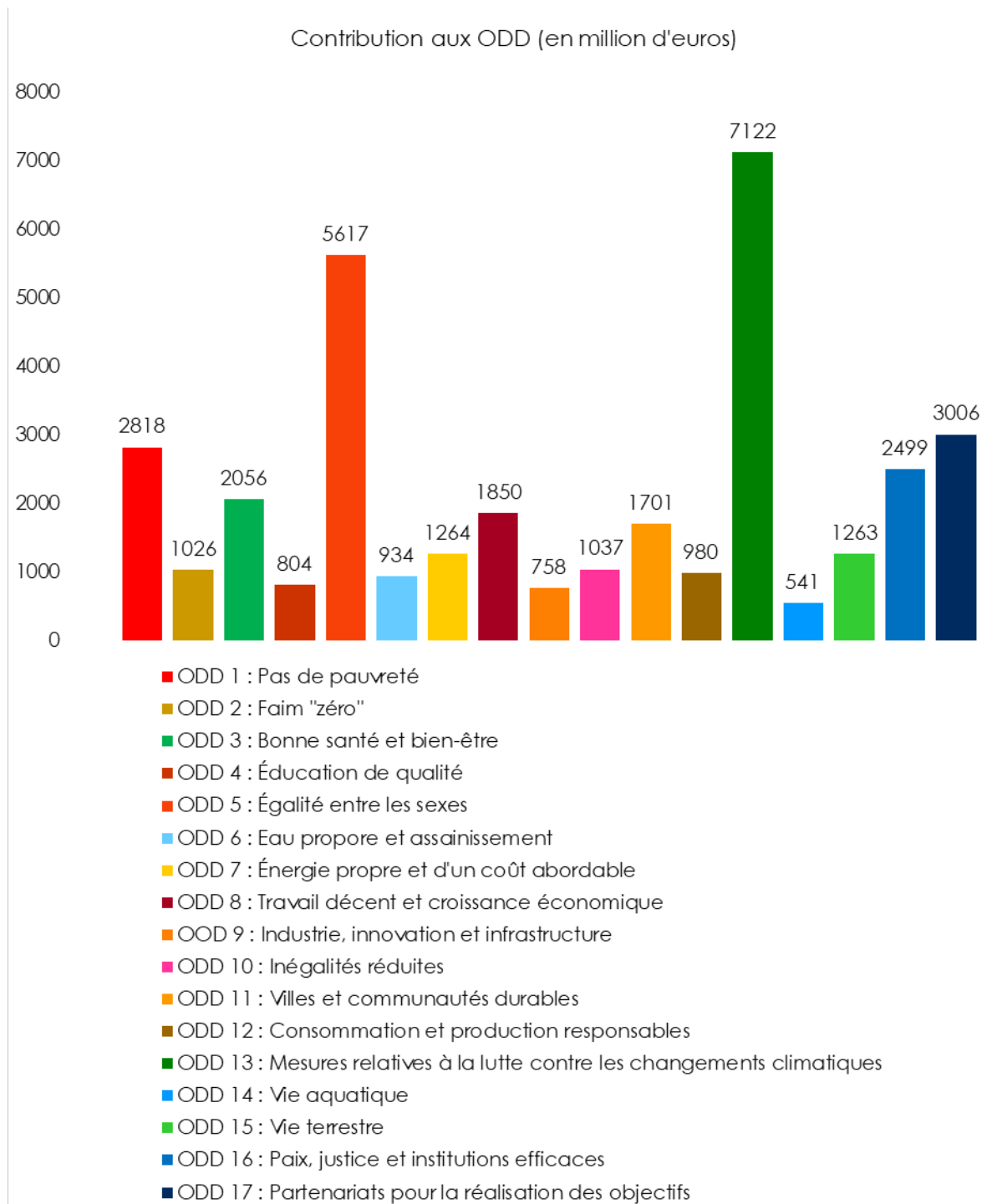
Enfin, les efforts de contribution du groupe AFD aux ODD transversaux ont été mieux appréhendés : l'ODD 2 – Faim zéro –, l'ODD 5 – Égalité entre les sexes et l'ODD 10 – Réduction des inégalités –, même s'ils continuent à être peu visibles dans les différentes classifications des financements du groupe, sont mieux identifiés et valorisés et représentent les hausses les plus importantes en 2020.

---

<sup>36</sup> Les six dimensions de l'analyse développement durable sont : (i) croissance soutenable et économie résiliente ; (ii) bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux ; (iii) égalité femmes-hommes ; (iv) préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles ; (v) climat : transition vers une trajectoire bas carbone (v-a) et résilience au changement climatique (v-b) ; (vi) pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance.

<sup>37</sup> Le groupe AFD a développé une méthode principalement basée sur le système de classification

du CAD pour déterminer sa contribution aux ODD : les codes pour identifier principalement les ODD « sectoriels » (ODD 3, 4, 6, 7 et 11 et les marqueurs pour identifier les ODD transversaux que sont pas de pauvreté (ODD 1), le climat (ODD 13), l'égalité entre les sexes (ODD 5), les inégalités (ODD 10), la vie aquatique (ODD 14) et la vie terrestre (ODD15). Des marqueurs internes, la nature des financements ainsi que les résultats (output) des projets sont également pris en compte pour identifier les contributions ODD du groupe.



### Impacts liés à l'activité de l'AFD

L'AFD finance et accompagne des projets et des programmes de développement qui contribuent à la création d'emplois directs et indirects et au développement régional dans ses pays d'intervention. L'AFD calcule des indicateurs de résultats pour mesurer et rendre compte de manière synthétique de l'impact de son activité sur le terrain, en faveur du développement de ses territoires d'intervention et des populations bénéficiaires des projets financés, et, d'une manière plus générale, de l'impact de ses interventions sur les ODD. L'impact des financements de l'AFD peut

également être appréhendé au travers de la répartition sectorielle de ses engagements, ainsi que par leur typologie (voir supra, Activité de l'AFD).

### Indicateurs de résultat ex-post de l'AFD 2020

Ces indicateurs sont suivis en conformité avec la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, dite LOPDSI. Certains libellés d'indicateurs ont été modifiés par rapport à 2019 afin de mieux les ajuster aux ODD et/ou de les préciser pour se rapprocher de la réalité opérationnelle. (Modifications apparaissant en gras dans le tableau ci-dessous).

N°	Indicateurs de résultats ex post	2016	2017	2018	2019	2020	ODD
1	Nombre d'exploitations agricoles familiales (EFA) soutenues par les programmes financés par l'AFD						
	Type 1	650 000	228 886	197 844	Indicateurs modifiés		
	Type 2	3 160 000	453 500	30 200			
	Type 3	810 600	0	0			
	Nombre d'exploitations familiales agricoles en conversion vers des systèmes agroécologiques				3 318	2 806	ODD 2, ODD 5, ODD 12, ODD 13, ODD 15
Nombre d'EFA dont les performances économiques ont été améliorées				380 604	337 179	ODD 1, ODD 12, ODD 2, ODD 5, ODD 8	
2	Superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité (en milliers d'hectares)						
	Type 1	16 220 000	15 834 000	1 350 390	Indicateurs modifiés		
	Type 2	808 000	4 484 000	3 689 626			
	Type 3		15 200				

	<b>Superficies bénéficiant de programmes de conservation/ restauration de la biodiversité</b>				9 395 632	13 599 917	ODD 13, ODD 14, ODD 15
	<b>Superficies bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier</b>				67 060	29 743 978	ODD 12, ODD 13, ODD 14, ODD 15
3	<b>Nb passagers transport commun sur tronçon financé</b>	246 000	38 000	385 558	3 269 400	1 009 500	ODD 9
4	Nombre de personnes gagnant accès à des services électriques durables	20 000	365 000	16799307	5 150 003	2 093 870	ODD 1, ODD 3, ODD 4, ODD 7
5a	Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège	857 838	812 452	950 949	2 438 130	2 730 712	ODD 4
5a bis	<b>Nb enfants achevant le primaire</b>	481682	436 155	536 082	1 172 328	1 116 139	ODD 4
5b	<b>Nb pers bénéficiant d'une formation professionnelle</b>	114 000	142 368	167 348	123 690	89 067	ODD 4, ODD 8
6	<b>Nombre d'habitants et usagers des villes dont la qualité de vie a été améliorée</b>	550 000	365 591	683 579	16 799 307	22 184 000	ODD 11
7	<b>Investissements accompagnés</b>	2 000 M€	1 136 M€	1 623 M€	5 093 M€	4 714 M€	-
8	Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD	11 500	1 216	60 226	Indicateur modifié		
	Nombre de bénéficiaires d'un service financier local				1 910 318	1 447 788	ODD 8
9	Capacités énergies renouvel. installées ou rehabilt	460	232	533	927	1 059	ODD 7, ODD 13
10	Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	154000	416221	Indicateur modifié			
10 bis	Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité			826 823	4 222 998	3 565 010	ODD 6

11	Nombre de personnes gagnant accès à un système d'assainissement amélioré	615000	104936	Indicateur modifié			
11 bis	Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité			421 000	1 067 725	506 301	ODD 6
12	Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré	13800000	61977014	14589182	34 991 327	16 676 481	ODD 3, ODD 5
12 bis	Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel	25	44	13	10	17	ODD 2
	- Impact direct mais non exclusif	23	38	10	8		
	- Impact direct et exclusif	1	6	3	2		
13	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2) (indicateur ex ante) (millions de tonnes équivalent Co2)	3,6	4,8	5,2	7,3	3,4	ODD 13

### Impacts liés à l'activité de Proparco

Proparco a pour mission de promouvoir, au travers du secteur privé, des transitions vers des modèles de croissance durable et équilibrée, inclusifs et décarbonés, dans les pays en développement et émergents.

Début 2020, après avoir dépassé les objectifs d'impact définis dans le cadre de sa stratégie 2017-2020, Proparco a adopté une nouvelle feuille de route avec une trajectoire de croissance encore plus ambitieuse pour 2020-2022.<sup>38</sup> L'apparition soudaine de la pandémie a cependant marqué le démarrage de cette nouvelle période. Proparco s'est immédiatement mobilisée pour soutenir ses clients les plus touchés via des reports d'échéances, restructurations de prêts, apports

de financements complémentaires et subventions d'urgence en faveur des clients dans le secteur de la santé ou des services pour accroître leur réponse immédiate à la crise pour leurs salariés ou leurs clients. En complément de ces mesures d'urgence et dans le cadre d'une démarche de grande ampleur à la fois française, avec le groupe AFD, et européenne en partenariat avec les EDFI, Proparco a déployé plusieurs dispositifs pour répondre aux besoins générés par la crise, faciliter le maintien économique et préparer la reprise.

Les impacts économiques de la crise ont freiné le volume des nouveaux financements. En 2020, Proparco a signé 57 nouveaux projets pour lesquels les impacts *ex-ante* ont été analysés et comptabilisés, dont 10 projets dans les pays fragiles ou en conflit<sup>39</sup>.

<sup>38</sup> Cette nouvelle feuille de route est présentée dans le rapport de Développement Durable 2019 de

Proparco : [www.proparco.fr/fr/ressources/rapport-de-developpement-durable-2019](http://www.proparco.fr/fr/ressources/rapport-de-developpement-durable-2019).

<sup>39</sup> Au sens de la Banque mondiale (2020).

Indicateurs de résultat ex ante de Proparco

ODD	Indicateur	Valeur 2019	Valeur 2020
ODD 8	Nombre d'emplois soutenus	1 618 700	803 300
	Nombre d'emplois créés	10 000	21 400
ODD 5 et 10	Équité femmes-hommes : % des montants signés qualifiés au 2X Challenge <sup>40</sup>	-	13%
ODD 17	Volume de finance privée mobilisée par les projets autorisés en 2020 (M€) <sup>41</sup>	2 386	1 767
ODD 7 & 13	Climat : Tonnes de CO <sub>2</sub> évitées	3 048 000	718 900
	Énergie : Capacité d'énergie renouvelable mise en place (MW)	1 896	600
Accès nouveau ou amélioré à un bien ou service essentiel (ODD 1, ODD 3, ODD 4, ODD 7, ODD 9, ODD 10)	Nombre de bénéficiaires théoriques d'un accès nouveau ou amélioré à un bien ou service essentiel	11 778 400	2 589 600
	<i>dont Énergie : accès amélioré à l'électricité à travers des projets d'énergie renouvelable</i>	6 244 400	133 600
	<i>dont Santé : accès amélioré à un service de santé</i>	2 987 130	1 729 100
	<i>dont Microfinance : accès à un micro-crédit</i>	231 700	398 600
	<i>dont Éducation : accès améliorés à un service d'éducation</i>	20 700	4 275
	<i>dont Transport : accès amélioré à un service de transport en commun</i>	0	324 000

En 2020, Proparco a continué d'intensifier son engagement en matière de suivi et évaluation des impacts des projets, pour analyser et rendre compte des résultats effectivement atteints. Après un premier exercice en 2019 sur 96 projets,

un travail de suivi des résultats atteints fin 2019 par 214 projets signés entre 2015 et 2018 a été réalisé en 2020. Celui-ci met en évidence des résultats atteints par les projets en ligne avec les prévisions ex ante.

<sup>40</sup> Lancée en 2018 par Proparco et cinq autres institutions de financement du développement, l'initiative 2X Challenge avait pour objectif initial de mobiliser d'ici à 2020 trois milliards de dollars pour des projets favorisant l'égalité de genre, sur la base de critères liés à l'entrepreneuriat féminin, au leadership féminin, à l'emploi féminin de qualité et à l'offre de biens et services pour les femmes. En juin 2020, cet objectif était dépassé, avec 4,5 milliards de dollars mobilisés.

<sup>41</sup> Selon la méthodologie de calcul portée par l'OCDE.

### Renforcer les capacités des bénéficiaires

Les maîtrises d'ouvrage (MOA) sont l'une des pierres angulaires des projets financés par le groupe AFD. Les activités d'accompagnement doivent notamment permettre au maître d'ouvrage de mieux piloter, gérer les financements et de s'assurer de la bonne réalisation des activités et/ou des travaux. Elles contribuent ainsi à lutter contre le risque de non-respect des procédures ou des clauses contractuelles par les maîtrises d'ouvrage.

Pour accompagner ses partenaires en matière de conseils sur le développement organisationnel et l'accompagnement au changement, le Groupe a initié en 2020 deux chantiers importants visant à mieux répondre aux défis qui les concernent : (i) la création et le test d'une offre de service d'accompagnement aux transformations organisationnelles des MOA pour répondre aux ODD et aux enjeux de relance durable, (ii) l'amélioration des outils et approches méthodologiques à disposition des MOA pour optimiser leur dialogue de politique publique. Ces deux chantiers se poursuivront sur l'année 2021.

- L'appui à la transformation des MOA financées par le Groupe vise l'amélioration de la performance des partenaires, condition *sine qua non* d'un développement durable, et s'inscrit dans une démarche qui veut aller au-delà d'un dialogue centré sur les besoins des projets et les exigences du bailleur au moment de l'instruction. Des MOA disposant d'une vision claire, d'une trajectoire connue, construite par leurs équipes et d'une organisation interne adaptée seront les plus performantes pour la conduite des projets et l'inclusion des ODD transversaux tels que le genre et le climat. En 2020, la cellule Appui au renforcement des capacités (CAP) a développé ce rôle d'accompagnateur des changements au sein des organisations en mettant en

place des pilotes. Il s'agit de créer un espace de dialogue autour de la stratégie des MOA, de leur fonctionnement interne et de leur performance globale; puis de les accompagner à identifier ou susciter les conditions favorables au changement et à formaliser une trajectoire d'évolution et enfin de penser l'opérationnalisation de cette stratégie de conduite du changement. Trois contreparties « historiques » font l'objet d'un soutien en termes de développement organisationnel (ONAS au Sénégal, HACP et Nigelec au Niger) pour leur permettre de mieux faire face aux enjeux de durabilité de leur cœur de métier. De même, quatre institutions financières ont été accompagnées dans le diagnostic de leur maturité climat ou genre et pour la définition d'une feuille de route transformationnelle touchant à l'organisation interne, à la stratégie et aux processus internes.

- Le groupe AFD s'est engagé à progresser de manière continue dans l'appui aux politiques publiques des MOA, qui se matérialise au travers des dialogues de politique publique, de la mise en place de matrices de financements budgétaires, et d'une assistance technique et de mise en œuvre.

Au-delà de son activité propre de renforcement des capacités sur projet, l'AFD dispose d'outils spécifiques pour renforcer les capacités de ses maîtrises d'ouvrage, tels :

- la Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi de projet (FAPS) ;
- le Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) ;
- la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) ;
- le Fonds d'études et d'expertise en sortie de crise (FEESC).

En 2020, ces différents outils représentent 90,1 M€ d'autorisations d'engagement.

En 2021, l'intégration d'Expertise France au groupe AFD dotera le Groupe d'un levier supplémentaire et complémentaire pour atteindre ses objectifs auprès de ses partenaires. L'AFD peut également recourir aux crédits délégués de l'Union européenne pour mobiliser de l'expertise technique.

De son côté, en complément de ses outils financiers, Proparco développe depuis plusieurs années des outils de renforcement de capacités avec une offre d'assistance technique visant à accompagner les sociétés clientes dans leur gouvernance, leur gestion interne ou l'amélioration de leurs pratiques environnementales et sociales. Un budget de 3 M€ a été affecté à ces activités pour la période 2017-2020, sur les ressources propres de Proparco, auquel s'ajoute depuis 2016 des ressources provenant de l'Union Européenne ou du Fonds Vert pour le Climat et des ressources du Gouvernement Français depuis 2019. Respectant les principes fondamentaux du mixage de ressources (additionnalité et subsidiarité), ces missions d'expertise au bénéfice d'acteurs privés permettent de renforcer la solidité des entreprises investies et leur contribution au développement durable d'un territoire. Proparco déploie ces missions d'accompagnement technique en s'assurant de l'alignement des moyens, de l'adéquation des ressources et de l'appropriation des actions par l'entreprise bénéficiaire.

En 2020, 820 000 euros ont été versés pour cofinancer des prestations externes et des activités de renforcement de capacités au bénéfice de 17 clients. Par ailleurs, 6 nouveaux projets d'accompagnement technique ont été signés au cours de l'année 2020 pour un montant de 755 000 euros.

Au total, depuis 2009, et toutes ressources confondues, près de 8 M€ ont été engagés pour près de 400 projets d'AT au bénéfice de plus de 200 entreprises. Parmi ceux-ci, plus d'un tiers a concerné un appui sur l'amélioration des pratiques en matière Environnementale, Social

et Gouvernance, en complémentarité de l'expertise apportée par Proparco dans le cadre de l'instruction et du suivi des projets.

Proparco gère enfin l'activité d'accompagnement technique du Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (FISEA) qui soutient le renforcement des capacités d'entreprises situées en Afrique subsaharienne, dans lesquelles FISEA investit de manière directe ou indirecte, via des fonds d'investissement. La Facilité d'accompagnement technique d'un montant de 6 M€ doit contribuer à ces objectifs en favorisant la progression des performances des entreprises par un soutien au renforcement de leurs capacités : leadership et organisation, marketing, ressources humaines, gestion financière, gestion environnementale et sociale, fonctions techniques. En 2020, le montant des assistances techniques signées au bénéfice des entreprises ou fonds investis par FISEA a atteint un total de 4.2 M€, dont 2.9 M€ ont déjà été versés. Le fonds FISEA est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de la stratégie Social Business.



## 2.3 Dispositif d'analyse et avis développement durable

Afin de s'assurer de la prise en compte des enjeux de développement durable dans les projets financés et de garantir leur cohérence avec les stratégies adoptées, l'AFD s'est dotée depuis 2014 d'un dispositif « Analyse et Avis développement durable ». Ce dispositif se matérialise par une analyse réalisée par l'équipe projet de la Direction des Opérations au cours de l'instruction, qui permet d'apprécier les effets attendus (positifs, neutres ou négatifs) sur chacune des dimensions du développement durable; et par un avis développement durable rendu par la cellule Analyse et avis développement durable, du Département de la Stratégie. Cet avis, qui peut être favorable, favorable avec recommandations, réservé ou négatif, figure dans les notes transmises aux instances de décision (notamment le conseil d'administration).

Au-delà de ces activités, une réforme du dispositif Analyse et avis DD a été entreprise. **La première évolution concerne le renforcement de la prise en compte du développement durable dans les opérations.** Il repose sur la mise en place d'une approche différenciée en fonction des enjeux des projets avec notamment l'introduction d'un « visa DD » au stade du Comité d'identification pour les projets présentant une forte présomption d'alignement DD, visa remplaçant les avis DD formalisés au stade de l'octroi, ainsi qu'un processus d'alerte plus efficace pour les projets présentant des risques majeurs de désalignement par rapport au développement durable (création d'un avis négatif et d'un mécanisme d'alerte précoce). Ce renforcement de la prise en compte du DD dans les opérations repose également sur un renforcement du suivi qualité DD post-octroi

avec l'introduction d'une notation DD à l'achèvement et la prise en compte des avis DD en post-évaluations, mesures qui seront opérationnalisées en 2021. **La deuxième grande évolution concerne l'extension des analyses d'alignement au niveau des stratégies géographiques et pipes prévisionnels de projets à l'échelle d'un pays, d'une région ou d'un portefeuille sectoriel.** Deux premiers exercices pilotes ont été lancés, l'un avec la Direction régionale de l'Afrique du Nord, l'autre avec la division Énergie. Le second a permis de classer les projets du *pipe* selon trois catégories (à risque de désalignement, état de l'art et nouvelles frontières), en vue de calibrer les moyens d'instruction à déployer, au regard des enjeux et des ambitions de développement durable. Ce diagnostic pilote a vocation à être mené avec d'autres divisions techniques pour calibrer au mieux moyens et ambitions développement durable sur le portefeuille en instruction, pour d'une part renforcer l'alignement ODD des opérations et d'autre part optimiser les impacts DD positifs des projets. **Le dernier axe concerne le renforcement de notre contribution aux débats internationaux sur l'alignement aux ODD tout en questionnant nos pratiques en continu** (contribution aux débats au sein d'IDFC, participation au cadre de l'émission obligatoire développement durable AFD et aux présentations avec les investisseurs notamment).

**En 2020, 182 projets entrant dans le périmètre des projets soumis à l'avis développement durable (avis DD) ont fait l'objet d'un avis DD au stade de l'octroi ou d'un visa DD au stade de l'identification, représentant un volume de 7,5 Mds€.**

### Activité des avis DD

Dans le cadre de la réforme du dispositif AADD effective depuis octobre 2020, la possibilité d'émettre un visa DD au stade de l'identification a été introduite pour des projets présentant une forte présomption d'alignement DD (remplaçant les avis DD formalisés au stade de l'octroi).

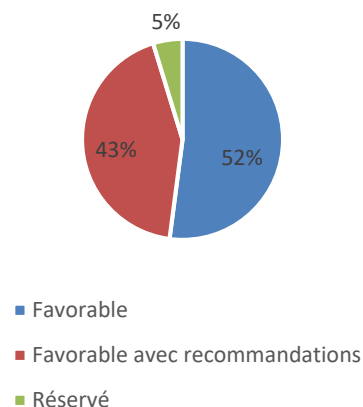
Si tous les projets sur financement AFD font l'objet d'une analyse développement durable, tous ne font pas l'objet d'un avis développement durable. Le périmètre de l'avis développement durable concerne des opérations de l'AFD. Il exclut les financements Proparco, FFEM, BPI, FEXTE, partenariats des Organisations de la société civile.

L'ensemble des opérations du périmètre ont fait l'objet d'un avis DD ou d'un visa DD en 2020. Ce périmètre représente 78 % du volume d'activité de l'AFD (contre 83 % en 2019). La baisse du nombre de projets ayant fait l'objet d'un avis en 2020 suit la baisse de l'activité de l'AFD en 2020 par rapport à 2019 (243 projets ayant reçu un avis, représentant 9,1 Mds€). Néanmoins, en tendance, ces chiffres 2020 sont similaires à ceux de 2018 (183 projets pour 6,9 Mds€).

### Nature des avis DD définitifs

En 2020, 169 projets ont reçu un avis DD, représentant 7,1 Mds €. Le nombre de projets avec un avis favorable (52 %) est en légère baisse par rapport à 2019. 43 % des projets ont reçu un avis favorable avec recommandations (chiffre stable par rapport à 2019). La proportion d'avis réservés définitifs est de 5 % soit 8 projets, en hausse par rapport aux années précédentes (la moyenne annuelle depuis 2014 des avis réservés est de 2 %). En 2020, sur les 14 projets ayant fait l'objet d'un avis réservé provisoire, 6 projets ont vu leur contribution au développement durable progresser en cours d'instruction et ont finalement reçu un avis favorable avec recommandations.

Nature des avis DD définitifs en 2020 (%)



Parmi les 8 projets qui ont fait l'objet d'un avis réservé définitif en 2020 (adduction d'eau potable, gestion des eaux agricoles, connectivité rurale, gestion durable des sols et des forêts, appui à la déconcentration des services de l'État, transport collectif urbain), les réserves ont porté principalement sur (i) l'absence d'une documentation complète et satisfaisante au stade de l'octroi sur les risques environnementaux et sociaux pour des projets classés A ou B+ conformément aux procédures de maîtrise de ces risques, et (ii) l'inadéquation entre les risques environnementaux et sociaux identifiés et la capacité des maîtrises d'ouvrages à mettre en œuvre des mesures de maîtrise de ces risques dans des contextes d'intervention parfois complexes. En outre, dans le cas du projet de gestion de l'eau agricole, la question de la raréfaction des ressources en eau dans un contexte de changement climatique a également été soulevée, au regard du périmètre choisi pour la construction de forages. Enfin, quelques réserves ont porté sur la logique d'intervention de certains projets (insuffisamment définie ou calibrée par rapport aux enjeux).

### Évolution des avis DD au cours du cycle du projet

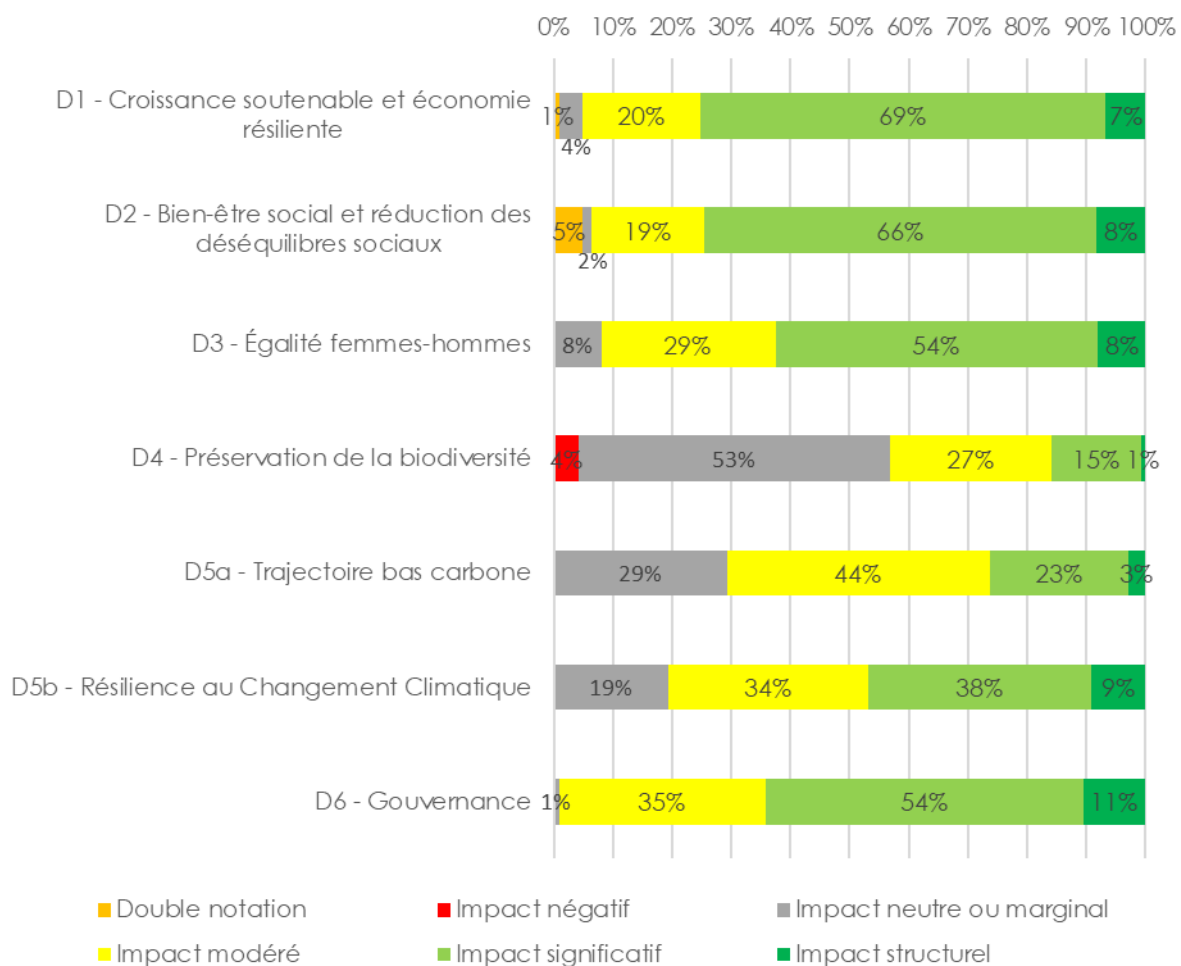
En 2020, environ 30 % des projets ont connu une évolution positive de l'avis Développement durable entre le stade provisoire et le stade définitif (proportion équivalente en 2019). 28 projets ont fait l'objet d'un cycle d'instruction simplifié (proportion similaire à 2019) et ont reçu uniquement un avis définitif (15 favorables et 13 favorables avec recommandations).

### Visas Développement durable

13 projets ont reçu un visa DD à l'identification, soit 22 % des projets sur la période d'application de cette nouvelle mesure, représentant 0,4 Mds €<sup>42</sup>. Ils ont concerné une diversité de secteurs (transport, éducation, énergie, eau et assainissement, agriculture, etc.) et de géographies (avec un tiers environ de projets multi-pays).

### Les notations DD des projets

Répartition des notes Développement Durable par dimension en 2020  
(% / volume financier)



<sup>42</sup> Pendant la même période, 58 avis DD ont été rendus.

**Les contributions positives des projets au développement durable sont globalement stables par rapport à 2019 (répartition des notations DD des projets par dimension). Par ailleurs, un plus grand nombre de projets affichent des effets contrastés avec des notations positives sur certaines dimensions et négatives sur d'autres. Ces notations reflètent les multiples interactions possibles entre dimensions DD et de facto entre ODD.**

L'année 2020 a connu une **évolution positive des impacts sur le pilier social**, dimension 2 : Bien-être social et réduction des inégalités et dimension 3 : Égalité femmes-hommes.

Les impacts attendus les plus significatifs (notes supérieures ou égales à +2) en nombre de projets portent surtout sur la dimension 2 (D2) – Bien-être social et réduction des inégalités (maintien par rapport à 2019) pour laquelle une hausse est observée. Cette évolution peut s'expliquer par une augmentation du nombre de projets octroyés contribuant à la transition démographique et sociale en 2020, et notamment des projets en matière de santé, en lien avec le contexte spécifique de l'année 2020. Près de 70 % des projets présentent un impact significatif ou structurel sur cette dimension 2.

**Les notations de la dimension 3 (D3) : Égalité femmes-hommes continuent leur hausse depuis 2017.** 57 % des projets présentent des notes supérieures ou égales à 2<sup>43</sup>. Cela reflète la poursuite des efforts de l'AFD en lien avec ses objectifs stratégiques ambitieux en matière de redevabilité sur le genre, facilités par d'importantes subventions aux secteurs sociaux et aussi pour des assistances

techniques soutenant les politiques visant à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes dans d'autres secteurs. Ces résultats se confirment également en volume. Cela peut s'expliquer également par une plus forte proportion de projets contribuant à la transition démographique et sociale.

**La proportion de projets avec des notations positives sur le pilier « environnemental » (trois dimensions « environnementales »<sup>44</sup>) reste stable par rapport à 2019.** Les contributions à impacts neutres ou modestes restent majoritaires. Seuls 15 % des projets ont un effet sur 2 ou 3 leviers de la Transition vers une trajectoire bas carbone, 45 % des projets n'activant qu'un seul levier de transition<sup>45</sup>. On relève par ailleurs une hausse des projets avec des contributions significatives (en nombre de projets, comme en montant) en termes de résilience au changement climatique (D5b)<sup>46</sup> (près de 50 % des projets avec une note +2 ou +3). Cette notation positive concerne la majeure partie des secteurs de l'AFD. Cela peut s'expliquer par la poursuite des efforts de formation interne sur le climat. Sur la dimension 4 : Préservation de la biodiversité, les notations négatives ainsi que les notes positives sont globalement stables par rapport à 2019.

**Enfin, les dimensions 1 (D1) : Croissance soutenable et économie résiliente et 6 : Pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance** présentent à l'instar des années précédentes les impacts attendus les plus significatifs (notes supérieures ou égales à +2) en nombre de projets, néanmoins en légère baisse par rapport à 2019 pour ces deux dimensions.

<sup>43</sup> Notes supérieures ou égales correspondant à un co-bénéfice au sens du CAD OCDE.

<sup>44</sup> D4 - Préservation de la biodiversité et gestion des milieux et des ressources naturelles, D5a - Transition vers une trajectoire bas carbone- et D5b - Résilience au changement climatique.

<sup>45</sup> Trois leviers de transition peuvent être mobilisés : effets techniques, effets sur les politiques publiques et mobilisation des acteurs financiers et privés.

<sup>46</sup> Exemples de projets : projets de santé en lien avec la gestion de la crise Covid-19, extension de réseaux électriques, appui à des filières agricoles et halieutiques, projets d'insertion des jeunes intégrant les questions d'adaptation au changement climatique, plan de développement municipal, etc.

**La double-notation (positive/négative) sur une même dimension a été utilisée sur l'ensemble des dimensions en 2020.** Cela reflète la complexité des effets attendus, en particulier lorsque les impacts sur les milieux et les populations diffèrent (populations vulnérables, populations féminines). Il s'agit en général de projets à risques environnementaux et sociaux élevés où la maîtrise de ces risques semble insuffisante telle que présentée au moment de l'octroi du projet.

Les double-notations sont en hausse (en nombre de projets) en 2020 par rapport à 2019 (7 % contre 3 %). Elles concernent des projets de différents secteurs (gestion durable des forêts, accès à l'eau potable, connectivité rurale, filets sociaux, prêts de politique publique (PrPP) Énergie, etc.). Sur la dimension 4 (biodiversité), les double-notations ont été utilisées principalement pour des projets d'accès à l'eau potable et d'irrigation (impact escompté positif en termes de réduction des fuites d'eau/ gestion efficiente de la ressource et impacts escomptés négatifs en termes de pression sur la disponibilité des ressources en eau et/ou de pollution résiduelle liée à l'utilisation d'intrants chimiques).

Ce bilan quantitatif des notations DD permet de souligner le progrès réalisé en matière de contribution qualitative des opérations au développement durable depuis la mise en place du dispositif. Il permet également d'identifier les marges de progrès existantes, en particulier sur les dimensions 4 (biodiversité) et 5a (trajectoire bas carbone), qui sont celles où

les effets significatifs restent moindres. Par ailleurs, il convient de souligner l'importance des questionnements que l'analyse et l'avis développement durable soulèvent lors de l'instruction, qui permettent d'améliorer la contribution des projets au développement durable sur le long terme.

#### **Effets ex-ante multidimensionnels et effets structurants**

En 2020, comme en 2018 et 2019, un seul projet a été considéré comme ayant un potentiel d'impacts significatifs (notations supérieures ou égales à 2), sur l'ensemble des 7 dimensions. Il s'agit d'un projet d'appui aux agricultures familiales dans les territoires de montagne du Sud en Éthiopie<sup>47</sup>. Deux autres projets ont des contributions significatives sur 6 dimensions (sur 7), incluant systématiquement la dimension 4 sur la préservation de la biodiversité (prêt de politiques publiques Biodiversité au Mexique et prêt d'appui au développement territorial en Colombie). Par ailleurs, 22 % des projets ont eu des interactions positives avec des effets significatifs entre les dimensions économique, sociale, environnementale et liées à la gouvernance (stable par rapport 2019). Ces projets relèvent essentiellement des secteurs agriculture et sécurité alimentaire, eau et assainissement et climat/ environnement. Enfin, 65 projets sur 167 projets ayant reçu un avis DD, soit 39 % ont une note +2 ou +3 sur au moins une dimension du pilier social et au moins une du pilier environnemental.

---

<sup>47</sup> Le périmètre du projet couvrira 40 bassins versants, situés à des altitudes supérieures à 1 900 m, et représentant une population totale de 2 millions d'habitants. Son objectif global est d'améliorer la résilience des agricultures familiales par la mise à l'échelle de pratiques éprouvées. Il s'articule autour de 3 composantes: (i) renforcer la résilience des familles rurales en améliorant la fertilité des exploitations, la diversité des productions végétales

et animales et l'accès à l'eau ; (ii) contribuer à la préservation et la valorisation des ressources naturelles et des productions agricoles de territoires montagneux par une gestion concertée par les acteurs locaux ; (iii) permettre une mise à l'échelle des pratiques éprouvées par la mobilisation des institutions, le partage d'expériences concrètes, l'évaluation et la capitalisation concertée.

Au-delà de la production d'avis et de visas DD, l'AFD a effectué des actions continues pour une meilleure prise en compte du développement durable dans les opérations, en particulier :

**Appui au dialogue sur les enjeux de développement durable** : les formations « Intégrer les enjeux du développement durable dans le dialogue avec nos partenaires » à destination des agents AFD se sont poursuivies pour la quatrième année consécutive avec l'organisation d'une session de formation au siège et de deux sessions à distance (46 participants). En effet, dans le contexte sanitaire lié à la Covid-19, la formation a été adaptée permettant la participation à distance de plusieurs agents du réseau (un tiers environ des personnes formées au total en 2020) et facilitant des échanges d'expérience croisés entre agents représentant différents secteurs et contextes géographiques sur la prise en compte du développement durable. S'ouvrir à d'autres repères et paradigmes sur le développement durable, sortir de ses schémas mentaux, investir de nouveaux questionnements, devient en effet essentiel pour mener un dialogue constructif avec nos partenaires (contreparties, maîtrises d'ouvrage, etc.). En outre, ces formations permettent de mieux faire connaître la méthodologie d'analyse DD et les offres de services de la cellule ADD, notamment les appuis méthodologiques sur l'analyse DD. Des interventions sur le dispositif Analyse et Avis DD (AADD) ont également été réalisées dans le cadre de la formation Climat et de la formation Cycle de projet. Enfin, la cellule Analyse et avis DD (ADD) a contribué pour la 3<sup>e</sup> année consécutive au Master MODEV (Maîtrises d'ouvrage pour le développement) à destination de cadres d'institutions partenaires

de l'AFD ou susceptibles de l'être, via l'organisation d'un module spécifique sur le développement durable.

**Capitalisations sur les enjeux de développement durable** : la cellule ADD a été sollicitée pour commenter et revoir plusieurs stratégies du groupe AFD (par transitions, secteurs, géographies...) au regard des enjeux de développement durable. Elle a également mené des revues de portefeuilles sous l'angle du développement durable aux niveaux géographique (Amérique latine, Outre-mer, Afrique du Nord) et sectoriel (énergie). Ces exercices permettent d'avoir un panorama *ex-ante* sur la qualité « DD » des portefeuilles, de faire progresser les pratiques et d'alimenter les réflexions stratégiques et exercices de programmations géographiques.

**Veille et échanges externes sur les référentiels d'analyse de l'alignement avec les objectifs de développement durable** : plusieurs actions de communication externe sur le dispositif AADD ont été réalisées (Ville de Lyon, Agence France Locale, CDC Banque des territoires, CEREMA, etc.). Des présentations du dispositif ont également été faites auprès de nos pairs (ministère allemand du développement, Association des banques de développement du Brésil, Banque ouest-africaine de développement, etc.).

Afin de renforcer l'approche Groupe sur le développement durable et l'alignement ODD, un chantier de convergence méthodologique des dispositifs d'analyse développement durable a été lancé avec Proparco et sera poursuivi en 2021, en y intégrant également Expertise France.

## 2.4 Dispositif de mesure des résultats et des impacts de Proparco

En tant qu'institution financière de développement et dans une logique de redevabilité, Proparco évalue et rend compte de l'impact de son action à travers une démarche de mesure des résultats et des impacts de ses financements. Intégrée au cycle du projet, cette démarche vise à informer la décision de financement en caractérisant les impacts attendus des financements, notamment au regard des trois grands objectifs stratégiques de Proparco : l'amplification de ses impacts directs sur le soutien à l'emploi et l'amélioration de l'accès à des biens et services essentiels, le renforcement de la mobilisation de financements privés vers les investissements de développement durable (IDD), et l'accélération de la contribution de Proparco à l'émergence des acteurs et secteurs de demain.

Les effets attendus de chaque projet sont appréciés au regard de la collecte d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs renseignés grâce aux études du projet et à des échanges avec les clients. Les indicateurs, rassemblés dans une base de données, produisent une notation agrégée (score) qui permet de donner le niveau global de contribution des projets au développement et, en théorie, de comparer les effets attendus des projets entre eux. L'analyse des impacts *ex ante*, qui est réalisée par les experts de la cellule Mesure des Impacts en relation avec l'équipe projet, est présentée sous l'angle plus global de la contribution du projet aux ODD.

En complément de l'estimation des résultats attendus des projets sur ces indicateurs, une analyse de l'incohérence potentielle des financements et investissements directs de Proparco (hors intermédiation) vis-à-vis de

### Indicateurs d'impact clés de Proparco

Nombre d'emplois soutenus d'ici cinq ans



Tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent évitées par an



Nombre de personnes bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à un bien ou service essentiel d'ici cinq ans



Équité femmes-hommes : % des montants signés qualifiés au 2X Challenge



Volume de financement mobilisé auprès des acteurs privés au service des IDD



l'Accord de Paris est systématiquement réalisé afin d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et de durabilité des projets soutenus.

### Des pratiques de gestion des impacts reconnues

En juin 2020, suite à sa signature en 2019 des *Operating Principles for Impact Management (OPIM)*,<sup>48</sup> une série de neuf principes opérationnels pour la gestion de l'impact dont la formulation a été pilotée par la Société Financière Internationale (SFI), Proparco a publié son *Disclosure Statement*<sup>49</sup>. Il s'agit d'une note visant à rendre compte de l'alignement de ses *process* et procédures sur chacun des principes. La vérification indépendante de l'alignement a été conduite par le cabinet EY.

<sup>48</sup> [www.impactprinciples.org](http://www.impactprinciples.org)

<sup>49</sup> <https://www.proparco.fr/en/ressources/disclosure-statement-operating-principles-impact-management>

### 2020 : La poursuite du renforcement du suivi des résultats obtenus par les projets

Afin de connaître l'impact réel des projets financés, d'identifier les moyens les plus efficaces pour soutenir les objectifs d'impacts et de répondre aux enjeux croissants de redevabilité, Proparco collecte également les indicateurs clés au stade du suivi de la mesure des impacts et réalise des études *ex-post* d'évaluation de projets. En 2020, Proparco a poursuivi le renforcement du suivi de ses projets, avec un travail de suivi des résultats atteints fin 2019 par 214 projets signés entre 2015 et 2018.

### Un dispositif de mesure des impacts en constante amélioration

En 2020, pour améliorer la connaissance prospective des impacts par secteur et par type d'opérations, la cellule Mesure des impacts a élaboré, en collaboration étroite avec les divisions opérationnelles, des cadres d'analyse sectorielle. Destinés aux chargés d'affaires et aux bureaux, ces cadres visent à appuyer les

opérationnels lors de la prospection puis l'instruction des projets pour appréhender plus rapidement et de manière plus pertinente les impacts potentiels des projets. Ces cadres ont été développés en 2020 pour les secteurs textile, ciment et autres matériaux de construction, électricité *offgrid* et engrais ; d'autres secteurs suivront en 2021.

Proparco a également été très active aux côtés des EDFI et d'autres partenaires privilégiés pour contribuer aux chantiers d'harmonisation des approches en matière de valorisation des effets des projets sur l'emploi, le climat, la réduction des inégalités femmes-hommes, notamment en lien avec les initiatives menées par le GIIN (*Global Impact Investing Network*) et HIPS (*Harmonized Indicators for Private Sector Operations*). Proparco a également participé au développement du *Joint Impact Model*, un outil de modélisation des effets induits des projets en termes d'emplois indirects et de valeur ajoutée, qui a été lancé en novembre 2020.

## 2.5 Répondre aux réclamations des tiers

### Dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales

Le Dispositif de réclamations environnementales et sociales (E&S) de l'AFD est un outil qui permet à toute personne ou tout groupe de personnes affectée(s) d'un point de vue environnemental ou social par un projet financé par l'AFD de déposer une réclamation. A titre d'exemple, les réclamations peuvent porter sur des enjeux de biodiversité, de changement climatique, de pollution locale, de réinstallations involontaires de populations, de droit foncier, de travail décent, de droits humains en général. Ce dispositif extrajudiciaire promeut une approche constructive, fondée sur la recherche de solutions amiables. Il permet une écoute, une prise en compte des

différends, puis leur apporte une réponse structurée.

Lorsqu'une réclamation est déclarée éligible, deux modes de traitement sont proposés :

- une conciliation en vue de résoudre à l'amiable un différend entre l'auteur de la réclamation et le bénéficiaire du financement de l'AFD. L'AFD offre alors un cadre de médiation mais n'en est pas partie prenante ;
- un audit en vue d'examiner la conformité de l'AFD à ses procédures environnementales et sociales. L'audit entraîne la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de non-conformité.



Le Dispositif fonctionne sous la supervision du Conseiller à l'éthique de l'AFD. Le rattachement du Conseiller à l'éthique au Directeur Général garantit l'indépendance du Dispositif vis-à-vis des directions opérationnelles. Un secrétariat, logé auprès du département de la Stratégie, de la Prospective et des Relations institutionnelles, pilote l'activité et coordonne le travail avec les parties prenantes externes, les équipes projets concernées, et les experts indépendants mobilisés pour le traitement des réclamations.

Le fonctionnement du Dispositif (critères d'éligibilité, modes de traitement des réclamations éligibles par une conciliation et/ou un audit de conformité) est décrit au sein d'un règlement disponible sur le site internet de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/dispositif-de-gestion-des-reclamations-environnementales-et-sociales>).

En 2020, le Dispositif a poursuivi son activité sur un mode de fonctionnement modulable, s'appuyant à la fois sur un vivier d'experts

renouvelé pour deux ans, un Comité d'éligibilité et la possibilité d'avoir recours à l'expertise de la médiatrice interne de l'AFD dans les phases de conciliation. Ce fonctionnement a permis une plus grande souplesse de travail et préparé le Dispositif à traiter un nombre accru de réclamations, de nature plus diversifiée. Il est à noter toutefois que depuis septembre 2020, la médiatrice interne a aussi pris la fonction de Conseillère à l'éthique. Afin de conserver toute l'indépendance nécessaire à son rôle de supervision du Dispositif, elle n'interviendra plus directement dans le cadre des missions de conciliation.

Trois ans après sa création, le Dispositif de l'AFD a vu son activité croître en 2020 à la fois tant en terme de flux entrant (quatorze nouvelles réclamations ont été reçues sur l'année) que de nombre de dossiers en cours d'analyse ou de traitement (au nombre de 6 pour l'année), reflétant les situations parfois complexes décrites par les réclamations.

#### Nombre de réclamations AFD

Année	Reçues	Non enregistrées	En cours d'analyse ou de traitement	Clôturées	En suivi
2017	2	1	0	0	1
2018	8	8	0	0	0
2019	12	7	2	3	0
2020	14	7	6	1	0
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

Parmi les quatorze réclamations reçues en 2020, huit ont été clôturées après réorientation vers les services compétents (passation de marché, projets portés par des Organisations de la Société Civile, allégation de fraude ou de corruption), vers le bailleur compétent ou après facilitation d'une solution amiable avec la maîtrise d'ouvrage. Une réclamation a été enregistrée et a fait l'objet d'une étude

d'éligibilité. L'experte en charge de cette étude a recommandé une non-éligibilité, et le comité d'éligibilité a statué dans ce sens. Cinq réclamations reçues sont en cours de traitement, auxquelles s'ajoutent deux réclamations toujours en cours de traitement au titre de l'année 2019. Elles concernent des personnes affectées par une réinstallation involontaire, liée pour la première au projet de

TER de Dakar au Sénégal, portées par deux associations représentant plusieurs centaines de personnes d'une part, et pour la seconde au projet de ville nouvelle de Zenata au Maroc. Enfin, suite à la réclamation portant sur un projet de drainage pluvial à Douala, reçue en 2017, le Secrétariat poursuit le suivi de l'accord de médiation et du plan d'action de l'AFD, issu de l'audit de conformité réalisé en 2018.

L'AFD participe enfin aux travaux du réseau international IAMnet (*Independent Accountability Mechanisms Network*)<sup>50</sup>, qui lui permet de bénéficier du retour d'expériences de ses pairs, et de faire connaître son Dispositif.

### **Mécanisme de traitement des réclamations de Proparco**

Proparco a mis en place en 2019 un Mécanisme de Traitement des Réclamations Environnementales et Sociales permettant de donner à toute personne ou groupement de personnes s'estimant affecté(e) de manière négative par les aspects environnementaux ou sociaux d'un projet dont le financement est mis en œuvre par Proparco la possibilité de déposer une réclamation et d'être entendue par des experts indépendants<sup>51</sup>.

### **Il s'agit d'une initiative conjointe de Proparco et de ses homologues allemand et hollandais, la DEG – la banque bilatérale de développement du secteur privé allemande, membre du groupe KfW – et le FMO – la banque bilatérale de développement du secteur privé hollandaise.**

Si la réclamation porte bien sur un projet dont le financement est mis en œuvre par Proparco, si celle-ci ne concerne pas l'un des cas d'exclusion précisés dans la documentation du Mécanisme et si le dossier de réclamation est complet (en respectant la composition décrite sur le site internet de Proparco), celui-ci est transmis à un panel d'experts indépendants qui se prononce tout d'abord sur son éligibilité, conformément au règlement du Mécanisme.

---

<sup>50</sup> IAMnet réunit les mécanismes de réclamations E&S d'une vingtaine d'institutions financières bilatérales,

Lorsqu'une réclamation est déclarée éligible, deux modes de traitement sont proposés :

- un audit de conformité, dans lequel le panel d'experts indépendants étudiera si le financement du projet a été mis en œuvre selon les règles applicables en termes de conformité et les politiques internes de Proparco ;
- une conciliation, en vue de résoudre à l'amiable un différend entre l'auteur de la réclamation et le bénéficiaire du financement. Proparco offre alors un cadre de médiation mais n'en est pas partie prenante.

Dans ce cas, le panel travaillera avec le plaignant et le sponsor du projet afin de développer un processus approprié pour traiter les problèmes soulevés au sein de la réclamation. Ceci peut inclure le partage d'informations, l'aide à la discussion, ou la médiation afin de trouver une solution acceptable par toutes les parties. Le panel d'experts indépendants ne prendra alors pas de position concernant la véracité des allégations, ni ne cherchera à déterminer de responsabilité ou à imposer de solution.

Dans certains cas particuliers, les deux approches pourront être combinées.

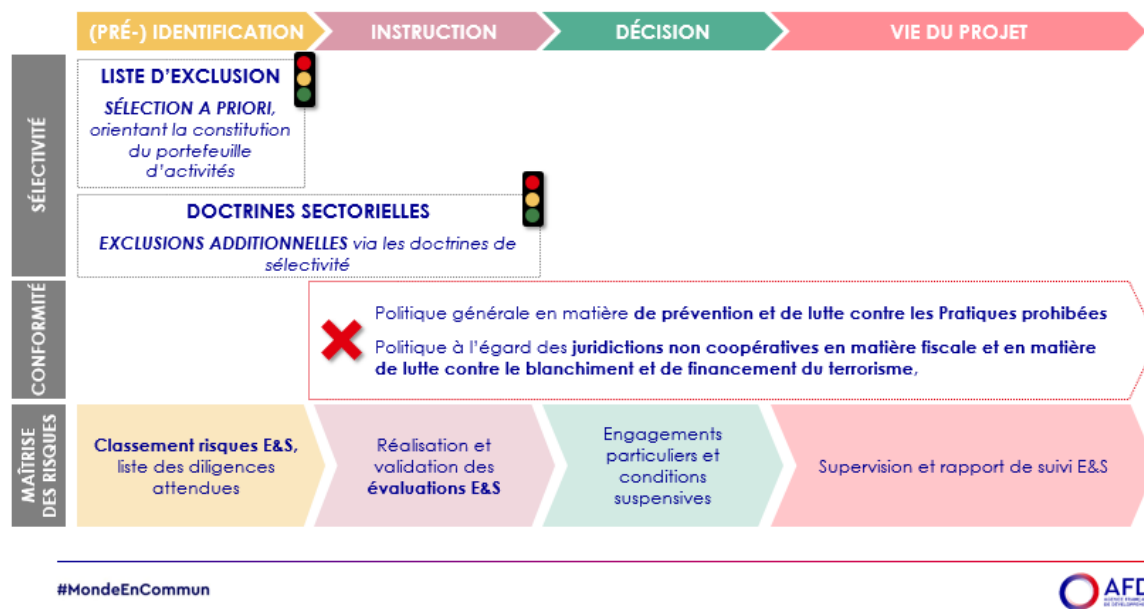
Le processus sera considéré comme ayant abouti si un accord est trouvé entre les parties lors d'une résolution de différend ou à l'établissement des recommandations finales du panel d'experts lors d'un audit de conformité. Un plan d'action est alors proposé, dont la mise en œuvre est suivie par le bureau des réclamations et le panel d'experts.

En novembre 2020, une première réclamation a été déposée sur le Mécanisme indépendant de Traitement des Réclamations Environnementales et Sociales de Proparco dont la recevabilité est en cours d'étude par le panel d'experts dédié.

régionales et multilatérales. Plus d'informations : <http://independentaccountabilitymechanism.net/>

<sup>51</sup> <https://www.proparco.fr/fr/icm>

### 3. Faire diligence



Le groupe AFD est doté de politiques générales permettant d'assurer le respect et la promotion des objectifs de développement durable au travers de l'ensemble de ses activités. Il dispose d'une liste d'exclusion transversale qui indique les types de projets qu'il se refuse *a priori* de financer du fait de critères d'ordre éthique, réglementaire, environnemental et social et de doctrines de sélectivité sectorielles ou transversales ainsi que d'un cadre de maîtrise des risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme.

#### 3.1 Stratégies sectorielles

Le Groupe s'appuie sur des politiques de développement durable appliquées aux secteurs de son intervention, déclinées ici :

##### Agriculture et secteur alimentaire

##### Objectif « zéro-déforestation »

Le groupe AFD veille à ce qu'aucun des projets qu'il finance, quels qu'en soient les porteurs, ne contribue à la déforestation, ni à la dégradation des fonctionnalités écologiques d'habitats forestiers présentant une diversité biologique remarquable.

##### Contribution à la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée

La Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI), publiée le 14 novembre 2018 en écho au Plan Climat, entend mettre fin d'ici 2030 à la déforestation importée causée par la France. Elle engage le groupe AFD à plusieurs niveaux, notamment par la prise en compte de la lutte contre la déforestation dans les stratégies Pays du

Groupe, par l'élaboration d'un plan d'action de lutte contre la déforestation, par la mobilisation de 60 M€ par an (de 2019 à 2023) pour des projets concourant à la gestion durable, à la lutte contre la déforestation ou à la restauration et, enfin, par la mise en œuvre de diligences adaptées à la prise en compte du risque de déforestation dans ses projets.

#### **Approche territoriale intégrée**

L'AFD soutient l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de territoires permettant de concilier nature, climat et développement. Du national au local, ses interventions combinent schémas directeurs d'aménagement, plans d'affectation des terres et appuis aux collectivités territoriales. Ces projets intègrent, le cas échéant, la restauration par les forêts des territoires dégradés ainsi que la conservation des écosystèmes forestiers les plus sensibles. L'AFD soutient les opérateurs économiques des filières bois qui investissent sans dégrader le patrimoine forestier, en le reconstituant.

#### **Respect des droits s'exerçant sur la terre**

Le Groupe s'appuie sur le « guide opérationnel d'analyse *ex ante* des projets d'investissements agricoles à emprise foncière » (plantations pérennes, cultures agro-industrielles, aménagements hydro-agricoles, pastoraux, forestiers, etc.). Réalisée sur la base du travail des membres du comité technique « Foncier & développement », avec la participation active de l'AFD et de Proparco, cette grille aide à prendre en compte les critères de durabilité de l'investissement, de répartition équitable de la valeur ajoutée entre les agriculteurs et les entreprises, ainsi que de respect des droits s'exerçant sur la terre.

Le groupe AFD s'est par ailleurs engagé à ne pas financer la recherche, l'achat, la promotion ou la multiplication de semences génétiquement modifiées.

#### **Pêche durable**

Le groupe considère l'océan comme un espace de vie et de développement en

commun. La mission du groupe AFD est de contribuer à restaurer l'équilibre entre la préservation du bon état écologique de l'océan et de ses multiples usages par l'humanité, en prenant en compte les activités maritimes et littorales, des grands fonds jusqu'à 30 kilomètres dans les terres et sur les bassins-versants des grands fleuves.

Le groupe AFD soutient en particulier l'amélioration de la gouvernance des espaces et ressources marines et côtières, la promotion des secteurs maritimes compétitifs, durables et inclusifs, et la protection des espaces marins et côtiers en particulier par la maîtrise des pressions anthropiques.

Par ailleurs, l'action du groupe AFD contribue à renforcer la résilience des écosystèmes, des populations et des infrastructures littorales en favorisant les solutions fondées sur la nature. Elle vise enfin à soutenir les territoires insulaires et ultramarins.

#### **Mines**

Le groupe AFD instruit très peu d'opérations dans le secteur minier. Dans les opérations instruites dans ce secteur, l'AFD et Proparco examinent attentivement l'environnement institutionnel et veillent à ce que les compagnies et les pays renforcent la gouvernance du secteur et améliorent leurs standards en matière de gestion des impacts de leurs activités sur l'environnement local et de gouvernance du secteur. Aucun projet de ce type n'a été instruit en 2020.

#### **Grands barrages**

Le groupe AFD applique des diligences renforcées dans le cadre du financement des projets de grands barrages tenant compte, entre autres, des questions de ressources naturelles et de diversité biologique, de santé, sécurité et conditions de travail, d'acquisition foncière, de déplacement involontaire et de réinstallation des populations, du bilan carbone du barrage et de l'adaptation des barrages aux impacts du changement climatique.

### **Secteur aérien**

Le groupe AFD accompagne la mise à niveau des plateformes aéroportuaires car cela répond à un enjeu important d'intégration des économies dans les échanges internationaux. Toutefois, afin de rester dans un mandat « 100 % Accord de Paris », l'AFD veille à être sélective dans ce secteur, avec des interventions qui visent à rattraper un retard d'infrastructures (Afrique essentiellement) ou pour lesquelles il n'y a pas d'alternatives (pays enclavés, contextes insulaires). De plus, chaque intervention s'accompagne d'actions visant à accélérer la transition énergétique du secteur (efficacité énergétique notamment).

### **Accélérer la transition énergétique dans les pays en développement**

La finalité des interventions du groupe AFD dans ce secteur est d'accélérer la transition énergétique des pays en développement vers des services énergétiques accessibles à tous, efficaces, résilients et décarbonés.

### **Charbon**

Depuis 2013, le groupe AFD s'interdit de financer les projets de centrales à charbon, si ces dernières sont conçues sans captage ou stockage de CO<sub>2</sub>.

### **Gaz et hydrocarbures**

Le Groupe finance aujourd'hui très peu de projets dans le secteur du gaz et des hydrocarbures. En lien avec son engagement « 100 % Accord de Paris », il exclut également de ses financements les projets de centrales de production d'électricité à partir de fioul ou de diesel uniquement (hors cas d'hybridation) et les projets d'exploration ou de production, ou dédiés exclusivement au transport de charbon, gaz et pétrole (conventionnels et non conventionnels). Il ne financera des projets de production d'électricité raccordée au réseau national à partir de gaz naturel que dans les

PMA ou les pays en crise, situés en Afrique, Moyen-Orient et Caraïbes et seulement si le projet s'intègre dans la transition énergétique du pays, notamment en contribuant à l'intégration des énergies renouvelables intermittentes.

### **Développement des biocarburants**

Le Groupe veille à ce que le développement des biocarburants soit rigoureusement planifié et encadré pour s'assurer que celui-ci bénéficie aux populations locales, respecte des droits s'exerçant sur la terre et n'entre pas en compétition avec les productions agricoles alimentaires locales. Il veille en outre à ce que cette production respecte l'environnement, soit cohérente avec l'objectif « zéro déforestation », et que le bilan carbone soit positif.

### **Éducation – formation professionnelle – enseignement supérieur - emploi**

L'AFD consacre en moyenne 3 % de son plan d'affaires (environ 400 M€) au secteur Éducation – formation professionnelle – enseignement supérieur – emploi. L'activité s'inscrit intégralement dans l'engagement « 100 % Lien social » du Groupe et vise à réduire les inégalités d'accès, à renforcer la qualité et la pertinence des systèmes éducatifs, ainsi qu'à favoriser l'accès à des emplois décents.

Les volets infrastructures des programmes financés (construction de salles de classe, centres de formation, etc.) sont soumis aux diligences environnementales de l'AFD et font systématiquement l'objet d'études environnementales et sociales et de plans de gestion environnementale et sociale. En cohérence avec les engagements du Groupe en faveur de la lutte contre le changement climatique, les programmes de construction d'établissements de formation privilégient l'efficacité énergétique des bâtiments.

## 3.2 Diligences relatives aux Droits Humains

Le groupe AFD intervient dans des pays où les droits humains ne sont pas toujours pleinement respectés et ce, même si ces pays adhèrent formellement aux traités et conventions régis par le droit international des droits de l'Homme.

Les diligences obligatoires dans le champ des opérations comportent notamment l'évaluation des risques sociaux des projets financés. La question de l'application des normes internationales en matière de droits humains est ainsi en permanence posée et intégrée dans l'évaluation et la mise en œuvre des projets, quels qu'ils soient.

Pour ce faire, le groupe AFD s'appuie sur les standards de performance de la SFI et sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale. Les questions relatives aux droits humains, traitées dans ces normes, permettent d'appréhender les sujets liés :

- aux conditions de travail et à la protection de la main d'œuvre (et notamment à la lutte contre le travail forcé ou le travail des enfants) ;
- à la santé et à la sécurité des communautés potentiellement affectées par les projets (et notamment aux violences potentielles à l'égard de ces communautés) ;
- à l'acquisition des terres et à la réinstallation involontaire de populations (afin d'éviter notamment les évictions forcées) ;
- aux droits des populations autochtones.

La mise en œuvre de ces normes s'accompagne, le cas échéant, de la mise en place de mécanismes de gestion des réclamations au niveau des projets, permettant de recueillir et traiter les réclamations potentielles des personnes affectées par ces projets. Les conventions de financement signées avec les bénéficiaires mentionnent obligatoirement les engagements pris par les contreparties pour respecter les droits des personnes potentiellement affectées, et

rappellent le respect des conventions fondamentales de l'OIT, de façon à les rendre juridiquement contraignantes.

### Formation sur les Droits Humains

Différentes formations sont proposées aux collaborateurs du Groupe pour les accompagner dans la prise en compte des droits humains dans le financement des projets, la compréhension des contextes d'intervention, et plus globalement pour renforcer les capacités internes.

Dans le cadre de la stratégie française Droits humains et développement et du plan d'action associé validé par le CICID fin 2020, l'AFD développe notamment un cycle de formation digitale qui se compose de cinq modules entièrement dédiés à la thématique « Droits humains et développement » et à l'approche fondée sur les droits humains dans les projets de coopération. Multimodal, ce projet pédagogique combinera formats synchrone et asynchrone. Ces modules seront rendus disponibles à l'ensemble des agents du Groupe (AFD, Proparco et Expertise France), tant au siège que dans le réseau, sur l'année 2021.

En 2020, 2 374 heures de formation des agents sur des questions ayant trait aux droits humains ont été dispensées, soit une baisse de près de 37% par rapport à l'année précédente. Cette baisse illustre un volet de l'impact que la crise sanitaire a eu sur l'activité formation. En effet, le recours massif au format distanciel a imposé une réingénierie des contenus, entraînant une baisse des durées des modules visant à préserver les capacités d'attention et de concentration des apprenants, ce qui se traduit par une baisse significative du volume horaire global.

Toutefois, cette baisse est à relativiser au regard du fort accroissement du nombre de stagiaires formés sur cette thématique : on comptabilise en effet une évolution de 48% du nombre de

stagiaires en 2020 (652 en 2020, comparés à 442 en 2019), et de 49% des agents (493 en 2020, comparés à 249 en 2019). Cette progression bénéficie en particulier aux agents du réseau, et notamment aux agents locaux.

Les 652 participants <sup>52</sup> ont suivi notamment :

- des modules de sensibilisation « genre et développement » et des ateliers régionaux ;
- des formations sur la maîtrise des risques environnementaux et sociaux,

- des formations sur les modalités d'intervention dans les contextes de vulnérabilité (dont approche « ne pas nuire »)
- des formations sur l'emploi décent, l'entrepreneuriat social et inclusif.

Au niveau du siège, ces formations ont été suivies par 302 participants (soit 229 agents), pour un total de 1 294 heures de formation.

### 3.3 Maîtriser les risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme

#### Un cadre défini pour mieux prévenir et surveiller ces risques

La corruption, la fraude ainsi que toute forme de détournement de l'aide publique et privée sont de nature à porter durablement atteinte à la mission du groupe AFD d'agir en faveur des populations les plus vulnérables. Il en va de même de tout financement qui conduirait, à l'insu de l'AFD et de Proparco, à participer à un mécanisme de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Afin de ne pas participer à son insu à l'une ou l'autre de ces infractions, le groupe AFD dispose d'une politique générale<sup>53</sup> sur les pratiques prohibées qui a fait l'objet d'une révision en 2020, déclinée sous forme de procédures opérationnelles décrivant notamment les engagements portés par le Groupe, les actions de vérification menées, ainsi que les mesures de remédiation susceptibles d'être prises en cas de détection de telles pratiques. Le groupe AFD a, en outre, enrichi son dispositif de prévention et de lutte contre les pratiques prohibées en consacrant une page dédiée sur le site institutionnel de l'AFD et de Proparco

ainsi qu'en publiant les principes directeurs en matière d'investigations appliqués par le groupe AFD.

Le groupe AFD dispose d'un programme de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence en son sein, en conformité avec la loi dite « Sapin II », entrée en vigueur en décembre 2016. Le Groupe a adopté un code de conduite<sup>54</sup> anticorruption clarifiant les comportements attendus ou prohibés de ses agents en matière de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans le cadre de l'exercice de leurs activités. Le Groupe s'est doté d'un dispositif d'alerte professionnel ouvert à ses agents et à ses collaborateurs extérieurs ou occasionnels. Il a également réalisé une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence, intégrée à la cartographie des risques opérationnels.

En ce qui concerne les prestataires de services et les fournisseurs, le Groupe a élaboré en 2020

<sup>52</sup> Ces 652 stagiaires représentent 493 agents de l'AFD et de Proparco (certains ayant suivi plusieurs formations). Parmi eux, on compte notamment : des agents locaux (130 stagiaires, 103 agents), des VI (107

stagiaires / 72 agents) et des jeunes professionnels en stage à l'AFD (11 stagiaires / 10 agents).

<sup>53</sup> <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

<sup>54</sup> <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

une matrice de classification des risques pour évaluer les risques de corruption des fournisseurs avec lesquels le groupe AFD a travaillé au cours de l'année 2019. L'objectif de cette matrice est de déterminer le risque brut (faible, moyen, élevé) présenté par ces fournisseurs résultant d'une cotation fondée sur deux axes : l'impact financier du fournisseur et l'indice de risque de corruption du pays d'enregistrement du fournisseur. Le Groupe travaille également à l'élaboration d'une procédure pour lui permettre d'identifier et d'évaluer le risque de corruption associé aux fournisseurs, à l'entrée et tout au long de la relation d'affaires avec ceux-ci. Cette procédure entrera en vigueur en 2021. Le Groupe se dotera également en 2021 d'une charte dans le cadre de ses relations avec ses fournisseurs visant à préciser les engagements attendus de leur part et de leurs éventuels sous-traitants notamment en matière d'éthique et de lutte contre la corruption.

Des contrôles sur le bien-fondé des opérations (tels que l'absence d'écritures comptables susceptibles de masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence) ont été mis en œuvre en 2020. Ils seront complétés et renforcés en 2021.

Des modules de formation en e-learning dédiés à la prévention contre la corruption et le trafic d'influence et au code de conduite anti-corruption du groupe AFD seront déployés en 2021 en faveur des agents du groupe AFD.

Ce programme de conformité anti-corruption et trafic d'influence s'applique à l'AFD en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial mais également à ses filiales Proparco, Sogefom et Fisea.

### **Formation et sensibilisation en matière de lutte contre la corruption**

Les membres du conseil d'administration et du comité des risques sont régulièrement informés de l'activité en matière de lutte contre la corruption au sein du Groupe<sup>55</sup>. En effet, les activités de la fonction conformité sont présentées trois à quatre fois par an au comité des risques et deux fois au conseil d'administration de l'AFD, dans le cadre du Rapport annuel sur le contrôle interne (en avril), puis dans le cadre du rapport d'activité de la Conformité au titre du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice en cours (à l'automne).

Tous les collaborateurs du groupe AFD ont été destinataires du Code de conduite anti-corruption du Groupe. Un dispositif spécifique à l'égard des nouveaux collaborateurs a été mis en place. Le code de conduite anti-corruption du groupe AFD est intégré dans le package d'accueil des nouveaux recrutés. Des modules de formation en e-learning dédiés à la prévention contre la corruption et le trafic d'influence seront proposés en 2021 à l'ensemble des agents du groupe AFD. Les membres des instances de gouvernance se verront également dispenser des formations en matière de lutte contre le blanchiment / financement du terrorisme, les conflits d'intérêts et la corruption en 2021.

Par ailleurs, les conventions de financement de l'AFD comportent des clauses qui obligent chacun de ses clients à informer l'AFD des cas de suspicion ou de corruption ou de fraude, et à prendre des mesures de remédiation à la satisfaction de l'AFD. En l'absence de remédiation, l'AFD se réserve le droit d'actionner un cas de défaut. En ce qui concerne les prestataires de services et fournisseurs, l'AFD va se doter en 2021 d'une Charte. Les fournisseurs devront formaliser l'adhésion à cette Charte et faire en sorte que leurs propres fournisseurs en respectent aussi les principes.

---

<sup>55</sup> Le conseil d'administration, avec ses comités spécialisés, est la seule instance de décision et de gouvernance de l'AFD. L'AFD n'a pas d'instance de

gouvernance par région ou dans ses pays d'intervention.



## 4. Promouvoir un cadre de travail porteur de sens

L'exigence de responsabilité sociale envers les employés résonne tout particulièrement au sein d'une organisation comme l'AFD, qui a une dimension internationale importante. Cette exigence est d'autant plus forte dans l'actuel contexte de changement et d'évolutions stratégiques, qui s'accompagnent d'une croissance rapide des effectifs. Dans ce contexte, le développement et la consolidation du capital humain constituent l'un des axes clés de la stratégie de gestion des ressources humaines du Groupe, et se traduisent par des engagements de responsabilité sociale qui doivent permettre d'accompagner au mieux le changement.

Cette responsabilité sociale d'employeur a ainsi pour objectif d'offrir les conditions de travail les plus favorables possible pour attirer et fidéliser les talents, de proposer des parcours de carrière riches et motivants, de promouvoir l'égalité des chances et la diversité au sein du Groupe et d'encourager un dialogue social et managérial continu et de qualité. Cette démarche doit ainsi permettre de renforcer la cohésion interne et de placer les femmes et les hommes au cœur des priorités de l'organisation.

### 4.1 Les valeurs du groupe AFD

Le Groupe dispose d'une Charte d'éthique professionnelle qui définit le référentiel de valeurs et de comportements qui encadre son action et celle de ses salariés :

1. Le groupe AFD et ses salariés reconnaissent l'engagement, l'intégrité, l'ouverture, l'adaptabilité comme des valeurs clés ;
2. L'engagement, tant personnel que collectif, en faveur du développement, se déploie dans un esprit de responsabilité ;
3. L'intégrité suppose la probité, l'honnêteté intellectuelle, le respect des biens du Groupe ;
4. L'ouverture se traduit, pour le Groupe et pour chacun, par l'écoute, l'accueil et le respect des personnes, des parties prenantes et des cultures, dans leur diversité ;
5. L'adaptabilité implique, pour bien répondre à l'évolution des besoins, innovation et proactivité, mobilité géographique et fonctionnelle, autant qu'il est possible.

## 4.2 Conditions d'emploi<sup>56</sup>

Le groupe AFD emploie aujourd'hui 2 699 agents à travers le monde, contre 2 614 agents fin 2019, soit une augmentation de 85 collaborateurs. Le nombre de recrutements au cours de l'année 2020 est de 230 nouveaux collaborateurs (contre 333 nouveaux collaborateurs l'année précédente), dont 163 agents du Cadre général et 67 personnels locaux. Parmi les 67 personnes recrutées localement, 53,7 % sont cadres. L'évolution des effectifs s'est caractérisée par un niveau moyen de qualification plus élevé, une féminisation plus forte, ainsi que par le développement du recours aux compétences locales dans les pays où l'AFD est implantée, à travers le recrutement en agences de cadres locaux de haut niveau de qualification.

### Chiffres Clés

- Pourcentage de femmes : 54,8 %
- Age moyen : 43,3 ans
- Mobilité interne : 329 collaborateurs

Âge moyen des nouvelles recrues	Femmes	Hommes
Cadre général	42,4 ans	44,4 ans
	Moyenne : 43,3 ans	
Cadre local	42,8 ans	44,3 ans
	Moyenne : 43,5 ans	

<b>Cadre Général : 2 053</b>			
	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
<b>Employés en CDI</b>	1 127	926	<b>2 053</b>
<b>Employés à temps plein</b>	1 033	914	<b>1 947</b>
<b>Employés à temps partiel</b>	94	12	<b>106</b>

<sup>56</sup> Périmètre : Groupe

#### Répartition des emplois par catégorie professionnelle (cadres/non cadres)

Catégorie	Nombre de collaborateurs	%
Collaborateurs de statut siège niveau D à G	1 935	71,7%
Collaborateurs en agence "opérationnel"	232	8,6%
Total CADRE	2 167	80,3%
Collaborateurs en agence "appui"	414	15,3%
Collaborateurs de statut de niveau A, B et C	118	4,4%
Total NON CADRE	532	19,7%
TOTAL	2 699	100%

#### Couverture des régimes de retraite

Les agents du groupe AFD relevant de la législation française bénéficient d'un système de retraite à trois niveaux composé du régime de base obligatoire, des régimes de retraite complémentaire (régime AGIRC et ARRCO) et d'un régime de retraite supplémentaire, mis en place pour l'ensemble des agents en sus des dispositifs précédents. Contrairement aux deux

premiers, ce dispositif est fondé sur le principe de la retraite par capitalisation et permet aux agents de se constituer une épargne retraite en complément des régimes obligatoires. L'épargne constituée reste acquise, même en cas de départ du Groupe avant la retraite de l'agent.

## 4.3 Promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité

#### Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un enjeu majeur de la politique RH du groupe AFD, qui a pour objectif de promouvoir la diversité et l'égalité des chances. Elle est ancrée dans les valeurs du Groupe et fait partie intégrante de sa démarche de responsabilité sociétale.

Les négociations pour un nouvel accord « égalité professionnelle » avec les partenaires sociaux se sont terminées fin 2020. Cet accord traduit l'engagement de la Direction de l'AFD et de ses élus de poursuivre les actions en faveur de l'égalité professionnelle engagées il y a déjà

plusieurs années et réaffirme leur attachement au respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Garantir l'égalité professionnelle, développer la mixité dans les emplois à tous les niveaux et dans les différentes fonctions, et promouvoir la parité entre les femmes et les hommes représente une source de progrès, de performance globale, tant économique que sociale. Cette démarche se veut en cohérence avec celle initiée par le Groupe sur le plan de ses opérations en faisant de la thématique du genre un levier d'atteinte des ODD.

Le nouvel accord identifie les priorités suivantes en matière d'égalité professionnelle au sein du Groupe :

- l'accès à l'emploi,
- la promotion et l'évolution professionnelle,
- l'égalité salariale,
- l'organisation du travail, la conciliation vie personnelle - vie professionnelle ;
- la formation et la sensibilisation à l'égalité professionnelle,
- l'action dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales.

L'accord est applicable de 2021 à 2023 et accueille les salariés travaillant dans les agences des DOM. L'AFD augmente ses objectifs de féminisation du recrutement des ingénieurs, de promotion des femmes sur des postes à responsabilité élevée et en expatriation. En plus du maintien des engagements antérieurs, l'AFD innove par l'allongement de la durée du congé paternité avec maintien du salaire, la mise en place d'un dispositif de soutien pour les proches aidants et de lutte contre les violences conjugales. La formation au recrutement sans discrimination devient obligatoire pour les managers.

Parallèlement, l'AFD est en cours d'audit AFNOR pour la double labélisation « diversité et égalité professionnelle ». Une réponse est attendue pour la fin du premier semestre 2021.

#### Principales réalisations en 2020

En plus du maintien des réalisations des années précédentes :

- Recrutement : mise en place d'un partenariat avec une école d'ingénieurs (EPF) pour favoriser l'embauche de femmes ingénieurs.

- Parcours professionnel :
  - o mise en place de filière métier pilote pour des métiers de catégories non-cadre au sein de la filière comptabilité ;
  - o valorisation des parcours féminins en management et en expatriation dans les communications internes.
- Maternité : poursuite du pilote du parcours d'accompagnement dédié aux collaboratrices de retour de congé maternité.
- Sensibilisation et lutte contre le sexisme :
  - o promotion du e-learning Égalité professionnelle ;
  - o organisation d'une conférence sur le genre, la virilité et la confiance en soi ;
  - o intervention lors d'un événement interne sur les violences conjugales ;
  - o sensibilisation des panels interrogés lors de l'audit AFNOR à l'égalité professionnelle et au sexisme.

La direction des ressources humaines cherche en outre à encourager des candidatures féminines pour les postes en management dans le cadre des entretiens professionnels des agents. Le dispositif de revue du personnel a renforcé l'identification par la DRH, en lien avec les managers, des femmes susceptibles d'évoluer vers les postes de management. Le renforcement des mesures d'accompagnement du conjoint pourrait aussi encourager les expatriations féminines.

Enfin, l'AFD a publié son index égalité Femmes/Hommes au 1<sup>er</sup> mars 2021 conformément à la loi pour choisir son avenir professionnel (2018). Cet index est de 92 points sur 100.

#### Bilan de la mise en œuvre de l'accord pour l'égalité professionnelle au 31/12/2020

	2019	2020
Taux de femmes cadres	52,7 %	52,2%
Taux d'encadrement féminin (hors responsable de pôle/cellule)	42,8 %	47,5%
Taux de femmes présentes dans le réseau	36,5 %	39%

### Promotion de la diversité dans les équipes

L'enjeu de la diversité est au cœur de l'action et de la politique RH du groupe AFD, avec 85 agences et bureaux dans le monde. Les équipes de femmes et d'hommes sur le terrain sont diverses, plurielles, multiculturelles, multigénérationnelles.

L'AFD a engagé une démarche structurante en faveur de la diversité et de l'inclusion depuis 2019. Cette démarche visait à : i) lancer un premier niveau de sensibilisation sur ce qu'est la diversité et ce que sont ses enjeux pour l'AFD : conférence, vidéo, création d'une page intranet dédiée à la thématique, e-learning ; ii) ouvrir une cellule d'écoute externe des cas supposés de discrimination, pour les collaborateurs du siège et du réseau ; iii) définir la politique diversité de l'AFD et un plan d'action associé à déployer sur les prochaines années via une approche originale de co-construction de cette politique par et pour les collaborateurs de l'AFD.

En 2020, cette démarche a été poursuivie et a vu l'adoption et le lancement de la politique diversité et inclusion de l'AFD. Elle s'est également traduite par les actions suivantes : la sensibilisation du Comex et du Codir aux enjeux de la diversité et de l'inclusion comme levier de la stratégie de l'AFD, la réalisation du premier bilan de la cellule d'écoute externe (11 saisines) et enfin la construction d'un baromètre de l'inclusion dont la diffusion est prévue en 2021.

L'AFD s'engage, par sa candidature à la double labélisation AFNOR « Alliance diversité et égalité professionnelle », à poursuivre son action en faveur de la diversité et de l'inclusion pendant les prochaines années.

### Bilan 2020 de la mise en œuvre de l'accord handicap

En 2020, une nouvelle loi est venue renforcer l'emploi des personnes en situation de handicap par les entreprises en autorisant uniquement l'emploi direct des salariés concernés.

En 2020, le taux direct d'emploi de l'AFD atteint 2,56 %<sup>57</sup> pour 63 collaborateurs sous contrat AFD.

En 2019, ce taux s'élevait à 2,73 % pour 58 personnes déclarées. Toutefois, ce taux direct était complété par un taux indirect de 2,70 %, soit l'équivalent de 27 contrats de prestations externes ayant permis à des personnes éloignées de l'emploi de se professionnaliser aux côtés des équipes internes.

Bien que nos efforts en matière d'emploi indirect aient été maintenus en 2020, soit l'équivalent de 23 contrats externes, la nouvelle loi n'autorise plus leur intégration dans le taux d'emploi.

Pour autant, l'effectif d'emploi direct est bien en hausse en 2020 par rapport à 2019, soit 5 personnes de plus.

Ces résultats sont obtenus grâce à la mise en œuvre de plans d'action prévus dans un accord signé avec les partenaires sociaux pour 5 ans, soit de 2019 à 2023, visant à répondre notamment à nos enjeux en matière de responsabilité sociale et sociétale à l'égard des personnes en situation de handicap.

*\*Taux d'emploi direct fourni à titre indicatif du fait des nouvelles modalités de déclaration à fournir à fin juin 2021.*

---

<sup>57</sup> Taux d'emploi direct fourni à titre indicatif du fait des nouvelles modalités de déclaration à fournir à fin juin 2021.

## 4.4 Développement des compétences et employabilité<sup>58</sup>

Comme dans beaucoup d'organisations, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a fortement bouleversé les pratiques de formation et contrarié le déploiement du plan annuel de développement des compétences du groupe AFD. Les indicateurs habituels de l'activité traduisent bien l'importance de ce bouleversement : le volume horaire annuel a chuté de près de 50 %, quand la contribution financière s'élève désormais à 2,44 %, contre 4,3 % en 2019.

Pour autant, on aurait tort de considérer 2020 comme une année de déclin. Car, de façon paradoxale, la crise a aussi été génératrice de progrès. Elle a contribué à revivifier l'activité formation en imposant d'adapter très rapidement l'offre et de recentrer l'effort sur les enjeux immédiats des métiers et des collaborateurs.

### Des indicateurs habituels en baisse

Après une année 2019 particulièrement dynamique, l'effort global de formation géré par la DRH a connu une baisse importante en 2020. On compte ainsi 30 635 heures de formation (66 012 heures en 2019), dont 24 486 heures pour les agents du cadre général (49 466 heures en 2019) et 3 800 heures (12 037 heures en 2019) pour ceux du cadre local. Les volontaires internationaux et du service civique ont également été formés pour 2 348 heures (3 461 heures en 2019).

Sur le périmètre du cadre général, cela correspond à un effort de 2,44 % de la masse salariale (4,3 % en 2019), qui aura permis en 2020 un accès à la formation de 63 % des agents de ce même périmètre (78 % en 2019).

Cette baisse importante s'explique en premier lieu par l'annulation de toutes les formations présentielles<sup>59</sup> de la mi-mars jusqu'à la fin de l'année 2020. Elle s'explique également par le fait que la transposition à distance de l'offre de formation, entreprise dès le mois d'avril, n'a pas pu s'appliquer à un nombre significatif d'actions ou de cycles de formation.

En effet, certains programmes reposent sur des expériences d'immersion, nécessitant des déplacements au siège, en France métropolitaine, dans le réseau, ou encore sur le plan régional. Les formations à certains outils s'appuyant sur des infrastructures techniques n'ont pas pu être virtualisées en 2020, mais le seront courant 2021. Au total, ces formations qui ne pouvaient pas, en 2020, s'adapter à un format digital représentent quelque 20 000 heures annuelles, non récupérables dans le bilan, malgré l'effort de digitalisation mené par ailleurs.

Dans la dynamique de transposition à distance de l'offre, il a également été nécessaire de raccourcir la durée de la plupart des formations, afin de préserver les capacités d'attention et de concentration des apprenants. Cela explique aussi, dans une

---

<sup>58</sup> Périmètre : Groupe

<sup>59</sup> Les formations présentielles ont été proscrites à partir de la mi-mars 2020 et pour le reste de l'année, exceptée la formation sur la sécurité destinée aux collaborateurs devant se rendre, dans le cadre d'une mission professionnelle, en zone sensible..

moindre mesure, la diminution du nombre d'heures suivies par les agents.

Un dernier facteur doit être pris en compte pour relativiser la baisse du volume horaire : les chiffres présentés ci-dessus ne comptabilisent pas les heures de formation réalisées sur la plateforme de formation à distance, qui a connu une hausse de fréquentation en 2020.

#### **La formation à distance en plein essor**

Amorcée en 2018 et poursuivie en 2019, la transition digitale a connu une accélération notable en 2020. L'offre disponible sur la plateforme a continué à s'étoffer. À titre d'exemple, on peut citer de nouvelles capsules disponibles dans le Kit *Onboarding*, à destination des nouveaux arrivants, la production de contenus métiers, ou le déploiement, dès le mois d'avril, d'une offre spéciale confinement couvrant des thématiques de développement personnel et d'efficacité professionnelle.

Durant l'année 2020, on a pu noter 699 utilisateurs supplémentaires par rapport à 2019.

La stratégie formation consacre toujours d'importants moyens à sa transition digitale. En effet, l'ingénierie digitale est structurellement différente de celle des formations présentiels : la conception et la réalisation de contenus métiers spécifiques mobilisent d'importantes ressources, et impliquent des délais parfois longs, de l'ordre de plusieurs mois.

#### **Une continuité pédagogique maintenue**

Mais la digitalisation de l'offre peut revêtir plusieurs formes, et pour répondre aux enjeux immédiats, une grande partie de l'effort de transposition s'est traduite par l'organisation de classes virtuelles.

Ainsi, dès le mois d'avril, cet effort s'est porté en priorité sur toutes les formations considérées comme « critiques », c'est-à-dire

conditionnant une intégration, une expatriation ou une prise de poste en management. Grâce à un travail de réingénierie pour les transposer en classes virtuelles, de nombreuses formations ont ainsi pu être à nouveau organisées dès la fin mai.

Une attention particulière a été portée au dispositif d'accueil et d'intégration du Groupe, dit « *Onboarding* », dont la plupart des modules ont pu se tenir avant l'été. En effet, dans un contexte où il était impossible de rencontrer les équipes, ces classes virtuelles ont joué un rôle de cohésion crucial pour les nouvelles recrues. Les formations managériales ont aussi évolué, dans leurs formats mais aussi dans leurs contenus, pour intégrer le défi que constituaient le management à distance et l'accompagnement des équipes. Les formations de préparation à l'expatriation, ainsi que la plupart des formations sectorielles, ont quant à elles pu se tenir selon le calendrier prévu initialement.

La formation à distance a également eu d'autres effets bénéfiques, en élargissant la couverture des agents du réseau. Les modules proposés en classes virtuelles ont attiré un public très important, mixant des collaborateurs du siège et du réseau dans des proportions inédites. Ce sont 237 agents du cadre local qui ont participé sur l'année 2020 aux formations organisées par la DRH, et ce malgré l'arrêt des formations régionales<sup>60</sup>.

#### **Une transformation durable des pratiques**

Pour accompagner cette transition digitale durable, le service formation s'est engagé dans un plan de montée en compétences visant à développer ses savoir-faire en matière d'animation, de conception et d'administration de la formation digitale.

Ces nouvelles compétences ont permis de soutenir les formateurs internes dans l'appropriation des outils et des techniques de

---

<sup>60</sup> En 2019, 324 agents du cadre local avaient bénéficié des actions de formation organisées par DRH.

la formation digitale (outils de classe virtuelle, digitalisation des supports pédagogiques...) et de mettre en place des stratégies de digitalisation efficaces, avec l'appui de nos prestataires externes, sur des projets d'intégration virtuelle par exemple.

Parmi les tendances qu'on a pu observer en 2020, certaines perdureront très probablement au-delà de la période actuelle de crise, au plus grand bénéfice des apprenants. La digitalisation aura permis un accès à la formation

grandement facilité pour les publics géographiquement éloignés du siège, et en particulier pour les agents du cadre local.

Les formats hybrides, combinant des temps d'auto-formation en ligne et des temps synchrones plus courts, sont plus adaptés aux contraintes d'agenda qui pouvaient, parfois, constituer un frein pour les collaborateurs pour participer aux formations, et une contrainte de plus en plus compliquée à prendre en compte par le service formation.

## 4.5 Dialogue social

Le dialogue social, entendu comme ce qui caractérise les relations au sein de l'organisation, à la fois issu du dialogue social réglementaire, du dialogue entre le manager et les membres de son équipe ou encore de démarches participatives, est un pilier de la politique du groupe AFD. En effet, outre une réponse en termes de droit social, il constitue un vecteur essentiel d'équité interne, de cohésion, d'engagement et de développement des compétences pour les collaborateurs.

Ainsi, les changements majeurs prévus au sein du Groupe font l'objet de procédures de négociation auprès des organisations syndicales et de procédures d'information et/ou de consultation auprès des instances représentatives des salariés. La mise en place d'une modification de l'organisation porteuse de conséquences importantes sur les conditions d'emploi, de formation, de travail ou sur la marche générale de l'entreprise ne peut intervenir qu'après un délai minimum d'un mois dédié à l'information et/ou à la consultation des Instances Représentatives du Personnel (IRP).



## 5. Réduire l'empreinte environnementale et sociétale directe

La responsabilité sociétale du groupe AFD s'exerce aussi à travers la maîtrise de son empreinte directe, enjeu de réputation auquel les collaborateurs comme les parties prenantes externes sont de plus en plus sensibles. C'est pourquoi, en cohérence avec les engagements

« 100 % Accord de Paris » et « 100 % Lien social » de son plan d'orientation stratégique, le groupe AFD applique à son fonctionnement interne les dynamiques de développement bas carbone et résilient aux effets du changement climatique.

### 5.1 Le bilan carbone et la compensation carbone

La trajectoire bas carbone se décline en interne dans le groupe AFD par des mesures opérationnelles de réduction de l'impact de son activité. Le groupe AFD se mobilise pour maîtriser ses émissions directes de gaz à effet de serre (GES) en agissant simultanément sur la réduction de ces émissions et sur leur compensation par des actions contribuant aux ODD. L'évaluation annuelle de l'empreinte climatique du Groupe permet d'identifier les forces et les vulnérabilités de l'organisation. Le contexte généralisé de télétravail en raison de la crise sanitaire a néanmoins complexifié l'exercice 2020, les indicateurs n'étant pas adaptés à ce suivi exceptionnel.

Concernant les émissions de GES globales du siège, le bilan révèle une diminution des émissions de 23 % entre 2020 (21 388 Teq CO<sup>2</sup> soit 12,2 Teq CO<sup>2</sup> par agent) et 2019 (27 939 Teq CO<sup>2</sup> soit 16,7 Teq CO<sup>2</sup> par agent). Les préconisations de télétravail combinées aux restrictions internationales de mobilité expliquent en grande partie cette réduction. Les impacts directs de la pandémie de la Covid-19 se traduisent en 2020 par la diminution de 15 % de la consommation de fluides et par des émissions liées aux déplacements professionnels aériens en baisse de 63 %. Également, les émissions moins significatives liées aux postes déchets et déplacements domicile-travail, conditionnés à

la jauge de présence autorisée sur les sites, présentent une tendance à la baisse, sans toutefois disposer d'instruments pour leur estimation précise. Enfin, tant le travail à domicile que l'agilité technologique nécessaire à la continuité de l'activité, qui a entraîné le déploiement et le renforcement d'outils digitaux, ont induit des consommations additionnelles indirectes sur le lieu de télétravail. Celles-ci sont cependant difficilement mesurables en l'absence de remontées de données.

L'ensemble des postes du bilan carbone s'inscrivent dans cette trajectoire à la baisse en dehors des postes « immobilisation » (+ 5 %) et « intrants » (+ 3 % en ratio monétaire), reflétant les conséquences du renforcement du numérique en réponse à la crise sanitaire (voir graphiques ci-dessous).

Le bilan carbone du réseau du Groupe étant réalisé chaque année en fin du premier semestre N+1, les chiffres communiqués ici sont ceux de 2019, non impactés par le contexte sanitaire. Les activités des 90 agences incluses dans le périmètre total ont généré environ 12 600 Teq CO<sup>2</sup>, soit une augmentation de 11 % par rapport aux émissions évaluées en 2019 sur les données 2018. Le ratio d'émissions par agence a quant à lui diminué en raison de l'extension du réseau - 140 Teq CO<sup>2</sup> en

moyenne par agence 2019 contre 147 Teq CO<sup>2</sup> en 2018 – tandis que les émissions rapportées au nombre d'agents ont légèrement augmenté – 12 Teq CO<sup>2</sup> en moyenne par agent en 2019 contre 11 Teq CO<sup>2</sup> en 2018 – en corrélation avec l'augmentation des déplacements aériens (+ 14 % des émissions GES sur le poste).

Par ailleurs, le Groupe se mobilise pour maîtriser son impact environnemental en améliorant l'efficacité énergétique de son parc immobilier et par le recours aux énergies renouvelables.

Ainsi au siège, sur les sites Barthes et Mistral, 100 % de l'électricité consommée est produite à partir de sources d'énergies renouvelables, dont *in situ*, les modules photovoltaïques de Barthes qui ont produit 12 122 kwh en 2020. Cette dynamique s'étend au réseau : les agences de N'Djamena et d'Accra, par exemple, produisent la majorité de leurs besoins énergétiques à partir de panneaux photovoltaïques.

En complément, pour une mobilité bas carbone et en ligne avec les objectifs de la loi d'orientation des mobilités, l'AFD face au contexte sanitaire a renforcé son soutien à la mobilité douce grâce à la mise en place d'ateliers d'entretien vélo lors de la semaine européenne de la mobilité, menés en présentiel hors des périodes de confinement. Des initiatives sont également encouragées à l'échelle locale : par exemple, l'agence de Phnom Penh met à disposition une flotte de vélo pour les courts trajets. La Direction régionale Afrique du Nord promeut le co-voiturage entre collègues, a installé des chauffe-eaux solaires et de nouveaux climatiseurs moins consommateurs d'énergie, ainsi qu'un collecteur pour les déchets.

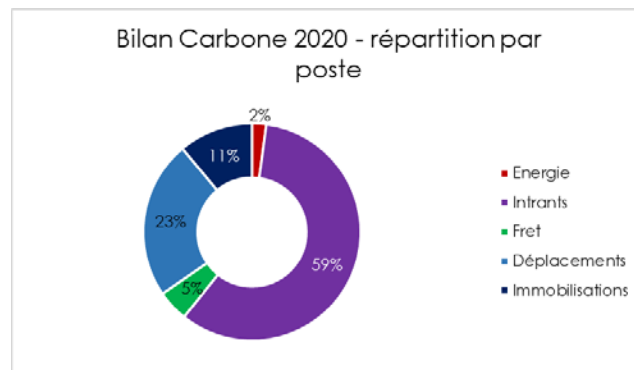
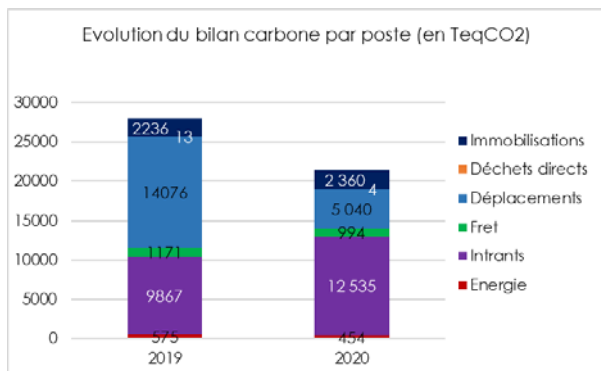
D'autre part, le groupe AFD pose les achats responsables comme l'un des trois axes majeurs de sa nouvelle politique achats. Ainsi, il a anticipé la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire par la suppression dès 2019 des gobelets et bouteilles plastiques au siège. L'extension de cette démarche au réseau s'est poursuivie en 2020. Le

papier 100 % recyclé destiné à l'utilisation par les agents (exception faite du service reprographie) est collecté par une filière de recyclage sur les sites parisiens.

Face aux enjeux affectant la biodiversité, l'AFD s'est également engagée à minimiser, là où elle est présente, l'impact de son empreinte directe. Ainsi, à titre d'exemple, la restauration d'entreprise, au niveau du siège, est désormais constituée à 50 % de produits issus de l'agriculture biologique. Dans le réseau, des efforts dans ce sens sont également réalisés.

Enfin, en inscrivant son activité dans une trajectoire de neutralité carbone, l'AFD compense les émissions résiduelles du Groupe depuis 2009. En 2020, l'AFD a ainsi soutenu deux projets, de biogaz au Sichuan (Chine) et de foyers de cuisson améliorés en Ouganda, labellisés *Gold Standard* et qui présentent tous deux d'importants co-bénéfices environnementaux et sociaux.

Ces initiatives sont structurées depuis fin 2020 dans le cadre du projet « Trajectoire Bas Carbone », qui a pour but de mettre en place toutes les actions visant à limiter l'impact climat (direct sur le réchauffement climatique) et environnemental (indirect sur la pollution, la préservation de la biodiversité et le réchauffement climatique) de l'AFD. Le projet doit également permettre aux collaborateurs d'adopter un comportement plus écoresponsable en limitant la consommation de ressources polluantes et en optimisant l'utilisation des ressources dans le cadre collectif mais également individuel. Ce projet a été pensé pour mobiliser tous les collaborateurs du Groupe, des sites métropolitains et du réseau. À partir d'un état des lieux précis des initiatives déjà mises en place et des meilleures pratiques externes observées, un plan d'actions doit être défini, avec des objectifs chiffrés et mesurables. L'équipe projet accompagne ainsi les équipes des différentes Directions déjà fortement impliquées dans la démarche ainsi que chaque Direction régionale afin de définir sa propre feuille de route Bas Carbone, adaptée aux éventuelles spécificités locales.



## 5.2 Ancrage territorial

Acteur du Quartier des deux rives à Paris et s'inscrivant dans la démarche d'économie circulaire, le groupe AFD a réaffirmé ses engagements à travers le dispositif et la signature de la charte « Paris Action Climat » de la Ville de Paris associant les acteurs publics et privés du territoire parisien autour des enjeux climatiques. Des initiatives solidaires au siège et dans le réseau participent également de cette volonté de collaborer avec les territoires d'implantation de l'AFD : les bureaux situés dans les locaux de Vivacity sont verdis par des plantes louées à une ESAT qui accompagne les personnes en situation de handicap dans une activité professionnelle ; l'agence du Gabon a

fait appel à une association locale pour réaliser des sacs réutilisables et des pochettes pour les PC des collaborateurs ; des collaborateurs de l'agence de Nairobi ont participé au « Nairobi Marathon » au profit de la fondation *Future Makers* qui vient en aide aux enfants aveugles.

En outre, en 2020, 15 collaborateurs du groupe AFD ont pu partager leurs compétences au travers du dispositif *Pro Bono Factory*, dont la thématique de l'évènement parisien était centrée sur l'ODD 10 – Réduction des inégalités. Ils ont accompagné 9 des 15 associations locales lauréates de ce dispositif lors d'un hackathon tenu à distance.

## 5.3 Sensibilisation des collaborateurs

En adéquation avec nos engagements 100 % Accord de Paris et 100 % Lien social, et en complément des formations, des ateliers de sensibilisation lors de la Semaine européenne du développement durable, de la Semaine européenne de la mobilité et la Semaine européenne de la réduction des déchets contribuent également à la démarche participative interne du groupe AFD.

Ces ateliers constituent aussi une opportunité pour renforcer nos partenariats avec le tissu associatif tout comme avec les acteurs territoriaux. Cette année, les activités proposées lors de la Semaine européenne du développement durable ont été adaptées au contexte sanitaire et réalisées à distance via la tenue de deux webinaires en proposant un atelier de fabrication de gel

hydro-alcoolique et un atelier zéro déchet. Pendant la Semaine européenne de la mobilité, quatre ateliers de réparation de vélo et un atelier sécurité ont été proposés.

Enfin, au-delà des initiatives du Groupe, ses collaborateurs s'engagent nombreux dans la vie des territoires. Ils ont été mis à l'honneur début 2020 avec une exposition au siège retraçant leurs investissements associatifs.

## 5.4 Achats responsables

L'AFD a mis en place en 2020 une nouvelle politique achat articulée autour de trois axes, dont un axe portant sur la promotion des achats responsables, par lequel le Groupe s'engage à réduire l'empreinte environnementale des achats, à renforcer leur responsabilité sociale et à soutenir le développement local. Cette politique manifeste la volonté du Groupe de s'inscrire dans une démarche d'achats exemplaire. En particulier, elle se fixe pour objectifs d'intégrer des critères environnementaux dans les achats stratégiques pour le Groupe, de raisonner en coût global sur le cycle de vie, d'augmenter la part des achats solidaires auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), de renforcer des clauses environnementales ou sociales dans les marchés pertinents, et de favoriser l'accès aux PME et acteurs locaux dans les pays d'implantation à travers la planification et l'allotissement géographique (répartition plus systématique des marchés en lots afin de faciliter le positionnement d'acteurs locaux de taille plus modeste).

En 2020, le groupe AFD a par ailleurs poursuivi des actions sur l'insertion de personnes handicapées avec (i) la mise à jour d'un annuaire des entreprises du secteur adapté et protégé, (ii) la réalisation d'une étude sur les catégories d'achats pouvant être passés auprès du secteur adapté et protégé et (iii) la sensibilisation des prescripteurs aux clauses et critères sociaux à insérer dans les marchés avant publication.

Les contrats avec des Entreprises Adaptées (EA), acteurs économiques locaux employant des personnes en situation de handicap,

s'élèvent à 1 062 601 euros. Ce montant représente 43,78 unités bénéficiaires (équivalent temps plein d'une personne en situation de handicap).

### III. La production de connaissances

En 2020, l'AFD a amplifié son investissement sur les enjeux de recherche et de savoirs. La 14ème Conférence internationale de recherche de l'AFD sur le développement, intitulée : « La main visible : les banques de développement en transitions », s'est déroulée dans le cadre du Sommet Finance en Commun (cf. supra). Ce sommet a donné lieu à la publication de seize papiers de recherche et à la diffusion de six évaluations concernant 15 concours financés par l'AFD. L'AFD visera en 2021 à prolonger, sur le plan de la recherche et des savoirs, l'élan du sommet Finance en Commun. Elle poursuivra les travaux engagés sur la base de données des banques publiques de développement, fruit de l'analyse de 4 500 rapports annuels par les algorithmes, en analysant les possibilités d'améliorer ces algorithmes pour passer d'une base déclarative à des éléments chiffrés. Un livre de synthèse sur les résultats du sommet sera également publié pour en valoriser les résultats.

#### **Aligner les travaux de recherche sur les grands enjeux de réalisation de l'agenda des ODD**

Parallèlement, l'AFD a poursuivi le dialogue stratégique pays avec la Côte d'Ivoire, le Maroc et la Tunisie sur leurs trajectoires de développement. Ce dialogue a été étendu au Liban en 2020 et les travaux de recherche engagés au Mali alimenteront un dialogue stratégique dans le cadre d'un mémorandum. L'AFD a continué ses travaux sur les enjeux du climat et de la biodiversité en lien avec la croissance économique et humaine. Ainsi les modèles développés en Côte d'Ivoire, en Colombie, au Maroc, en Tunisie et au Vietnam produiront de premiers résultats en 2021 qui permettront d'alimenter des dialogues sur des politiques publiques de ces pays. Elle a également lancé, en partenariat avec l'ANR et

Facebook, un projet sur l'intelligence artificielle et la biodiversité, qui sera opérationnalisé en 2021.

#### **Continuer à progresser dans l'évaluation de nos projets**

44 évaluations ont été réalisées en 2020, se rapprochant ainsi, dans le contexte particulier de cette année, du taux de 50 % des projets achevés qui doivent être évalués. Les évaluations de grappes de projets permettent d'accroître la portée des recommandations des évaluations et aussi de couvrir un plus grand nombre de projets.

#### **Augmenter la visibilité de nos travaux**

L'AFD a poursuivi son travail d'augmentation de la visibilité de ses publications en augmentant leur nombre (150 en 2020) ainsi qu'en créant de nouvelles collections comme par exemple les *Policy Papers* avec six parutions en 2020.

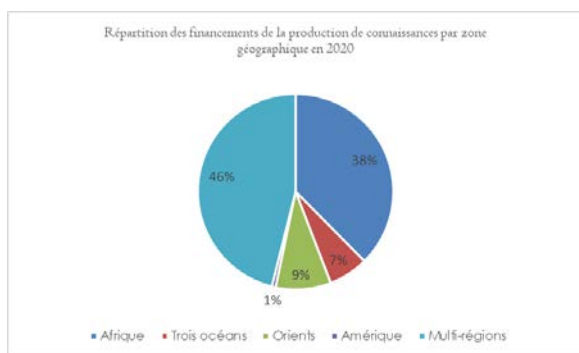
L'activité de formation a été fortement affectée par la crise de la Covid-19, ce qui explique la baisse du nombre d'auditeurs en 2020 par rapport à 2019. La crise de la Covid-19 a obligé à un passage en distanciel des formations, ce qui a fortement mobilisé les équipes du Campus et permet de disposer d'une offre digitalisée en 2021. L'AFD a lancé la plateforme Edflex AFD, qui héberge les contenus vidéo du Campus.

En 2020, tout secteur et type d'activités confondus, 215 études et recherches (études, partenariat de recherche, conférence, atelier, séminaire) ont été recensées pour un montant de 34,5 M€. 28 études et recherches avaient un budget supérieur à 100 K€.

En volume financier, un peu moins de la moitié des études porte sur plusieurs régions. Cela

reflète la fonction d'observatoire de la diversité des trajectoires de développement et la pension aux analyses comparées de l'AFD.

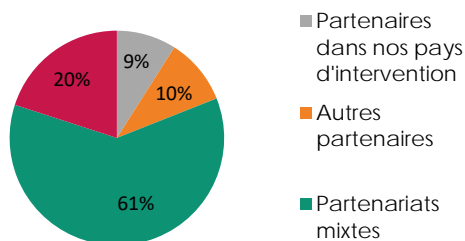
Avec un peu plus du tiers des financements qui lui sont consacrés, l'Afrique est la première géographie ciblée par les travaux de production de connaissances de l'AFD. Viennent ensuite les Orients, les Trois Océans et l'Amérique.



**En volume financier, 80 % des études et recherches recensées ont été menées en partenariat avec un organisme de recherche ou spécialisé** (instituts de recherche, banques de développement et organisations internationales impliquées dans des activités de recherche, think-tanks, organisations de la société civile, etc.). Les partenaires sont d'origines diverses. On distingue trois types de partenariat :

- Les partenariats dits avec le « Sud », qui impliquent une structure de recherche dont le siège se trouve dans une ou des zones d'intervention de l'AFD,
- Les partenariats avec le « Nord » sont ceux qui impliquent une structure de recherche dont le siège se trouve dans une ou des région(s) en dehors du champ d'intervention de l'AFD,
- Les partenariats mixtes dans lesquels deux types de partenaires sont impliqués : ceux dont le siège se trouve dans une ou des région(s) d'intervention de l'AFD (qualifiés de « Sud ») et ceux dont le siège se trouve dans une ou des région(s) en dehors du champ d'intervention de l'AFD (qualifiés de « Nord »).

Répartition des financements de la production de connaissances par partenariat en 2020



### Principales études lancées en 2020

Les études engagées au cours de l'année 2020 s'inscrivent toutes dans la stratégie du groupe AFD sur la recherche, l'innovation et les savoirs. L'AFD a ainsi organisé une conférence internationale sur le thème : « La main visible : les banques de développement en transitions ». Plusieurs projets multi pays ont été engagés en 2020 sur l'emploi, la formation, la santé reproductive et la transition environnementale. L'AFD a su être agile et s'adapter rapidement en produisant des études sur l'impact de la crise sanitaire de la Covid 19 en Afrique et en Outre-mer. Elle a aussi engagé des travaux sur la transition juste ou les stratégies bas carbone dans ses pays d'intervention et sur la thématique sécurité développement. Un second volet a également été engagé avec l'Union européenne concernant sa facilité sur les inégalités. Un Atlas sur l'Afrique et un premier ouvrage dans la collection *Repères* sur l'économie de ce même continent ont été produits tandis que l'édition 2021 était sous presse pour une sortie en janvier 2021.

### Principales études achevées en 2020

Parmi les études achevées en 2020, on peut relever la fin du premier volet de la facilité de l'Union européenne sur les inégalités ainsi que la clôture du projet Savoirs au Sahel, programme de recherche concernant notamment l'éducation, l'emploi et la jeunesse de cette région. Ces deux programmes ont permis de produire de nombreuses études et recommandations de politiques publiques. Les

résultats du projet GEMMES en Côte d'Ivoire ont aussi donné lieu à plusieurs valorisations qui permettent de donner un éclairage sur les pistes de décarbonations du système électrique à l'horizon 2050.

L'AFD a publié 150 titres en 2020, soit le plus haut pic historique (contre 87 titres enregistré en 2019). Cette croissance du nombre de titres publiés résulte en particulier d'une volumétrie très importante des *Papier de recherche* (82) publiés notamment dans le cadre de la Facilité de l'Union européenne sur les inégalités et à l'occasion de la conférence du sommet de banques *La main invisible*. Dans le même temps, le nombre de publications des séries *MacroDev*, *ExPost* et *Notes techniques*, *Questions de développement* s'est maintenu à un bon niveau (24). A cela s'ajoutent le lancement des nouvelles séries *Policy Papers* (6), *Policy Briefs* (10) et *Dialogue de Politiques publiques* (22) ainsi que la bonne tenue des publications en coédition (6).

Les événements internes, les « Editions spéciales », valorisant une publication et un auteur interne ou externe, se sont maintenus, même si la pandémie a nécessité de s'adapter au format webinaire sur la plateforme

Livestorm. Par contre, le cycle d'événements liés à la production de connaissances, autour de débats « Rencontres du développement » animées par le directeur exécutif de la direction de la Recherche, Innovation et Savoirs de l'AFD a été temporairement interrompu en 2020 en raison de la situation sanitaire.

**En 2020, le nombre de publications de recherche et d'évaluation téléchargées sur le site Internet de l'AFD s'est élevé à 36 132** Sur l'ensemble de l'année 2020 nos publications ont été téléchargées 36 132 fois, soit une forte progression par rapport aux 21 952 téléchargements enregistrés en 2018 (+ 66 %). Un indicateur alternatif aux téléchargements est le **nombre annuel de pages vues sur le site [www.afd.fr](http://www.afd.fr), qui s'établit en 2020 à 290 660** pour les publications de recherche et d'évaluation.

Les statistiques de téléchargement de la revue *Afrique contemporaine* continuent de progresser en 2020 : 1 136 300 téléchargements ont été comptabilisés sur la plateforme scientifique CAIRN, par rapport à 1 106 000 téléchargements en 2020 et 771 000 en 2018.

**Top 10 des publications selon le nombre de téléchargements sur Internet (année 2020) :**

Publications	Collections	Téléchargements
Les systèmes agroalimentaires en Afrique	L'Afrique en développement	766
Accès à l'électricité en Afrique subsaharienne	L'Afrique en développement	463
Sahel : pourquoi prendre les armes ?	Papiers de recherche	376
État des lieux des inégalités multidimensionnelles au Burkina Faso	Papiers de recherche	310
Transitions démographiques inégalités et développement humain : analyse des fiches démographiques synthétiques pour 43 pays d'Afrique subsaharienne	Papiers de recherche	295
Prévenir la dégradation et la surexploitation des eaux souterraines	Policy Brief	223
Evaluation rétrospective des interventions de l'AFD dans le secteur de l'irrigation	Evaluations Ex-Post	220
Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ?	Papiers de recherche	216
Réduire les inégalités. propositions d'agenda pour la coopération internationale	Policy Papers	213
Obtenir de meilleurs résultats : priorités en matière de dépenses publiques pour les gains de productivité de l'agriculture africaine	L'Afrique en développement	208



## IV. Périmètre et méthodologies

### 1. Les données d'activité

#### 1.1 Synthèse de l'activité du groupe AFD par pays

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
<b>Tout Afrique</b>														
Algérie	4	1	0	0	0	0	1	0	0	0	9	0	14	1
Angola	2	2	38	170	0	0	0	0	0	0	0	0	40	172
Afrique du Sud	7	4	158	132	2	0	0	200	0	0	0	0	166	336
Bénin	36	19	82	55	1	0	0	0	0	0	0	0	119	74
Botswana	3	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0
Burkina Faso	86	56	133	59	14	4	0	0	10	10	30	6	272	135
Burundi	4	1	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	1
Cameroun	28	11	127	0	44	24	0	0	108	74	0	0	308	108
Cap vert	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	4	0
Centrafrique	46	30	0	0	0	0	0	0	10	10	0	1	56	42
Congo	7	11	45	0	1	3	0	0	7	0	19	12	80	25
Côte d'Ivoire	19	9	601	201	72	36	0	0	10	1	15	0	717	247
Djibouti	31	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	31	31
Egypte	10	3	215	162	0	0	15	29	0	0	30	0	270	194
Erythrée	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Ethiopie	44	25	195	25	0	0	0	0	0	0	0	15	239	65
Gabon	3	0	182	0	1	0	0	0	0	0	0	6	186	6
Gambie	19	7	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	21	7
Ghana	10	9	27	97	4	6	0	0	0	0	1	50	42	162
Guinée	39	15	40	51	16	5	0	0	20	3	26	34	141	107
Guinée-Bissau	2	1	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	1
Guinée Equatoriale	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Kenya	18	3	121	133	0	0	1	24	0	0	8	0	147	160
Lesotho	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0

Elément d'information GRI 103-3

Libéria	13	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	3
Libye	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Malawi	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Mali	129	75	93	40	1	7	0	0	20	10	2	0	244	132
Maroc	29	9	400	350	0	15	14	0	0	0	15	20	458	395
Mauritanie	53	26	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	56	26
Mozambique	20	7	0	0	7	3	0	0	0	0	27	9	54	20
Namibie	4	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	0
Niger	74	43	50	40	0	1	0	0	10	10	1	83	135	178
Nigeria	6	2	137	134	5	0	3	4	0	0	25	0	176	139

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Ouganda	10	3	185	44	0	0	0	0	0	0	8	7	202	54
Rép.Dém. Congo	42	36	3	0	0	0	0	0	0	13	13	0	58	50
Rwanda	10	4	0	135	0	0	0	0	0	0	0	0	10	139
Sierra Leone	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1
Sao Tome-et-Principe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Sénégal	49	40	240	94	12	17	15	0	0	0	16	6	332	157
Somalie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	1	7
Soudan	1	15	0	0	0	0	0	0	0	15	0	9	1	39
Soudan du Sud	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Swaziland	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Tanzanie	15	2	157	193	0	5	0	0	0	0	29	0	201	200
Tchad	62	38	20	0	0	0	0	0	10	15	3	14	95	67
Togo	35	20	48	40	0	0	31	0	0	0	2	14	115	74
Tunisie	25	8	348	206	0	4	0	0	90	0	1	0	464	219
Zambie	1	0	0	13	0	0	0	0	0	0	0	0	1	13
Zimbabwe	3	0	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	0
<b>Total</b>	<b>1 017</b>	<b>557</b>	<b>3 733</b>	<b>2 373</b>	<b>187</b>	<b>130</b>	<b>79</b>	<b>257</b>	<b>297</b>	<b>167</b>	<b>280</b>	<b>302</b>	<b>5 592</b>	<b>3786</b>
Programmes multi-pays Tout Afrique	7	102	682	490	50	0	135	0	0	0	5	13	879	605
<b>Total Tout Afrique</b>	<b>1 023</b>	<b>659</b>	<b>4 415</b>	<b>2 863</b>	<b>237</b>	<b>130</b>	<b>214</b>	<b>257</b>	<b>297</b>	<b>167</b>	<b>285</b>	<b>315</b>	<b>6 470</b>	<b>4391</b>

Elément d'information GRI 103-3

Orients	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Afghanistan	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Albanie	4	1	100	60	0	0	0	0	0	0	0	0	104	61
Arménie	0	1	2	17	0	0	0	0	0	0	0	0	2	19
Azerbaïdjan	0	0	70	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70	0
Bangladesh	1	1	100	200	0	0	0	0	0	0	12	0	113	201
Myanmar (ex- Birmanie)	6	2	36	4	0	0	6	0	0	0	2	10	50	16
Cambodge	5	4	129	120	5	0	0	0	0	0	5	0	145	124
Chine	0	0	308	75	0	0	0	0	0	0	13	0	321	76
Géorgie	2	3	176	237	0	0	0	0	0	0	7	0	185	239
Inde	3	2	344	311	0	34	27	31	0	0	0	11	374	389
Indonésie	5	2	334	308	1	2	0	0	0	0	5	0	345	312
Irak	18	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	1
Jordanie	20	11	200	99	0	0	0	0	0	0	15	19	235	128
Kazakhstan	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Kirghizstan	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0	8
Kosovo	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Laos	13	6	0	0	0	1	0	0	0	0	6	0	20	7
Liban	49	58	4	0	2	0	0	0	0	5	12	24	68	87
Macédoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maldives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Malaisie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Mongolie	1	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41	0
Monténégro	0	1	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0		51
Népal	0	1	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	1
Ouzbékistan	1	1	119	399	0	0	0	0	0	0	3	9	123	409
Pakistan	0	2	90	161	0	0	0	9	0	0	0	0	90	172
Philippines	2	3	250	0	0	0	13	0	0	0	0	0	265	3
Serbie	1	1	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0	1	51
Sri Lanka	2	1	176	0	0	0	0	0	0	0	23	0	202	1
Syrie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tadjikistan	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0
Territoires aut. palestiniens	57	25	7	5	10	3	14	0	0	0	20	0	109	33
Thaïlande	0	1	0	0	0	0	18	0	0	0	0	0	19	1
Turquie	2	1	150	213	0	0	0	0	0	0	150	57	302	270
Ukraine	0	0	81	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81	0
Vanuatu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Elément d'information GRI 103-3

Viêt-Nam	5	3	0	177	0	4	0	14	0	0	21	10	27	208
Yémen	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>134</b>	<b>2 744</b>	<b>2 499</b>	<b>19</b>	<b>43</b>	<b>78</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>295</b>	<b>139</b>	<b>3 339</b>	<b>2882</b>
Programmes multi-pays Orient	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6
<b>Total Orient</b>	<b>209</b>	<b>141</b>	<b>2 744</b>	<b>2499</b>	<b>19</b>	<b>43</b>	<b>78</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>295</b>	<b>139</b>	<b>3 345</b>	<b>2888</b>

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettem ent et développem ent		Financem s sur ressources autres bailleurs		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
<b>Trois Océans</b>														
Comores	54	32	0	0	0	0	0	0	0	0	3	21	57	53
Dominique Républicaine	5	1	350	239	0	5	0	0	0	0	10	8	365	254
Guadeloupe	0	0	126	0	29	0	0	0	0	0	0	0	155	0
Fidji	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guyane française	0	0	89	0	9	0	0	0	0	0	0	0	97	0
Haiti	32	35	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	35	35
Madagascar	39	42	10	15	12	12	0	0	0	0	3	37	64	106
Martinique	0	0	129	0	18	0	0	0	0	0	0	0	147	0
Maurice	4	10	120	342	0	0	4	0	0	0	16	21	144	373
Mayotte	0	0	77	0	5	0	0	0	0	0	0	0	91	0
Nouvelle Calédonie	0	0	136	0	13	0	0	0	0	0	0	0	149	0
Polynésie	0	0	158	0	34	0	0	0	0	0	0	0	192	0
Réunion	0	0	347	0	41	0	0	1	0	0	0	0	388	1
Sainte-Lucie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Seychelles	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	1	8
Saint-Martin	0	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	0
Saint-Pierre-et- Miquelon	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0
Suriname	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Terres Australes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Wallis-et-Futuna	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Océan Indien, Territoire	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vanuatu	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>125</b>	<b>1 569</b>	<b>611</b>	<b>160</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>94</b>	<b>1 900</b>	<b>848</b>
Programmes multi-pays Trois Océans	17	4	0	0	0	0	0	0	0	0	17	23	34	27

Elément d'information GRI 103-3

Total prêts et dotations OMR	152	129	1 569	611	160	18	4	1	0	0	48	117	1 934	875
Total Trois Océans	152	129	1 569	611	160	18	4	1	0	0	48	117	1 934	875

Amérique latine	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Argentine	0	1	131	0	0	0	45	0	0	0	0	0	176	1
Belize	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brésil	9	8	387	528	0	0	0	9	0	0	0	0	396	545
Bolivie	3	0	109	100	0	0	0	0	0	0	0	0	112	100
Chili	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colombie	5	5	44	523	0	0	0	0	0	0	0	0	49	528
Costa Rica	1	1	165	96	0	0	0	0	0	0	0	3	166	101
Cuba	2	1	26	89	0	0	0	0	0	0	6	0	34	90
El Salvador	0	0	26	28	0	0	0	0	0	0	0	0	26	28
Equateur	4	4	307	25	14	0	0	0	0	0	47	0	372	28
Guatemala	0	0	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44	0
Honduras	0	0	26	17	0	0	0	0	0	0	0	0	26	17
Jamaïque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mexique	5	2	269	327	0	0	18	0	0	0	0	0	292	329
Nicaragua	0	0	52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53	0
Panama	0	0	85	16	0	0	0	0	0	0	0	0	85	16
Pérou	2	1	131	42	0	0	0	0	0	0	10	0	143	43
Paraguay	0	0	36	26	0	0	0	0	0	0	0	0	36	26
Uruguay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>1 837</b>	<b>1 817</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>62</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65</b>	<b>4</b>	<b>2 010</b>	<b>1 852</b>
Programmes multi-pays Amérique latine	2	4	0	100	0	0	38	0	0	0	0	1	40	105
<b>Total Amérique latine</b>	<b>35</b>	<b>26</b>	<b>1 837</b>	<b>1 917</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65</b>	<b>5</b>	<b>2 050</b>	<b>1 957</b>

Programmes "non géographisables"	131	68	60	531	26	10	93	82	0	0	12	27	323	718
----------------------------------	-----	----	----	-----	----	----	----	----	---	---	----	----	-----	-----

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020

Elément d'information GRI 103-3

TOTAL groupe AFD	1551	1023	10625	8420	455	201	489	410	297	172	706	603	14123	1083 0
------------------	------	------	-------	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------	-----------

## 1.2 Les données d'activité du groupe AFD

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
Évolution des autorisations de financement du groupe dans les pays étrangers (PE) et dans l'Outre-mer						
<b>Autorisations de financement du Groupe</b>	<b>9 403</b>	<b>10 340</b>	<b>11 439</b>	<b>14 123</b>	<b>12 075</b>	<b>-14 %</b>
Dont AFD pays étrangers	6 479	7 417	8 426	10 338	8 801	-15 %
dont AFD Outre-mer	1 594	1 545	1 361	1 242	1 246	0 %
Dont Proparco	1 330	1 377	1 651	2 543	2 029	-20 %
<b>Autorisations de financement de l'AFD dans les pays étrangers</b>	<b>6 699</b>	<b>7 667</b>	<b>8 843</b>	<b>10 840</b>	<b>9 559</b>	<b>-12 %</b>
Prêts, subventions, C2D et ABG	6 100	6 841	8 194	10 078	8 751	-13 %
Garanties	132	153	222	56	4	-93 %
Participations	0	100	0	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	466	573	428	706	603	-14 %
Autorisations de fin.de l'AFD dans l'Outre-mer	1 594	1 545	1 361	1 242	1 246	0 %
Prêts	1 053	981	821	875	1 206	+38 %
Garanties et participations	24	25	34	51	27	-47 %
Financement OSEO, fonds gérés et crédits délégués	518	537	494	308	0	-100 %
Subventions	0	2	9	7	12	+76 %
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	4	0	0	
Total AFD pays étrangers et Outre-mer	8 293	9 212	10 204	12 082	10 805	-11 %
<b>Autorisations de financement de Proparco dans les pays étrangers</b>	<b>1 330</b>	<b>1 377</b>	<b>1 651</b>	<b>2 543</b>	<b>2 029</b>	<b>-20 %</b>
Autorisations de financement en prêts	968	1 031	1 254	1 786	1 604	-10 %
Garanties	45	73	0	250	197	-21 %
Participations	195	245	253	319	188	-41 %
FISEA	51	10	48	6	0	-95 %
Autres titres	71	19	96	164	21	-87 %
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Autorisations de fin. de Proparco dans l'Outre-mer	0	0	0	0	0	
Autorisations de financement en prêts	0	0	0	0	0	
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	0	
<b>Total Proparco pays étrangers et Outre-mer</b>	<b>1 330</b>	<b>1 377</b>	<b>1 651</b>	<b>2 543</b>	<b>2 029</b>	<b>-20 %</b>
Sous-participations de l'AFD à Proparco PE	-220	-250	-417	-502	-758	+51 %
Sous-participations de l'AFD à Proparco Outre-mer	0	0	0	0	0	
Sous-participations de l'AFD à Proparco	-220	-250	-417	-502	-748	+51 %

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
<b>Répartition des autorisations de financement du Groupe, dans les PE et dans l'Outre-mer, par instrument financier</b>						
<b>Autorisations de financement du Groupe</b>	<b>9 403</b>	<b>10 340</b>	<b>11 439</b>	<b>14 123</b>	<b>12 075</b>	<b>-14 %</b>
Subventions (activités courantes et sur mandats spécifiques)	317	423	606	1 552	1 036	-33 %
Prêts dont :	7 236	7 678	8 966	10 414	9 627	-8 %
Prêts souverains	3 847	3 997	5 179	5 308	5 092	-4 %
Prêts non souverains concessionnels	795	880	648	1 604	1 648	+3 %
Prêts non souverains non concessionnels (y compris sous part.)	2 595	2 801	3 139	3 503	2 887	-18 %
Total prêts concessionnels	4 642	4 877	5 827	6 911	6 739	-2 %
Total prêts non souverains	3 390	3 681	3 787	5 107	4 535	-11 %
Prêts non souverains non concessionnels (hors sous part.)	2 375	2 552	2 722	3 001	2 130	-29 %
Sous-participations de l'AFD à Proparco	220	250	417	502	758	+51 %
Garanties	177	226	222	307	201	-35 %
Participations (yc FISEA et autres titres Proparco)	317	374	397	489	410	-16 %
ABG Minefi / SAS	33	63	55	62	82	+33 %
Opérations exceptionnelles (PAS et crédits-relais)	0	0	0	0	0	
C2D	315	440	233	235	89	-62 %
Fonds de garanties et financement PME (Outre-mer)	541	562	527	359	27	-92 %
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	466	573	431	706	603	-14 %
Total dons	665	927	895	1 848	1 207	-35 %
Total financements non concessionnels	3 089	3 401	3 758	4 299	3 499	-19 %

<b>Répartition des autorisations de financement du Groupe, dans les PE et dans l'Outre-mer, par zone géographique</b>						
<b>Répartition des autorisations Groupe par géographie</b>	<b>9 403</b>	<b>10 340</b>	<b>11 439</b>	<b>14 123</b>	<b>12 075</b>	<b>-14 %</b>
Afrique	3 580	4 857	5 344	6 470	4 391	-32 %
Océans	1 742	1 899	1 738	1 935	2 121	+10 %
Dont Outre-mer	1 594	1 545	1 361	1 242	1 246	0 %
Orients	2 077	1 871	2 815	3 346	2 888	-14 %
Amérique latine	1 273	1 258	1 528	2 050	1 957	-5 %
Projets non géographisés et exceptionnels	732	454	13	323	718	+122 %



M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
----	------	------	------	------	------	-----------------

Répartition des autorisations de financement du Groupe par secteur						
<b>Répartition par secteur CICID dans les pays étrangers et l'Outre-mer</b>	<b>9 403</b>	<b>10 340</b>	<b>11 439</b>	<b>14 123</b>	<b>12 075</b>	<b>-14 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	858	853	1 046	621	455	-27 %
Eau et assainissement	1 243	1 181	896	1 207	801	-34 %
Education et formation professionnelle	399	182	352	866	430	-50 %
Environnement et ressources naturelles	562	317	716	982	1 058	+8 %
Infrastructures et développement urbain	3 448	4 487	3 872	4 715	-	
dont transport	1 246	1 016	1 360	1 207	-	
dont énergie	887	1 941	1 510	1 612	-	
dont développement et gestion urbaine	497	1 042	395	980	-	
dont infrastructure et services sociaux divers	553	299	176	491	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	36	
Gouvernance	-	-	-	-	491	
Energie	-	-	-	-	936	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	735	
Infrastructure et services sociaux divers	-	-	-	-	1 475	
Transport	-	-	-	-	445	
Santé et lutte contre le Sida	338	177	544	485	1 134	+134 %
Secteur productif	1 574	1 939	2 808	3 159	2 388	-24 %
Autres et multisecteurs	980	1 203	1 205	2 088	1 690	-19 %
<b>Répartition par secteur CICID dans les pays étrangers</b>	<b>7 808</b>	<b>8 795</b>	<b>10 077</b>	<b>12 882</b>	<b>10 830</b>	<b>-16 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	856	853	1 046	620	444	-29 %
Eau et assainissement	1 191	1 103	893	1 168	769	-34 %
Education et formation professionnelle	398	174	268	862	430	-50 %
Environnement et ressources naturelles	560	237	703	979	1 057	+8 %
Infrastructures et développement urbain	2 937	3 943	3 254	4 058	-	
dont transport	1 104	911	1 283	1 169	-	
dont énergie	844	1 893	1 498	1 556	-	
dont développement et gestion urbaine	217	718	142	601	-	
dont infrastructure et services sociaux divers	523	246	143	484	-	
Crises et fragilité	-	-	-	-	7	
Gouvernance	-	-	-	-	438	
Energie	-	-	-	-	857	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	553	
Infrastructure et services sociaux divers	-	-	-	-	960	
Transport	-	-	-	-	439	
Santé et lutte contre le Sida	245	142	512	401	1 085	+170 %
Secteur productif	1 015	1 318	2 251	2 922	2 320	-21 %
Autres et multisecteurs	606	1 024	1 153	1 871	1 473	-21 %

### 1.3 Les données d'activité de l'AFD

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
----	------	------	------	------	------	-----------------

Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les PE, par instrument financier						
<b>Total des autorisations AFD par instrument financier</b>	<b>8 293</b>	<b>9 212</b>	<b>10 204</b>	<b>12 082</b>	<b>10 805</b>	<b>-11%</b>
<b>Pays étrangers</b>	<b>6 699</b>	<b>7 667</b>	<b>8843</b>	<b>10 841</b>	<b>9 559</b>	<b>-12 %</b>
Subventions (activités courantes et sur mandats spécifiques)	317	421	598	1 526	1 006	-34%
Prêts dont :	5 436	5 916	7 308	8 256	7 574	-8 %
Prêts souverains	3 847	3 997	5 179	5 308	5 092	-4 %
Prêts non souverains concessionnels	457	652	326	889	1 157	+30 %
Prêts non souverains non concessionnels	1 132	1 268	1 802	2 059	1 325	-36 %
Total prêts concessionnels	4 304	4 648	5 505	6 196	6 249	+1 %
Total prêts non souverains	1 589	1 919	2 129	2 948	2 482	-16 %
Prêts non souverains non concessionnels (hors sous part.)	912	1 018	1 385	1 557	568	-64%
Sous-participations de l'AFD à Proparco	220	250	417	502	758	+51 %
Prêts post tsunami	0	0	0	0	0	
Garanties	132	153	222	56	4	-94 %
Participations	0	100	0	0	201	
ABG Minefi / SAS	33	63	55	62	82	+33 %
Opérations exceptionnelles (PAS et crédits-relais)	0	0	0	0	0	
C2D	315	440	233	235	89	-62 %
Total dons	664	924	886	1 823	1 177	-35 %
Total dons (yc opérations exceptionnelles)	664	924	886	1 823	1 177	-35 %
Total financements non concessionnels	1 264	1 521	2 024	2 116	1 529	-28 %
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	466	573	428	706	603	-14 %
<b>Outre-mer</b>	<b>1 594</b>	<b>1 545</b>	<b>1361</b>	<b>1 242</b>	<b>1 246</b>	<b>0 %</b>
dont activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	4	0	0	

Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les PE et dans l'Outre-mer, par zone géographique						
<b>Répartition des autorisations AFD par géographie</b>	<b>8 293</b>	<b>9 212</b>	<b>10 204</b>	<b>12 082</b>	<b>10 805</b>	<b>-11 %</b>
Afrique	3 077	4 313	4 893	5 460	4 077	-25 %
Océans	1 715	1 824	1 672	1 880	2 091	+10 %
Dont Outre-mer	1 594	1 545	1 361	1 242	1 246	0 %
Orients	1 770	1 664	2 551	2 874	2 567	-11 %
Amérique latine	1 057	1 037	1 064	1 722	1 700	-1 %
Projets non géographisés et exceptionnels	673	373	24	147	399	+172 %

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
<b>Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les PE et dans l'Outre-mer, par secteur</b>						
<b>Répartition de l'activité AFD par secteur CICID</b>	<b>8 293</b>	<b>9 212</b>	<b>10 204</b>	<b>12 082</b>	<b>10 805</b>	<b>-11 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	768	831	935	546	348	-36 %
Eau et assainissement	1 243	1 162	917	1 207	768	-36 %
Education et formation professionnelle	370	182	352	865	442	-51 %
Environnement et ressources naturelles	562	317	716	930	1 058	+14 %
Infrastructures et développement urbain	3 117	4 081	3 601	4 093	-	
dont transport	1 207	1 001	1 284	1 223	-	
dont énergie	804	1 658	1 360	1 625	-	
dont développement et gestion urbaine	497	1 018	367	980	-	
dont infrastructure et services sociaux divers	455	224	213	360	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	32	
Gouvernance	-	-	-	-	491	
Energie	-	-	-	-	860	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	720	
Infrastructures et services sociaux divers	-	-	-	-	1 455	
Transport	-	-	-	-	469	
Santé et lutte contre le Sida	290	169	477	485	1 120	+131 %
Secteur productif	1 068	1 383	2 096	2 073	1 234	-40 %
Autres et multisecteurs	875	1 086	1 111	1 884	1 828	-3 %
<b>Répartition de l'activité AFD pays étrangers par secteur CICID</b>	<b>6 699</b>	<b>7 667</b>	<b>8 843</b>	<b>10 841</b>	<b>9 559</b>	<b>-12%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	767	831	935	545	336	-38 %
Eau et assainissement	1 191	1 084	914	1 168	736	-37 %
Education et formation professionnelle	369	174	268	861	422	-51 %
Environnement et ressources naturelles	560	237	703	927	1 057	+14 %
Infrastructures et développement urbain	2 606	3 536	2 982	3 806	-	
dont transport	1 064	896	1 207	1 184	-	
dont énergie	761	1 610	1 331	1 605	-	
dont développement et gestion urbaine	217	694	113	601	-	
dont infrastructure et services sociaux divers	424	171	181	349	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	3	
Gouvernance	-	-	-	-	438	
Energie	-	-	-	-	780	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	538	
Infrastructure et services sociaux	-	-	-	-	940	
Transport	-	-	-	-	462	
Santé et lutte contre le Sida	197	134	445	401	1 071	+167 %
Secteur productif	509	763	1 538	1 466	1 166	-20 %
Autres et multisecteurs	501	908	1 059	1 666	1 611	-3 %

## 1.4 L'AFD en Afrique

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
L'activité en Afrique						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>3 077</b>	<b>4 313</b>	<b>4 893</b>	<b>5 460</b>	<b>4 077</b>	<b>-25 %</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	37 %	47 %	48 %	45 %	38 %	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	277	338	287	285	168	-41 %
Autorisations de financement hors autres bailleurs	2 800	3 975	4 606	5 175	3 910	-24 %

Répartition des autorisations de financement en Afrique, par instrument financier						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>3 077</b>	<b>4 313</b>	<b>4 893</b>	<b>5 460</b>	<b>4 077</b>	<b>-25 %</b>
Prêts souverains	1 950	2 078	2 364	2 274	1 520	-33 %
Prêts non souverains	281	1 039	1 353	1 540	1 225	-20 %
dont PN concessionnels	98	417	200	464	811	+75 %
dont PN non concessionnels	183	623	1 153	1 076	413	-62 %
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	136	233	396	1 008	648	-36 %
C2D	315	440	233	235	89	-62 %
ABG	28	55	55	62	77	+25 %
Garanties	90	122	167	56	4	-94 %
Participations	0	0	0	0	200	
Autres bailleurs	277	346	324	285	315	+10 %

Répartition des autorisations de financement en Afrique, par secteur CICID						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>3 077</b>	<b>4 313</b>	<b>4 893</b>	<b>5 460</b>	<b>4 077</b>	<b>-25 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	396	408	655	448	71	-84 %
Eau et assainissement	984	446	303	368	111	-70 %
Education et formation professionnelle	140	93	198	691	364	-47 %
Environnement et ressources naturelles	70	98	76	33	55	+69 %
Infrastructures et développement urbain	974	2 198	1 564	1 690	-	
dont transport	404	455	492	284	-	
dont énergie	252	897	709	793	-	
dont développement et gestion urbaine	96	372	43	488	-	
dont infrastructure et services sociaux divers	200	160	143	98	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	2	
Gouvernance	-	-	-	-	283	
Energie	-	-	-	-	428	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	300	
Infrastructure et services sociaux divers	-	-	-	-	128	
Transport	-	-	-	-	376	
Santé et lutte contre le Sida	101	68	323	185	490	+164 %
Secteur productif	189	371	1 241	1 190	631	-47 %
Autres et multisecteurs	222	631	533	854	839	-2 %

## 1.5 L'AFD dans les Trois Océans

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
----	------	------	------	------	------	--------------

L'activité dans les 3 Océans						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>1715</b>	<b>1824</b>	<b>1672</b>	<b>1 880</b>	<b>2 061</b>	<b>+10 %</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	21 %	20 %	16 %	16 %	19 %	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	3	28	25	48	117	+143 %
Autorisations de financement hors autres bailleurs	1712	1796	1647	1 831	1 943	+6 %

Répartition des autorisations de financement dans les 3 Océans, par instrument financier						
<b>Total des autorisations de financement</b>	<b>1715</b>	<b>1824</b>	<b>1672</b>	<b>1 880</b>	<b>2 061</b>	<b>+10 %</b>
Prêts souverains	47	61	136	253	540	+113 %
Prêts non souverains	1 464	1 500	1306	1 277	1 234	-3 %
dont PN concessionnels	50	80	46	139	7	-95 %
dont PN non concessionnels	1 414	1 420	1 260	1 137	1 227	+8 %
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	30	74	66	153	141	-8 %
ABG	5	0	0	0	0	
Garanties	167	160	139	148	27	-82 %
Participations	0	0	0	0	1	
Autres bailleurs	3	29	25	48	117	+143 %

Répartition des autorisations de financement dans les 3 Océans, par secteur CICID						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>1715</b>	<b>1824</b>	<b>1672</b>	<b>1 880</b>	<b>2 061</b>	<b>+10 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	4	31	36	25	26	+7 %
Eau et assainissement	81	88	4	41	48	+18 %
Education et formation professionnelle	11	35	87	42	48	+13 %
Environnement et ressources naturelles	5	99	31	97	55	-43 %
Infrastructures et développement urbain	518	597	752	859	-	
dont transport	120	131	164	373	-	
dont énergie	48	24	255	19	-	
dont développement et gestion urbaine	308	346	300	380	-	
dont infrastructure et services sociaux divers	31	53	32	11	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	29	
Gouvernance	-	-	-	-	68	
Energie	-	-	-	-	82	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	188	
Infrastructures et services sociaux divers	-	-	-	-	819	
Transport	-	-	-	-	7	
Santé et lutte contre le Sida	95	57	53	118	296	+152 %
Secteur productif	622	734	648	439	75	-83 %
Autres et multisecteurs	380	183	62	260	320	+23 %

## 1.6 L'AFD en Orients

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
----	------	------	------	------	------	-----------------

L'activité en Orients						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>1 770</b>	<b>1 664</b>	<b>2 551</b>	<b>2 874</b>	<b>2 567</b>	<b>-11 %</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	21 %	18 %	25 %	24 %	24 %	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	89	165	62	295	137	-54 %
Autorisations de financement hors autres bailleurs	1 681	1 499	2 489	2 579	2 431	-6 %

Répartition des autorisations de financement en Orients, par instrument financier						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>1 770</b>	<b>1 664</b>	<b>2 551</b>	<b>2 874</b>	<b>2 567</b>	<b>-11 %</b>
Prêts souverains	1 275	1 185	2 022	2 051	1 847	-10 %
Prêts non souverains	364	225	350	321	437	+36 %
dont PN concessionnels	0	125	80	0	89	
dont PN non concessionnels	364	100	270	321	348	+9 %
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	29	72	113	207	140	-33 %
Garanties	13	9	5	0	0	
Autres bailleurs	89	165	62	295	139	-53 %

Répartition des autorisations de financement en Orients, par secteur CICID						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>1 770</b>	<b>1 664</b>	<b>2 551</b>	<b>2 874</b>	<b>2 567</b>	<b>-11 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	48	181	190	58	133	+129 %
Eau et assainissement	103	363	417	757	502	-34 %
Education et formation professionnelle	106	3	68	129	9	-93 %
Environnement et ressources naturelles	199	2	399	89	114	+28 %
Infrastructures et développement urbain	900	861	847	1 068	-	
dont transport	410	303	508	459	-	
dont énergie	165	34	194	329	-	
dont développement et gestion urbaine	80	187	22	68	-	
dont infrastructure et services sociaux divers	217	1	0	62	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	2	
Gouvernance	-	-	-	-	126	
Énergie	-	-	-	-	347	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	75	
Infrastructure et services sociaux divers	-	-	-	-	278	
Transport	-	-	-	-	61	
Santé et lutte contre le Sida	56	44	70	170	192	+12 %
Secteur productif	113	31	111	221	527	+139 %
Autres et multisecteurs	244	179	448	381	202	-47 %

## 1.7 L'AFD en Amérique latine

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
----	------	------	------	------	------	-----------------

### L'activité en Amérique latine

<b>Autorisations de financement</b>	<b>1 057</b>	<b>1 037</b>	<b>1 064</b>	<b>1 722</b>	<b>1 700</b>	<b>-1 %</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	13 %	11 %	10 %	14 %	16 %	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	29	19	8	65	5	-92 %
Autorisations de financement hors autres bailleurs	1 029	1 018	1 056	1 657	1 694	+2 %

### Répartition des autorisations de financement en Amérique latine, par instrument financier

<b>Autorisations de financement</b>	<b>1 057</b>	<b>1 037</b>	<b>1 064</b>	<b>1 722</b>	<b>1 700</b>	<b>-1 %</b>
Prêts souverains	576	673	608	729	875	+20 %
Prêts non souverains	448	323	427	893	793	-11 %
dont PN concessionnels	0	0	0	286	250	-12 %
dont PN non concessionnels	448	323	427	607	543	-11 %
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	5	13	20	36	26	-26 %
Garanties	0	0	0	0	0	
Autres bailleurs	29	28	10	65	5	-92 %

### Répartition des autorisations de financement en Amérique latine, par secteur CICID

<b>Autorisations de financement</b>	<b>1 057</b>	<b>1 037</b>	<b>1 064</b>	<b>1 722</b>	<b>1 700</b>	<b>-1 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	26	201	59	15	82	+43 7%
Eau et assainissement	73	265	191	37	103	+181 %
Education et formation professionnelle	97	46	0	1	1	-15 %
Environnement et ressources naturelles	271	85	202	643	518	-19 %
Infrastructures et développement urbain	564	319	478	643	-	
dont transport	250	105	118	1	-	
dont énergie	218	100	340	281	-	
dont développement et gestion urbaine	0	104	1	38	-	
dont infrastructure et services sociaux divers	0	0	17	199	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	0	
Gouvernance	-	-	-	-	5	
Energie	-	-	-	-	0	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	157	
Infrastructure et services sociaux divers	-	-	-	-	230	
Transport	-	-	-	-	26	
Santé et lutte contre le Sida	0	0	25	4	125	+3383 %
Secteur productif	24	45	57	29	0	-99 %
Autres et multisecteurs	1	76	52	350	453	+29 %

## 1.8 L'AFD dans les Pays prioritaires<sup>61</sup>

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
<b>L'activité dans les Pays prioritaires</b>						
<b>Autorisations de financement du groupe AFD</b>	<b>1 000</b>	<b>1 247</b>	<b>1 190</b>	<b>2 119</b>	<b>1 343</b>	<b>-37 %</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	11 %	12 %	10 %	15 %	10 %	
Autorisations de financement de l'AFD (sous-participation incluse)	941	1 204	1 139	1 938	1 241	-36 %
Autorisations de financement de PROPARCO (sous-participation incluse)	70	53	51	195	113	-42 %
<b>Répartition des autorisations de financement dans les pats prioritaires, par instrument financier</b>						
<b>Autorisations de financement de l'AFD</b>	<b>941</b>	<b>1 204</b>	<b>1 139</b>	<b>1 938</b>	<b>1 241</b>	<b>-36 %</b>
Prêts souverains	449	524	469	680	286	-58 %
Prêts non souverains	94	96	90	194	76	-61 %
dont PN concessionnels	75	86	90	0	40	
dont PN non concessionnels	20	10	0	194	36	-81 %
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	171	236	297	884	557	-37 %
ABG	33	55	55	62	55	-11 %
C2D	21	28	64	20	15	-23 %
Garanties	37	41	32	0	4	
Autres bailleurs	122	224	132	98	248	+152 %
Participations	15	0	0	0	0	

<sup>61</sup> Le CICID du 8 février 2018 a révisé les priorités géographiques de l'aide au développement de la France. La liste des pays prioritaires de l'aide au développement française a été révisée. Cette liste compte 19 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal. Cette nouvelle liste est effective au 1er janvier 2018. Les données 2017 se réfèrent à la liste de 16 pays pauvres prioritaires établie par le CICID de 2016 avec 17 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Éthiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal. Les données 2016 et antérieures se réfèrent à la liste de 16 pays établie en 2013 qui inclut les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal.



**Répartition des autorisations de financement dans les pays prioritaires, par secteur CICID**

<b>Autorisations de financement</b>	<b>941</b>	<b>1 204</b>	<b>1 139</b>	<b>1 938</b>	<b>1 241</b>	<b>-36 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	137	198	132	303	35	-88 %
Eau et assainissement	138	168	66	195	109	-44 %
Éducation et formation professionnelle	70	93	143	259	231	-11 %
Environnement et ressources naturelles	2	53	41	26	44	+73 %
Infrastructures et développement urbain	363	397	482	336	-	
dont transport	100	14	101	104	-	
dont énergie	63	268	304	155	-	
dont développement et gestion urbaine	122	81	11	65	-	
dont infrastructure et services sociaux divers	66	0	3	56	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	2	
Gouvernance	-	-	-	-	88	
Énergie	-	-	-	-	96	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	33	
Infrastructure et services sociaux	-	-	-	-	64	
Transport	-	-	-	-	45	
Santé et lutte contre le Sida	16	48	44	116	169	+47 %
Secteur productif	139	125	76	226	86	-62 %
Autres et multisecteurs	75	124	156	477	240	-50 %

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
----	------	------	------	------	------	--------------

**Répartition des autorisations de financement de l'AFD par pays prioritaires (hors multipays)**

Bénin	90	63	76	119	54	-55 %
Burkina Faso	103	85	104	248	124	-50 %
Burundi	0	0	26	32	1	-96 %
Centrafricaine, Rép.	26	26	16	56	42	-25 %
Comores	5	11	0	57	53	-7 %
Congo, Rép. Dém.	6	21	5	55	47	-14 %
Djibouti	7	18	10	31	31	+1 %
Éthiopie	-	-	10	228	65	-71 %
Gambie	-	-	5	21	7	-67 %
Guinée	94	66	114	125	102	-18 %
Haïti	-	-	44	32	35	+8 %
Liberia	-	-	10	13	3	-77 %
Madagascar	76	84	65	52	94	+81 %
Mali	28	202	29	243	128	-47 %
Mauritanie	0	2	40	53	26	-51 %
Niger	91	113	56	132	177	+34 %
Sénégal	229	215	296	265	111	-58 %
Tchad	31	72	78	94	66	-30 %
Togo	11	63	7	84	74	-12 %

**Effort financier de l'Etat consacré aux pays prioritaires**

<b>Effort Financier de l'État dans les PP</b>	<b>285</b>	<b>374</b>	<b>471</b>	<b>1 104</b>	<b>704</b>	<b>-36 %</b>
Coût-État dans les PP	61	54	61	138	77	-44 %
Dons dans les PP	225	320	410	966	627	-35 %
Subventions au sens du COM dans les PP	182	251	363	910	612	-33 %
Part des subventions au sens du COM consacrée aux PP	74 %	66 %	72 %	66 %	66%	

## 1.9 L'AFD dans les très grands émergents<sup>62</sup>

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
----	------	------	------	------	------	-----------------

### L'activité dans les très grands émergents

<b>Autorisations de financement du groupe AFD</b>	<b>1 621</b>	<b>1 131</b>	<b>1 779</b>	<b>2 196</b>	<b>2 257</b>	<b>+3 %</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	17 %	11 %	16 %	16 %	16 %	
Autorisations de financement de l'AFD (sous-participation incluse)	1 448	940	1 513	2 001	2 019	+1 %
Autorisations de financement de PROPARCO (sous-participation incluse)	253	210	423	262	460	+76 %

### Répartition des autorisations de financement dans les très grands émergents, par instrument financier

<b>Autorisations de financement de l'AFD dans les pays très grands émergents</b>	<b>1 448</b>	<b>940</b>	<b>1 513</b>	<b>2 001</b>	<b>2 019</b>	<b>+1 %</b>
Prêts souverains	741	639	866	992	1 162	+17 %
Prêts non souverains	704	239	594	811	570	-30 %
dont PN concessionnels	34	30	0	195	26	-87 %
dont PN non concessionnels	670	209	594	615	544	-12 %
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	2	16	14	30	19	-36 %
Garanties	0	1	31	0	0	
Autres bailleurs	0	44	9	169	68	-60 %
Participations	0	0	0	0	200	

### Répartition des autorisations de financement dans les très grands émergents, par secteur CICID

<b>Autorisations de financement dans les TGE</b>	<b>1 448</b>	<b>940</b>	<b>1 513</b>	<b>2 001</b>	<b>2 019</b>	<b>+1 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	0	81	18	10	82	+713 %
Eau et assainissement	21	86	57	155	267	+72 %
Éducation et formation professionnelle	100	0	0	88	1	-99 %
Environnement et ressources naturelles	155	0	390	335	355	+6 %
Infrastructures et développement urbain	941	666	685	816	-	
dont transport	660	151	417	292	-	
dont énergie	71	201	265	203	-	
dont développement et gestion urbaine	0	270	2	256	-	
dont infrastructure et services sociaux divers	159	40	0	3	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	0	
Gouvernance	-	-	-	-	2	
Énergie	-	-	-	-	27	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	78	
Infrastructure et services sociaux divers	-	-	-	-	299	
Transport	-	-	-	-	1	
Santé et lutte contre le Sida	20	38	54	100	0	-100 %
Secteur productif	110	10	157	219	443	+102 %
Autres et multisecteurs	101	58	153	278	465	+68 %

<sup>62</sup> Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie.

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
----	------	------	------	------	------	-----------------

Répartition des autorisations de financement de l'AFD par pays						
<b>Total des autorisations de financement dans les pays très grands émergents</b>	<b>1 448</b>	<b>940</b>	<b>1 513</b>	<b>2 001</b>	<b>2 019</b>	<b>+1 %</b>
Afrique du Sud	155	41	158	164	292	+78 %
Brésil	70	206	19	396	452	+14 %
Chine	151	96	284	303	67	-78 %
Inde	311	119	302	295	303	+3 %
Indonésie	101	250	301	322	310	-4 %
Mexique	340	100	209	274	324	+18 %
Turquie	320	119	237	247	270	+9 %
Multi-pays très grands émergents	0	8	4	0	0	

## 1.10 Les données d'activité de Proparco<sup>63</sup>

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
<b>L'activité de Proparco</b>						
<b>Autorisations de financement de Proparco dans les pays étrangers</b>	<b>1 330</b>	<b>1 377</b>	<b>1 651</b>	<b>2 543</b>	<b>2 029</b>	<b>-20 %</b>
Autorisations de financement en prêts	968	1 031	1 254	1 786	1 604	-10 %
Garanties	45	73	0	250	197	-21 %
Participations	195	245	253	319	188	-41 %
FISEA	51	10	48	6	0	-95 %
Autres titres	71	19	96	164	21	-87 %
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	18	18	-5 %
<b>Autorisations de financement de Proparco dans l'Outre-mer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total Proparco : pays étrangers et Outre-mer</b>	<b>1 330</b>	<b>1 377</b>	<b>1 651</b>	<b>2 543</b>	<b>2 029</b>	<b>-20 %</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Groupe	14 %	13 %	14 %	18 %	17 %	

### Répartition des autorisations de financement Proparco, par secteur CICID

<b>Répartition de l'activité Proparco par secteur CICID</b>	<b>1 330</b>	<b>1 377</b>	<b>1 651</b>	<b>2 534</b>	<b>2 029</b>	<b>-20 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	120	28	147	99	124	+26 %
Eau et assainissement	0	19	0	0	83	
Éducation et formation professionnelle	39	0	0	41	15	-63 %
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	52	0	-100 %
Infrastructures et développement urbain	396	513	439	609	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	4	
Gouvernance	-	-	-	-	0	
Énergie	-	-	-	-	213	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	15	
Infrastructures et services sociaux divers	-	-	-	-	29	
Transport	-	-	-	-	0	
Santé et lutte contre le Sida	77	8	87	0	56	
Secteur productif	594	686	862	1 488	1 385	-7 %
Autres et multisecteurs	105	123	115	254	104	-59 %

<sup>63</sup> Y compris sous-participations.

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
<b>Activité de Proparco en Afrique</b>						
<b>Autorisations de financement en Afrique</b>	<b>528</b>	<b>695</b>	<b>572</b>	<b>1 249</b>	<b>647</b>	<b>-48 %</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Proparco	40 %	50 %	35 %	49 %	32 %	
<b>Répartition de l'activité par instrument financier</b>	<b>528</b>	<b>695</b>	<b>572</b>	<b>1 249</b>	<b>647</b>	<b>-48 %</b>
Autorisations de financement en prêts	303	471	350	840	453	-46 %
Garanties	45	73	0	180	126	-30 %
Participations	104	122	122	161	49	-69 %
FISEA	51	10	48	6	0	-97 %
Autres titres	25	19	25	47	8	-83 %
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	15	11	-27 %
<b>Répartition de l'activité par secteur CICID (yc FISEA)</b>	<b>528</b>	<b>695</b>	<b>572</b>	<b>1 249</b>	<b>647</b>	<b>-48 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	83	6	61	72	60	-16 %
Eau et assainissement	0	19	0	0	0	
Education et formation professionnelle	1	0	0	14	14	+5 %
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	52	0	-100 %
Infrastructures et développement urbain	122	281	85	266	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	4	
Gouvernance	-	-	-	-	0	
Energie	-	-	-	-	19	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	15	
Infrastructures et services sociaux divers	-	-	-	-	0	
Transport	-	-	-	-	0	
Santé et lutte contre le Sida	0	8	37	0	48	
Secteur productif	241	328	302	695	467	-33 %
Autres et multisecteurs	81	52	87	151	20	-87 %
<b>Activité de Proparco dans les 3 Océans</b>						
<b>Autorisations de financement dans les 3 Océans</b>	<b>26</b>	<b>85</b>	<b>109</b>	<b>106</b>	<b>88</b>	<b>-17 %</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Proparco	2 %	6 %	7 %	4 %	4 %	
<b>Répartition de l'activité par instrument financier</b>	<b>26</b>	<b>85</b>	<b>109</b>	<b>106</b>	<b>88</b>	<b>-17 %</b>
Autorisations de financement en prêts	26	85	109	91	71	-22 %
Garanties	0	0	0	12	18	+52 %
Participations	0	0	0	4	0	-100 %
FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	0	
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	0	0	
<b>Répartition de l'activité par secteur CICID</b>	<b>26</b>	<b>85</b>	<b>109</b>	<b>106</b>	<b>88</b>	<b>-17 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	8	0	0	
Eau et assainissement	0	0	0	0	0	
Éducation et formation professionnelle	0	0	0	0	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	26	85	0	0	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	0	
Gouvernance	-	-	-	-	0	
Énergie	-	-	-	-	18	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	0	
Infrastructure et services sociaux divers	-	-	-	-	0	
Transport	-	-	-	-	0	
Santé et lutte contre le Sida	0	0	0	0	0	
Secteur productif	0	0	100	102	70	-32 %
Autres et multisecteurs	0	0	0	4	0	-100 %

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
<b>Activité de Proparco en Orients</b>						
<b>Autorisations de financement en Orients</b>	<b>420</b>	<b>226</b>	<b>302</b>	<b>574</b>	<b>519</b>	<b>-9 %</b>
% dans le total de l'activité Proparco	32 %	16 %	18 %	23 %	26 %	
<b>Répartition de l'activité par instrument financier</b>	<b>420</b>	<b>226</b>	<b>302</b>	<b>574</b>	<b>519</b>	<b>-9 %</b>
Autorisations de financement en prêts	352	181	224	475	413	-13 %
Garanties	0	0	0	19	43	+131 %
Participations	24	46	79	65	49	-25 %
FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	45	0	0	13	13	-3 %
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	2	1	-47 %
<b>Répartition de l'activité par secteur CICID</b>	<b>420</b>	<b>226</b>	<b>302</b>	<b>574</b>	<b>519</b>	<b>-9 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	9	22	11	27	0	-100 %
Eau et assainissement	0	0	0	0	29	
Education et formation professionnelle	9	0	0	19	0	-100 %
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	100	21	117	144	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	0	
Gouvernance	-	-	-	-	0	
Energie	-	-	-	-	78	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	0	
Infrastructure et services sociaux divers	-	-	-	-	4	
Transport	-	-	-	-	0	
Santé et lutte contre le Sida	77	0	30	0	0	
Secteur productif	211	153	144	340	398	+17 %
Autres et multisecteurs	13	30	0	44	10	-77 %
<b>Activité de Proparco en Amérique latine</b>						
<b>Autorisations de financement en Amérique latine</b>	<b>259</b>	<b>241</b>	<b>659</b>	<b>434</b>	<b>455</b>	<b>+5 %</b>
% dans le total de l'activité Proparco	19 %	18 %	40 %	17 %	22 %	
<b>Répartition de l'activité par instrument financier</b>	<b>259</b>	<b>241</b>	<b>659</b>	<b>434</b>	<b>455</b>	<b>+5 %</b>
Autorisations de financement en prêts	246	201	572	320	446	+39 %
Garanties	0	0	0	14	0	-100 %
Participations	11	40	43	55	9	-84 %
FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	2	0	44	45	0	-100 %
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	0	0	
<b>Répartition de l'activité par secteur CICID</b>	<b>259</b>	<b>241</b>	<b>659</b>	<b>434</b>	<b>455</b>	<b>+5 %</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	28	0	67	0	0	
Eau et assainissement	0	0	0	0	54	
Education et formation professionnelle	28	0	0	0	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	79	118	237	120	-	
Crises et fragilités	-	-	-	-	0	
Gouvernance	-	-	-	-	0	
Energie	-	-	-	-	43	
Développement et gestion urbaine	-	-	-	-	0	
Infrastructure et services sociaux	-	-	-	-	25	
Transport	-	-	-	-	0	
Santé et lutte contre le Sida	0	0	20	0	0	
Secteur productif	125	83	312	276	325	+18 %
Autres et multisecteurs	0	40	23	38	9	-76 %

## 1.11 Les versements du groupe AFD

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2020 vs 2019
----	------	------	------	------	------	--------------

### Évolution des versements du Groupe par outil financier

<b>Versements du Groupe</b>	<b>5 696</b>	<b>5 715</b>	<b>6 363</b>	<b>6 510</b>	<b>8 813</b>	<b>+35 %</b>
dont pays étrangers	4 766	5 015	5 671	5 907	7 746	+31 %
dont Outre-mer	930	700	692	603	1 067	+77 %
Taux de croissance versements Groupe PE + Outre-mer	3 %	0,3 %	11,4 %	2,3 %	35,4 %	

### Versements de l'AFD

<b>Versements de l'AFD (pays étrangers + Outre-mer)</b>	<b>4 930</b>	<b>4 963</b>	<b>5 537</b>	<b>5 475</b>	<b>8 001</b>	<b>+46 %</b>
Taux de croissance versements AFD	3 %	1 %	13 %	-1 %	+46 %	
Versements AFD dans les PE	4 000	4 263	4 846	4 872	6 935	+42 %
Prêts	3 140	3 424	3 916	3 825	6 016	+57 %
Subventions	307	307	370	500	647	+29 %
ABG	53	55	53	70	44	-37 %
C2D	384	338	335	291	1	-1 %
Fonds climat	0	0	0	0	0	
ONG	0	0	0	0	0	
Opérations exceptionnelles	0	0	0	0	0	
Participations	3	10	0	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	113	128	173	186	226	+21 %
Versements AFD dans l'Outre-mer	930	700	692	603	1 066	+77 %
Prêts	927	700	690	601	1 063	
Subventions	0	0	2	0	2	
Participations	2	0	0	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	1	0	0	0	0	

### Versements de Proparco

<b>Versements de Proparco (pays étrangers + Outre-mer)</b>	<b>990</b>	<b>843</b>	<b>1 080</b>	<b>1 346</b>	<b>1 145</b>	<b>-15 %</b>
Taux de croissance versements Proparco	8 %	-15 %	28 %	25 %	-15 %	
Versements Proparco dans les pays étrangers	990	843	1 080	1 346	1 145	-15 %
Prêts	815	667	904	1 080	989	-8 %
Participations	100	94	152	135	135	0 %
FISEA	27	19	18	25	20	-25 %
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	33	11	3	0	0	
Autres titres	15	53	2	106	0	-100 %
Versements Proparco dans l'Outre-mer	0	0	0	0	0	
Prêts	0	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	0	

### Evolution des versements de l'AFD, par géographie

<b>Versements AFD</b>	<b>4 930</b>	<b>4 963</b>	<b>5 537</b>	<b>5 473</b>	<b>8 001</b>	<b>+46 %</b>
Afrique	1 911	2 068	1 879	2 545	2 995	+18 %
3 Océans	1 071	788	832	711	1 733	+143 %
Orients	980	1 377	1 441	1 368	2 006	+47 %
Amérique latine	606	476	702	648	1 153	+78 %
Projets non géographisés et exceptionnels	362	254	684	202	114	-44 %

## 2. Les principaux projets financés par l'AFD en 2020

Secteurs	PAYS	PROJET	Bénéficiaire	Engagements (M€)
Agriculture et sécurité alimentaire	MEXIQUE	Soutien à la banque FIRA pour le financement de projets dans le secteur agricole et dans les zones vulnérables	Institution financière	82
Développement et gestion urbaine	SENEGAL	Développer l'assainissement autonome dans la banlieue de Dakar	Etat	20
	CAMEROUN	2ème phase du programme "Capitales Régionales 2" pour les investissements en infrastructures des villes de Maroua et Bamenda	Etat	60
	COLOMBIE	Appui budgétaire aux investissements du plan de développement municipal de Baranquilla sur les axes biodiversité, environnement, gestion des risques et inclusion sociale	Collectivité locale	120
	PAKISTAN	Projet de développement urbain et touristique du Fort de Lahore et de ses abords	Etat	22
	OUGANDA	Projet de financement du réseau d'éclairage public et d'aménagements urbains à Kampala	Etat	7
	AFRIQUE DU SUD	Appui à la mise en œuvre d'une facilité de financement des projets d'infrastructures des municipalités secondaires sud-africaines	Institution financière	26
Eau et assainissement	CUBA	Renforcer l'assainissement de la ville de La Havane	Etat	64
	INDE	Faciliter l'accès en continu à l'eau potable dans la ville de Chandigarh	Etat	48
	INDE	Faciliter l'accès en continu à l'eau potable dans la ville de Chandigarh	Etat	11
	JORDANIE	Améliorer l'assainissement des communautés hôtes et réfugiées dans les zones frontalières de Ramtha et Sahel Houran	Etat	20
	JORDANIE	Améliorer l'assainissement des communautés hôtes et réfugiées dans les zones frontalières de Ramtha et Sahel Houran	Etat	19
	TOGO	Développer l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire et rural	Etat	10
Education	BENIN	Financement des Centres d'excellence africains en partenariat avec la Banque mondiale	Etat	10
	CENTRAFRIQUE	Appel à projets auprès d'ONG pour renforcer la formation et l'insertion des jeunes vulnérables	ONG	10
	GUINEE	Délégation du Partenariat mondial pour l'éducation en soutien à la Politique nationale de l'éducation du Niger	Etat	34
	COMORES	Amélioration de l'accès à l'éducation via la construction et la réhabilitation d'établissements scolaires aux Comores	Etat	20
	MADAGASCAR	Renforcement de la formation professionnelle dans les secteurs tourisme, BTP et numérique	Etat	9



	NIGER	Appui au maintien des apprentissages et à la réouverture des écoles dans le contexte de la pandémie	Etat	6
<b>Energie</b>	ANGOLA	Étendre l'accès à l'électricité et renforcer le secteur	Etat	136
	PAKISTAN	Construction d'une centrale hydroélectrique	Etat	120
	RWANDA	Contribution au programme national d'accès universel à l'énergie au Rwanda (RUEAP)	Etat	80
	OUZBEKISTAN	Soutien au programme de réformes du gouvernement ouzbek vers une économie bas carbone	Etat	150
<b>Hors CICID</b>	MULTI-PAYS	Renforcer la résilience des pays de la Commission de l'Océan Indien par le développement des services climatiques	Etat	54
	MULTI-PAYS	Renforcer la résilience des pays de la Commission de l'Océan Indien par le développement des services climatiques	Etat	6
	MULTI-PAYS	Soutien à la CAF pour le financement de projets climat en Amérique latine	Institution financière	100
	MULTI-PAYS	Soutien au FIDA pour le financement de programmes agricoles en Afrique	Institution financière	300
<b>Gouvernance</b>	DJIBOUTI	Projet de décentralisation visant à améliorer la délivrance des services publics de la Ville de Djibouti	Etat	8
	MALI	Projet de renforcement de la présence de l'Etat afin d'apporter de nouveaux services publics aux populations du nord du pays	Entité publique	12
	TUNISIE	Projet d'appui à la résilience économique et au renforcement de la gouvernance des entreprises publiques du pays	Etat	150
	MULTI-PAYS	Projet d'appui à l'entraide judiciaire via des Bureaux d'entraide pénale internationale dans les pays du Sahel et au Sénégal (G5 Sahel +)	Fil Fin	10
	MULTI-PAYS	Projet d'appui à la paix, la stabilité et la gouvernance dans la région Océan indien (médiation des crises, accompagnement des processus électoraux, promotion d'une culture de paix et renforcement de la démocratie)	Etat	8
<b>Secteur Productif</b>	GHANA	Ligne de crédit Climat au Ghana Infrastructure Investment Fund	Institution financière	75
	MALI	Soutien à la banque BNDA pour le financement de projets inclusifs et verts	Institution financière	40
	VIET-NAM	Soutien à la banque BIDV pour le financement de projets climat	Institution financière	89
	AFRIQUE DU SUD	Souscription à la première émission obligataire verte de la DBSA	Institution financière	200
	MULTI-PAYS	Soutien à la BOAD pour le financement de programmes de soutien aux pays de l'UEMOA face à la crise	Institution financière	100
<b>Transports</b>	CENTRAFRIQUE	Connectivité du Nord Est de la Centrafrique	Etat	10
	COLOMBIE	Mobilité électrique à Bogota (Proparco)	Fil Fin	12

		NIGERIA	Bus à haut niveau de service de Kaduna (Nigéria)	Etat	110
		TANZANIE	Bus à haut niveau de service (BRT) de Dar es Salaam (Tanzanie)	Etat	178
<b>Santé protection sociale</b>	et	BURKINA FASO	Extension en zone urbaine du programme national de filets sociaux et nutrition pour les plus vulnérables	Etat	9
		RDCONGO	Renforcement du système de santé et de sa résilience aux chocs épidémiques au Nord-Kivu	Etat	9
		EGYPTE	Prêt de politique publique pour appuyer la réforme du secteur de la santé en Egypte	Etat	150
		RWANDA	Appui à la réponse sanitaire et sociale à la crise Covid-19 au Rwanda	Etat	40
		MULTI-PAYS	Soutien aux organisations de la société civile féministes des Suds	ONG	15
		MULTI-PAYS	Soutien à la banque TDB pour le financement de projets d'infrastructures de santé	Institution financière	100
<b>Climat environnement</b>	et	CONGO	Programme d'utilisation durable des terres et des ressources naturelles (+ CCG 1157 de 7 M€ subvention)	Etat	11
		MULTI-PAYS	Solutions fondées sur la nature et renfort des ONG locales dans quatre pays de l'Océan Indien via un appui au Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques (CEPF)	ONG	35
		HAITI	Appui à la Fond Haïtien pour la Biodiversité pour la conservation de la biodiversité	ONG	11
		INDONESIE	Programme de renforcement de la recherche océanographique en Indonésie	Etat	108
		MEXIQUE	Prêt de politiques publiques biodiversité dans les secteurs productifs pêche et agriculture	Etat	240
		TCHAD	Appui à la gestion déléguée du complexe d'aires protégées du Mayo-Kebbi au Tchad comme vecteur de développement local, de sécurisation du territoire, de conservation de la biodiversité et de résilience au changement climatique	ONG	8
		COSTA RICA	Soutien à la banque BNCR pour le financement de projets climat au Costa Rica	Institution financière	41
		COSTA RICA	Renforcement des fonds propres de la banque BNCR pour augmenter les investissements climat	Institution financière	12
<b>Infrastructure et services sociaux</b>		BRESIL	Soutien à la banque BDMG pour le financement de projets climat dans l'Etat du Minas Gerais	Institution financière	70
		NLLE CALEDONIE	Appui budgétaire d'urgence à la Collectivité de Nouvelle-Calédonie pour la réponse à la crise sanitaire COVID 19	Collectivité locale	240
<b>Numérique</b>		MARTINIQUE	Déploiement départemental du réseau Très haut Débit (THD) de fibre optique à domicile	Collectivité locale	29
		MULTI-PAYS	Programme ACP-UE de réponse numérique à la crise Covid-19 pour faciliter la continuité d'activité des services de santé, d'éducation et des MPME.	ONG	8

### 3. Les pays d'intervention de l'AFD et les partenariats différenciés

#### Pays inclus dans le mandat de l'AFD en 2020

##### Afrique

Afrique du Sud	Gambie	Ouganda
Algérie	Ghana	Rwanda
Angola	Guinée	Sao Tomé et Príncipe
Bénin	Guinée équatoriale	Sénégal
Botswana	Guinée-Bissau	Sierra Leone
Burkina Faso	Kenya	Somalie
Burundi	Lesotho	Soudan
Cameroun	Liberia	Soudan du Sud
Cap Vert	Libye	Swaziland
Centrafricaine, Rép.	Malawi	Tanzanie
Comores	Mali	Tchad
Congo, Rép.	Maroc	Togo
Congo, Rép. dém.	Mauritanie	Tunisie
Côte d'Ivoire	Mozambique	Zambie
Djibouti	Namibie	Zimbabwe
Égypte	Niger	
Érythrée	Nigeria	
Éthiopie		
Gabon		

##### Trois Océans

Antigua-et-Barbuda*	Maurice	Salomon, Îles*
Cook, Îles*	Micronésie, États fédérés*	Samoa*
Dominicaine, Rép.*	Territoire de Montserrat	Seychelles*
Dominique	Nauru*	Sri Lanka
Fidji*	Niue*	Suriname
Grenade*	Palaos	Territoire de Tokelau*
Guyana*	Papouasie-Nouvelle-	Timor Leste
Haïti	Guinée*	Tonga*
Jamaïque*	Ste Lucie*	Tuvalu*
Kiribati*	St-Kitts et Nevis*	Vanuatu
Madagascar	St-Vincent et Grenadines*	
Maldives*		
Marshall, Îles*		

### Orients

Albanie  
Afghanistan  
Arménie  
Azerbaïdjan  
Bangladesh  
Bosnie-Herzégovine  
Cambodge  
Chine  
Géorgie  
Inde  
Indonésie  
Irak

Jordanie  
Kazakhstan  
Kosovo  
Laos  
Liban  
Macédoine  
Monténégro  
Myanmar (Birmanie)  
Ouzbékistan  
Pakistan  
Philippines  
Serbie

Syrie  
Territoires palestiniens  
Thaïlande  
Turquie  
Vietnam  
Yémen

### Amérique latine

Argentine  
Bolivie  
Brésil  
Colombie  
Costa Rica  
Cuba

Équateur  
Mexique  
Pérou

\* Pays du mandat de coopération régionale

### Les partenariats différenciés en 2019

Les 19 pays prioritaires

Bénin  
Burkina Faso  
Burundi  
Centrafricaine, Rép.  
Comores  
Congo, Rép. dém.  
Éthiopie

Djibouti  
Gambie  
Guinée  
Haïti  
Libéria  
Madagascar  
Mali  
Mauritanie  
Niger  
Sénégal  
Tchad  
Togo

### Les très grands émergents

Afrique du Sud  
Brésil  
Chine  
Inde  
Indonésie  
Mexique  
Turquie

## 4. Les implantations du groupe AFD

### DANS LES ETATS ETRANGERS

**Afrique du Sud**  
Johannesburg

**Algérie**  
Alger

**Angola**  
Luanda

**Argentine**  
Buenos Aires

**Bangladesh**  
Dacca

**Bénin**  
Cotonou

**Birmanie**  
Rangoun

**Bolivie**  
La Paz

**Brésil**  
Brasilia  
São Paulo

**Burkina Faso**  
Ouagadougou

**Burundi**  
Bujumbura

**Cambodge**  
Phnom Penh

**Cameroun**  
Yaoundé  
Douala

**Chine**  
Pékin

**Colombie**  
Bogota

**Comores**  
Moroni

**Congo**  
Brazzaville

**Congo (Rép. démocratique)**  
Kinshasa

**Cuba**  
La Havane

**Côte d'Ivoire**  
Abidjan

**Djibouti**  
Djibouti

**Égypte**  
Le Caire

**Équateur**  
Quito

**Éthiopie**  
Addis-Abeba

**Gabon**  
Libreville

**Géorgie**  
Tbilissi

**Ghana**  
Accra

**Guinée**  
Conakry

**Haiti**  
Port-au-Prince

**Inde**  
New Delhi

**Indonésie**  
Jakarta

**Jordanie**  
Amman

**Kenya**  
Nairobi

**Laos**  
Vientiane

**Liban**  
Beyrouth

**Madagascar**  
Antananarivo

**Mali**  
Bamako

**Maroc**  
Rabat  
Casablanca

**Mauritanie**  
Nouakchott

**Mexique**  
Mexico

**Mozambique**  
Maputo

**Niger**  
Niamey

**Nigeria**  
Abuja  
Lagos

**Ouganda**  
Kampala

**Ouzbékistan**  
Tachkent

**Pakistan**  
Islamabad

**Pérou**  
Lima

**Philippines**  
**Thaïlande**  
Bangkok

**Togo**  
Lomé

**Tunisie**  
Tunis

**Maurice**  
Port Louis

Manille

**République centrafricaine**  
Bangui

**République dominicaine**  
Saint-Domingue

**Sénégal**  
Dakar

**Serbie**  
Belgrade

**Sri Lanka**  
Colombo

**Suriname**  
Paramaribo

**Tanzanie**  
Dar es Salaam

**Tchad**  
N'Djaména

**Territoires palestiniens**  
Jérusalem Est

## 5. Périmètre de l'activité du groupe AFD

### Les autorisations de financement

Les autorisations de financement du groupe AFD incluent l'ensemble des instruments listés ci-dessous.

AFD Pays étrangers  
Activités courantes  
Subventions  
dont Microfinance  
dont projet de renforcement des capacités commerciales  
dont projets ONG FISONG  
dont Fonds de renforcement des capacités de gouvernance  
dont Fonds d'étude  
dont Fonds fiduciaires  
dont Évaluation  
dont Concours locaux de faible montant  
dont Opérations courantes  
dont Composantes subventions  
Prêts souverains (yc PSCM)  
Prêts non souverains concessionnels  
Prêts non souverains non concessionnels  
dont PCM déclarables en APD  
dont sous-participations AFD à Proparco<sup>64</sup>  
Initiative Solidarité Santé Sahel  
FEXTE  
Financement des ONG (MEAE) à partir de 2010  
Participations en fonds propres (FIAA en 2009)  
Garanties  
Activités sur mandat spécifique  
ABG (y compris UEMOA et CEMAC)  
Opérations de développement solidaire  
Opérations de conversion de dette, y compris C2D  
Crédits délégués du MEAE (Fonds Pacifique et autres)  
Mésofinance  
Contribution au Fonds Climat = "Autre prêt"  
FFEM  
Crédits délégués du MEAE  
Autres opérations MEAE  
Opérations exceptionnelles (crédits-relais)

AFD Outre-mer  
Activités courantes

<sup>64</sup> Lorsque les autorisations de financement de l'AFD et de Proparco sont présentées séparément, les sous-participations sont comptabilisées à la fois dans les autorisations de financement de l'AFD et de Proparco. En revanche, les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de Proparco lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD.

Prêts  
dont Secteur public  
dont Prêts bonifiés aux collectivités locales  
dont Prêts à conditions de marché  
dont Avance en compte courant pour compte de l'État  
dont Secteur privé  
dont Prêts concessionnels  
dont Financement du secteur bancaire  
dont Prêts directs aux entreprises  
dont Sous-participations AFD à Proparco  
Garanties données secteur public  
Garanties secteur privé  
dont Garanties données secteur bancaire  
dont Fonds DOM  
dont SOGEFOM  
dont SOGEFOM RT CCE  
dont Fonds de garantie Mayotte et SPM  
dont Fonds de garantie Martinique  
dont Plan de relance PME  
dont FOGAP  
Participations  
Autres opérations MEAE  
Activités sur mandat spécifique et représentation

Financements OSEO  
dont Financements OSEO / BPI CT  
dont Financements OSEO / BPI prêts (mezzanines et PCE)  
dont Financements OSEO / BPI produits innovation  
dont Fonds de garantie OSEO / BPI RT CCE  
Fonds gérés  
dont Fonds à l'habitat

Proparco Pays étrangers  
Prêts  
dont sous-participations AFD à Proparco  
Participations  
FISEA  
Autres titres  
Garanties

Proparco Outre-mer  
Prêts  
dont sous-participations AFD à Proparco  
Participations  
Autres titres  
Garanties

AFD - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs



Crédits délégués par d'autres bailleurs - EE  
dont UE  
dont UE AFIF (Facilité d'investissement pour l'Afrique)  
dont UE AIF (Facilité d'investissement pour l'Asie )  
dont UE FFU (Fonds Fiduciaire d'Urgence européen)  
dont UE FIV (Facilité d'Investissement de Voisinage)  
dont UE ITF (Infrastructure Trust Fund)  
dont UE LAIF (Facilité d'Investissement en Amérique latine)  
dont UE FIAC (Facilité d'Investissement en Amérique latine)  
dont USAID  
Crédits délégués du MEAE (Fonds Pacifique) en 2011  
uniquement  
Crédits délégués par d'autres bailleurs - OMR

Proparco - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs  
Prêts  
Participations

### Les dons

La notion de « Dons » utilisée dans le RARES regroupe l'ensemble des subventions liées à l'aide projet AFD (programme 209) et l'aide budgétaire globale (programme 110), et y ajoute l'ensemble des activités sur mandat spécifique exclues de l'indicateur de subventions, à savoir : les contrats de désendettement et de développement ou C2D (p.209), l'appui aux initiatives ONG (p.209), les crédits délégués du MEAE (p.209), les opérations de co-développement (p.209), la mésofinance (p.110) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) (p110). Les activités conduites en délégation sur ressources d'autres bailleurs en sont exclues.

### L'effort financier de l'État

L'effort financier de l'État est mesuré comme l'ensemble des dons sur subventions (subventions projets, aide budgétaire globale (ABG), C2D, fonds délégués aux ONG), augmenté du coût-État des prêts. Celui-ci est constitué des crédits budgétaires de bonification et de la valorisation de l'avantage inclus dans la ressource en prêts à conditions spéciales du Trésor.

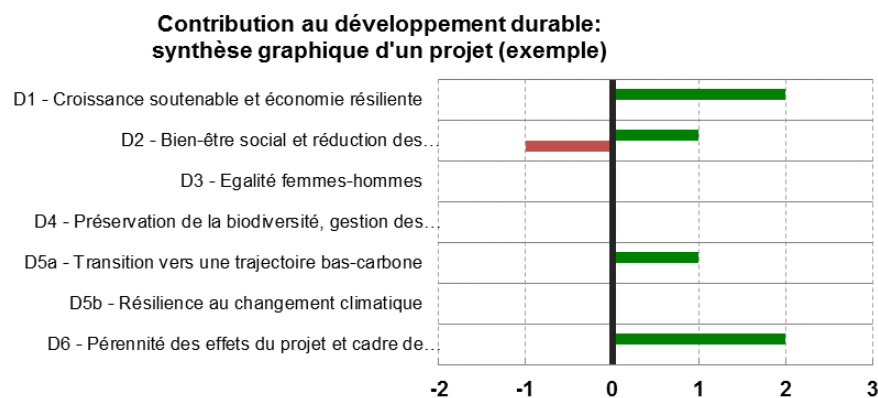
La part de l'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD consacrée aux différentes régions d'intervention de l'AFD est calculée hors effort financier consacré aux pays en crise et hors effort financier lié aux subventions FFEM, conformément aux dispositions du COM 2014-2016.

## 6. Présentation du dispositif Analyse et avis développement durable

Le dispositif « analyse et avis développement durable » vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans les opérations de financement de l'AFD. Il comprend :

- la réalisation d'une analyse développement durable par l'équipe-projet, afin d'apprécier de façon qualitative la portée des impacts escomptés ;
- un avis développement durable rendu par une structure indépendante de la Direction des opérations, en vue d'éclairer la décision.

Le dispositif AADD constitue un outil de dialogue dans le processus d'élaboration des projets. Il a pour ambition de susciter un questionnement et de favoriser une prise en compte le plus en amont possible dans ce processus, des impacts des projets sur le développement durable, en associant les contreparties.



### L'analyse développement durable

L'analyse développement durable consiste en une description détaillée des impacts prévisionnels de l'opération dans les documents de projet sur chacune des dimensions du développement durable : D1 - Croissance soutenable et économie résiliente, D2 - Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux, D3 - Égalité femmes-hommes, D4 - Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles, D5a - transition vers une trajectoire bas carbone, D5b - résilience au changement climatique et D6 - Pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance<sup>65</sup>. Ces dimensions ont été déterminées à partir des

trois piliers du développement durable (social, environnemental, économique), en les scindant pour distinguer plus finement certains grands enjeux en leur sein en lien avec les stratégies transversales de l'AFD (Climat, Biodiversité, Genre). La question transversale de la gouvernance a été ajoutée. Enfin, le contenu de ces dimensions (titres, sous-critères, méthode d'analyses) a été mis en cohérence avec les ODD (exemple : la dimension 1 devient « croissance soutenable et économie résiliente » en remplacement de « développement économique »).

Cette analyse est accompagnée d'un graphique synthétique des notations correspondant aux impacts attendus. Cette grille permet d'estimer les impacts potentiels positifs et négatifs sur les six dimensions du développement durable, de -2 à +3. La grille d'analyse repose sur une approche qualitative et ne se substitue en aucun cas aux mesures

<sup>65</sup> Nouvelle méthodologie d'analyse développement durable entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

quantitatives des analyses économiques, indicateurs de suivi de projet et de résultats et impacts (indicateurs agrégables). Afin d'affiner les analyses et la notation, des sous-critères par dimension sont proposés dans les sept grilles développement durable détaillées. Selon les projets, un ou plusieurs sous-critères peuvent être pertinents. En outre, ils recoupent fréquemment des problématiques issues des cibles d'ODD.

### L'avis développement durable

La cellule avis DD participe aux comités d'identification et de crédit afin de nourrir le mandat d'instruction. En fin d'instruction, au comité de crédit (ou au comité de subvention), elle émet un avis indépendant qui peut être *Favorable*, *Favorable avec Recommandations*, *Réservé* ou *Négatif*. Elle émet d'abord un avis provisoire avant le comité, et un définitif à l'issue de ce comité (prise en compte des éléments apportés par l'équipe projet, et des débats au comité de crédit/subvention).

Cet avis est formulé sur la base de critères suivants : adéquation de l'ambition développement durable au contexte local ; cohérence avec les orientations des stratégies transversales ; exhaustivité du questionnement et optimisation des impacts DD en cours d'instruction ; prise en compte de la démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux.

Si tous les projets sur financement AFD font l'objet d'une analyse développement durable, tous ne font pas tous l'objet d'un avis développement durable. Le périmètre de l'avis développement durable concerne des opérations de l'AFD mais non de l'ensemble du Groupe (Proparco<sup>66</sup>, FFEM, BPI, FEXTE, partenariats des Organisations de la société civiles<sup>67</sup> en sont à ce jour exclus). Dans cette « base pertinente AFD », le périmètre de l'avis DD est construit en excluant :

- les aides budgétaire globales (aux États, aux collectivités locales) ;
- les fonds d'études<sup>68</sup> ;
- les garanties ;
- les opérations de faible montant (moins de 1,5 M€ en subvention, 5 M€ en prêt) ;
- les appels à projets FICOL destinés aux collectivités locales ;
- les opérations avec reconnaissance mutuelle des procédures avec un chef de file (bailleurs) autre que l'AFD ;
- les résolutions modificatives de projets déjà octroyés, ou les résolutions complémentaires pour des modifications mineures du montant sans changement d'objet.

Toutefois, l'avis DD peut exceptionnellement rendre un avis développement durable sur des opérations parmi ces exclusions, d'un commun accord avec la direction opérationnelle de l'AFD, par exemple lorsque les enjeux DD sont particulièrement prégnants, et que l'opération est analysable sous l'angle DD.

Pour plus d'information sur le dispositif Analyse et avis développement durable : <https://www.afd.fr/fr/notre-responsabilite-societale?prevId=63>

---

<sup>66</sup> Les sous-participations AFD pour Proparco, les cofinancements AFD de Proparco sans bonification sont également exclus du périmètre avis DD.

<sup>67</sup> Les appels à projet d'ONG FISONG ou APCC (sortie de crises) sont également exclus du périmètre avis DD.

<sup>68</sup> En particulier FERC/FAPS.

## LES 6 DIMENSIONS EN UN CLIN D'ŒIL

Retrouvez des exemples concrets dans  
le guide « Méthodologie analyse et avis  
développement durable »



### PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES NATURELLES

Améliorer la qualité des milieux  
« ordinaires » ; agir sur les facteurs de  
dégradation des ressources naturelles et  
de la biodiversité ; préserver les biens et  
services rendus par les écosystèmes  
(régulation des sols et de l'eau, fourniture  
de ressources alimentaires, etc.).

ODD 14 et 15 \*

### FOCUS CLIMAT

Les deux cadres d'analyse qualitative «  
transition vers une trajectoire bas-  
carbone » et « résilience au change-  
ment climatique » s'inscrivent en  
cohérence avec l'accord de Paris sur le  
climat. Ils permettent d'assurer que les  
projets ne présentent pas un risque  
d'enfermer un territoire ou un secteur  
dans une « solution » technique inadap-  
tée à l'évolution constatée du climat ou  
un risque d'empêcher le recours à des  
solutions moins carbonées.  
Ils ne remplacent pas la grille de sélec-  
tivité a priori basée sur les émissions  
de gaz à effet de serre et visant à éviter  
le financement de projets très émissifs,  
mais agissent en complément pour  
permettre de répondre à l'objectif de  
cohérence de toutes les interventions  
avec un développement bas-carbone  
et résilient.



### CROISSANCE SOUTENABLE ET ÉCONOMIE RÉILIENTE

Valoriser un type de croissance moins  
consommateur en ressources naturelles ;  
renforcer la résilience des systèmes de  
production face aux crises économiques,  
environnementales et sociales (création  
d'emplois durables, attractivité  
économique renforcée, réglementation  
de marché, etc.).

ODD 8, 9 et 12 \*



### ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Lever les barrières et assurer un accès  
effectif des femmes aux opportunités créées  
par le projet ; accompagner des changements  
structurels de la société vers une plus grande  
autonomisation des femmes (implication  
égale des femmes et des hommes dans les  
instances de décision, mesures incitatives  
pour l'emploi des femmes, etc.).

ODD 5 \*



### PÉRENNITÉ DES EFFETS DU PROJET ET CADRE DE GOUVERNANCE

Accompagner la maîtrise d'ouvrage selon  
ses besoins ; favoriser l'émergence de modes  
de prise de décision, de gestion et de  
régulation basés sur l'accès à l'information  
et à la justice, la consultation et la  
participation ; valoriser des projets  
gouvernance « régaliennne » (amélioration  
des structures de gestion et des modalités  
de financement, planification, suivi et  
évaluation, etc.).

ODD 16 \*



### BIEN-ÊTRE SOCIAL ET RÉDUCTION DES DÉSÉQUILIBRES SOCIAUX

Réduire les inégalités et les vulnérabilités ;  
accompagner des changements  
structurels de la société pour assurer  
l'intérêt collectif (accès effectif aux  
services de base, formation, amélioration  
des conditions de vie, institutionnalisation  
du dialogue social, etc.).

ODD 10 \*



### LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS

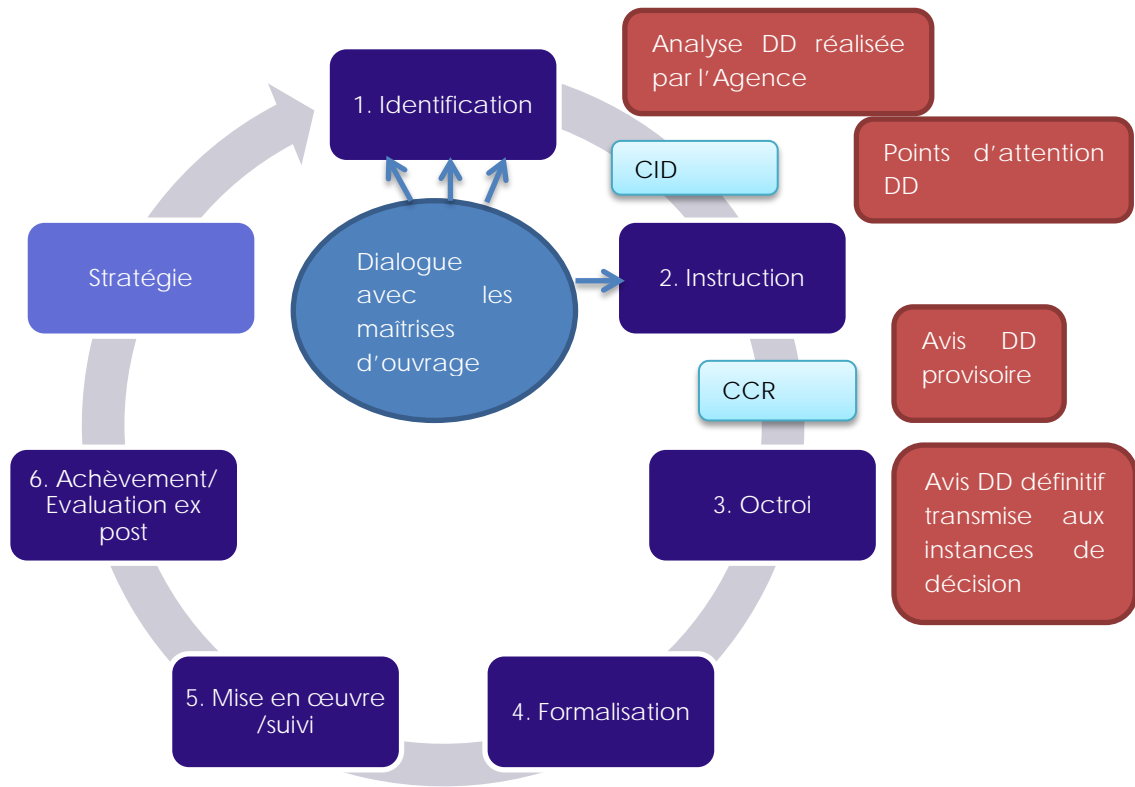
**Transition bas-carbone** : agir sur des  
leviers de changements structurels et  
accompagner les trajectoires de  
développement bas-carbone  
(mesures d'atténuation, mobilisation  
des acteurs privés, politiques  
publiques, etc.).

**Résilience au changement  
climatique** : faire émerger des  
options techniques et  
institutionnelles en fonction des  
enjeux de vulnérabilité identifiés  
(augmentation des risques  
d'inondations, de stress hydrique, de  
canicules, d'érosion côtière etc.) ;  
mieux appréhender les incertitudes  
climatiques et permettre aux acteurs  
concernés d'y faire face  
(système d'alerte, plan d'occupation  
des sols, etc.).

ODD 13 \*

\* Ne sont mentionnés ici que les ODD  
transversaux les plus proches.

## Le dispositif AADD et le cycle de projet



## 7. Note méthodologique

### Détermination du contenu du reporting

**Le rapport d'activité et de responsabilité du groupe AFD a pour ambition principale de répondre à une exigence de redevabilité à l'égard des parties prenantes internes et externes, notamment en améliorant la lisibilité et l'accessibilité de l'information.**

Publié cette année pour la seconde fois, ce rapport dérive de la fusion de quatre documents préexistants :

- le Document d'analyse stratégique, qui présente une analyse approfondie de l'activité du Groupe et un suivi de ses objectifs stratégiques sur les cinq dernières années ;
- le Rapport de responsabilité sociétale, qui présente les informations (notamment extra-financières) les plus pertinentes pour l'activité du groupe AFD, et s'inscrit dans les cadres techniques de la Global Reporting Initiative (GRI standards 2016), de l'ISO 26 000 et du Global Compact ;
- Le bilan du dispositif « Analyse et avis développement durable » de l'AFD.
- Le rapport « Financement du développement », qui présente un étalonnage entre l'activité du groupe AFD et celle des principaux autres bailleurs internationaux.

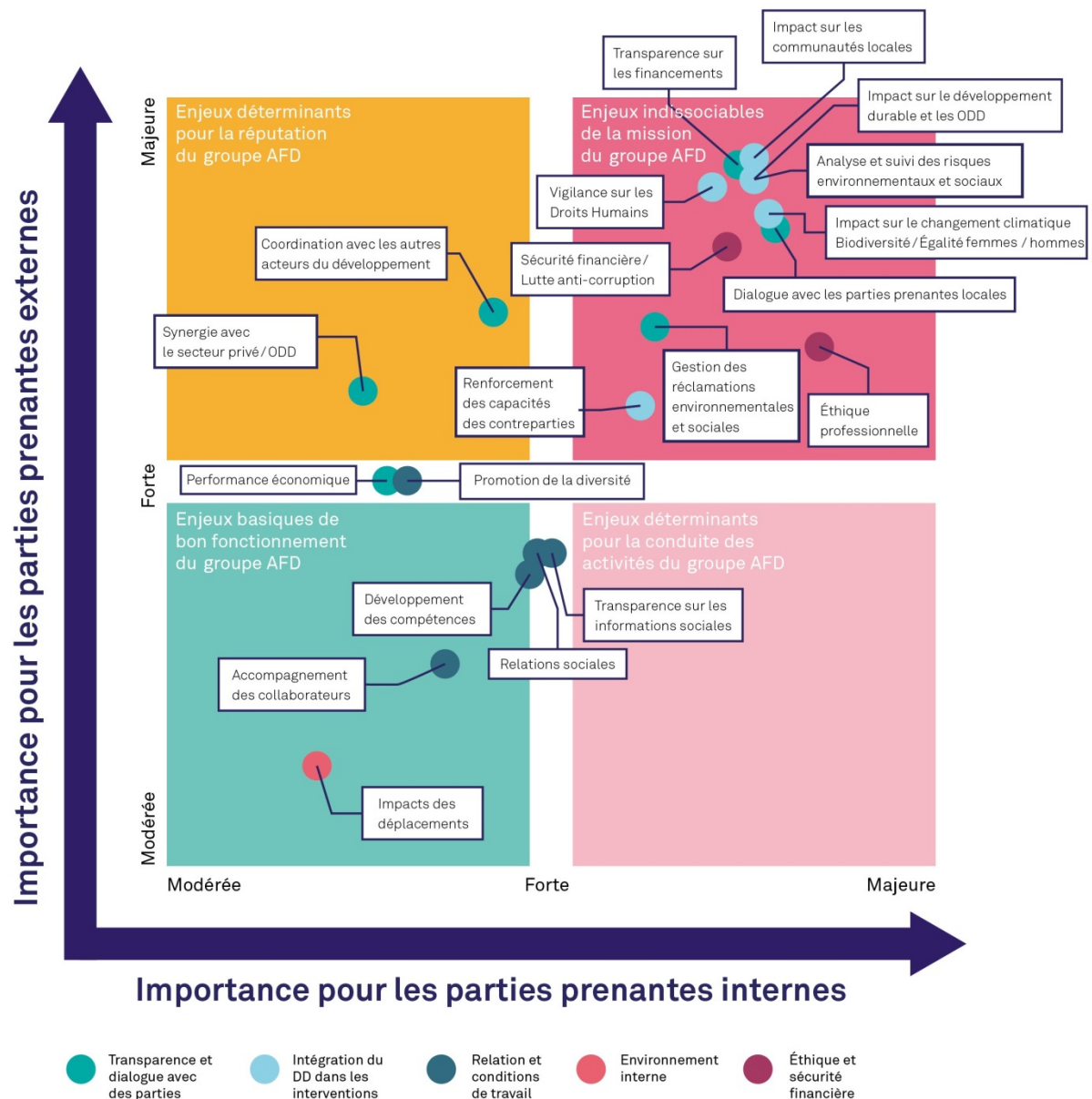
Les informations extra-financières présentées dans ce rapport reprennent celles du précédent rapport de responsabilité sociétale. Elles sont définies par une analyse de matérialité, qui a pour objectifs d'identifier et de hiérarchiser les principaux enjeux de responsabilité sociétale d'une organisation, en fonction de ses activités, de ses objectifs propres et des attentes identifiées de ses parties prenantes externes et internes, tout en croisant des sources d'informations. L'intérêt et la valeur ajoutée de cette matrice résident ainsi dans la capacité à proposer une vision consensuelle des enjeux prioritaires, afin de sélectionner les informations qualitatives et les indicateurs les plus pertinents pour le rapport RSO.

L'analyse de matérialité du groupe AFD a été conduite en 2017, sur la base d'un premier travail réalisé en 2015 à partir des lignes directrices de la Global Reporting Initiative-G4 et en croisant des sources d'informations internes (collaborateurs, dirigeants...) et externes (revue de presse, études ou rapports externes, enquêtes, entretiens...) <sup>69</sup>. Le présent rapport se base cependant sur les normes GRI.

L'analyse menée en 2017 a permis d'aboutir à une nouvelle liste d'enjeux (dont certains ont été reformulés et quatre ajoutés) en cohérence avec les engagements et le plan d'action RSO : Les enjeux ont ensuite été priorisés grâce à une cotation par les parties prenantes internes et externes, afin d'obtenir la matrice de matérialité actualisée ci-dessous.

---

<sup>69</sup> A partir des enjeux disponibles dans les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (« aspects » GRI-G4) et ses suppléments sectoriels ONG et Secteur financier, cette première analyse avait identifié les 58 catégories pertinentes pour le groupe AFD, ainsi structurées : catégorie Economique (7 enjeux), Environnement (12), Pratiques d'emploi (8), Droits de l'Homme (10), Société (7) et Responsabilité des produits (14). Une analyse documentaire, complétée par un benchmark et des entretiens avec les membres de la direction, avaient ensuite permis de présélectionner les enjeux considérés comme les plus significatifs pour le Groupe. Cette liste de 16 enjeux matériels avait ensuite été soumise à la direction générale pour validation.



Aux fins de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), le groupe AFD a mené, fin 2018, une revue des enjeux et risques prioritaires. Cet exercice a été piloté par la direction de la stratégie (en charge notamment de la démarche de responsabilité sociétale) et la direction financière, en collaboration avec la direction des risques. La revue s'est appuyée sur les principaux documents stratégiques du groupe AFD et sur des entretiens menés en interne ; elle a notamment consisté à examiner la cartographie des risques opérationnels du Groupe et à la comparer avec sa matrice de matérialité des enjeux extra-financiers. À l'issue de cet exercice, certains enjeux matériels ont été affinés et/ou reformulés ; la liste ainsi obtenue s'établit comme suit :

- Performance économique du Groupe AFD
- Transparence sur les financements octroyés
- Dialogue avec les parties prenantes

- Coordination avec les autres acteurs du développement
- Impact de nos activités sur le développement durable et les ODD
- Impact de nos activités sur le changement climatique
- Analyse des risques environnementaux et sociaux et suivi lors de l'exécution des projets
- Renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage
- Sécurité financière, lutte contre la fraude, la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme
- Éthique professionnelle
- Développement des compétences et employabilité (personnel siège et personnel local)
- Transparence sur les informations sociales
- Relations sociales (à savoir le dialogue social et les processus de dialogue manager/salarié)
- Impacts des déplacements des collaborateurs sur le changement climatique
- Impact de nos activités sur les communautés locales et les populations autochtones (*nouvel enjeu 2017*)
- Promotion de la diversité dans les équipes (*nouvel enjeu 2017*)
- Accompagnement des collaborateurs aux transformations du Groupe (agilité, stress, bien-être) (*nouvel enjeu 2017*)
- Synergies avec le secteur économique privé au service des ODD (*nouvel enjeu 2017*).

Les enjeux ont ensuite été priorisés grâce à une cotation par les parties prenantes internes et externes, afin d'obtenir la matrice de matérialité actualisée ci-dessous.

### Supports du reporting

Pour plus de lisibilité, le contenu du rapport de responsabilité sociétale 2020 s'articule sur deux supports :

- le présent document, « rapport d'activité et de responsabilité 2020 du groupe AFD », document technique exhaustif préparé en conformité avec les normes GRI (option de conformité essentielle)
- la rubrique « Responsabilité Sociétale de l'AFD » du site internet de l'AFD, qui présente, en complément du rapport cité ci-dessus, les documents de politiques spécifiques (politique RSO, liste d'exclusion, charte éthique...).

Le rapport peut être lu en complément du « Document de référence »<sup>70</sup> destiné aux acteurs des marchés financiers, et notamment de la « Déclaration de performance extra-financière » (DPEF) contenue dans ce document<sup>71</sup>. Cette Déclaration est axée autour des principaux risques extra-financiers du groupe AFD, identifiés à travers un exercice de cartographie des risques opérationnels, et des enjeux, identifiés à travers l'analyse de matérialité.

### Périmètre et période du reporting

**Le périmètre du reporting comprend la société-mère AFD et sa filiale majoritaire PROPARCO, ces structures représentant 99% du total du bilan et du produit net bancaire consolidés.**<sup>72</sup> Dans le cas où un indicateur ne couvre pas l'ensemble du périmètre de reporting, le périmètre présenté est précisé et la raison pour laquelle la publication est partielle est expliquée.

**Le reporting est réalisé une fois par an** depuis 2012, date de publication du premier rapport de responsabilité sociétale du groupe AFD qui portait sur l'exercice 2011.

---

<sup>70</sup> <https://www.afd.fr/fr/ressources/document-denregistrement-universel-2019>.

<sup>71</sup> A la suite de la transposition de la directive européenne n°2014/95/EU sur la publication d'informations extra-financières, la DPEF remplace le dispositif d'information extra-financière dit « Grenelle 2 ».

<sup>72</sup> Pour plus d'information, cf. Document de Référence 2020, p. 109 et suivantes.



**Le rapport d'activité et de responsabilité 2020 couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.** Dans les cas où les données ne sont pas encore calculées pour 2020, les données quantitatives pour l'année 2018 sont présentées. Ce rapport intègre également quelques réalisations marquantes (données qualitatives) du premier semestre 2021.

Aucun changement significatif n'a été relevé par rapport à la période précédente concernant les périmètres, période et méthodologie de reporting<sup>73</sup>.

### Méthodologie de réalisation du reporting

Les données qualitatives et quantitatives contenues dans ce rapport ont été collectées et consolidées en conformité avec les procédures de gestion administrative en vigueur au sein du Groupe. Les données fournies sont établies à partir d'échanges avec les personnes référentes dans leur service et à partir de documents divers (comptes rendus, rapports, évaluations, etc.). Des tableaux de bord de suivi sont utilisés pour tracer et consolider les données transmises.

Concernant les informations contenues dans la Déclaration de performance extra-financière intégrée au rapport de gestion 2020, un examen a été mené par l'un de nos commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, le cabinet KPMG S.A., conformément aux modalités de l'article 225 de la Loi Grenelle 2. L'organisme tiers indépendant a exprimé la conclusion suivante « Sur la base de nos travaux nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration volontaire consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires appliquées de manière volontaire et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel »<sup>74</sup>.

### Vérification du reporting

#### Contrôle interne

Le processus de reporting de responsabilité sociétale fait l'objet de validations à différents niveaux de l'organisation afin de s'assurer de la fiabilité des données :

- au niveau des « contributeurs directs » (chefs de projets, responsables de zones géographiques, etc.) : contrôle de la conformité et de l'exhaustivité des données saisies dans les outils ou transmises au référent ;
- au niveau des « référents » : le référent contrôle les données qu'il consolide via des contrôles de cohérence et des contrôles aléatoires avant transmission à l'équipe RSO ;
- au niveau de « l'équipe RSO » : les données reçues pour consolidation font l'objet de contrôles de cohérence et d'une analyse conjointe avec les référents pour identifier les besoins et pistes d'amélioration en termes de pilotage.

#### Vérification externe

Les vérificateurs externes sont nommés par le directeur général de l'AFD pour une durée d'un an ; ils sont accrédités par le Cofrac (Comité Français d'Accréditation) en tant que tiers indépendants. Pour 2019, l'AFD a choisi de confier cette mission de vérification externe au cabinet de Commissaire aux Comptes KPMG.

Les sources des données ainsi que les documents de mesure, de calcul et de consolidation des données doivent être vérifiables par les vérificateurs externes. Les documents correspondants et les pièces

---

<sup>73</sup> Il est toutefois à noter que le présent rapport est conforme aux normes GRI.

<sup>74</sup> Document de référence 2019, p. 60.

justificatives (factures, relevés de compteurs, fichiers de calcul, feuilles de présence des formations, etc.) doivent être conservés et rendus accessibles pendant au minimum 3 ans. Les données archivées devront également être accessibles aux vérificateurs. Les contributeurs sont donc sensibilisés sur l'importance de cette traçabilité.

Les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées sont conformes aux standards nationaux ou internationaux appropriés lorsqu'il en existe. S'il n'en existe pas, une documentation concernant les méthodes employées devra être conservée et tenue accessible.

**Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle.**

D'après la méthodologie d'évaluation préconisée dans le guide d'application de la GRI, l'auto-évaluation du reporting de responsabilité sociétale 2020 du Groupe mène au niveau d'application « core ».

### **Index du contenu GRI**

L'index du contenu GRI est disponible sur le site internet de l'AFD :

[Index GRI AFD](#)

### **Personne à contacter pour plus d'informations**

Juliette Van Wassenhove : tel : +33.(0)1.53.44.33.92, 5 Rue Roland Barthes, 75598 PARIS CEDEX 12

---